

Tous nos ouvrages sont consultables et téléchargeables sur le site www.ecole-et-nature.org
Pour favoriser leur partage nous plaçons ces publications sous licence Créative.
Par ailleurs, nous adoptons une politique de tarifs abordables
incitant à l'achat plutôt qu'à l'impression personnelle.

Licence Creative commons de nos ouvrages



Paternité
Pas d'Utilisation Commerciale
Partage des Conditions Initiales à l'Identique



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public

Selon les conditions suivantes :



Paternité. Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'œuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre œuvre).



Pas d'Utilisation Commerciale. Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.



Partage des Conditions Initiales à l'Identique. Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

- A chaque réutilisation ou distribution de cette création, vous devez faire apparaître clairement au public les conditions contractuelles de sa mise à disposition.
La meilleure manière de les indiquer est un lien vers cette page web.
- Chacune de ces conditions peut être levée si vous obtenez l'autorisation du titulaire des droits sur cette œuvre.
- Rien dans ce contrat ne diminue ou ne restreint le droit moral de l'auteur ou des auteurs.

Guide pratique d'éducation à l'environnement

Monter son projet

Responsable des Éditions : André Soutrenon
Correction : Simone Dutey
Composition : Réseau Ecole et Nature et
Imprimerie Darantiere
Impression : Imprimerie Darantiere
21800 Dijon-Quetigny

La reproduction partielle et à des fins non commerciales des textes publiés par la «Chronique Sociale» est autorisée à la seule condition d'indiquer la source (nom de l'ouvrage, de l'auteur et de l'éditeur), et de nous envoyer un exemplaire de la publication.

Chronique Sociale, Lyon
Dépôt légal : décembre 2001
N° d'impression : 21-1378

Réseau Ecole et Nature

Guide pratique d'éducation à l'environnement

Monter son projet

Edition revue et augmentée

Comprendre
la société



synthèse



**Chronique
Sociale**

7, rue du Plat - 69002 Lyon
Tél. : 04 78 37 22 12

Sommaire

Introduction	7
Comment utiliser cet ouvrage	11
Première partie : Le paysage de l'éducation à l'environnement . .	13
<i>Des motivations</i>	15
Des environnements	15
Des éducations à l'environnement	17
Histoire et perspectives de l'éducation à l'environnement . .	18
<i>Des thèmes à explorer</i>	24
Les thématiques nature, écologie, biodiversité	24
Les thématiques larges : paysages, milieux	24
Ressources naturelles et nuisances	25
Le patrimoine	26
Le monde rural et l'agriculture	28
Le milieu urbain	28
La responsabilisation, l'éco-citoyenneté	29
Le développement durable	31
<i>Des publics à sensibiliser</i>	35
Quelques catégories bien identifiées	35
Des chantiers en développement	39
<i>Des acteurs nombreux et diversifiés</i>	42
Panorama général	42
Les acteurs institutionnels	43
Les collectivités locales et territoriales	65
Les dispositifs et organismes internationaux	75
Les acteurs associatifs	80
Les réseaux	103

Les acteurs privés et les entreprises	116
Les acteurs individuels	129
<i>Pour prolonger la réflexion</i>	131
Des écrits de référence	131
Deuxième partie : Monter un projet	139
<i>Etudier la faisabilité du projet</i>	141
Qu'est-ce qu'un projet ?	141
La motivation	142
Travailler ensemble	143
Comment financer l'activité ou le projet	149
<i>Mettre en œuvre le projet</i>	154
Finalités, buts, objectifs	154
Démarches et méthodes pédagogiques	155
L'espace et le temps du projet	157
Des projets spécifiques	161
<i>Monter un projet en milieu scolaire</i>	168
L'école, le terrain idéal pour pratiquer	168
Les principaux cadres d'action	169
Le partenariat entre associations et milieu scolaire	193
<i>Des dispositifs pour l'action</i>	197
Pour qui et pour quoi faire ?	197
Les dispositifs français	198
Les dispositifs internationaux	201
<i>Communiquer et valoriser</i>	206
Les trois dimensions de la communication	206
Quelques médias à contacter	207
<i>Evaluer</i>	211
L'évaluation, beaucoup en parlent, peu la pratiquent ..	211
Les questions incontournables	214

Troisième partie : Les possibilités pédagogiques	221
<i>Les méthodes pédagogiques</i>	223
Quelques définitions utiles	223
Différentes pédagogies	229
Des démarches fondamentales	242
Différentes approches	246
D'autres principes pédagogiques	251
<i>Les outils de l'éducateur</i>	255
Les outils pédagogiques	256
D'autres types d'outils pédagogiques	258
Les sites pédagogiques	267
Créer ses propres outils	269
D'autres supports	272
<i>Des formations</i>	276
Des formations pour tous	276
Des formations pour animateurs	278
Des formations pour enseignants	289
<i>Des emplois</i>	293
Trouver son emploi	293
Les profils types	296
Les secteurs d'activités	298
Annexes	303
<i>Quelques textes utiles à connaître</i>	305
<i>Liste alphabétique des aides techniques et financières</i>	319
<i>Organismes engagés dans le Collectif français</i> <i>pour l'éducation à l'environnement (CFEE)</i>	328
<i>Bibliographie</i>	332
<i>Carnet d'adresses</i>	347
<i>Abréviations à connaître</i>	362
<i>Index</i>	367

Introduction

Les enjeux environnementaux sont présents dans le quotidien de chacun. Les questions des déchets, de l'eau, de l'énergie, des déplacements, de la diminution des ressources, du réchauffement climatique, de l'alimentation nous concernent tous.

Aussi est-il nécessaire d'agir et ce, à plusieurs niveaux :

Sur le champ politique : l'environnement doit être au centre des priorités des projets de société de l'ensemble des partis politiques. D'autre part ces projets doivent avoir une dimension internationale.

Sur le champ juridique : les infractions à l'environnement sont nombreuses, mais peu d'entre elles font l'objet d'une action en justice. Il est nécessaire de renforcer à la fois la législation et ses applications.

Enfin, sur le champ éducatif, condition indispensable à la modification de nos comportements et qui concerne tout le monde et tous les âges. Le présent ouvrage s'intéresse plus particulièrement à ce dernier champ. Il propose de "jalonner" le parcours de l'éducateur à l'environnement et de l'accompagner dans l'élaboration de son projet.

Pédagogie, montage financier, organisation technique et matérielle, partenariat... chaque aspect est important, et l'éducateur chevronné ou débutant possède rarement tous les savoirs et toutes les compétences nécessaires.

L'objet de ce guide est de fournir des pistes de réflexion et de travail aux personnes (animateurs, enseignants, élus, techniciens...) souhaitant élaborer un projet d'éducation à l'environnement. Il n'est ni exhaustif ni objectif, mais s'appuie sur des conceptions et des expériences partagées au sein du Réseau Ecole et Nature.

Utiliser et participer

Le Réseau Ecole et Nature a souhaité mettre en œuvre dans ces pages une dynamique d'échange et de collaboration entre ceux qui œuvrent pour l'éducation à l'environnement. C'est pourquoi cet ouvrage est le fruit d'un travail collectif. Il rassemble, organise et rend accessible au lecteur la somme de savoirs, savoir-faire, expériences et réflexions d'un grand nombre des membres du Réseau. Sa réalisation a nécessité l'investissement

bénévole de nombreuses personnes au travers de différents temps de travail : recueil d'informations, rédaction, relectures, enrichissement, nouvelle rédaction... Toutes ont accepté et soutenu le principe du partage de leurs acquis. C'est à elles que doivent aller les premiers remerciements du lecteur satisfait. Nous tenons à remercier chacun des contributeurs et tout particulièrement **Maryse Clary** et **Yannick Bruxelles**.

Ont également participé à cet ouvrage :

Yann Abonneau, Simone Barrau, Véronique Baudry, Olivier Berland, Marc Bêteille, Kirsten Blachetta, Marc Boissaye, Gabrielle Bouquet, François Bourdon, Pierre Bourgenot, Sandrine Bouyjou, Corentin et Jean Burger, Claire Carrara, Hervé Cazenabe, Fanny Chauffin, Jean-Luc Chautagnat, Jean-Louis Colombiès, Agnès Corabœuf, Loïc Corouge, Dominique Cottereau, Thierry Dalbavie, Bernard Dariel, Christel Delamézière, Véronique Dillies, Véronique Dumont, Dominique Dutertre, Arlette Freund, Nathalie Gudorf, Jean-Luc Guyard, Louis Espinassous, Nadine Fischer, Georges Gagnaire, Roland Gérard, Sandrine Gillet, François Gouty, Marie-Emmanuelle Halouis, Benoît Hemidy, David Kumurdjian, Henri Labbe, Bernard Lambert, Jacques Lachambre, Guy Landry, Yvan Legoff, Marc Lemonnier, Sophie Lemonnier, Isabelle Lepeule, Jacques Le Priol, Loubous, Philippe Maigne, Laurent Marseault, Olivier Martel, Laurent Olivry, Joël Ouf, Véronique Paris, Patrick Pierron, Elisa Pilai, Hervé Prévost, Pierre Rechenmann, Manu Redoutey, Brigitte et Fanny Reneuve, Bruno Righetti, Michel Rose, Jean-Marc Roussel, Isabelle Roux, Jean-Paul Salasse, Robert Siron, Anny Smadja, Nathalie Thépot, Jean-Pierre Thomas, Christian Tournaille, Jean-Pierre Trillet, Philippe Vauchelet, Christine Vaufrey, Anne Vernier.

Dans le cadre d'une telle démarche, il était logique que cet ouvrage reste **libre de tous droits**. Aucune autorisation n'est nécessaire pour utiliser à titre personnel ou collectif l'information qui s'y trouve, **sauf si elle est utilisée dans un but lucratif**. L'emprunt en est donc non seulement autorisé mais fortement encouragé, afin d'éviter à chacun le long et fastidieux travail de collecte nécessaire pour publier l'ouvrage que vous avez entre les mains.

En contrepartie, il est demandé à l'utilisateur de citer ses sources, bien sûr, mais également de partager sa propre expérience. Si vous souhaitez rejoindre les auteurs de cet ouvrage, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos idées, témoignages et informations de toute nature (changements d'adresses, innovations pédagogiques...). Ainsi vous participerez à rendre ce guide encore plus utile et pertinent pour de futurs lecteurs.

C'est dans cet esprit d'échange, de confiance et de coopération que l'éducation à l'environnement élargira son audience et son efficacité.

Le Réseau Ecole et Nature

Né d'une initiative associative, le Réseau Ecole et Nature est une structure indépendante. C'est un lieu ouvert, un carrefour d'expériences, un laboratoire d'idées et de recherche, un outil disponible et évolutif, basé sur la participation volontaire d'individus motivés.

L'objectif général du Réseau est la formation de citoyens concernés et responsables de leur environnement. Ecole et Nature privilégie l'action dans trois secteurs sociaux : le milieu scolaire et éducatif, les domaines du loisir, de l'animation et du tourisme culturel, et les lieux de décision administratifs et politiques. Ce choix oriente les champs d'activités prioritaires, sans pour autant exclure des interventions susceptibles de concerner d'autres publics.

Extrait de la Charte du Réseau Ecole et Nature

Comment utiliser cet ouvrage

Cet ouvrage ne prétend pas à l'exhaustivité. Pratiquement toutes les problématiques liées à l'éducation à l'environnement aujourd'hui y sont traitées, mais vous désirerez sans doute obtenir un complément d'information sur les points qui vous intéressent en particulier. Pour cela, les bibliographies vous aideront à trouver les ouvrages vous permettant d'approfondir les sujets traités. Vous vous référerez également avec profit à la base de données sur l'éducation à l'environnement accessible par moteur de recherche intégré sur le site www.ecole-et-nature.org. Tous les sites internet cités dans l'ouvrage vous fourniront également une importante masse d'informations et vous renverront sur d'autres sites.

L'ouvrage est structuré en trois parties principales, détaillées dans le sommaire, mais elles ne sont pas à aborder linéairement, de la première à la dernière. Chaque partie constitue en effet un ensemble autonome, correspondant à un champ de préoccupations :

- Pour connaître l'histoire de l'éducation à l'environnement, ses différentes approches, les textes de référence, les acteurs de l'éducation à l'environnement, lisez *Le paysage de l'éducation à l'environnement* page 13.
- Pour aller au vif du sujet et disposer de quelques solides repères facilitant le montage de projets d'éducation à l'environnement, rendez-vous directement à la partie *Monter un projet* page 139.
- La partie suivante, *Possibilités pédagogiques*, vous familiarisera avec les différentes approches pédagogiques développées en éducation à l'environnement et avec les principales catégories d'outils disponibles, ainsi qu'avec les formations existantes.

Dans chacune de ces parties, vous trouverez :

- Des exemples de réalisations illustrant les points traités.
- Des témoignages de praticiens.
- Des liens conseillés avec les autres parties de l'ouvrage.

En annexe sont regroupés un certain nombre d'informations techniques et de textes réglementaires.

Une bibliographie thématique propose plus de 200 volumes.

Pour faciliter la lecture, les très nombreuses adresses d'organismes cités sont regroupées en fin de volume dans un *Carnet d'adresses* donnant éga-

lement le développement des sigles des structures. Les autres sigles se trouvent dans les *Abréviations à connaître*.

Avertissement important :

Les adresses et références d'organismes, les dispositifs d'aide au montage de projets, les textes réglementaires... évoluent rapidement. C'est pourquoi ce Guide est remis à jour tous les deux ans. Si vous relevez une information incomplète ou erronée, si vous y notez des manques graves, merci de nous en informer au moyen du formulaire situé à la fin de ce volume, et également disponible sur le site internet du Réseau Ecole et Nature. www.ecole-et-nature.org

Des motivations

Pourquoi faire de l'éducation à l'environnement ? Comment la mener ? Quels en sont les enjeux ? Chacune de ces questions suscite des débats. Des "courants" s'affrontent, des formulations se précisent : éducation par, pour, relative à l'environnement. Sans nécessairement trancher, il est important dans ce contexte de réfléchir à sa propre pratique, de situer son action, de forger sa propre philosophie.

Des environnements...

Chacun de nous a sa propre perception de l'environnement : notre manière de vivre, notre culture, les personnes qui nous entourent y contribuent. Quelques-unes de ces perceptions ont été repérées par Lucie Sauvé, professeur au département des sciences de l'éducation et membre de l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec.

Sept conceptions de ce qu'est l'environnement

Par delà la manière dont l'homme se situe par rapport à l'environnement, il convient de préciser ce que, prioritairement, l'environnement représente pour lui. De multiples points de vue se font jour, qui, loin de s'opposer, nous apparaissent complémentaires :

L'environnement problème est l'environnement biophysique en proie aux pollutions et nuisances diverses. Un environnement "naturel" qu'il s'agit de protéger et de restaurer dans son intégrité originelle.

L'environnement ressource constitue le patrimoine "naturel" d'où l'homme tire sa subsistance. Un patrimoine dont on connaît aujourd'hui les limites et qu'il convient de bien gérer dans une perspective de développement durable.

L'environnement nature est l'environnement originel dont l'homme s'est malencontreusement coupé et avec lequel il doit renouer pour être pleinement lui-même, car là se trouvent ses vraies racines. Cet environnement mythique est pour les uns "l'environnement cathédrale" qu'il convient d'admirer et de respecter, et pour les autres la "nature-utérus" dans laquelle il convient de se fondre pour renaître, limpide et purifié, débarrassé de tous les miasmes engendrés par le mode de vie que nous impose la société d'aujourd'hui.

L'environnement global est celui de la biosphère, que l'homme doit prendre en compte pour survivre. C'est le "monde fini" d'Albert Jacquard, qui exige une gestion planétaire, en référence à une éthique globale pour aujourd'hui et pour demain.

L'environnement du quotidien correspond au milieu de vie dans lequel l'homme évolue au cours de ses activités de travail et de loisir. C'est un environnement de proximité, qui appartient en propre à chaque individu, qui se doit de le protéger, de l'aménager et de l'embellir pour améliorer sa qualité de vie.

L'environnement communautaire est celui des hommes vivant en société. C'est un environnement collectif, dans la gestion duquel tout un chacun doit s'impliquer. Ses valeurs sont la solidarité et la démocratie.

Enfin, **l'environnement affectif**, qui peut être ou ne pas être de proximité, est un environnement auquel l'individu est – pour des raisons qui ne tiennent qu'à lui et qu'il n'identifie pas toujours – affectivement attaché. Un tel environnement est par nature subjectif et ce n'est pas au réel qu'il se rapporte, mais à la représentation que s'en fait l'individu. Chaque être humain possède ainsi son propre environnement. Un environnement intime, dont les contours tiennent à son lieu de résidence, à ses origines socioculturelles, à son "vécu" particulier, mais également à ses conceptions socio-politiques, idéologiques ou religieuses. L'existence de ce type d'environnement fait que tous les individus ne sont pas tous sensibles aux mêmes problèmes d'environnement (...)

*D'après Lucie Sauvé "Pour une éducation relative à l'environnement"
Résumé de Pierre Giolitto et Maryse Clary dans "Eduquer à l'environnement"*

Des éducations à l'environnement

De même, l'éducation fait l'objet, de la part des praticiens et des théoriciens, d'une grande diversité de conceptions.

Diversité des conceptions de l'éducation

Nous entrevoyons quatre principales visions de l'éducation sous-jacentes aux discours et aux interventions en éducation relative à l'environnement.

Une **vision humaniste**, centrée sur le sujet qui apprend et qui propose le développement des multiples dimensions de la personne [...].

Une **vision culturaliste**, centrée sur la transmission d'un objet d'apprentissage, le plus souvent de nature cognitive. Certains discours sur l'"alphabétisation environnementale" ou sur la "culture environnementale", témoignent de cette vision. Cette dernière peut être mise en œuvre, entre autre, par l'enseignement traditionnel des sciences de l'environnement ou la transmission de valeurs et de codes de comportement. Sont également de type culturaliste les interventions qui se limitent à la diffusion d'information par le biais d'un documentaire par exemple.

Une **vision technologique**, axée sur l'agent ou la démarche. Les interventions pédagogiques visant la formation systématique à la démarche de résolution de problèmes, via une technologie éducationnelle appropriée [...] peuvent être associées à cette vision. De même, les stratégies d'enseignement qui accordent une importance primordiale à la modélisation systémique des réalités et des problèmes environnementaux.

Une **vision symbiosynergique**, axée sur l'interrelation sujet-milieu pour une construction critique de la connaissance et le développement d'un agir pertinent. Cette vision fait essentiellement appel à des pratiques pédagogiques novatrices : ouverture de l'école sur le milieu de vie, apprentissage coopératif, démarche de résolution de problèmes réels, etc. [...]. La pédagogie de projet appliquée à l'éducation relative à l'environnement offre un contexte privilégié pour mettre en œuvre l'approche symbiosynergique de l'apprentissage.

Enfin, chacune des différences de définitions de l'éducation relative à l'environnement est tributaire de l'angle privilégié sous lequel on envisage l'éducation. Cette dernière peut être perçue comme un **but** ("L'ErE vise à former des citoyens responsables"), comme un **processus** ("L'ErE est un processus permanent et interdisciplinaire"), comme un **ensemble d'apprentissages** ("L'ErE concerne l'acquisition de connaissances, d'habiletés, d'attitudes et de valeurs"), **comme un système** ("L'ErE est une dimension éducationnelle qui doit s'intégrer à l'ensemble des disciplines scolaires").

Extrait de Lucie Sauvé "Pour une éducation relative à l'environnement".

Histoire et perspectives de l'éducation à l'environnement

Ces conceptions toujours réactualisées ont participé à l'émergence de l'éducation à l'environnement et continuent de guider sa progression.

Années 60 et 70 : les origines

Sans entrer dans le détail, on peut dire que l'émergence de l'éducation à l'environnement résulte de la fusion des pratiques de plusieurs groupes d'acteurs :

- L'étude et la protection de la nature, dont l'objectif de connaissance et de protection a peu à peu amené au besoin de sensibiliser ses utilisateurs.
- L'éducation populaire et le scoutisme, plus centrés sur le développement de la personne, et leur ministère de tutelle, le ministère de la Jeunesse et des Sports.
- L'Education nationale, avec la mise en place des "classes de découverte".
- L'Enseignement agricole, avec la création des BTS Protection de la nature (PN)

Dans le milieu des années 70, l'action conjuguée de ces acteurs fait émerger ce qu'on a appelé l'animation nature.

Années 80 : la formalisation

Durant les années 80 on assiste à un élargissement considérable des champs d'intérêt :

- De la notion de *nature*, on passe à celle d'*environnement*, par intégration de problématiques telles que la pollution, les ressources, le milieu urbain...
- De l'*animation*, on passe à l'*éducation*, ce qui démontre le nouvel intérêt pour la personne en elle-même, qui n'est plus considérée comme un simple réceptacle de savoirs et savoir-faire au service de la protection de l'environnement, mais est en recherche de développement personnel.

Le terme d'éducation à l'environnement est né.

Au début des années 90 s'affirment deux tendances majoritaires au sein de l'éducation à l'environnement. Chacune, pour mieux insister sur ses objectifs, a revu à sa manière le nom qu'elle donne à sa pratique : on parle alors d'éducation *pour* l'environnement et d'éducation *par* l'environnement.

- L'éducation *pour* l'environnement œuvre à responsabiliser les individus dans la gestion de leur environnement, à faire émerger la notion d'"écocitoyen" pour assurer le développement "soutenable" de notre planète. L'environnement, sa connaissance, sa gestion et sa conservation sont donc des objectifs à atteindre par le biais de l'éducation.

- L'éducation *par* l'environnement, elle, constate que l'environnement est un thème très riche, qui passionne, qui motive, et qui permet de travailler sur un très grand nombre de concepts, de thématiques, de comportements... Elle focalise ses objectifs sur la personne qu'elle se donne pour mission d'enrichir. L'environnement est donc considéré comme un moyen éducatif.

La synergie entre ces deux philosophies permet à chacune de s'enrichir des compétences, réflexions, savoirs et savoir-faire des autres bien au-delà de ce qu'il est possible de réaliser isolément. C'est dans cette complémentarité que s'est reconnu le Réseau Ecole et Nature, en se donnant pour mission de favoriser le rapprochement des acteurs et l'échange de leurs expériences.

Aujourd'hui : l'ouverture

La dynamique d'ouverture engagée dans les années 80 s'accélère durant les années 90 et peu à peu l'éducation à l'environnement en vient à s'inté-

resser autant à l'être humain et à l'organisation de la société qu'à l'environnement naturel et physique.

Progressivement, l'éducation *par* l'environnement se rapproche de l'éducation "au sens large", tandis que l'éducation *pour* l'environnement a pour ambition de changer la société dans son ensemble.

Ces deux notions et leur complémentarité deviennent peu à peu insuffisantes pour décrire la diversité des objectifs et des pratiques. Pour cette raison le Réseau Ecole et Nature propose une description globale de l'éducation à l'environnement structurée en quatre niveaux (voir ci-dessous).

Le nom même d'éducation à l'environnement semble inapproprié à certains, dans la mesure où il donne une image réductrice de ses acteurs, cadres de mise en œuvre et préoccupations. Les mots clés de *citoyenneté*, *développement durable* prennent de l'importance et influenceront certainement la future dénomination de ce qui est aujourd'hui encore l'éducation à l'environnement.

Les quatre niveaux de l'éducation à l'environnement

Dans le cadre de sa charte, le Réseau Ecole et Nature propose une vision de l'éducation à l'environnement structurée en quatre niveaux, correspondant à quatre familles d'objectifs menant à la pratique.

Pour un épanouissement de l'individu.

Sérénité, bien-être, bonheur de vivre avec les autres, santé... constituent autant de besoins essentiels à l'être humain pour être en mesure de construire. Ils représentent des objectifs majeurs de l'éducation à l'environnement.

L'éducation à l'environnement se veut également formatrice de l'intelligence : éveil, sens critique, autonomie, culture générale, méthodologie, émancipation...

Pour cela, l'éducation à l'environnement propose d'une part une grande variété de concepts, données et méthodes, et d'autre part un support motivant, impliquant et universel.

Pour des sociétés de l'interaction et du respect mutuel

Au-delà de l'échelle individuelle, l'éducation à l'environnement s'implique dans le fonctionnement des sociétés en aidant chacun à :

- Comprendre les enjeux sociaux d'aujourd'hui et de demain, d'ici et d'ailleurs.
- Etre acteur dans la mise en œuvre des solutions collectives aux problèmes qui se posent, en laissant toujours à la personne le libre choix de ses engagements.
- Gérer avec les autres, en responsabilité et en toute conscience, les espaces, sociétés et ressources.

Pour une planète riche et diversifiée

L'éducation à l'environnement travaille à cet objectif en favorisant la prise de conscience de la complexité, de la fragilité et de l'acuité des relations de l'homme avec son environnement.

Il s'agit "d'acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la préservation et à la solution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement" (UNESCO 1977).

...pour aujourd'hui et pour l'avenir !

Le Réseau Ecole et Nature a pour ambition de promouvoir une éducation à l'environnement au carrefour de toutes ces approches, complexes et diverses, sans les hiérarchiser.

C'est de cette synergie que pourra émerger la citoyenneté qui, rendant chacun responsable du passé, du présent et de l'avenir, est une des clés du développement durable.

Extrait de la Charte 1998 du Réseau Ecole et Nature

Des problématiques diversifiées

L'éducation à l'environnement peut-elle, doit-elle être considérée de la même façon que d'autres domaines de l'éducation ? Les thématiques sur lesquelles elle travaille, débouchent sur des enjeux particulièrement importants qui lui donnent sa spécificité.

Pour Lucie Sauvé, l'Education relative à l'Environnement (ErE) répond à trois problématiques complémentaires :

- La première concerne **la dégradation de l'environnement** biophysique, liée à l'épuisement et à la détérioration des ressources. Cette situation menace la qualité de vie, voire même, la survie de l'espèce humaine.
- La deuxième est celle de **l'aliénation des personnes et des sociétés en regard de leur milieu de vie**, à laquelle s'ajoute un manque de solidarité à l'égard des autres êtres vivants de cette planète. L'être humain est devenu étranger à sa nature originelle qui l'unit aux autres éléments de la biosphère. Il est par ailleurs trop souvent dominé par un univers technologique qu'il comprend peu et utilise mal. Il doit développer un sens du partage équitable et de la responsabilité quant à l'utilisation judicieuse et au développement durable des ressources collectives.
- Enfin, l'ErE répond à **une problématique pédagogique** : les conditions d'enseignement et d'apprentissage traditionnelles sont caractérisées, en particulier, par le cloisonnement disciplinaire, l'absence d'autonomie de l'apprenant et l'isolement de l'école par rapport aux réalités du milieu. Or, ces facteurs ne sont pas favorables à une éducation visant le développement de personnes aptes à relever les défis d'un monde contemporain marqué par la rapidité et l'ampleur des changements, la diversité et le caractère multidimensionnel des problèmes environnementaux.

En réponse à cette triple problématique, Lucie Sauvé observe que l'éducation relative à l'environnement peut être envisagée selon trois perspectives complémentaires : les perspectives environnementale, éducative et pédagogique. On retrouve là, sous des dénominations légèrement différentes, trois des quatre objectifs de l'éducation à l'environnement selon le Réseau Ecole et Nature.

Les objectifs de l'éducation à l'environnement

Le projet du Réseau Ecole et Nature sur l'éducation à l'environnement porte sur les objectifs suivants :

- **Un objectif de mieux-être individuel et collectif.** L'éducation à l'environnement participe à la formation d'individus sereins, épanouis, émancipés, éveillés au monde, qui acceptent la différence et savent construire dans l'échange.
- **Un objectif comportemental.** L'éducation doit également aider l'individu à acquérir de nouvelles attitudes, notamment de respect, vis-à-vis de lui-même, de son environnement, de la société et d'autrui... s'inscrivant ainsi dans une dynamique de développement durable.
- **Un objectif méthodologique.** Il s'agit d'acquérir des méthodes d'approche diversifiées, pour développer la capacité à observer, comprendre, penser, imaginer, et à agir avec créativité, lucidité, responsabilité et esprit critique.
- **Un objectif notionnel.** Une connaissance objective des phénomènes et des systèmes reste le support essentiel d'une bonne appréhension des problèmes d'environnement, notamment dans une perspective d'aide à la décision et à l'action. Cependant, plus que dans toute autre démarche, on sera conscient de la nécessité d'articuler ces apports de connaissances factuelles et conceptuelles avec des objectifs méthodologiques et comportementaux.

Des thèmes à explorer

L'éducation à l'environnement des années soixante-dix avait axé son travail sur l'étude du milieu naturel. On y découvrait la faune et la flore.

Aujourd'hui, les problématiques se sont multipliées, la réflexion pédagogique s'est élargie, tout est devenu objet d'éducation. De la nutrition des invertébrés aux relations Nord-Sud en passant par les flux en milieu urbain, un champ d'investigation immense s'offre à l'éducateur.

Impossible bien sûr, de faire un inventaire exhaustif des thèmes : l'imagination des éducateurs et des publics est sans limite. C'est pourquoi nous ne proposons ci-dessous qu'une ébauche de typologie des thématiques les plus souvent étudiées dans le cadre d'actions d'éducation à l'environnement, en ne doutant pas qu'elle donnera des idées au lecteur.

Les thématiques nature, écologie, biodiversité

La flore et la faune, premières thématiques abordées scientifiquement dans le cadre des animations nature d'il y a trente ans restent très étudiées (étude d'une espèce particulière, les modes alimentaires, qui vit où, la diversité des espèces...).

L'étude de milieu est encore actuellement une entrée privilégiée. Il faut avouer que les outils pratiques (documents, malles) et théoriques (méthodologies) foisonnent et ont prouvé leur efficacité. De plus l'étude de milieu est intéressante par l'interdisciplinarité qu'elle implique, et par les démarches pédagogiques actives que beaucoup d'éducateurs ont appris à maîtriser pour l'aborder.

Quelques exemples de sous-thèmes pour l'étude de milieu : la chaîne alimentaire, le cycle de la matière organique, l'évolution d'un milieu, la gestion d'un milieu par l'homme...

Les thématiques larges : paysage, milieu

Une approche plus globale de l'environnement peut être conduite sur le terrain par l'étude des composantes générales du **paysage** : milieu naturel, agriculture, habitat, architecture, activités économiques... Cette étude mettra en valeur les interrelations de l'homme avec le milieu.

Les milieux naturels (montagne, mer, ville, littoral, forêt, lac, rivière, campagne...) constituent également autant de thèmes transversaux intégrant des dimensions écologiques, géologiques, humaines, climatiques, historiques, culturelles...

Ressources naturelles et nuisances : déchets, énergie, risques majeurs, bruits, pollution de l'air et de l'eau

Le thème des **déchets** est devenu prépondérant ces dernières années dans les actions d'éducation à l'environnement, au point de devancer les *classiques*, comme le patrimoine naturel. Les sous-thématiques sont nombreuses et riches : consommation, gaspillage, recyclage, tri, ressources naturelles, économie, transports... D'innombrables outils, malles, poubelles pédagogiques aideront l'éducateur dans l'étude de cette thématique.

L'énergie est également un thème en croissance, malgré une difficulté non négligeable à travailler sur ce thème un peu plus abstrait que les déchets. Production, consommation, origine, utilisation par les plantes et dans les chaînes écologiques, économie, risques liés, énergies alternatives, coût économique et écologique... Des initiatives naissent chaque jour autour de ces problématiques, notamment sous l'impulsion des délégations régionales de l'ADEME, des agences locales de l'énergie et de multiples associations souvent regroupées au sein de Comités de liaison pour les énergies renouvelables (CLER) régionaux. Les outils pédagogiques se diversifient et gagnent sans cesse en qualité.

L'ADEME est un organisme moteur puisqu'elle met en place un programme d'action national d'éducation à l'environnement sur ses domaines de compétences : déchets, énergie, air et transports (voir page 48).

Les thématiques concernant **les risques majeurs** (inondations, incendies, tremblements de terre, pollution chimique de l'air ou de l'eau, accidents nucléaires) sont difficiles à traiter (car généralement éloignées de la réalité quotidienne des publics) si elles ne se rattachent pas à un cas concret proche ou encore présent dans les mémoires. C'est ce qu'a démontré

récemment, le naufrage de l'Erika sur les côtes bretonnes, qui a fourni une opportunité – malheureuse – d'étude de cette thématique.

Le bruit constituait jusqu'à présent un thème marginal de l'éducation à l'environnement. L'intérêt pour son étude commence à se développer, notamment en relation avec la question des transports aériens et routiers.

L'eau constitue enfin un thème d'étude très large permettant à la fois une approche globale d'un écosystème et une mise en évidence facile des problèmes liés à l'action humaine. Il comprend de nombreux sous-thèmes : cycle de l'eau dans la nature, érosion et façonnement des paysages, l'eau dans le sol, l'eau et la vie, l'eau et l'homme (consommation, utilisation agricole, industrielle, pollution, recyclage...). Ce thème fait très bon ménage avec le travail en milieu urbain.

Le patrimoine

Le bâti, l'ethnologie, les arts et traditions populaires, l'archéologie, l'histoire et la préhistoire... constituent des éléments et approches du patrimoine humain. Ce sont des thématiques souvent abordées, mais rarement en tant que thèmes principaux d'actions d'éducation à l'environnement, sauf dans les structures spécialisées dans l'éducation à l'environnement urbain.

La notion de naturel s'applique à des *objets* naturels (milieux, paysages, espèces, sites...) déjà évoqués ci-dessus, mais accorde une importance toute particulière à leurs relations avec l'être humain : la manière dont celui-ci les a façonnés, ce qu'ils représentent pour lui, tant concrètement que dans son imaginaire, sa culture, les relations des hommes autour de ce patrimoine...

Témoignage : L'épopée des livres géants

J'habite le nouveau Parc naturel régional des caps et marais d'Opale situé dans le Pas-de-Calais. Martine, la chargée de mission en éducation nous a sollicités dès le mois d'octobre 1999, pour découvrir le patrimoine de notre village et ses spécificités. Elle nous proposait une règle du jeu (méthodologie associant la pédagogie de projet et l'alternance), des rendez-vous réguliers sous forme de mini formations et de réflexion.

Pour inaugurer le nouveau Parc et montrer sa diversité patrimoniale, Martine a eu l'idée de nous proposer de raconter nos découvertes dans un livre géant. Les enseignants de mon village n'ayant pas le temps de suivre ce projet, nous nous le sommes approprié dans le cadre des *loisirs petites vacances*, organisés par quelques parents.

Collecte des représentations sur le mot *village*, balade d'immersion ponctuée de quelques activités sensorielles et artistiques. Notre parcours part du centre du village, longe la rivière, passe par un point haut puis revient en salle. Très vite les mots fusent... Nombreuses découvertes. En feuilletant un livret du ministère de l'Agriculture donné par Martine, nous découvrons le mot *patrimoine* dans toute sa diversité. Quel est le patrimoine spécifique à Wirwignes, ce qu'il n'y a pas ailleurs ?

D'autres sorties seront nécessaires pour rencontrer le fabricant de la tarte à gros bord, l'ancien meunier du village, et pour relonger notre rivière depuis la source dans la forêt... Un passage par la bibliothèque nous permet de travailler sur la forme des livres, les astuces de mise en page, les surprises, les techniques employées. Puis nous attaquons la maquette de notre histoire et le début de la confection du livre. Goutelette sera notre fil conducteur. Emportée par le courant de la rivière, elle traversera les pages et découvrira les paysages du village et ses particularités.

Nous choisissons le papier déchiré et collé à la colle à papier peint. Joie de s'en mettre partout, nombreuses discussions et surtout contraintes techniques à résoudre. Les ateliers ne dépassent pas deux heures ce qui permet à une partie du livre de sécher. Et puis il faut être prêt pour le jour où la camionnette vient chercher notre livre bien emballé pour la grande exposition. Nous mettons alors les bouchées doubles.

Nous sommes invités par Martine à découvrir tous les livres géants des autres villages. Quelle fête, quelle diversité dans notre patrimoine (paysage, architecture, nature) et quelle diversité dans la présentation ! C'est splendide ! En plus il y a Jean Humery qui a créé un début de chanson sur le nouveau parc... Nous reprenons tous ensemble le refrain "Avec nous partez en balade, vers les caps et les marais d'Opale..." et nous pouvons même inventer le couplet de notre village "A Wirwignes il y'a de la tarte fine, travaillée par Mémère Harlé... "

En nous quittant, nous décidons d'inviter les enfants du village *perché* à découvrir notre village d'en bas (contrastes)... Mais ça c'est une autre histoire...

*Anne Vernier et les explorateurs des Caps et
Marais d'Opale, hiver 2000*

Le monde rural et l'agriculture

Les trois quarts des Français vivent en ville, c'est pourquoi le milieu rural est pour beaucoup un thème d'étude teinté d'exotisme. Les thématiques peuvent concerner par exemple les pratiques agricoles, l'agriculture biologique, l'élevage, la fabrication des produits agro-alimentaires, les pratiques d'autrefois, les animaux de la ferme, la mare... Ce sont souvent des agriculteurs qui s'impliquent dans des démarches éducatives (fermes pédagogiques, d'accueil, de découverte, agriculture paysanne...).

La périurbanisation et la désertification des campagnes sont deux phénomènes qui modifient en profondeur le champ de l'espace rural. Des espaces ruraux nouveaux apparaissent dans lesquels l'agriculteur se transforme en jardinier, le citadin en campagnard... Des problématiques nouvelles y sont liées : aménagement du territoire, développement local.

Les échanges ville/campagne s'intensifient et amènent progressivement une meilleure compréhension entre deux "mondes" si différents et si complémentaires.

A la lisière du monde rural et de l'urbain, le jardin offre un potentiel éducatif fabuleux. Entre jardin sauvage et jardin de production, c'est un micro territoire où l'on s'organise pour mener à bien les projets, où l'on fait des choix collectifs, où l'on exerce la citoyenneté.

Le milieu urbain

Cette thématique devrait être intégrée aux thématiques "milieux", ci-dessus, mais une vieille habitude pousse encore aujourd'hui à faire du milieu urbain un milieu à part. Les sous-thèmes qu'elle comprend et les méthodes d'étude sont pourtant similaires à ceux que l'on trouve dans l'étude des autres milieux : étude de l'organisation systémique, de la circulation des différents flux, lecture de paysage...

L'originalité de l'éducation à l'environnement urbain tient au fait qu'elle nous amène à adopter un regard croisé, à la fois culturel, environnemental, social et économique. Des contacts pour s'initier à cette thématique : le réseau Citéphile (voir page 111) qui regroupe les structures s'intéressant particulièrement à ce sujet et les APIEU (Ateliers permanents d'initiation à l'environnement urbain, voir page 81). Enfin, il existe un site européen qui présente des fiches d'expériences : www.urban-education.net

La responsabilisation, l'éco-citoyenneté

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une thématique, mais d'un champ de préoccupation transversal à tous les thèmes, dans la mesure où l'éducation à l'environnement vise, de plus en plus, à développer les principes et pratiques de la démocratie participative. Concrètement, il s'agit d'inciter les différents groupes cibles des actions à se familiariser avec les mécanismes de décision sur des sujets liés à leur environnement et à leur qualité de vie, de manière à faire entendre leur voix dans les instances décisionnelles.

La revalorisation d'un quartier, l'aménagement d'un espace vert, le tri et la valorisation des déchets, la qualité des repas servis dans les collectivités... Autant de sujets, parmi beaucoup d'autres, liés à l'environnement et à la qualité de vie que nos élus et les services techniques des différentes collectivités examinent au quotidien, sous leurs aspects sociaux, économiques, environnementaux, etc. Autant de sujets qui concernent de très près l'ensemble de la population, qui souvent ne peut réellement participer au débat et aux prises de décision, faute d'information suffisante.

D'où la mise en place progressive, à l'initiative des élus (et de leurs électeurs !) d'espaces de concertation et de réflexion largement ouverts à la population. Citons, pour les plus jeunes, les conseils municipaux de jeunes, les commissions départementales de la jeunesse (informations auprès de la DDJS de votre département).

Pour les adultes, les conseils de quartiers, d'arrondissements et surtout, une foule d'espaces d'information et de débats nés de la société civile elle-même, regroupements de résidents, régies de quartier, associations de défense des consommateurs, etc. qui donnent aux usagers les cartes nécessaires à leur participation au grand jeu démocratique. Les associations spécialisées en éducation à l'environnement collaborent souvent étroitement avec ces regroupements citoyens.

Parmi les nombreuses initiatives qui se développent sur le territoire national, citons-en deux, représentatives de la dynamique éco-citoyenne en pleine expansion :

- L'Observatoire de l'environnement et de l'éco-citoyenneté, animé par les associations adhérentes de la Maison de la Nature et de l'Environnement de Lille, destiné à informer les habitants de la région Nord-Pas-de-Calais et à promouvoir l'action des associations sur ces thèmes.
- L'organisation, par la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette à Paris, de colloques réunissant, sur un pied d'égalité, des *experts* et des *citoyens ordinaires* sur des questions situées aux frontières de la science et

de la société. Le premier colloque s'est tenu en juin 2001 sur le thème de la crise de la vache folle ; les suivants traiteront de la bioéthique et du réchauffement de la planète. Avant chaque colloque, deux groupes de dix personnes sont formés à la question dont ils auront à débattre, par le biais de réunions préliminaires et la lecture de documents spécialisés. Les colloques, ouverts à tous, sont accompagnés d'une exposition sur le thème traité et relayés sur le site internet de la Cité des Sciences par une foire aux questions, une bibliographie, des liens vers d'autres sites, etc.

Impossible enfin de ne pas évoquer la multitude d'initiatives écocitoyennes qui naissent sur l'internet : forums et sites parfois très spécialisés informent les internautes sur les sujets les plus divers et leur permettent d'échanger au-delà des limites géographiques. On peut citer :

- La liste de discussion natur-naute, créée pour permettre le débat sur les différents aspects du patrimoine naturel et humain (à ce jour, une majorité de contributions en relation avec la protection de la nature). natur-naute@egroups.fr
- A plus grande échelle, l'Anneau Nature, chaîne de sites regroupant (à la mi-2001) 41 sites non commerciaux spécialisés en cadre de vie, nature, patrimoine et environnement, et favorisant la diffusion d'informations sur ces thématiques qui ne trouvent pas toujours leur place dans les médias traditionnels.

De plus l'éco-citoyenneté ne s'exerce pas seulement dans ces lieux d'échanges ; chacun, individuellement est éco-citoyen en respectant les réglementations sur l'environnement, les milieux, les êtres vivants.

Témoignage : Une marche pour préparer l'avenir

A Charleville-Mézières, le pays du poète aux semelles de vent, les habitants de la Houillère redécouvrent leur quartier afin de prendre part aux opérations de requalification urbaine et sociale du projet.

Requalifier un quartier, c'est agir sur le cadre de vie de ses habitants. Un tel projet se conduit pour les habitants mais, aussi et surtout, avec eux. La participation des habitants est ainsi le mot clé de toute démarche de projet urbain.

L'acte de démolir est un acte grave dans la vie d'un quartier qui engendre bien souvent un traumatisme social qui ne doit pas être négligé.

Communiquer sur les projets, expliquer aux habitants le devenir de leur quartier, de leur immeuble, est le minimum exigible pour de tels projets de qualification urbaine. Aller au-delà et associer de manière active les habitants au projet favorise l'acceptation et l'appropriation du projet par les habitants. De même, à l'inverse, la connaissance et le vécu du quartier par ses habitants sont des facteurs améliorant l'adéquation du projet aux situations. Faire participer les habitants au projet, c'est aussi réduire les risques de diffusion de rumeurs non-fondées à l'intérieur du quartier, qui peuvent être néfastes à la sérénité des lieux.

L'intervention du CIN de Boulton-Bois

En relation avec le Centre Social et Culturel, cinq groupes familiaux, d'une vingtaine de personnes en moyenne, parcourent le quartier : lecture de carte 1/25000° avec boussole, lecture de paysage, plan de la ville, cadastre, jeux de localisation de photos, interprétation de la nature, sol, réseau hydrographique, toponymes, traces, plantes, signes et codes, présentation des périmètres, lecture in situ de textes historiques, rencontre avec un poète, cadastre aux périmètres "gommés" pour imaginer, etc.

Arpenter un quartier trop connu, le percevoir pourtant autre. Carte en main, aller, éclairé par la magie des noms de lieu, Ninie des Bois, le moulin du Waridon, qui révèlent leurs secrets. Les plantes sur le chemin ou à l'angle des pavés s'épanouissent. Parfois, il aura fallu nommer pour voir. Souvenir d'un quartier plus habité, espoir d'un cadre de vie harmonieux, "donc le monde n'est pas fini". Ici et maintenant, s'informer, s'exprimer, participer et jouer son rôle d'éco-citoyen.

*Philippe Vauchelet, Centre d'initiation à la nature,
Boulton-Bois, juin 2001.*

Le développement durable, ou la globalisation des problématiques de l'éducation à l'environnement.

De plus en plus, l'environnement est associé dans les discours au développement durable. Autrement dit, éduquer à l'environnement reviendrait à contribuer à éduquer au développement durable. Mais le développement durable, qu'est-ce que c'est ?

L'expression "développement durable" est apparue dans le rapport

Brundtland (rapport sur le développement des pays du Sud) commandé par les Nations Unies en 1987, qui le définit comme “*un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*”. La recherche de développement durable implique donc une solidarité dans le temps et dans l’espace : il s’agit de laisser aux générations futures des ressources suffisantes et une planète en bon état de marche, et de mieux répartir, aujourd’hui et partout, les richesses et ressources entre les hommes.

Le développement durable a été largement popularisé à la Conférence de Rio en 1992, au point de représenter une sorte d’horizon absolu de toute initiative en faveur de l’environnement et des sociétés humaines. Il apparaît comme un concept puissamment fédérateur, qui stimule les rapprochements et les échanges entre acteurs issus de “mondes” (géographiques, politiques, économiques, thématiques...) différents.

Pour toutes ces raisons, il était légitime que l’éducation à l’environnement s’approprie, elle aussi, la notion de développement durable, qui semblait correspondre presque parfaitement aux buts qui lui étaient fixés.

“Faut-il rappeler [...] que les préoccupations de ce que l’on appelle désormais le développement durable se retrouvaient déjà explicitement dans la déclaration de Tbilissi (Programme international d’éducation relative à l’environnement de l’UNESCO, 1978) qui formulait les assises axiologiques de l’ErE : prise en compte des liens étroits entre économie et environnement, l’adoption de perspectives locales et globales, promotion de la solidarité internationale, etc.” (Extrait de l’article de Lucie Sauvé : “L’éducation relative à l’environnement et la perspective du développement durable”).

Mais, si le développement durable reste porteur d’un grand nombre d’initiatives créatives, susceptibles de faire évoluer les comportements et les états d’esprit vers d’avantage de justice et un meilleur partage des ressources (voir encadré ci-dessous), il ne faudrait pas qu’il se substitue aux autres mots désignant des préoccupations et modalités d’action tout à fait légitimes. En particulier, il serait dangereux d’abandonner le terme d’éducation à l’environnement (et donc, de soumettre cette pratique) au profit du seul développement durable, en lui-même très marqué par son époque et par son origine culturelle : la “durabilité” ne constitue une valeur ultime que pour les sociétés occidentalisées, pas du tout pour les cultures dites “autochtones” ou premières, par ailleurs si souvent prises comme modèles de relation exemplaire entre les hommes et leur environnement. C’est pour cela que d’autres terminologies se développent : on parle autant aujourd’hui d’éducation pour le développement de sociétés responsables que d’éducation au développement durable.

Abandonnons ici cette bataille de mots, même si elle revêt une grande importance. L'essentiel, dans le lien qui s'est noué entre développement durable et éducation à l'environnement, fut bien de repositionner cette dernière dans une perspective plus ample que celle que lui offrait la seule approche de l'environnement naturel. Il ne semble guère possible, de nos jours, d'engager un groupe, quel qu'il soit, dans un projet d'éducation à l'environnement, sans tenter de mieux comprendre avec lui la complexité des interdépendances entre écologie, économie, technologie, politique et réalités sociales, ici ET là-bas, aujourd'hui ET demain. En ce sens, l'irruption du développement durable dans le champ de l'éducation à l'environnement (et non l'inverse !) n'a pas fini de générer de nouvelles pratiques, de nouvelles approches, de nouvelles prises de conscience, et c'est tant mieux.

Programme pédagogique sur le développement durable

Aujourd'hui le Réseau Ecole et Nature prend appui sur son expérience acquise lors de la création des programmes pédagogiques *Rouletaboule* et *Ricochets* pour stimuler un partenariat riche et varié autour d'un dispositif d'éducation au développement durable.

Réunissant des associations nationales, des entreprises, des institutions et établissements publics, des collectivités territoriales et des fondations, ce dispositif propose de faire évoluer le rapport de chacun au monde, aux autres et à lui-même, en alliant :

- Des outils pédagogiques (adaptables aux utilisateurs et favorisant la coopération)
- Des méthodes pédagogiques (cohérentes, pertinentes, actives, favorisant l'autonomie, la responsabilité, l'esprit critique, la créativité)
- Un dispositif de formation (rencontres des acteurs, amélioration des pratiques, appropriation des outils et de la dynamique)
- Des réseaux et des outils d'échange (aider chacun à resituer son action dans le contexte global)
- Une animation du dispositif (adaptation aux réalités locales, évolution et évaluation).

Le dispositif favorisera le contexte scolaire dans un premier temps, puis s'attachera plus particulièrement aux contextes entreprise et producteurs/consommateurs.

Planet'ERE 2, second forum francophone d'éducation relative à l'environnement (du 18 au 23 novembre 2001 à Paris et en région) et le Sommet mondial du développement durable (à Johannesburg du 2 au 11 septembre 2002) sont deux étapes cruciales dans le processus d'élaboration du dispositif avant son expérimentation au plan international.

Des publics à sensibiliser

Si l'enseignant s'adresse à un public bien identifié, tous les autres éducateurs sont invités à réfléchir à la "cible" de leur action d'éducation. Au regard des enjeux, les chantiers sont vastes ! Trop souvent, l'on reste cantonné à son public habituel, sans penser que d'autres catégories peuvent être intéressées, concernées... Diversifier ses publics, c'est rendre le message plus universel, lui donner une plus grande portée, c'est aussi souvent assurer la rentabilité d'une opération, la survie d'une structure... Mais c'est encore s'offrir des échanges plus diversifiés, s'enrichir au contact de la différence... Il faut donc apprendre à partir en recherche de nouveaux publics jusque dans les endroits les plus inhabituels !

Quelques catégories bien identifiées

Quels sont les publics concernés par l'éducation à l'environnement en France aujourd'hui ? Qu'en attendent-ils et pourquoi ? Pour tenter de répondre à ces questions, voici une petite typologie de publics, d'actions d'éducation à l'environnement, avec quelques pistes pour parvenir à les toucher, et des types d'activités souvent demandées.

Le public individuel enfant

- **De proximité.** Ce sont souvent des enfants avec lesquels travailler durant les temps parascolaires et périscolaires. Leur proximité permet d'envisager la mise en place d'activités par petites tranches (quelques heures) réparties sur l'année. Quelques situations privilégiées : les clubs nature, les CEL (Contrat éducatif locaux), les centres de loisirs...
- **Régional.** Ce public régional est le plus souvent citoyen. Il est plutôt demandeur de séjours nature à la semaine, pour les petites et les grandes vacances.

• **National.** A cette échelle, on s'adresse avant tout aux enfants en vacances. Le gros de la demande concerne des séjours nature de 8 à 10 jours. Ce public est issu de trois types de sources :

- Les enfants déjà motivés par la nature, l'environnement, par exemple les lecteurs de revues spécialisées pour la jeunesse (*Wapiti, Hibou, La Hulotte,...*), ou ceux (souvent les mêmes !) dont les parents sont des militants de l'environnement.

- Les enfants dont les parents recherchent un séjour à caractère éducatif pour occuper leurs vacances. Ce sera du théâtre, de la musique, du sport ou de la nature, suivant la première documentation sur laquelle ils vont tomber. Ce cas de figure permet de travailler avec des publics pas toujours intéressés au départ par la nature mais qui ne demandent qu'à le devenir.

- Les enfants orientés par les collectivités (comités d'entreprises, mairies...) qui cherchent pour les enfants de leur personnel ou de leur commune, des séjours à thèmes, avec parfois un haut niveau d'exigence pédagogique. Celles-ci ne peuvent "acheter" que quelques places dans un séjour accueillant d'autres enfants. Elles prennent en charge une (grosse) partie du coût des séjours. Cela permet à des enfants issus de milieux modestes de participer aux séjours nature.

Les groupes constitués d'enfants

Durant le temps scolaire. Ils représentent un énorme volume d'animations, de projets, de partenariats... Sans entrer dans le détail, disons que les projets sont réalisés soit par les enseignants, soit grâce à une collaboration enseignants/animateurs souvent très fructueuse. Des projets s'élaborent à tous les niveaux d'enseignement (écoles, collèges, lycées, établissements publics ou privés, établissements spécialisés, techniques ou agricoles...), pour des animations locales ou pour des groupes scolaires extérieurs au département.

En dehors du temps scolaire, le travail avec des groupes constitués d'enfants s'effectue beaucoup en centres de loisirs, centre de vacances, MJC, centres sociaux...

Les adultes individuels

En période touristique, **le public de vacanciers** est intéressé par ce qui se passe localement (expositions, journées nature, conférences...). Ce public

est souvent demandeur de produits touristiques, soit pour les "amateurs avertis" déjà sensibilisés à la nature, soit pour des adultes désireux de découvrir le pays dans une ambiance conviviale.

Beaucoup d'adultes individuels sont "touchés" par l'éducation à l'environnement, par exemple lorsque **leurs enfants** suivent des animations, et également par **les médias locaux**. Ainsi, très souvent, l'organisation d'activités menées par le biais des clubs nature, des centres de loisirs, des PAE scolaires... nécessite la participation de nombreux adultes individuels (parents, adultes de proximité, élus locaux, représentants d'administrations...). De même, lorsque les enfants partent en classe de découverte, en camp nature, les parents "suivent" ce que font les enfants, et finissent bien souvent par y développer un intérêt personnel. Ceci se vérifie également lors des restitutions des projets d'enfants (fête de l'école, journées portes ouvertes, fête du village,...). Ce premier contact peut mener à une implication plus personnelle et plus approfondie par la suite.

Enfin, le travail sur **l'éco-citoyenneté** et la responsabilisation décrit plus haut (page 29) croise nécessairement le chemin de l'éducation à l'environnement, en s'adressant de manière privilégiée aux adultes plus qu'aux enfants. Dans de nombreuses entreprises par exemple, les salariés sont invités à rationaliser leur consommation de papier, d'énergie... voire à parrainer ou participer à des actions extérieures de restauration / protection du milieu. Les liens entre l'éducation à l'environnement et l'entreprise seront développés plus loin, mais dès à présent nous conseillons à tous ceux qui sont intéressés par la mise en œuvre d'une action environnementale sur leur lieu de travail de consulter l'association ADMICAL, spécialisée dans le mécénat d'entreprise, qui note une forte montée en puissance de l'implication des salariés dans la gestion environnementale et fournit un bon descriptif des actions possibles. www.admical.org

Les groupes constitués d'adultes

De plus en plus, les groupes d'adultes sont touchés par l'éducation à l'environnement, dans le cadre des loisirs, le cadre professionnel ou celui de la formation.

- **Etudiants, enseignants ou autres en formation** : des formations spécialisées existent pour les animateurs (BEATEP), et de plus en plus de formations sportives, environnementales... comprennent un volet "éducation à l'environnement". Les enseignants peuvent également bénéficier, à leur

demande, de formation continue en éducation à l'environnement (voir page 289).

- **Les élus et personnels techniques** bénéficient d'information, plus rarement de formation, sur l'éducation à l'environnement, dans le cadre des centres de formation de la fonction publique territoriale.
- **Les groupes professionnels** tels que les agriculteurs, constituent de plus en plus souvent le public de formations spécifiques, dispensées dans le but de mener une réflexion collective sur les pratiques compatibles avec la préservation de l'environnement.
- **Le grand public** commence à être touché par des actions éducatives, notamment sur le thème des déchets, à l'occasion de la mise en place de la collecte sélective des déchets ménagers par les municipalités. Les "Ambassadeurs du tri" mènent alors, indifféremment, une action de sensibilisation individuelle ou collective, par exemple dans le cadre de centres sociaux, de maisons de quartier... Plus ponctuellement, à l'occasion d'opérations largement médiatisées telles que les "Journées" de l'eau, de l'énergie... des visites de sites exemplaires sont organisées pour des groupes d'une vingtaine de personnes en moyenne.
- **Le contexte des loisirs**, enfin, offre de nombreuses opportunités de développer des activités d'éducation à l'environnement. Les sorties ornithologiques, les randonnées pédestres ou à bicyclette, les sorties astronomie... constituent autant d'occasions d'élargir les centres d'intérêt, de replacer une problématique spécifique dans le contexte plus global du milieu et des interactions homme-nature.

Regrettons toutefois que ces activités demeurent très ponctuelles, peu intégrées à des projets globaux devant amener chacun à revoir ses choix de comportements, dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement. Ces projets existent néanmoins, dans le cadre d'entreprises (notamment celles qui sont engagées dans une démarche de certification ISO 14 001), de démarches d'insertion... Pour ce dernier sujet, voir ci-dessous, "Des chantiers en développement" ; pour ce qui concerne l'action en entreprises, voir page 117.

Par ailleurs, il faut également noter l'usage croissant de l'environnement comme **vecteur de socialisation** ou **retour vers l'emploi**. A travers en particulier des jardins collectifs respectueux de l'environnement, des personnes recréent des liens avec la société. L'apprentissage de métiers "verts", la socialisation par séjours en montagne ou en mer, la découverte d'autres modes de vie par séjours à la campagne... introduisent des publics très divers à l'éducation à l'environnement. Même si l'éducation à l'envi-

ronnement n'est pas le but ultime, des messages passent (remise en question des habitudes de consommation, de production et de gestion des déchets...).

Enfin, la multiplication des **Maison de la nature et de l'environnement** (MNE) va dans le même sens. Leur travail facilite la prise d'information et elles organisent de nombreuses activités (débat, expositions à thème, sorties...).

Des chantiers en développement

Problématiques d'environnement locales ou planétaires, construction de l'individu... Les enjeux de l'éducation à l'environnement, on l'a vu ci-dessus, ne sont pas minces. Par ailleurs, les déséquilibres écologiques et sociaux de notre temps vont croissant, donnant à ces deux catégories d'enjeux une dimension de défis impossibles. L'éducation à l'environnement doit donc résolument s'engager sur des voies nouvelles, pour faire face à chaque nouveau cas de figure. Voici quelques chantiers en cours de développement, quelques types de "nouveaux" publics sur lesquels les éducateurs à l'environnement développent de nouveaux savoir-faire. Ces expériences doivent être poursuivies.

- **Les tout jeunes enfants.** "Tout se joue avant 6 ans", dit-on (un peu abusivement, tout de même !). Les tout jeunes enfants ne constituent pas encore une des cibles principales de l'éducation à l'environnement. Celle-ci s'est plutôt focalisée jusqu'à présent sur des publics plus âgés (6/12 ans), peut-être en raison de la grande technicité que requiert une action avec des 2/5 ans et du manque d'information sur l'impact réel des actions menées avec des enfants de cet âge. Les instituteurs sont bien placés pour faire avancer la réflexion, et certains mènent des actions originales (exploitation d'un jardin ouvrier, tri des déchets en classe...), qui mériteraient d'être mieux connues.

- **Les adolescents.** Autre âge, autre difficulté. On constate assez fréquemment de leur part un intérêt plutôt mince, voire un certain rejet, de l'éducation à l'environnement. Focalisés sur d'autres types de préoccupations, ils sont parfois moins réceptifs – quoiqu'il existe des jeunes passionnés de nature qui travaillent toute l'année pour partir en camp nature l'été à l'étranger ! Les moyens de toucher les adolescents ne manquent pas, passant par des chemins détournés comme les activités de pleine nature, l'aventure, les approches artistiques... A chaque éducateur de trouver ses méthodes.

• **Les jeunes et adultes** en difficulté d'insertion sociale. L'éducation à l'environnement se donne entre autres objectifs la mise en place d'une société plus juste, plus humaine... Pour ces raisons elle ouvre ses champs de réflexion vers l'organisation sociale, l'exclusion... Comment ne pas se sentir concerné par les personnes en difficulté d'insertion sociale ? Des éducateurs, de plus en plus nombreux, s'intéressent à ces groupes cibles. Si leurs pratiques sont encore assez peu connues des spécialistes de l'éducation à l'environnement, c'est qu'elles sont essentiellement mises en œuvre dans des centres de formation spécialisés, par des formateurs qui « réinventent » l'éducation à l'environnement... souvent sans savoir qu'existent de nombreuses personnes ressources près de chez eux. Des liens sont là à créer, entre formateurs, éducateurs en éducation à l'environnement, responsables d'espaces protégés...

• Sous-ensemble de la catégorie précédente, **les jeunes des cités** représentent un public de plus en plus important, que l'éducation à l'environnement ne peut pas ignorer. L'équilibre ville-campagne, la citoyenneté, autant de thématiques et d'objectifs très liés à ce public qui est en attente de solutions nouvelles. Des initiatives commencent à émerger. Ainsi, certains centres de formation proposent, dans le cursus de formation, des séjours à la campagne aux jeunes issus des banlieues des grandes agglomérations, de manière à les resocialiser, à leur faire prendre une certaine distance par rapport à leur cadre de vie, à les faire se questionner sur leurs habitudes de consommation et à leur faire approcher une réalité du travail bien éloignée de la leur. Si vous habitez en région lyonnaise et êtes intéressés par cette problématique, vous pouvez contacter l'ALPES (Association lyonnaise de promotion et d'éducation sociale), qui organise des séjours de ce genre en partenariat avec le Conservatoire des Terrasses en Ardèche.

• **Les personnes handicapées.** Dans un autre registre, l'éducation à l'environnement doit se pencher sur d'autres catégories de public avec lesquelles elle a peu l'habitude de travailler. Handicapés moteurs ou mentaux, aveugles, sourds, muets... autant de chantiers à mettre en action. Là encore des expériences sont en cours en particulier autour de la mise en place de jardins collectifs ou ces publics bénéficient d'approches d'un environnement plus familier.

Témoignage : Pour une accessibilité des publics handicapés à la nature et à l'environnement

L'éducation à l'environnement qui appréhende le monde qui nous entoure dans sa globalité et sa complexité ne peut tolérer les exclusions et ne doit négliger aucun public. Les personnes handicapées mentales et physiques ont, elles aussi le droit d'accéder aux réflexions sur l'avenir de notre planète, et pourront peut-être ainsi trouver un espoir de non-exclusion et une voie vers la citoyenneté.

Au CPIE de Coutières (Poitou-Charentes, 79) c'est dans le jardin des sens que nous essayons de réunir les conditions nécessaires d'accessibilité du public handicapé à la nature. Parce que le jardin est un lieu privilégié, un espace de liberté, de curiosité et d'échanges de diversités où chacun peut y retrouver l'autre. Ici la démarche environnementale peut être le prétexte pour communiquer, échanger, créer, exprimer. Elle invite à toucher, à bouger, à sentir... Ainsi par l'intermédiaire du jardin des sens, des adultes handicapés mentaux en CAT (Centre d'aide par le travail) ont bénéficié de séquences d'éducation à l'environnement tout au long de l'année (à raison de deux fois par mois) et des enfants déficients sensoriels et handicapés mentaux (de l'Institut régional des jeunes sourds de Poitiers et de l'IME (Institut médico-éducatif) de Niort) ont vécu des séjours de découverte (transferts) avec des éducateurs en environnement.

Ce travail mené en partenariat avec les professionnels médico-sociaux a permis des échanges riches et a montré le souhait des éducateurs de développer l'accessibilité à la nature et à l'environnement auprès des personnes qu'ils accompagnent.

Les personnes handicapées sont très réceptives au monde qui les entoure ; il nous semble donc indispensable de les maintenir en contact direct avec la nature. Nous avons constaté au cours de nos interventions que c'est au sein de la nature que la personne handicapée se sent le mieux et s'épanouit le mieux. Elle a besoin de calme, de rythmes lents, de bien-être. De plus, dans la nature, la personne handicapée mentale a sa place, si handicapée soit-elle. Elle y trouvera toujours un éveil, une activité qui lui convient, à sa mesure.

Dans le jardin des sens, les activités sensorielles ont permis à chacun d'exprimer ce qui ne pouvait l'être autrement.

Crystèle Simon Responsable secteur éducatif CPIE de Coutières

- Le public pratiquant des **activités sportives** généralement dans un environnement naturel retient toute l'attention des éducateurs à l'environnement en lien avec les éducateurs sportifs (voir page 273).

Des acteurs nombreux et diversifiés

L'éducation à l'environnement est le fait d'une multitude d'acteurs et d'institutions . C'est cette diversité d'acteurs qui rend l'éducation à l'environnement si dynamique et contrastée. La connaissance des différentes catégories d'acteurs est utile à l'éducateur, car c'est au sein de ce creuset qu'il trouvera les ressources et les partenaires indispensables au montage de ses projets.

Panorama général

L'éducation à l'environnement en France est aujourd'hui le fait d'acteurs diversifiés, que l'on peut classer en sept catégories principales :

- **L'Etat** maîtrise les aspects législatifs de l'éducation à l'environnement, propose des actions nationales, fixe le cadre de la formation... Son action est essentiellement relayée par les ministères et leurs directions régionales et départementales.
- **Les collectivités locales et territoriales** initient ou appuient des projets, financièrement ou techniquement. Leur implication dans la gestion des établissements scolaires permet aussi aux élus et aux services techniques d'y diffuser quelques notions d'éducation à l'environnement.
- **Les établissements d'enseignement**, au sein desquels une très grande quantité d'actions est réalisée chaque année.
- **Le milieu associatif** a un rôle fondamental, principalement dans la mise en œuvre d'actions de terrain. La France compte beaucoup de structures spécialisées dans la réalisation de prestations d'éducation à l'environnement. De nombreuses associations d'éducation populaire travaillent dans ce champ. Un nombre croissant d'associations de protection de la nature prennent conscience de l'importance des aspects éducatifs de leur mission. Les associations jouent également un grand rôle dans la formation d'éducateurs à l'environnement.

- **Les réseaux** (de personnes et de structures) spécialisés dans l'éducation à l'environnement ont un rôle de dynamisation de l'action, mais aussi de réflexion sur les pratiques, et d'aide au montage de projets. Différents réseaux thématiques apportent des pistes de réflexion et d'action. Les réseaux permettent également une ouverture sur d'autres pays.

- L'apport des **entreprises et partenaires privés** à l'éducation à l'environnement est souvent cantonné au soutien financier de projets, et éventuellement à la mise en place d'actions éducatives. De nouveaux partenariats sont là, en cours d'élaboration. Certaines entreprises organisent des formations ou des actions de sensibilisation en direction de leur personnel.

- Enfin, de nombreuses personnes-ressources et **acteurs individuels** peuvent apporter un soutien pédagogique ou méthodologique et fournir de précieux contacts pour monter des actions d'éducation à l'environnement.

Chacune de ces catégories est reprise et détaillée ci-dessous.

Les acteurs institutionnels, ministères et établissements publics

On entend ici par *acteur institutionnel* tout organisme placé sous la tutelle d'un ministère : les ministères eux-mêmes, les directions et services extérieurs de ces ministères, les établissements publics.

Quatre ministères sont actuellement particulièrement concernés par l'éducation à l'environnement : l'Agriculture, Education nationale, Recherche et Technologie, Aménagement du territoire et Environnement, Jeunesse et Sports. S'y associent de plus en plus la Culture, l'Emploi... Les partenariats seront donc dans la plupart des cas à envisager avec ces ministères. Cependant, les développements actuels de l'éducation à l'environnement vers de nouveaux champs de réflexion et d'action (la ville, l'action sociale, le développement durable, les relations Nord/Sud...) doivent amener d'autres ministères à s'investir dans ce domaine (Ville, Coopération et Développement, Secrétariat d'État au Tourisme, Equipement, Transport et Logement, Secrétariat d'État à l'Economie solidaire...).

Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement

Le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement (MATE) est un partenaire important de l'éducation à l'environnement en France, qu'il affiche comme une priorité. Il a signé dans ce domaine des protocoles d'accord pour le développement des actions d'éducation à l'environnement avec les ministères de l'Education nationale (15/02/83, 14/01/93), de l'Agriculture (Avril 1984), de la Jeunesse et des Sports (avril 85 et juin 90).

Le MATE est aussi à l'origine ou fortement impliqué dans plusieurs opérations d'envergure nationale concernant l'éducation à l'environnement : printemps de l'environnement, groupe partenarial "Risques majeurs", 1000 défis pour ma planète, En ville sans ma voiture, Merci ! dit la planète...

Une information générale se trouve sur le site du ministère : www.environnement.gouv.fr

Organisation générale

Au sein du MATE, l'administration centrale de l'environnement est structurée en cinq directions :

- **DNP** : direction de la nature et des paysages.
- **DE** : direction de l'eau.
- **DPPR** : direction de la prévention des pollutions et des risques.
- **D4E** : direction des études économiques et de l'évaluation environnementale.
- **DGAFAI** : direction générale de l'administration, des finances et des affaires internationales, qui est celle qui concerne le plus directement l'éducateur à l'environnement au travers de divers services, et en particulier la sous-direction de la qualité de la vie et de l'information.

Chacune de ces directions édite ses propres documentations thématiques qui peuvent être envoyées (généralement gratuitement) sur demande.

Au niveau régional, le ministère de l'environnement est représenté par les DIREN, et partiellement par les DRIRE pour les problèmes plus spécifiquement liés à l'environnement industriel.

Les DIREN

Les DIREN (Directions régionales de l'environnement) sont les services extérieurs en région du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Elles sont les partenaires privilégiés de tout éducateur à l'environnement pour le montage de projets. Leurs missions sont les suivantes :

- Connaître l'environnement (inventaires ZNIEFF, mesure de qualité et des ressources en eau, tableaux de bord...).
- Aider à la planification (SAGE, PLU, schémas directeurs...).
- Veiller au respect des lois et réglementations (sites et paysages, protection de la nature...).
- Promouvoir un partenariat actif (chartes d'environnement, relations avec les associations, information, sensibilisation et formation, soutien aux projets menés en milieu scolaire).

Ces attributions réglementaires s'exercent essentiellement autour des secteurs d'intervention suivants :

- La protection des espaces et des espèces. Un service spécialisé existe dans les DIREN qui gère des procédures de protection, en particulier les sites classés, les réserves naturelles et les ZPPAU (Zones de protection du patrimoine architectural et urbain).
- L'eau.
- Les aménagements.
- Les paysages.

Les DIREN peuvent aider techniquement, financièrement et parfois même pédagogiquement les projets d'éducation à l'environnement. Elles sont souvent équipées d'un centre de documentation, parfois d'un vrai centre de ressources environnement.

Les DIREN suivent et aident de nombreuses opérations et actions d'éducation à l'environnement, essentiellement sur des thèmes en rapport avec leurs secteurs d'intervention privilégiés (protection des espaces et des espèces, eau, paysage) : actions scolaires, chantiers de bénévoles, opération Chico Mendes, actions partenariales de labellisation des projets (comme "1000 défis pour ma planète")... Elles apportent volontiers un soutien financier aux PAE et aux ateliers paysage. Elles peuvent également apporter une aide technique ou financière pour les stages de formation d'enseignants (PAF, PNF...). Certaines aident à la publication de catalogues de ressources et de structures d'éducation à l'environnement. Trois personnes à contacter abso-

lument au sein de la DIREN dont vous relevez : le Chargé de documentation, le Chargé de la vie associative, le Chargé de l'éducation.

Les DRIRE

Les Directions régionales de l'industrie et de l'environnement sont placées sous la tutelle des ministères de l'environnement et de l'industrie. Elles coordonnent l'animation de l'inspection et l'application des législations relatives aux installations classées, à la pollution de l'air et aux déchets. Elles peuvent fournir de la documentation.

Les DRIRE font partie des groupes partenariaux *Risques majeurs et environnement* mis en place dans chaque région.

Les organismes sous tutelle et co-tutelle du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement

Seuls, sont cités ici les organismes susceptibles de fournir une aide aux porteurs de projets en éducation à l'environnement.

L'**IFEN** (Institut français de l'environnement) est l'instrument statistique du ministère de l'environnement, chargé de rassembler, traiter et transmettre les données sur l'environnement en France. Il s'occupe aussi de diffuser plusieurs collections qui fournissent chaque mois une information statistique rapide sur une question précise. Un ouvrage majeur : le "*Catalogue des sources de données sur l'environnement*" classé en différents thèmes (biosphère, espaces naturels, eau, climat, qualité de l'air, sols, déchets), réactualisé chaque année, donne un accès indirect à une énorme quantité de données sur l'environnement.

Faune et flore

• **Le Muséum national d'histoire naturelle de Paris**, est placé sous l'autorité conjointe du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement et du ministère de la Recherche et de la Technologie.

Le Muséum est avant tout un grand établissement scientifique. Ses missions sont la recherche, le développement de collections, la diffusion des connaissances et l'enseignement dans les domaines des sciences de la nature et des sciences de l'homme. Il publie de nombreuses études très spécialisées, des inventaires de faune et de flore et, en complément à ses expositions, des ouvrages de vulgarisation de grande qualité.

Le Muséum national d'histoire naturelle gère divers établissements (musées, zoos, jardins, arboretums...) à Paris et en province. Le Muséum

lui-même est un extraordinaire espace de découverte accessible à tous publics et, en particulier, aux plus jeunes (important service pédagogique). Certaines des expositions du Muséum sont itinérantes et se déplacent dans diverses villes de France, voire à l'étranger.

• **Le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres** est un établissement public national créé en 1975 qui a pour mission d'acquérir, de réhabiliter au besoin et de conserver les sites naturels menacés de dégradation ou de disparition, spécifiquement sur les régions côtières et les grandes étendues d'eau douce. Il a également pour mission d'accueillir le grand public sur les terrains dont il assure la protection, dans la limite compatible avec cette mission de protection du milieu naturel. Certains de ses sites, comme les marais du Vigueirat en Camargue, bénéficient même d'une équipe permanente d'éducateurs à l'environnement.

Le Conservatoire du littoral publie, en partenariat avec les Editions Actes Sud, de très jolis petits ouvrages sur les sites dont il assure la protection.

• **L'Office national de la chasse (ONC)** a une mission de conseil, d'étude et de gestion des populations de gibier et de faune sauvage. Il gère quelques réserves naturelles. Il peut aider techniquement et pédagogiquement des projets en mettant à disposition ses agents, de la documentation, des outils... L'ONC produit des documents de vulgarisation sur les milieux, les espèces... Importante source de documents scientifiques et pédagogiques à Auffargis (Yvelines).

• **Les Parcs nationaux.** Il y a sept Parcs nationaux en France (Mercantour, Vanoise, Pyrénées, Ecrins, Cévennes, Port-Cros, Guadeloupe). Ce sont des établissements publics qui ont pour vocation :

- La protection du milieu naturel, de la flore et de la faune.
- L'étude, le suivi et la gestion du patrimoine.
- L'accueil et l'information du public.
- Le développement durable de leur territoire.

Les Parcs nationaux sont en général très dynamiques en ce qui concerne l'éducation à l'environnement : publications vulgarisées, actions d'animation grand public et scolaires, formations, mise en place de sites pédagogiques (maisons du parc, sentiers de découverte ou d'interprétation...). Les gardes sont des intervenants qui peuvent vous aider dans vos projets. Si vous habitez dans un Parc national, si vous envisagez d'y organiser un séjour, ne manquez pas de prendre contact avec leur administration. Coordonnées des Parcs disponibles au ministère de l'environnement.

Pollutions, nuisances, énergie

L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dispose de plusieurs champs d'intervention : air, déchets, énergie, management environnemental, réhabilitation des sites pollués et lutte contre le bruit. Cette structure possède des délégations régionales dans toute la France, qui sont souvent très dynamiques dans le domaine de l'éducation. De nombreux partenariats locaux se concrétisent avec les acteurs techniques et éducatifs de l'environnement.

L'ADEME représente, pour l'éducateur à l'environnement, un formidable gisement de ressources humaines et documentaires. Ce dernier trouvera dans chaque délégation régionale des personnes très compétentes sur les champs d'intervention de l'agence, ainsi qu'un centre de documentation fourni. L'ADEME édite elle-même de nombreux ouvrages, des plus techniques aux plus « grand public » (nombreuses fiches pratiques sur l'habitat, la réduction de la consommation d'électricité, l'utilisation raisonnée de la voiture, etc.). Toute l'information sur les activités et l'organisation de l'ADEME se trouve sur son site internet : www.ademe.fr

Depuis l'année 2000, l'ADEME s'est engagée dans une politique volontariste en faveur de l'éducation à l'environnement, dans le but d'en faire un outils d'accompagnement systématique des mesures environnementales nationales touchant à ses champs d'intervention. L'ADEME a en particulier souhaité s'engager dans un partenariat de long terme avec le Réseau Ecole et Nature et de nombreuses autres organisations associatives. Ce partenariat se concrétisera tout d'abord par l'édition, avant la fin de l'année 2001, d'un programme méthodologique et pratique destiné aux éducateurs à l'environnement, afin de faciliter l'appropriation des meilleurs outils pédagogiques existants au niveau national sur les thématiques air, déchets, énergie et transports d'une part, de la démarche propre à l'élaboration de projets d'éducation à l'environnement sur ces thèmes d'autre part. Cette action sera suivie, à partir de 2002, de la mise en place de plans de formation à l'éducation à l'environnement sur l'ensemble du territoire national.

L'ADEME a soutenu également l'organisation du forum francophone de l'éducation à l'environnement Planet'ERE 2, en novembre 2001 à Paris.

L'eau

• **Les Agences de l'eau**, au nombre de six en France (comprenant de nombreuses délégations régionales et locales) ont pour mission d'aider financièrement et techniquement à la protection des ressources en eau et à la

lutte contre les pollutions. L'éducation les concerne donc directement. Elles gèrent des centres de ressources "eau" et "rivière". On citera en particulier l'Agence Rhin-Meuse, qui travaille souvent avec les scolaires. Les Agences de l'eau publient de nombreux documents techniques et pédagogiques, organisent des "Classes d'eau", des chantiers rivière, etc.

• **Le Conseil supérieur de la pêche (CSP)** est un établissement public qui a pour mission générale de contribuer au maintien, à l'amélioration et à la mise en valeur du domaine piscicole national. Il peut proposer des animations, des interventions et de la documentation sur la rivière, la qualité de l'eau, les espèces animales et végétales de l'eau, l'aménagement des rivières... Huit délégations régionales à Toulouse, Poitiers, Compiègne, Rennes, Lyon, Montpellier, Metz, Clermont-Ferrand.

Sur le thème de l'eau consultez le site internet : www.eaufrance-tm.fr

Formation

L'Atelier technique des espaces naturels (ATEN). Cette structure, qui n'est pas directement sous tutelle du MATE (elle est constituée en Groupement d'intérêt public dont le ministère fait partie), prend en charge la formation des personnels des espaces naturels (parcs nationaux, réserves naturelles...). Elle propose des formations concrètes et pratiques, souvent ouvertes à des publics extérieurs (se renseigner au cas par cas). L'ATEN publie par ailleurs de nombreux ouvrages dont une partie concerne l'éducation à l'environnement, et en particulier l'interprétation (voir aussi page 241).

Ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie

Le nom exact de ce ministère a souvent changé : de "Ministère de l'Instruction publique", créé en 1828, il est devenu "Ministère de l'Education nationale" en 1932. L'Enseignement supérieur, la Recherche, l'Enseignement professionnel, la Jeunesse et les Sports ont ponctuellement été adjoints à ce ministère, au gré des changements de présidence et de gouvernement.

En 2001, son intitulé exact est "Ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie", comprenant un Ministère de l'Education nationale (enseignement primaire, secondaire et supérieur, plus un Ministère délégué à l'Enseignement professionnel) et un Ministère de la

Recherche et de la technologie. Les trois entités (Education nationale, Enseignement professionnel et Recherche et technologie) disposent d'une direction de l'administration commune.

Jusqu'à une époque récente, le ministère de l'Education nationale affichait l'environnement comme un axe prioritaire d'éducation. Aujourd'hui, on constate la quasi-disparition du terme "environnement" dans les textes officiels, ce que l'on peut regretter. Par ailleurs, le protocole signé en janvier 1993 entre les ministères de l'Education nationale et de l'Environnement, fixant les cadres de la formation des enseignants et l'accès des élèves à l'éducation à l'environnement, n'a pas été réactivé.

Ainsi quatre académies pilotes (Poitiers, Toulouse, Montpellier, Grenoble) avaient-elles été désignées pour développer la formation des enseignants à l'éducation à l'environnement dans les IUFM et dans le cadre de la formation continue. D'autres académies sont également entrées dans cette démarche mais rien n'a été réellement officialisé.

Fort heureusement, nombre d'enseignants sont motivés par l'éducation à l'environnement et montent des projets d'éducation à l'environnement dans les écoles primaires, collèges et lycées (d'enseignement général et d'enseignement professionnel ou technique), en partenariat avec des associations, des organismes de recherche, des entreprises et des établissements publics, dans le cadre des dispositifs décrits plus loin.

Une information générale sur le ministère de l'Education nationale pourra être trouvée sur le 3615 Edutel : actualité, réformes, formations, diplômes, aides financières, vacances... Et sur le site internet : www.education.gouv.fr

Quelques repères sur l'éducation à l'environnement au sein de l'Education nationale.

Rabelais invitait déjà son élève à "visiter" les arbres... mais c'est Ferdinand Buisson (1841-1932), collaborateur de Jules Ferry, qui préconisa la célèbre "leçon de choses". Célestin Freinet (1896-1966), fondateur du mouvement de l'Ecole nouvelle, situe l'étude du milieu comme la "source essentielle du savoir", et donc comme l'indispensable outil de formation des enfants.

Toutefois, le véritable "acte de naissance" de l'éducation à l'environnement remonte à l'année 1971 avec, d'une part, la circulaire du 6 mai qui définit les "classes de découverte" comme des "classes de vie où le milieu est le centre privilégié de toutes les activités", et d'autre part le premier protocole

d'action entre le ministère de l'Education nationale et le tout récent ministère de l'Environnement, qui met l'accent dans les programmes scolaires sur la protection de la nature et l'amélioration du cadre de vie.

Des circulaires d'application pour les différents niveaux suivront : 1972 pour les maternelles, 1977 à 1980 pour les différents cycles de l'école élémentaire, 1977-78 pour le second degré. Le 29 août 1977, Monsieur Haby, ministre de l'Education nationale, rédige une "Charte de l'éducation à l'environnement".

Les mesures d'application sont d'une part, les programmes scolaires, mais aussi l'incitation à mener des projets interdisciplinaires, dans le cadre des PAE créés en 1982, ou des thèmes transversaux, en théorie obligatoires à partir de 1985, et d'autre part, en 1982 une circulaire sur les classes de découverte fixant le détail des modalités. Le 15 février 1983 est signé un nouveau protocole d'accord Education nationale/Environnement, qui sera réactualisé 10 ans plus tard (le 14 janvier 1993, signature Jack Lang / Ségolène Royal). Parallèlement à ces divers textes officiels, le ministère met en place des expérimentations pédagogiques menées par les écoles normales et des collèges pilotes. L'unanimité se fait autour de l'idée que l'éducation à l'environnement n'est pas une nouvelle discipline scolaire. Les disciplines existantes doivent donc s'enrichir de connaissances dans le domaine de l'environnement.

C'est ce qu'on peut constater dans les nouveaux programmes du premier degré, et surtout dans ceux de 6^e (B.O. du 30 mars 1995) qui intègrent l'environnement dans les contenus de quatre disciplines (sciences de la vie et de la Terre, histoire-géographie, éducation civique, EPS-activités de pleine-nature). Mais parallèlement, les disciplines doivent être au service de "projets" transversaux, motivants pour les enfants, mettant en œuvre des pédagogies actives et une ouverture de l'école (intervention des associations, par exemple).

Cela existe officiellement dans le cadre des volets culturels des projets d'école et d'établissement (PAC, ateliers) mais repose sur le volontariat des enseignants, se heurte à de nombreuses contraintes, notamment d'emploi du temps, et donc ne touche qu'un nombre restreint d'élèves. cependant, des aides financières sont distribuées par l'Education nationale, les DIREN, l'ADEME... pour ces projets.

C'est pourtant dans ce cadre que se font les choses les plus intéressantes

(comme "1000 défis pour ma planète"), où les enfants apprennent vraiment à devenir des citoyens responsables. On constate toutefois un manque de moyens et de structures vraiment facilitantes, qui oblige les enseignants à se transformer en "militants" (au sens noble du terme).

L'ensemble de ces données se retrouve de façon détaillée dans l'ouvrage "Eduquer à l'environnement", de Pierre Giolitto et Maryse Clary (Voir bibliographie). Des informations complètes sur les nouveaux dispositifs dans lesquels il est possible de réaliser des projets d'éducation à l'environnement (classes à PAC, actions éducatives innovantes à caractère scientifique et technique, ateliers scientifiques et techniques, CEL...) sont disponibles sur le site internet du ministère de l'Éducation nationale.

www.education.gouv.fr

*Yannick Bruxelles, revue "L'Encre Verte" n°25, juin
1995, complété en 2001*

Le néophyte risque fort d'avoir quelques difficultés à se repérer dans le ministère de l'Éducation nationale, qui est structuré de manière assez complexe. Ceci est dû en particulier aux deux échelles de gestion (académie et département) et à une superposition des fonctions administratives et pédagogiques à chaque niveau. C'est pourquoi nous approfondirons uniquement ici la "porte d'entrée" privilégiée pour l'éducation à l'environnement menée en partenariat dans le milieu scolaire, qui est la filière "Action culturelle" (voir plus loin).

Deux échelles de fonctionnement : le Rectorat d'académie et l'Inspection académique

Au sein du ministère de l'Éducation nationale, les compétences sont partagées entre deux échelons bien distincts : le Rectorat d'académie et l'Inspection académique.

Le Rectorat d'académie

L'Académie est un découpage administratif propre à l'Éducation nationale, qui correspond dans la plupart des cas à la région administrative. La structure pilote en est le rectorat. Le rectorat s'occupe de tout ce qui concerne les lycées. Il est généralement situé dans la capitale de région.

La plupart des rectorats disposent d'un site internet, dont l'adresse est toujours conçue selon la même logique : [www.ac-nom de la ville](http://www.ac-nom.de.la.ville) (poitiers,

lyon, montpellier, etc.).

Les contacts utiles au niveau du Rectorat d'académie

A ce niveau, les interlocuteurs ou structures privilégiés pour favoriser la mise en place d'une éducation à l'environnement sont :

Le **Recteur d'académie**. C'est un "politique" qui représente le ministre dans son académie. Il supervise l'ensemble du milieu scolaire de l'académie. Les lycées relèvent uniquement de sa tutelle.

Les **Inspecteurs pédagogiques régionaux** (IPR) ont en charge les professeurs des collèges et des lycées relevant de leur discipline. Certains IPR sont chargés de missions plus transversales, telles que "éducation à l'environnement", "sciences et techniques", ou encore "théâtre". Les Inspecteurs de l'Education nationale et Enseignement technique (IEN-ET) assurent les mêmes responsabilités vis-à-vis des professeurs de l'enseignement professionnel et technique.

Les **missions**. Les plus intéressantes pour l'éducateur à l'environnement sont les **MAAC** (Missions académiques d'action culturelle) – ou **CAAC** (Cellules académiques d'action culturelle) selon les académies – et les **MAFPEN** (Missions académiques à la formation des personnels de l'Education nationale) qui gèrent les plans académiques de formation dont certains sont consacrés à des thématiques d'environnement (voir page 290).

L'Inspection académique

L'Inspection académique correspond au niveau de découpage administratif du département. C'est la structure support pour tout ce qui concerne les collèges et écoles. Son siège est généralement situé dans la ville préfectorale de département.

Les contacts utiles au niveau de l'Inspection académique

A ce niveau, les interlocuteurs ou structures privilégiés pour favoriser la mise en place d'une éducation à l'environnement sont :

L'Inspecteur d'académie (IA) C'est un haut fonctionnaire. Il est responsable de toutes les écoles et collèges de son département.

Les **services de l'Inspection académique**, notamment celui gérant le Fonds d'Aide à l'Innovation, ou les **équipes départementales thématiques** (culture, environnement...).

Les **Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)** Ils sont sous la tutelle directe de l'Inspecteur d'académie et s'occupent du premier degré. Ils ont en charge les écoles d'une circonscription qui leur est allouée.

Les **Conseillers pédagogiques** sont attachés à un Inspecteur de l'éducation nationale. Ils sont généralement très proches du "terrain" (travail concret, aide aux instituteurs et professeurs des écoles...). Soit ils prennent en charge une circonscription donnée, soit ils sont spécialisés sur un thème (EPS, éducation artistique...). Malheureusement, il n'existe pas encore de Conseillers pédagogiques "environnement" à ce jour !

L'action culturelle

On la retrouve à tous les niveaux (ministériel, académique, départemental). L'action culturelle au sein de l'Education nationale cherche à développer l'interdisciplinarité, le partenariat et la pédagogie de projet. Elle fonctionne en réseau. Ses missions recouvrent l'information et la formation des enseignants, en relation avec les IUFM ; le conseil et l'aide aux projets (PAE, projets culturels, ateliers scientifiques et techniques...) ; la valorisation des actions menées avec les élèves aussi bien dans le cadre d'opérations ministérielles (1000 défis pour ma planète, A l'école de la forêt, Risques majeurs...) que dans le cadre d'actions régionales ou locales. L'action culturelle a donc à la fois pour mission d'appliquer en région des directives ministérielles et d'organiser son propre programme académique d'action culturelle en fonction de son contexte spécifique, mais aussi d'accueillir les initiatives de terrain.

Pour tout renseignement sur les possibilités offertes par les MAAC, prenez contact avec le DAAC (Délégué académique à l'éducation artistique et culturelle).

Pour avoir de la documentation

L'Education nationale dispose d'un outil de diffusion documentaire extrêmement performant : le réseau des **Centres de documentation pédagogique**. Il existe 27 CRDP (centres régionaux) et 87 CDDP (centres départementaux) qui constituent une fédération d'établissements publics à caractère administratif sous tutelle du ministère de l'Education nationale. De nombreuses implantations locales viennent compléter le dispositif. Ces centres proposent de la documentation, un service d'aide et de conseil technique et pédagogique, une assistance formation. Ils produisent et éditent également leurs propres documents, souvent conçus en partenariat avec des organismes locaux/régionaux travaillant en direction du public scolaire et enseignant.

Les CRDP/CDDP ne sont pas réservés aux enseignants et documentalistes : éducateurs, formateurs, élèves, parents, étudiants... y sont les bienvenus.

Au niveau national, l'action est coordonnée par le **CNDP** (Centre national de documentation pédagogique), qui s'occupe lui-même de publier des documents et des outils. Le CNDP est organisé en plusieurs départements : distribution, documentation, édition, publications administratives... Un service associé intéressant les éducateurs à l'environnement : le **Service du film de recherche scientifique** (SFRS) qui propose en prêt ou en location un très vaste fonds de films techniques ou pédagogiques dont beaucoup sur des thématiques d'environnement.

Le CNDP publie chaque année scolaire un catalogue de plus de 200 pages pleines de références pédagogiques très intéressantes.

Renseignements supplémentaires sur le site internet : www.cndp.fr

Le ministère de la Recherche et de la Technologie

Ce ministère soutient des actions de sensibilisation à la science, telles que "La semaine de la science" ou les "Exposciences", qui peuvent aussi concerner des problématiques "environnement".

En région, ce sont les **DRRT** (Délégation régionale de la recherche et de la technologie) qui représentent ce ministère. Elles coordonnent les actions de la recherche et suivent notamment les problèmes de diffusion de la culture scientifique et technique.

Le ministère de la Recherche maintient des liens forts avec un certain nombre de structures pouvant intéresser l'éducateur à l'environnement, comme les Centres de culture scientifique, technique et industrielle (voir page 84).

Le CNRS (Centre national de la recherche scientifique). Cet important organisme (26000 chercheurs, ingénieurs et techniciens) est spécialisé dans la recherche de haut niveau, et n'intéresse pas directement l'éducateur à l'environnement, sauf si ce dernier intervient en milieu universitaire. Il faut néanmoins savoir qu'il est possible de s'adresser aux chercheurs du CNRS pour animer des colloques, des formations... par exemple dans le cadre de la Fête de la science, et que ces interventions sont souvent gratuites.

Par ailleurs, un certain nombre de structures sont spécialisées dans la promotion et l'information, dont l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR). Elle se donne pour mission de favoriser la réalisation de projets innovants, en rapport avec la recherche et les applications industrielles. Elle est susceptible de financer des projets d'éducation à l'environnement qui présentent l'une de ces qualités. L'ANVAR propose une bourse AJIT (Aide aux jeunes pour l'innovation technologique) intéressante. De nombreuses ANVAR existent dans les régions, liste disponible à l'ANVAR national.

Enfin, peuvent être partenaires techniques, pédagogiques ou financiers sur des actions liées à leurs thèmes de travail, des instituts, comme l'IGN (cartographie, cartes thématiques...) ou l'IFREMER (recherche et exploitation des ressources maritimes), qui sont des établissements mixtes publics/privés.

Les stations biologiques d'étude peuvent aussi aider des projets, voire en impulser. Ainsi, la station biologique de la Tour du Valat en Camargue, centre spécialisé de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes, a-t-elle mis en place une structure permanente d'éducation à l'environnement sur les Marais du Vigueirat, en partenariat avec le Conservatoire du littoral, la Mairie d'Arles et la Fondation *Procter et Gamble*.

Ministère de l'Agriculture

Le ministère de l'Agriculture prend fortement en compte l'environnement dans ses différentes filières d'enseignement, ainsi que dans ses actions de

recherche et de formation. Il est également partenaire d'opération de sensibilisation : 1000 défis pour ma planète, A l'école de la forêt...

Renseignements complémentaires sur le site : www.agriculture.gouv.fr

Organisation générale du ministère

Les principales directions intéressant l'éducateur à l'environnement sont :

- La **DGER**, Direction générale de l'enseignement et de la recherche (sous-direction de la formation professionnelle agricole de l'animation rurale. Journal *Parlons-en*, distribué gratuitement).
- La **DERF**, Direction de l'espace rural et des forêts.
- La **DPMA**, Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture.
- La **DC**, Documentation centrale.

Les services extérieurs du ministère de l'Agriculture sont les **DRAF** et les **DDAF** (Directions régionales et départementales de l'agriculture et de la forêt).

Sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et du ministère de la Recherche, on trouve le **CEMAGREF**, organisme scientifique qui mène des travaux dans quatre domaines : le fonctionnement des hydrosystèmes, le génie des équipements dans le secteur agricole et alimentaire d'une part, pour l'eau et les déchets d'autre part, la gestion des territoires à dominante rurale. Le CEMAGREF édite de nombreux ouvrages sur ces thèmes (catalogue annuel). Il dispose de trente-deux unités de recherche sur le territoire. Dix antennes régionales sont équipées de centres de ressources ouverts au public. Liste disponible à l'antenne nationale. Renseignements supplémentaires sur le site : www.cemagref.fr.

L'enseignement agricole

On peut dire que le ministère de l'Agriculture a été un précurseur en ce qui concerne les problématiques "environnement", qui sont maintenant intégrées dans un certain nombre de programmes de manière opérationnelle. Certains modules de programmes peuvent d'ailleurs être traités en partenariat avec des éducateurs à l'environnement. Les programmes des formations agricoles sont disponibles au Centre national de promotion rurale (CNPR).

Par ailleurs, les lycées agricoles et les **CFPPA** constituent des centres de ressources intéressants pour l'éducateur à l'environnement, en particulier

leurs centres de documentation. A noter trois établissements très atypiques qui se sont donné depuis de nombreuses années une mission plus spécifiquement tournée vers l'éducation à l'environnement :

- **Le Centre d'expérimentation pédagogique (CEP)** de Florac, qui produit des outils (cassettes vidéo, bibliographies, fiches techniques) sur l'environnement à l'attention des enseignants. Ces outils peuvent en fait intéresser de nombreux animateurs. De même, les stages proposés autour de l'écologie, l'éducation à l'environnement ou au développement, sont ouverts aux animateurs. Le CEP dispose également d'un centre de ressources sur la pédagogie de l'environnement et les espaces naturels.

- **Le Centre d'étude du milieu et de pédagogie active du ministère de l'Agriculture (CEMPAMA)** de Fouesnant, très au point sur toutes les pédagogies applicables à l'environnement, les techniques d'étude de milieu, les approches. Il mène en particulier un travail sur les fermes pédagogiques et dispose d'un centre de ressources particulièrement bien documenté sur le milieu marin et littoral. Comme le précédent, ce centre organise des formations pour enseignants et animateurs.

- **Le Centre d'études zootechniques (CEZ)** de Rambouillet, qui travaille plus spécifiquement autour de la petite enfance et du milieu péri-urbain, et s'est spécialement investi dans le projet "1000 défis pour ma planète". Contact : Bergerie nationale.

Par ailleurs, l'enseignement agricole mène une politique active de mise en réseau de structures sur un grand nombre de thématiques, dont l'éducation à l'environnement et au développement durable – REED voir page 105). D'autres réseaux de l'enseignement agricole peuvent intéresser l'éducateur à l'environnement. Citons entre autres les réseaux Maîtrise de l'eau, Qualité des eaux, Forêt, Aquaculture, Races en péril, Agriculture biologique, Tourisme rural...

Enfin, l'enseignement agricole s'appuie sur les **SRFD** (Services Régionaux de Formation et de Développement), que l'on pourrait comparer aux Rectorats du ministère de l'Education nationale. Ces organismes sont intégrés aux DRAF et gèrent l'enseignement et la formation agricole au niveau de la région.

L'Office national des forêts (ONF)

L'ONF est chargée de la gestion des forêts domaniales (d'État) et des forêts communales soumises. Dans le cadre de ses services départementaux, cette structure assure une information et une sensibilisation auprès du grand public et des scolaires. Elle produit des documents éducatifs inté-

ressants, comme ceux de la *Série verte*. Dans chaque département sont proposées des sorties d'initiation en forêt, des sites d'accueil avec expositions... L'ONF est l'un des partenaires essentiels de l'opération "A l'école de la forêt" (voir index). Certains départements disposent de personnes compétentes en éducation à l'environnement. Cette structure est sous tutelle des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement. Renseignements supplémentaires : www.onf.fr

Autre structure importante concernant la forêt : le **CRPF** (Centre régional de la propriété forestière), qui peut fournir de la documentation. Il en existe un par région.

Ministère de la Jeunesse et des Sports

Généralités

Le ministère de la Jeunesse et des Sports a pour vocation de développer chez les jeunes les actions favorisant :

- L'accès à la citoyenneté, à l'autonomie et à l'indépendance.
- Le développement de leur personnalité et de leur capacité à apprendre, écouter, échanger.
- Les moyens leur permettant de s'exprimer et d'être valorisés.

Pour atteindre ces objectifs, l'éducation à l'environnement est un outil parfaitement adapté.

Le ministère de la Jeunesse et des Sports est relayé localement par les **DRJS** (Directions régionales jeunesse et sports) et les **DDJS** (Directions départementales jeunesse et sports). Pour les projets modestes, contacter de préférence votre DDJS. Les DRJS conviendront mieux aux projets importants ou aux projets concernant un itinéraire personnel (contacter alors le CTP, voir ci-dessous).

De façon générale, en lien avec les associations et les collectivités, les DRJS et les DDJS soutiennent les lieux de pratiques (CLSH, Chantiers de jeunes, etc.) dans le cadre de politiques d'animation (contrat JS, CEL...); la mise en place de formations diplômantes, les conseils (CTP) et les prêts d'outils pédagogiques sont d'autres formes d'aide.

De nombreux renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le site www.jeunesse-sports.gouv.fr ou en contactant l'INSEP ou l'INJEP.

Les missions du ministère de la Jeunesse et des Sports

Le ministère de la Jeunesse et des Sports développe quatre missions principales :

- Le contrôle de la réglementation et de la police administrative (CVL, équipements sportifs...), dans le cadre de la protection des mineurs.
- L'information des jeunes, en relation avec les CIJ (Centre d'information des jeunes).
- L'emploi, la formation, les examens, en lien avec les associations et les collectivités territoriales.
- La promotion des activités de loisirs sportifs et socioculturels des jeunes, et le soutien à la vie associative.

C'est dans le cadre de ces deux dernières missions que l'éducation à l'environnement trouve le plus d'appui.

Du point de vue du ministère de la Jeunesse et des Sports, l'éducation à l'environnement peut participer à promouvoir trois objectifs, au-delà des actions favorisant la socialisation et l'apprentissage de l'autonomie :

- Encourager le sentiment d'appartenance à la cité (quartier, commune, nation, Europe...).
- Faciliter l'accès à l'information et à la connaissance, condition d'exercice de la citoyenneté et moyen de la lutte contre l'exclusion, développement de l'esprit critique...
- Développer une pédagogie active de la citoyenneté prenant en compte les aspirations des jeunes et des adolescents.

Le soutien à l'éducation à l'environnement

L'intervention du ministère de la Jeunesse et des Sports dans ce domaine vise à apporter un soutien :

- Aux associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire, qui ont développé ce secteur d'activités, dans le cadre de leur convention d'objectifs avec le ministère.

- Aux actions mises en place dans les centres de vacances et de loisirs (CVL) sur ce champ.
- Aux projets de jeunes (dans le cadre des opérations Défis jeunes) sur les thèmes suivants : patrimoine naturel et bâti, eau, faune/flore, énergie, environnement urbain, déchets, forêt, bruit et paysage ; pour des projets de type culture, sport-aventure-nature, sciences et techniques, solidarités ou société.
- Aux chantiers de jeunes bénévoles.
- A l'aménagement des rythmes scolaires (voir les CEL).
- Aux sessions "connaissance de la France", organisées tous les ans en partenariat avec le Ministère des Affaires étrangères, axées essentiellement sur la découverte du patrimoine, de l'environnement et la pratique d'un sport, et destinées à de grands adolescents et jeunes adultes, français et étrangers.
- A la création d'outils pédagogiques, tels que malles, vidéogrammes, films documentaires, livres...
- Aux formations d'animateurs, bénévoles (BAFA, BAFD) et professionnels (BAPAAT, BEATEP, DEFA, BEES), voir pages 280-281.
- D'autres dispositifs, appels d'offres ou services peuvent être appropriés : opération VVV (Ville, vie, vacances), Festival de la citoyenneté, Chartes de qualité des CLSH, service des relations internationales, etc.

Un regroupement national sur l'éducation à l'environnement en CVL et CLSH

Promouvoir les loisirs et les vacances collectives, développer la qualité éducative des Centres de vacances et de loisirs (CVL) sont des objectifs partagés par le Ministère de la Jeunesse et des sports et des organisations regroupées au sein de la Jeunesse au plein air (JPA). L'éducation à l'environnement peut efficacement contribuer à enrichir le sens et les pratiques en CVL, à concrétiser des objectifs d'éducation à la citoyenneté, à actualiser les valeurs de l'éducation populaire.

En lien avec le *Plan national d'action pour le développement de l'éducation à l'environnement* produit lors des Assises nationales de l'éducation à l'environnement (Lille 2000), ces rencontres nationales rassemblent tous les acteurs concernés, afin d'échanger sur les pratiques et les conceptions, de dégager la spécificité de l'éducation à l'environnement dans les CVL et de construire des propositions et des pistes d'actions indispensables à son

développement (vie quotidienne et éducation à l'environnement, activités et sens, relations du CVL à son milieu). Ces travaux sont une contribution française dans le cadre du Forum francophone Planet'ERE 2 de novembre 2001.

Un partenariat interministériel “Jeunesse et Sports - Environnement”

L'intervention du ministère Jeunesse et Sports dans le champ de l'environnement trouve aussi sa réalisation dans le cadre du protocole d'accord signé le 4 avril 1985 avec le ministère de l'Environnement.

Ce protocole est en grande partie appliqué grâce à une collaboration étroite entre les deux ministères. De nombreux projets nationaux peuvent aboutir et se développer grâce à la généralisation d'un travail et d'un soutien interministériels élargis à d'autres administrations (Agriculture, Education nationale, Culture, Ville, Santé, Justice...):

- Suivi et soutien du groupe national de réflexion sur l'éducation à l'environnement urbain Citéphile.
- Création et diffusion de documents d'information sur les fermes pédagogiques, ouverture d'un site Internet à la Bergerie Nationale de Rambouillet, organisation de rencontres régionales réunissant les administrations concernées et les principaux réseaux de fermes pédagogiques sur un site exemplaire.
- Suivi de l'opération “1000 défis pour ma planète”.
- Suivi du programme “Agir et comprendre pour l'environnement”.

Le protocole d'accord est aussi appliqué au niveau régional et des actions interministérielles peuvent être menées autour de la formation par exemple. Au niveau départemental, les directions Jeunesse et Sports peuvent soutenir des projets associatifs ou de jeunes, en relation avec les municipalités dans le cadre de la politique locale pour la jeunesse.

Les Conseillers techniques et pédagogiques (CTP)

Les CTP, à travers leur fonction (formation, conseil et expertise) et leur spécialité (sciences, environnement, arts plastiques, jeunesse, expression écrite et orale, théâtre...) peuvent participer à des projets d'éducation à l'environnement. Ils se révèlent souvent des interlocuteurs et partenaires privilégiés pour le montage de projets.

Ministère de la Culture

Toutes les directions de ce ministère sont susceptibles d'intéresser l'éducateur à l'environnement, et en particulier la Direction du livre et de la lecture, la Direction du patrimoine, la Direction du théâtre et des spectacles, la Direction au développement et aux formations. Tout dépend en effet de la forme que l'éducateur veut donner à son projet et des outils dont il souhaite se munir. S'il s'agit de monter un spectacle sur une thématique environnementale, de constituer un fonds documentaire sur la nature, d'explorer le patrimoine bâti de sa région... contactez le ministère de la Culture et ses directions régionales pour votre plus grand profit.

De plus, le ministère de la Culture participe, avec le ministère de l'Education nationale, à la mise en place des classes d'initiation artistique ou culturelle, dispositif très adapté à la réalisation de séjours transplantés sur des thématiques "patrimoine". (voir. page 178).

Les structures relais du Ministère de la Culture dans les régions sont les **DRAC** (Directions régionales des affaires culturelles). Elles apportent leur concours aux Programmes académiques d'action culturelle relevant de l'Education nationale. Ceux-ci peuvent concerner le patrimoine et l'environnement.

Quelques organismes spécifiques ont mis en place un service éducatif intéressant à contacter : La **RMN** (Réunion des musées nationaux) et la **CNMHS** (Caisse nationale des monuments historiques et des sites).

A noter, le Centre national du livre (CNL), qui peut participer au financement de l'acquisition d'ouvrages ou la création d'un centre documentaire.

Ministère du Tourisme

Le ministère du Tourisme est un partenaire de l'éducation à l'environnement à ne pas négliger. En effet, son investissement dans ce domaine évolue régulièrement, dans la mesure où le ministère promeut actuellement les pratiques de "tourisme durable", en réponse à l'évolution constatée de la demande touristique. En témoignent par exemple les derniers contrats de plan Etat/Régions, dans lesquels d'importantes dotations sont consacrées à l'amélioration de l'offre touristique et à la valorisation des ressources patrimoniales en particulier ; le dispositif "Tourisme durable en moyenne montagne", qui incite au développement de produits de découverte de la nature.

Par ailleurs, le ministère du Tourisme a commandé d'importantes études sur *Le tourisme des enfants et des jeunes à la montagne*. Dans la synthèse de ces études, on peut lire que “*repenser une offre de produits enfants et jeunes, c'est avant tout, réintroduire et renforcer les logiques de projets pédagogiques et éducatifs dans toute l'offre spécifique, qu'il s'agisse de groupes, d'individuels ou de familles*”. Les organismes proposant des prestations d'éducation à l'environnement ont là une ouverture remarquable devant eux...

Pour en savoir davantage, s'adresser aux Délégations régionales du tourisme ou consultez le site : www.tourisme.gouv.fr

Ministère des Affaires sociales, de la santé et de la ville

Les principales délégations sont la Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain (service documentaire), la Délégation à l'emploi (service formation, service documentation, abonnement gratuit à “*Partenaires*”, dossiers gratuits sur l'environnement et la politique de la ville), Service des statistiques, des études et des systèmes d'information.

L'éducation à l'environnement urbain, est amenée à s'appuyer de plus en plus sur ce partenaire, au vu de l'évolution des situations problématiques dans nos banlieues. En février 1999, dans l'esprit de la circulaire sur les classes environnement de 1993, neuf ministères, coordonnés par le ministère délégué à la ville, lancent des classes villes.

A noter l'expérience québécoise des « éco-quartiers », où une approche identitaire se fait par groupes constitués dans les quartiers, en dehors du cadre scolaire.

Ministère de l'Emploi et de la solidarité

Ce ministère est responsable de l'attribution d'un numéro d'enregistrement à toutes les structures qui font de la formation continue. Cette procédure est indispensable pour toutes les prises en charge financières.

L'interaction avec l'éducation à l'environnement se fait également au travers des dispositifs d'aide à l'emploi : CES, CEC, et surtout emplois-jeunes.

Localement, ce ministère est relayé par les **DRTEFP** et **DDTEFP** (Délégations régionales/départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle).

Les emplois-jeunes et l'éducation à l'environnement.

Le dispositif emplois-jeunes constitue une chance pour l'éducation à l'environnement, dans la mesure où il a permis l'embauche de plusieurs milliers de salariés à des postes d'animation et de sensibilisation à l'environnement, dans des collectivités locales et le secteur associatif. Nombre de structures associatives fédératives ou têtes de réseaux (Réseau Ecole et Nature, UNCPPIE...) ont passé convention avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité d'une part, le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement d'autre part, pour favoriser la création puis la professionnalisation et la pérennisation de ces postes. Les conventions prévoient en particulier un recensement de l'offre, actuellement très dispersée, de formation existante et une adaptation de cette offre aux besoins réels exprimés par les employeurs ; la création de "profils de postes" et leur intégration au code ROME qui entérineront l'existence des métiers créés dans le cadre du dispositif nouveaux services – nouveaux métiers ; enfin, l'aide apportée aux salariés en fin de contrat pour la réalisation d'un bilan professionnel et à la construction du projet professionnel.

Quel que soit le nombre de postes effectivement pérennisés dans le secteur de l'éducation à l'environnement, leur création dans le dispositif emplois-jeunes aura du moins permis de faire émerger une réponse aux forts besoins non satisfaits en éducation, communication et médiation environnementales.

Les collectivités locales et territoriales

Les collectivités locales et territoriales sont les communes, départements et régions, ainsi que les structures de coopération intercommunale. Un partage des compétences (lié aux lois de décentralisation) est établi entre ces différentes collectivités, notamment pour tout ce qui concerne l'éducation et l'environnement.

Il est important, à chaque échelon, de bien faire la différence entre la filière politique (les élus) et la filière administrative ou technique. Les déci-

sions importantes (grandes orientations) sont prises par la filière politique. La filière administrative s'occupe de mettre en place les dispositifs nécessaires aux réalisations concrètes. C'est auprès de celles-ci qu'il faut prendre contact pour toutes les questions se rapportant au montage et à la mise en œuvre des projets. Cependant, dans tous les cas, l'intérêt que porte un élu à un projet donne du poids à ce projet, et il est souvent difficile de monter un projet "contre" un élu. Informer également ceux-ci de vos projets sera positif.

Les communes

Le partenariat avec une commune sur des thématiques éducation à l'environnement dépend de nombreux facteurs, l'essentiel étant l'intérêt de l'équipe municipale pour ces questions, qui peut être très variable ; les élus particulièrement sensibilisés à l'environnement et aux problèmes qui lui sont liés se retrouvent dans l'association des Eco-Maires.

En matière d'environnement, les lois de décentralisation ont donné à la commune les compétences de gestion de l'environnement au quotidien, qui se répartissent en trois grands champs d'action :

Protéger et gérer le cadre et la qualité de la vie

Dans ce cadre, les sujets de préoccupation des communes sont l'air, le bruit, les déchets, l'eau, l'aménagement et l'urbanisme. Chacune de ces thématiques peut faire l'objet d'actions de sensibilisation de la part des mairies. Il est fréquent que des établissements scolaires ou des associations d'éducation y soient associées. Un certain nombre de préoccupations communales liées à l'environnement se retrouvent dans les **PLU** (Plans locaux urbains). Le PLU peut s'avérer un outil pédagogique extraordinaire, en particulier dans les projets "prospectifs" (scénarios de développement, scénarios alternatifs...).

Les associations de protection de la nature ou d'éducation à l'environnement peuvent demander un soutien financier à leur commune de rattachement en s'adressant au service de la Vie associative. Un point important : le soutien financier, même modeste, de la commune à un projet est généralement le "sésame" indispensable à l'obtention de financements complémentaires auprès d'autres organismes tels que les Conseils généraux et régionaux, et les services décentralisés des ministères.

Mettre en valeur les patrimoines naturel et culturel

Dans une certaine mesure, la commune s'occupe des espaces naturels, au travers de la mise en valeur d'espaces communaux. Elle pourra aussi s'intéresser aux espaces à fort patrimoine naturel, surtout si elle possède sur son territoire des **ZNIEFF** (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique). La gestion et l'entretien des berges de rivières est de son ressort, le plus souvent à une échelle intercommunale.

Enfin, les communes se sentent très concernées par tout ce qui touche à leur patrimoine, aux labels...

Les Syndicats d'Initiative, dépendant des communes, peuvent aider à la diffusion d'informations, à la promotion d'actions...

Sensibiliser, éduquer

La commune s'occupe des écoles primaires. Elle intervient fréquemment dans le financement des projets d'école.

Elle est également susceptible de soutenir des opérations locales d'animation (soutien financier, partenariat technique, mise à disposition de locaux...), et en particulier les classes de découverte. Certaines municipalités particulièrement dynamiques vont jusqu'à mettre à disposition des animateurs et enseignants des outils documentaires ou pédagogiques (valises, expositions...), ou animent et financent des Maisons de la nature et de l'environnement.

Les municipalités sont aussi partenaires des dispositifs liés à l'aménagement des temps scolaires et extra-scolaires (voir page 170).

Pour toutes ces questions, les interlocuteurs privilégiés sont les élus et les services s'occupant de l'environnement, des affaires scolaires, sociales ou associatives, du développement durable, de l'éco-citoyenneté.

Signalons enfin qu'un nombre croissant de municipalités mettent en place des conseils municipaux d'enfants, initiatives qui posent bien le problème de la citoyenneté et de la responsabilisation des enfants.

La coopération intercommunale

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

On dénombre en France 36 000 communes et 17 000 établissements publics de coopération intercommunale.

La différence essentielle entre ces deux types de personnes publiques réside dans l'étendue de leurs compétences. Les premières ont une compétence générale héritée de la décentralisation, tandis que les secondes voient les leurs strictement délimitées par des statuts spécifiques.

Un éducateur à l'environnement se doit de bien connaître le fonctionnement original de ces structures et comprendre pourquoi elles peuvent soutenir un projet éducatif lié à l'environnement. En effet, l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales dispose que les EPCI peuvent avoir des compétences dans le cadre de la "Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant à l'occasion de schémas départementaux".

Il existe actuellement deux grandes catégories d'EPCI :

- **Les EPCI "à fiscalité propre"**. Cela signifie que les élus intercommunaux peuvent lever l'impôt (comme c'est le cas au plan communal) et bénéficier d'une aide substantielle de l'Etat, ce qui les rend financièrement autonomes par rapport aux communes membres. Ce sont les Districts, les Communautés urbaines, les Syndicats d'agglomération nouvelle, les Communautés de communes et les Communautés de villes.

- **Les EPCI "sans fiscalité propre"** : les SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique), les SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples), les Syndicats mixtes, les Syndicats d'étude et de programmation.

De plus, et c'est là que les choses se précisent, les communautés de communes et les communautés de villes ont trois groupes de compétences obligatoires dans leurs statuts. Deux sont imposées :

- Actions de développement économique.
- Aménagement et gestion intercommunale de l'espace.

Une troisième compétence au moins doit être choisie dans la liste suivante :

- Protection et mise en valeur de l'environnement.
- Politique du logement et du cadre de vie.
- Création, aménagement et entretien de la voirie.

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs.

Il existe 2000 structures à fiscalité propre, regroupant 23 485 communes et 40 millions d'habitants (données 2000, fournies par la DGCL, ministère de l'Intérieur.)

La loi Barnier (2 février 1995) prévoit également que les communautés de communes à fiscalité propre, dans le cadre de leurs compétences en matière d'aménagement de l'espace et de protection de l'environnement, peuvent élaborer des projets intercommunaux de gestion des espaces naturels et du patrimoine, en vue de favoriser la restauration et l'entretien des espaces naturels, du paysage et du patrimoine bâti.

Les élus intercommunaux disposent donc de moyens importants pour engager une action durable de protection et de mise en valeur de leur territoire et de leur patrimoine naturel et humain. Tout organisme d'éducation à l'environnement peut s'intégrer aux actions de ce type, et nous recommandons vivement aux éducateurs de prendre contact, via la mairie de leur commune, avec les responsables élus et techniciens de l'instance intercommunale à laquelle appartient leur commune et de leur présenter leurs projets. Ces responsables se sentent encore assez mal connus du grand public et sont généralement heureux d'engager des partenariats pour mener des actions de qualité.

Signalons que l'**Assemblée des Communautés de France** (ADCF) met à disposition un annuaire national de l'intercommunalité, dans lequel chacun trouvera les informations nécessaires pour prendre des contacts localement. Toutefois, pour avoir un répertoire complet des structures intercommunales on pourra se reporter utilement au site de la Direction générale des collectivités locales.

Les Pays

Les Pays sont des regroupements de communes dont le territoire présente "*une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale*" qui ont vocation à s'associer autour d'un projet commun. Leurs missions se sont précisées dans le cadre de la Loi 99-533 du 25 juin 1999 relative à l'orientation pour l'aménagement durable des territoires (LOADT), appelée aussi "**Loi Voynet**". Contrairement aux structures intercommunales, le Pays n'a pas la personnalité juridique en tant que tel et ne se voit pas transférer de compétences. Néanmoins, une des innovations de la loi Voynet précitée est la possibilité pour ces regroupements d'acquérir une capacité juridique (comme signer des contrats...) à travers la formation d'un syndicat mixte ou d'un groupement d'intérêt public. Dans ce dernier cas, on retrouve la même problématique que pour les EPCI.

Ce ne sont pas des échelons administratifs supplémentaires, mais bien des instances pour développer des projets sur un territoire cohérent.

Actuellement, les Pays se mettent progressivement en place. L'élaboration des "chartes de développement" est l'occasion de formuler un projet de développement pour le territoire. Les Conseils de développement mis en place à cette occasion présentent l'originalité de réunir dans une même assemblée des élus, des socioprofessionnels et des citoyens généralement choisis dans le milieu associatif. C'est une occasion pour les éducateurs à l'environnement de participer à la démocratie locale et de contribuer à des projets où l'environnement peut être pris en compte.

Dans la plupart des régions, en général dans le cadre des contrats de plan Etat-Région, il existe des outils de contractualisation avec les Pays pour la mise en place de projets.

L'intérêt d'une telle structure dépend donc du projet commun.

Les Fédérations de communes et associations d'élus locaux

Les Fédérations de communes et les associations d'élus peuvent être, elles aussi, des structures relais très utiles pour le montage d'un projet. En effet, il existe un grand nombre de structures nationales regroupant des élus qui défendent leurs spécificités et constituent des lobbies parfois puissants et redoutés des pouvoirs publics, comme par exemple l'Association des Maires de France, vieille institution respectable et respectée.

Ce qui nous intéresse ici, ce sont leurs spécificités par rapport à la nature, l'environnement et l'aménagement de l'espace. Les principales structures concernées sont les suivantes (coordonnées dans le "Carnet d'adresses", en annexe) :

- Association nationale des élus de montagne (ANEM).
- Association nationale des élus du littoral (ANEL).
- Association nationale des communes forestières (COFOR). Celle-ci collabore étroitement avec l'ONF pour sensibiliser les élus forestiers. Elle est membre de la Fédération européenne des communes forestières (FECOF).
- Association "Les Eco-maires" (association des maires pour l'environnement).
- Fédération nationale des maires ruraux (FNMR).
- Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS). Celle-ci prône l'éco-citoyenneté et la démocratie participative.

- Mairie-Conseils, structure créée par la Caisse des dépôts et consignations, sensibilise les élus intercommunaux pour les conduire à établir un plan de gestion des espaces naturels.

- Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF). Voir ci-dessous.

Dans chaque département, les élus se regroupent en associations départementales qu'il est impossible de mentionner dans leur intégralité ici. Contactez le Conseil général de votre département.

Enfin, il existe une centaine d'organismes de formation des élus locaux, agréés par le ministère de l'Intérieur, pour dispenser des formations de toute nature aux élus. Autant de structures relais idéales pour familiariser les élus avec les questions de gestion environnementale, d'économie d'énergie, de réduction des transports urbains... La liste de ces organismes est disponible à la Direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur. Chaque Conseil général est également susceptible de vous fournir la liste des organismes de formation agréés dans votre département.

Les Parcs naturels régionaux

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires au patrimoine remarquable, répartis dans toute la France métropolitaine ainsi qu'en Martinique, qui ont choisi de s'organiser pour préserver leurs richesses naturelles tout en soutenant un développement économique et social équilibré. Ils sont au nombre de 40 en janvier 2001.

Ce sont des organismes pluri-partenariaux regroupant des structures de différents types (communes, institutions, associations...) généralement organisés en un syndicat mixte.

Un projet de parc est initié par la Région. Avec les communes et les partenaires associés, est élaboré un projet de territoire, matérialisé par une charte. Le territoire est classé Parc naturel régional par décret, par le ministre de l'Environnement. Le classement est révisé tous les dix ans.

La loi paysage du 8 janvier 1993 précise que “*les Parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, et d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel.*”

En vertu de ces quatre missions de préservation, d'aménagement, de développement et d'éducation, les Parcs naturels régionaux développent des politiques d'éducation à et pour l'environnement, soit directement, soit en collaboration avec les associations du territoire. Ils travaillent de manière

privilegiée avec les écoles et collèges de leur territoire ou des villes voisines, mais ils ont aussi une politique d'accueil de jeunes de toutes origines géographiques, scolaires ou non, sous forme de journées ou de séjours. Pour élaborer les programmes, ils s'appuient sur les milieux remarquables du Parc et sur les actions qui y sont menées (milieux humides, montagne, littoral, agriculture, forêt, paysages, savoir-faire traditionnel, patrimoine bâti, faune et flore du Parc, etc.). Pour les aspects éducatifs, ils travaillent généralement avec les Inspections académiques et les Rectorats.

Les Parcs naturels régionaux gèrent souvent des Maisons thématiques sur leur territoire, des réserves naturelles, des écomusées, des sentiers de découverte, parfois des équipements d'accueil et d'hébergement. S'ils ne les gèrent pas eux-mêmes, ils travaillent étroitement avec ce type d'équipement. Ils élaborent des expositions permanentes ou temporaires en relation avec leur patrimoine, des ouvrages grand public, et des outils pédagogiques. Un certain nombre de Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) sont étroitement liés à des Parcs.

Les 40 Parcs naturels régionaux français

Armorique - Avesnois - Ballon des Vosges - Boucle de la Seine normande - Boulonnais - Brenne - Brière - Caps et Marais d'Opale - Camargue - Causses du Quercy - Chartreuse - Corse - Forêt d'Orient - Gâtinais français - Grands Causses - Haute vallée de Chevreuse - Haut-Jura - Haut-Languedoc - Landes de Gascogne - Livradois-Forez - Loire-Anjou-Touraine - Lorraine - Lubéron - Martinique - Marais du Cotentin et du Bessin - Massif des Bauges - Monts d'Ardèche - Montagne de Reims - Plaine de la Scarpe et de l'Escaut - Morvan - Normandie-Maine - Perche - Périgord Limousin - Pilat - Queyras - Vercors - Verdon - Vexin français - Volcans d'Auvergne - Vosges du nord.

Liste établie en juin 2001

Pour se renseigner sur les actions d'un Parc naturel régional, écrire ou téléphoner à la Maison du Parc et demander le chargé de mission pédagogie ou éducation à l'environnement.

Pour se renseigner sur les Parcs en général, contacter la Fédération des Parcs naturels régionaux. Elle pourra vous fournir un document grand public de présentation des PNR qui contient la liste et les adresses de tous les Parcs, et d'autres informations sur les Parcs en général. Un site internet pour en savoir plus : www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Les organisations pour l'aménagement et la mise en valeur des espaces

La création d'un établissement public de coopération intercommunale est généralement basée sur un document d'accord (une charte souvent), et engendre la conception de nombreux outils destinés à servir de base à une action concertée d'aménagement, qui seront utiles à l'éducateur à l'environnement et peuvent servir de documents de travail pour des groupes d'adultes : les schémas directeurs, les CIDA, les chartes intercommunales, les contrats de baies ou de vallées...

Des conventions également (contrat de pays, pays d'accueil) jettent les bases d'une collaboration sur des aspects d'aménagement, de tourisme, de patrimoine...

Des projets d'éducation à l'environnement peuvent être négociés avec les agents de développement de tous ces outils et conventions.

Les départements et Conseils généraux

Dans le domaine scolaire, les Conseils généraux s'occupent des collèges. Ils peuvent soutenir des opérations et actions scolaires ou péri-scolaires départementales.

Les Conseils généraux sont compétents en matière d'espaces naturels et gèrent souvent un Plan départemental de l'environnement. Ils s'occupent également de la défense des forêts contre l'incendie dans les départements sensibles (dans ce cadre ils portent un programme éducatif dans les lycées et collèges). Les autres champs d'action pouvant concerner l'éducateur à l'environnement sont le tourisme, par le biais notamment des Comités départementaux du tourisme (CDT), la vie culturelle et le patrimoine, les archives, les bibliothèques départementales... A noter que beaucoup de départements gèrent des centres d'accueil. Enfin, dans la plupart des départements, le Conseil général participe à la gestion des Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) dont certains ont une action "environnement" importante, y compris sur le plan éducatif. Certains départements ont mis en place une "Taxe départementale des espaces naturels sensibles" (TDENS) qui permet d'acquérir des espaces en vue de leur protection et de leur ouverture au public avec un objectif pédagogique. Les politiques étant très variables d'un département à l'autre, il convient de se renseigner localement.

Enfin, le département assure la mise en place des Plans départementaux d'itinéraires (à pied, canoë, cheval...). Ici peuvent se greffer assez facilement des projets d'éducation à l'environnement (comme des sentiers de découverte). A voir dans chaque département avec le service concerné.

Les régions et Conseils régionaux

Les Conseils régionaux ont de multiples rôles en ce qui concerne l'éducation et la formation : ils sont en charge des lycées (Education Nationale et Enseignement agricole), de la formation professionnelle continue (des actions de formation en environnement peuvent être financées dans le cadre du Programme régional d'actions de formation - PRAF, se renseigner). Chaque Conseil régional dispose en principe d'une commission (mission, service...Le libellé diffère selon les régions) Education et Formation, pilotée par un chef de mission (filière technique) et un président (filière politique). Les Régions participent à la définition du PRAF, qu'il est intéressant de connaître. Le contact direct avec le chef de la mission est également utile pour être au courant des actions montées ou soutenues par la Région.

D'une manière générale, la Région peut soutenir des actions et opérations scolaires régionales (outils pédagogiques, stages...) en relation avec le Rectorat en principe plutôt en direction des lycées qui relèvent de sa compétence.

Même si l'environnement n'est pas désigné en tant que tel dans les compétences des Régions – sauf à travers la notion de développement – les Régions y consacrent de plus en plus de moyens. La plupart d'entre elles ont une commission et un service environnement et mettent parfois en place des Agences de l'environnement.

Les contrats de plan Etat-Région (qui couvrent actuellement la période 2000-2006, avec une renégociation intermédiaire en 2003) sont des outils très importants de coopération entre l'Etat et la Région. Même si la ligne éducation à l'environnement n'apparaît pas en tant que telle dans le CPER de votre région, allez voir dans les autres chapitres liés à l'environnement où les aspects de sensibilisation d'information et de formation sont souvent présents. Ensuite il faut aller rencontrer vos interlocuteurs dans les services de l'Etat (DIREN) et de la Région pour qu'ils soutiennent votre projet (en principe c'est 50% chacun).

Les dispositifs et organismes internationaux

Il est intéressant de connaître les principaux dispositifs et organismes facilitant la promotion de l'éducation à l'environnement dans le cadre de programmes internationaux et ce, même si l'on ne souhaite pas nécessairement participer à ces derniers ou partir exercer ses talents d'éducateur à l'autre bout du monde.

En premier lieu, parce que les problématiques environnementales se déploient au niveau mondial : la Terre entière subira (et subit sans doute déjà) les conséquences des changements climatiques, de la déforestation, de la concentration des populations sur les zones littorales et urbaines... Les organismes internationaux agissant dans le domaine de l'environnement disposent d'une multitude de ressources documentaires passionnantes qui, au contraire des informations diffusées par la majorité des médias, ne sont pas soumises à la tentation du *coup* médiatique et à un goût largement partagé pour le catastrophisme.

Ensuite, parce qu'il est grand temps d'organiser des échanges d'expériences entre les praticiens de l'éducation à l'environnement dans les différentes aires géographiques et culturelles. Par exemple, les notions de partenariat, de démarche participative, de réseaux d'acteurs, se déclinent différemment en fonction des pays, et l'innovation n'est pas toujours là où on l'attend...

Enfin (mais peut-être *d'abord* pour la majorité des utilisateurs de ce Guide), parce que certains organismes et l'Europe en particulier, mettent en place des programmes internationaux d'éducation à l'environnement qui concernent directement les acteurs français du champ.

L'Europe

L'action de la Communauté économique européenne (CEE) en matière d'éducation à l'environnement commence en 1977, faisant suite à la première conférence intergouvernementale sur l'éducation à l'environnement organisée par l'UNESCO et l'UNEP, (Programme des Nations Unies pour l'Environnement, voir ci-dessous). Un réseau d'écoles pilotes où des projets d'éducation à l'environnement se mettent en œuvre est créé à travers l'Europe. En 1988, la CEE adopte une résolution dans laquelle les États membres affichent leur volonté de promouvoir l'éducation à l'environnement. Puis en 1989, la CEE finance une série de projets centrés sur l'environnement : Jeunes pour l'Europe, ARION, COMMET, ERASMUS.

A partir de 1990, 50 projets scolaires interdisciplinaires en éducation à l'environnement sont financés chaque année.

Les deux interlocuteurs essentiels de l'Europe pour l'éducation à l'environnement sont :

- La Direction générale environnement, sécurité nucléaire et protection de la Commission européenne (DG XI), et en particulier le secteur Education. Cet organisme peut apporter des aides financières aux projets, en particulier par le biais d'appels d'offre ciblées, sur lesquelles assez peu de publicité est faite (surveiller le journal officiel européen !). Bon dispositif pour les projets internationaux de grande envergure. Contact : DG XI.
- La Direction générale Education-Formation-Jeunesse (DG XXII).

Les programmes européens qui génèrent les financements sont pour l'environnement articulés autour de trois cadres : les programmes de sensibilisation à l'environnement ; LIFE II ; La promotion de l'éducation et de la formation dans les domaines de l'environnement.

Dans un autre registre, le **FEOGA**, dans le cadre du règlement 2078/92 (agri-environnement) propose des fonds pour sensibiliser, former et informer les agriculteurs sur l'environnement. Pour accéder à ces fonds, il faut monter une collaboration avec les Chambres d'agriculture (en particulier FAFEA) ou un établissement de formation continue agricole de type CFPPA. Prendre contact auprès de votre DDA.

Par ailleurs, le FEOGA et les autres Fonds structurels européens (FSE) peuvent être attribués à des actions ayant lieu sur des territoires "éligibles". Pour la période 2000-2006, un zonage a été effectué, répartissant les aides sur les territoires. Consultez le site de la DATAR : www.datar.gouv.fr

- Le programme **INTERRE 6 III** sur les échanges transfrontaliers peut financer des actions de formation ou d'échanges.

Par ailleurs, quelques structures œuvrent à rendre plus accessibles au commun des mortels les ressources proposées par ce géant qu'est l'Europe :

- **Le BEE** (Bureau européen de l'environnement, publie la revue *Métamorphoses*) et le service de l'information du Conseil de l'Europe peuvent également vous renseigner.
- Plusieurs réseaux et structures œuvrent à donner une dimension européenne à l'éducation à l'environnement. La **FEEE**, le **RIEE**... Consultez l'index.

- Les régions ont très souvent des organismes relais d'information et facilitateurs pour le montage de dossiers européens.

Enfin, vous trouverez des informations générales sur l'Europe sur internet en consultant les pages de la DG XI : europa.eu.int/en/comm/dg11.html ou www.info-europe.fr

Organismes français développant des programmes internationaux

La France, de par son double statut d'ancienne puissance coloniale et de pays parmi les plus riches du monde, développe une politique d'aide au développement d'ampleur significative (en Afrique sub-saharienne en particulier). Les questions environnementales se situent bien souvent au carrefour des problématiques de développement à traiter.

Le Secrétariat d'État à la Coopération

Lorsque l'on gravite dans ou autour du secteur associatif, on n'envisage pas toujours d'un bon œil les actions menées par la Coopération française. Lourdeur administrative, faible impact des projets sur le développement réel des pays concernés... Ces défauts existent bel et bien. Pourtant, le Secrétariat d'État à la Coopération, placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, est lui aussi impliqué dans la dynamique de *développement durable* qui semble être devenu LE concept incontournable de ce début de millénaire.

Il faut souhaiter que cette nouvelle perspective modifie quelque peu les pratiques de coopération et qu'elle permette la mise en œuvre de projets plus "réalistes" que par le passé.

Depuis longtemps, la Coopération française applique des programmes environnementaux : aide à la gestion de l'eau, lutte contre la désertification, gestion de la forêt tropicale. Récemment, elle a développé plusieurs programmes d'aide au développement des villes, en particulier en Afrique sub-saharienne.

Par ailleurs, conscient des limites de la coopération gouvernementale, le Secrétariat d'État coordonne et soutient financièrement (par le cofinancement des projets) un ambitieux dispositif de coopération non-gouvernementale. Cette dernière trouve son origine dans les initiatives et la mobilisation de la société civile pour le développement, qui acquièrent une

importance croissante sur la scène internationale. Les ONG et associations de solidarité internationale, les collectivités territoriales, le monde socio-économique sont désormais des acteurs qui comptent dans le monde du développement. Le ministère des Affaires étrangères a édité un “*Guide de la coopération décentralisée : échanges et partenariats internationaux des collectivités territoriales*”. Le détail de la mission pour la Coopération non-gouvernementale est consultable sur le site internet du Secrétariat d’État à la coopération : www.coopération.gouv.fr

Les établissements publics et semi-publics

Plus de 50 établissements publics et semi-publics sont acteurs de la coopération internationale et travaillent en partenariat avec le Secrétariat d’État à la coopération. Parmi ceux dont le nom est déjà apparu dans cet ouvrage, on citera l’IFREMER, l’ADEME, l’ANVAR, le CNDP... La liste complète de ces établissements est disponible sur le site du Secrétariat d’État. Parmi ceux qui sont sans doute moins connus des éducateurs à l’environnement, citons :

- **Ibiscus**, association créée en 1983 à l’initiative du ministère de la Coopération. Ibiscus est avant tout une énorme banque de données sur les pays en développement. La banque de donnée est alimentée par un réseau de 54 centres ressources du Nord et du Sud. Elle est accessible gratuitement sur le site internet www.ibiscus.fr. Ibiscus assure en outre une mission de formation et d’ingénierie documentaire, et gère une liste de diffusion (direct@ibiscus.fr), sur laquelle passent toutes les demandes de documentation. Ibiscus diffuse également sur son site internet de nombreuses offres d’emplois. Les offres sont diffusées par secteur d’activité (un secteur d’activité par semaine : éducation, formation et secteur social, génie civil et rural, hydraulique, agriculture et environnement, etc.). Les offres, transmises par des ONG et des établissements publics, concernent des postes de salariés et de volontaires.

- **Le GRET** (Groupe de recherche et d’échanges technologiques) est également une association créée à l’initiative des pouvoirs publics, qui agit pour le développement des pays du Sud en combinant recherche, action et communication. Le GRET intervient en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Europe. Il est très actif dans les secteurs touchant à l’environnement, dans les domaines des énergies renouvelables et du développement rural par exemple. Le GRET ne gère pas de programmes d’éducation à l’environnement à proprement parler, mais ses équipes ont beaucoup réfléchi à la vulgarisation scientifique et aux démarches participatives. Renseignements complémentaires sur le site du GRET : www.gret.org

• **L’Institut de recherche pour le développement (IRD)**, qui s’appelait ORSTOM jusqu’en 1998. C’est un établissement public à caractère scientifique et technologique, qui conduit des recherches sur les milieux intertropicaux. Ses recherches sont centrées sur les relations entre l’homme et son environnement dans les régions tropicales et méditerranéennes, dans la perspective d’un développement durable de ces régions. Parmi les unités de recherches susceptibles de croiser les problématiques de l’éducation à l’environnement, citons : *Interactions entre populations et environnements naturels contraignants, pratiques d’utilisation des ressources et modes de fonctionnement des sociétés rurales, Patrimoines et territoires, Savoirs et développement...* L’IRD édite les résultats de ses recherches à raison d’une quinzaine de titres par an, dispose d’une base bibliographique (“*Horizons*”) et d’un département audiovisuel. Renseignements complémentaires sur le site de l’IRD : www.ird.fr

Les ONG et associations

Les **ASI** (Associations de solidarité internationale) sont moins nombreuses en France que dans les pays anglo-saxons, elles se comptent toutefois par centaines dans notre pays ! Impossible donc d’en dresser une liste exhaustive. Pour les connaître, consulter le répertoire 2000 d’Ibiscus, disponible sur le site www.ibiscus.fr. Y sont recensées et présentées toutes les organisations de statut associatif régi par la loi de 1901 (ainsi que les collectifs et coordinations d’associations au niveau national et régional), engagées dans la solidarité internationale par leur action en France et/ou à l’étranger, et dont le budget annuel déclaré est supérieur à 6 700 euros (44 000 francs). A consulter impérativement pour ne pas affronter tout seul l’univers de l’aide au développement.

Organismes internationaux

Au niveau mondial, l’ONU est un acteur incontournable. Plusieurs de ses agences développent des programmes d’éducation à l’environnement, et l’UNESCO (organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture) se situe au premier rang de celles-ci :

L’UNESCO mène de nombreux programmes très intéressants. A noter par exemple *Planet Society*, qui a pour objectif de créer un réseau pour communiquer et échanger des ressources visant à mieux prendre en charge l’avenir de notre planète. La campagne actuelle “*Le monde reste à faire*” intéressera particulièrement les éducateurs à l’environnement (voir index).

L'UNESCO gère aussi le Comité de coordination du service volontaire international (CCSVI), organisme par le biais duquel il est possible de participer à ou de faire réaliser des chantiers d'environnement (voir index).

Enfin, l'UNESCO participe au PNUE (Programme des Nations Unies sur l'Environnement), sur des aspects de recherche universitaire. Ce programme est coordonné à Paris, et édite la revue *Connexion* (abonnement gratuit), intéressante pour qui veut se tenir au courant de l'actualité des projets d'éducation à l'environnement dans le monde.

Enfin, il faut signaler que c'est au siège de l'UNESCO, à Paris que se déroule Planet'ERE 2, forum francophone de l'éducation à l'environnement, en novembre 2001. Contact : unesco.org/general/fre

La FAO (Food and agriculture organization), autre agence de l'ONU, est spécialisée dans l'agriculture et l'alimentation. Elle développe de très intéressants outils de vulgarisation au sein de sa division de la recherche, de la vulgarisation et de la formation. Pour plus d'information, voir sur le site de la FAO : www.fao.org.

Deux autres organismes internationaux incontournables le **WWF International** et l'**UICN** (Union mondiale pour la nature), spécialisés dans la conservation de la nature et la gestion des ressources naturelles, accordent une importance majeure à la participation des populations. Ils ont développé des compétences et outils remarquables en éducation et communication environnementales. Voir leurs coordonnées en fin de volume.

Les acteurs associatifs

Le domaine associatif est l'un des piliers de l'éducation à l'environnement en France. Des structures d'horizons très divers s'y sont intéressées depuis longtemps et ont maintenant un savoir-faire important dans ce domaine.

Les plus directement concernées et impliquées aujourd'hui sont bien évidemment les associations d'éducation à l'environnement. Mais beaucoup d'autres structures (d'éducation, ou d'environnement, ou de thématiques proches) ont peu à peu (et parfois depuis fort longtemps) développé ce secteur. De par les différences d'approches de ces structures, les collaborations sont souvent riches et diversifiées.

A signaler plusieurs serveurs télématiques de présentation des associations

françaises (toutes thématiques confondues) : 3617 ASSOINFO, 3616 ASSOS, 3617 ASSOTEL, 3615 MGA ou le site internet : www.agaf.org

Domaine de l'éducation à l'environnement

De nombreuses associations agissent, exclusivement ou pour partie de leurs activités, dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Ce sont les partenaires privilégiés de l'éducateur. Ces structures possèdent souvent une équipe d'animation spécialisée dans diverses thématiques, qui propose des animations, des classes, des camps, des stages. Ces structures peuvent aussi réaliser des prestations sur commande, donner des conseils... Parmi les plus importantes :

- **Les CPIE**, Centres permanents d'initiatives pour l'environnement, sont les structures d'éducation à l'environnement ayant demandé et obtenu le label CPIE. Ce label est en principe garant d'un souci de gestion humaniste de l'environnement, de contribution à la création de comportements respectueux du cadre de vie à travers la sensibilisation, la formation, la recherche, et le développement de projets locaux. Les CPIE agissent en partenariat avec les élus, les agents de l'Etat, les acteurs socioprofessionnels, les associations locales et la population elle-même. A signaler que les structures non labellisées CPIE ne présentent en aucune façon une qualité de prestation inférieure ou un désintérêt pour ces préoccupations.

Les CPIE sont regroupés au sein de l'UNCPPIE (l'Union nationale des CPIE). Cet organisme s'occupe de l'attribution et de la gestion du label, assure l'information du public et représente le réseau auprès des partenaires nationaux et internationaux. Vous pourrez y obtenir la liste de tous les CPIE de France. L'UNCPPIE édite différents documents sur les compétences des CPIE et notamment un tableau de bord annuel.

- **Les APIEU** (Ateliers permanents d'initiatives pour l'environnement urbain) proposent une approche globale de l'environnement urbain (croisement des regards du social, de l'économique, de la culture et de l'environnement) en favorisant une prise de conscience du milieu, de ses richesses et de ses problèmes, en permettant l'acquisition de connaissances sur les thèmes qui constituent les éléments de la vie urbaine et par l'étude des interactions entre ces éléments en vue d'acquérir de nouveaux comportements vis-à-vis de l'environnement.

Certains APIEU mènent, parallèlement à leur rôle d'initiation et de conseil,

une réflexion théorique et méthodologique sur la complexité des phénomènes liés à l'urbain.

Il n'y a actuellement que deux structures APIEU à Montpellier et à Besançon qui possèdent le label CPIE. Ceux d' Ajaccio et Saint-Etienne, comme d'autres structures, travaillent dans cette optique et sur ces thématiques urbaines. Vous pouvez en avoir la liste en contactant Citéphile, le réseau qui regroupe toutes les structures s'intéressant à l'environnement urbain.

- **Le Réseau Ecole et Nature** réseau national français d'éducation à l'environnement, qui regroupe plus de 200 structures d'éducation à l'environnement (voir page 107). Au niveau régional, les réseaux territoriaux, comme les **GRAINE** (Groupes régionaux d'animation et d'initiation à l'environnement), qui sont décrits plus en détail page 106. Des réseaux départementaux, de plus en plus nombreux (une dizaine à la mi-2001) entretiennent également des relations plus ou moins étroites avec le Réseau Ecole et Nature.

- **La Fédération des Jeunes pour la nature** (JPN) se donne pour mission de sensibiliser, initier et faire agir les jeunes pour la protection de l'environnement. Elle propose des classes nature, des stages de formation, des animations, des sorties découvertes. Elle est également à l'origine d'un réseau de clubs pour jeunes.

- **Les clubs Connaître et protéger la nature** (CPN) s'adressent essentiellement aux jeunes, et sont encadrés par des adultes motivés durant les temps de loisirs. On y travaille très concrètement à l'étude de la nature, mais aussi aux premiers gestes de l'éco-citoyen. Les clubs CPN sont regroupés au sein de la Fédération des clubs CPN (FCPN), qui favorise la création et aide le développement de ceux-ci, et édite un bulletin d'information, *La Gazette des terriers*. Depuis 1999, les clubs CPN sont également organisés en réseaux régionaux, ce qui facilite les échanges entre clubs et les projets communs.

- Enfin, il faut citer toutes les **associations locales spécialisées dans l'éducation à l'environnement**, mais non rattachées à un quelconque réseau, non labellisées... Elles sont très nombreuses et font un travail d'excellente qualité. Il est simplement moins simple d'en parler car chacune constitue un cas unique avec ses spécificités.

D'une manière générale, pour en savoir plus sur les associations d'éducation à l'environnement, reportez-vous aux nombreux annuaires locaux ou

régionaux de structures d'éducation à l'environnement (et éventuellement d'outils) qui sont proposés entre autre par :

- Certaines DIREN.
- L'UNCPPIE.
- Les réseaux régionaux et départementaux d'éducation à l'environnement.
- Le Réseau Ecole et Nature.
- Les Agences régionales ou départementales de l'environnement.
- La chaîne de magasins Nature & Découvertes.

Domaine des sciences et de la culture scientifique et technique

Les activités scientifiques et techniques sont particulièrement intéressantes dans un monde où la technologie évolue très rapidement et où la science joue un rôle primordial dans notre vie. L'acquisition de connaissances sur les techniques et de réflexion sur leurs enjeux est un élément important pour l'accès des jeunes à la citoyenneté. Par ailleurs, le développement de ces activités favorise l'insertion sociale, voire professionnelle, des jeunes. Il s'inscrit en outre, dans les objectifs des CEL (Contrats éducatifs locaux).

Les associations qui s'investissent dans ce domaine sont essentiellement soutenues par quatre ministères : Environnement, Jeunesse et Sports, Culture, Recherche. Plusieurs manifestations permettent tout particulièrement la valorisation de ces activités : les Exposciences internationales, nationales et régionales, la Semaine de la Science, la Nuit des étoiles... voir page 200.

Pour avoir une vision d'ensemble des acteurs de la culture scientifique et technique, vous consulterez avec profit l'ouvrage "*Annuaire de la culture scientifique, technique et industrielle*" (en cours de réédition). Ceci étant dit, voici quelques structures associatives parmi les plus importantes dans ce domaine :

- **Le MILSET** (Mouvement international des loisirs scientifiques et techniques) a pour mission de contribuer au développement de la culture scientifique et technique pour tous en favorisant une pratique de qualité des activités scientifiques principalement pour les jeunes pendant le temps des loisirs. Il organise des échanges internationaux (en particulier les

Exposciences internationales, tous les deux ans) et aide à la création de nouvelles associations nationales et régionales pour assurer la réalisation de projets. Le MILSET organise en outre des universités d'été, une Semaine de la culture scientifique française dans plusieurs pays, favorise les échanges entre les jeunes passionnés des sciences (échanges scolaires, jumelages, voyages de découverte...) et publie un bulletin trimestriel d'information en français, allemand et espagnol. Le MILSET regroupe actuellement une soixantaine de pays. www.milset.org

- **Le CIRASTI** (Collectif interassociatif pour la réalisation d'activités scientifiques et techniques internationales) est un collectif des grandes fédérations et associations d'éducation populaire qui se préoccupe de la diffusion de la culture scientifique et technique chez les jeunes. Ses missions sont : développer les lieux de pratiques d'activités scientifiques et techniques pour les jeunes dans les associations et les écoles, coordonner les actions des partenaires au sein de collectifs régionaux, et soutenir les actions des grandes associations nationales le composant. L'énergie est un thème que le CIRASTI développe actuellement, en participant en particulier au programme de l'ADEME (voir page 48). Le CIRASTI coordonne les Exposciences françaises (voir page 200). www.cirasti.org

- **Les CCSTI** (Centres de culture scientifique, technique et industrielle) sont des organismes ayant pour mission de développer l'information et la réflexion des citoyens sur les sciences et les techniques. Les CCSTI ont une action régionale, plurithématique (certains CCSTI sont thématiques), en :

- Elaborant des expositions et des produits pédagogiques souvent itinérants.
- Offrant les services d'un centre de ressources documentaires, iconographiques, vidéographiques, et pouvant mettre à disposition des intervenants issus du monde de la recherche ou de la culture.
- Organisant en partenariat des manifestations de culture scientifique et technique (mois de la science, semaine de la science, Exposciences...).
- Editant des bulletins, revues, documents, guides ou livres dans des domaines le concernant.

En relation constante avec les chercheurs, les secteurs culturels, économiques, sociaux et éducatifs, les CCSTI tentent de combler le fossé qui existe entre les représentations du public et la science qui se pratique réellement. Les CCSTI sont actuellement au nombre d'une trentaine en France.

- **L'AMCSTI** (Association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle). L'AMCSTI est un

réseau regroupant 250 membres de statuts variés : CCSTI, musées, associations d'éducation populaire, universités, collectivités territoriales....

L'AMCSTI développe trois secteurs : information et communication, recherche, réflexion. Elle édite de nombreux documents utiles à l'éducateur à l'environnement : un guide-annuaire très riche en outils pédagogiques, un guide des expositions scientifiques et techniques, un bulletin de liaison trimestriel, des dossiers thématiques (les médiateurs, le mécénat, la politique jeunesse...). www.amcsti.org

- **L'ANSTJ** (Association nationale sciences et techniques jeunesse) propose et participe à la mise en place de projets scientifiques et techniques pour les jeunes dans le cadre des loisirs et du temps scolaire, avec le concours de grands organismes scientifiques et industriels. Elle propose des séjours de vacances, des clubs, des ateliers scolaires et des suivis de projets sur des thèmes divers : robotique, environnement, astronomie, espace, énergie, nouvelles technologies de l'information... Elle s'adresse aussi aux animateurs bénévoles au travers de ses BAFA spécialisés, et autres stages pédagogiques ou techniques. Elle publie un catalogue chaque année. Elle regroupe actuellement huit délégations régionales (ASSEM en Provence, CISTEM en Bretagne, ALOISE en Ile de France, CRISTAL en Languedoc et PASTEL en Midi-Pyrénées, Objectif Jeunesse en Charente maritime et deux antennes dans la Sarthe et dans le Rhône). www.anstj.org

- **Association française des Petits Débrouillards.** L'association française des Petits Débrouillards est un mouvement d'éducation populaire axé sur la culture scientifique et technique.

Originnaire du Québec, l'association travaille sur l'autonomie et l'intégration sociale des enfants au travers de l'appropriation de leur environnement par la démarche expérimentale. Le matériel utilisé, courant et peu coûteux, en assure une large diffusion pour tous et par tous. Ainsi l'activité Petits Débrouillards se pratique entre 5 et 14 ans dans les écoles, les clubs, les maisons de quartier et les centres sociaux, sous forme d'ateliers, de mini-stages, de camps de vacances ou d'échanges internationaux.

Avec quatorze associations régionales et des homologues dans seize pays, les Petits Débrouillards sont devenus en quinze ans de véritables acteurs locaux en matière de contribution éducative et culturelle en développement durable. Cette contribution s'effectue à plusieurs niveaux : réflexion et participation à la coordination de projets et événements éducatifs et culturels (CFEE, Planet'ERE 2, Festival international de la ville, Exposciences Internationales...), conception et mise en place d'activités pour les jeunes, formation d'animateurs scientifiques, édition

(*Encyclopédie des Petits Débrouillards*, etc.), nouvelles technologies et échanges internationaux. Elle développe également de nombreux projets dans le cadre de la politique de la ville. www.lespetitsdebrouillards.org

Domaine de la nature et de l'environnement

Associations de protection et de gestion

Il est impossible de donner ici une liste exhaustive de toutes les structures françaises de protection de la nature. Le ministère de l'Environnement a réalisé un *Annuaire des associations agréées* exerçant leurs activités dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement, disponible gratuitement sur demande. Il est également intéressant de consulter le 3615 NATUR qui présente les principales associations françaises, nationales et régionales. www.environnement.gouv.fr

Citons ici quelques structures de référence au niveau national ou régional :

- **France nature environnement** (FNE). Elle fédère de très nombreuses associations nationales, régionales, départementales et locales de protection de la nature. Elle a pour finalité d'inscrire toutes les initiatives prises par ses membres dans une démarche globale de défense du patrimoine. Initialement spécialisée dans la défense et la protection du milieu naturel, la FNE aborde depuis quelques années des problématiques environnementales telles que les déchets, l'énergie, les transports, la santé... Les objectifs poursuivis par la FNE sont : l'information de la collectivité, la participation aux décisions concernant l'aménagement du territoire, la conservation du milieu et le développement durable, par un important travail de veille et de contre-expertise et la participation à toutes les instances partenariales sur ces sujets, à toutes les échelles de territoire.

La FNE publie également un bimestriel généraliste, *La lettre du Hérisson*, et des ouvrages thématiques destinés au grand public et aux militants associatifs. www.france-nature-environnement.org

- **Les Réserves naturelles**. Il existe plus d'une centaine de réserves naturelles créées par décret ministériel. De plus en plus de réserves développent une pédagogie de l'environnement au service de leur mission de protection de la nature. A signaler, leur charte de l'animation qui précise leurs objectifs et méthodes dans ce domaine. Les Réserves naturelles sont regroupées au sein de RNF (Réserves naturelles de France), qui peut vous fournir la liste de toutes les réserves de France. www.reserves-naturelles.org

A noter qu'il existe des espaces protégés soumis à d'autres formes de réglementation (arrêtés de biotope, réserves de chasse, classements de sites, réserves naturelles volontaires...). Il peut toujours exister une structure associative chargée de la gestion de ces espaces, qui mène ou non des actions de sensibilisation et d'éducation.

- **La SEPNB** (Société d'étude et de protection de la nature en Bretagne) agit depuis 35 ans pour faire connaître et protéger le patrimoine naturel breton, en favorisant la création de réserves naturelles sur le littoral et dans les terres. C'est le plus important réseau associatif de réserves naturelles de France. Son action se porte également sur le patrimoine géologique et sur les espèces animales et végétales menacées. Sa revue *Penn Ar Bed*, avec plus de 150 numéros parus à ce jour, constitue une véritable encyclopédie de la nature bretonne. Une vingtaine de sections locales veillent à la protection de l'environnement breton et proposent des activités naturalistes. www.bretagne-vivante.asso.fr

- **La FRAPNA** (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature) est l'une des très grosses et très actives fédérations régionales françaises. Elle regroupe plusieurs fédérations départementales. Elle anime un réseau interne d'éducation à l'environnement et édite un catalogue d'activités très complet. La FRAPNA travaille à la conception de nombreux outils, à l'aménagement de sites, à la réalisation de prestations d'animation... Un partenaire à ne pas manquer pour ceux qui travaillent en région Rhône-Alpes. www.frapna.org

- **La LPO**. La Ligue pour la protection des oiseaux est l'une des plus grosses associations françaises de protection de la nature. A l'origine spécialisée dans la protection des oiseaux, elle a peu à peu élargi ses champs d'activité à la protection de sites, et travaille maintenant beaucoup à la sensibilisation et à l'animation (réalisation de sites pédagogiques, d'outils, de documents...). La LPO est installée à la Corderie royale de Rochefort (Charentes Maritimes) et dispose de nombreuses délégations en régions où trouver de nombreux outils d'animation intéressants. Elle édite la revue *L'oiseau magazine*. www.lpo-birdlife.asso.fr

- **Les Conservatoires des sites et des espaces naturels** sont des organismes associatifs qui achètent des terrains d'intérêt biologique et menacés, et favorisent leur gestion écologique. Des mesures d'information ou de sensibilisation sont parfois mises en place sur ces territoires. Les conservatoires des sites sont regroupés au niveau national au sein d'Espaces Naturels de France, qui assure le lien entre les conservatoires, gère les programmes européens de protection de l'environnement... et peut aussi acquérir des terrains, en l'absence ou à la demande d'un conservatoire.

• **Les Conservatoires botaniques** (comme ceux de Brest, Nancy, Porquerolles, Gap, etc.) peuvent être intéressants pour l'éducateur à l'environnement. Brest, par exemple, a développé un volet "animation", et une bonne réflexion sur la synergie animation-muséographie. A Gap, une équipe d'animation propose des activités naturalistes et de découverte du site de Charance.

Fermes pédagogiques

Sous l'appellation générale de "fermes pédagogiques" sont regroupées ici des structures qui portent parfois des noms différents (fermes pour enfants, fermes d'animation, fermes de découvertes...).

Nous nous intéresserons particulièrement à deux types de structures :

- Les exploitations agricoles qui développent, en complément de leur activité principale, une activité d'accueil et d'éducation, auprès des enfants, en particulier.
- Les fermes d'animation, qui ne sont pas des exploitations agricoles, et ont pour but de faire connaître le monde agricole aux enfants et aux adultes par le biais d'espaces présentant les principales activités d'une ferme traditionnelle (basse-cour, animaux domestiques, cultures potagères ou fruitières...).

Les fermes pédagogiques ont à la fois une fonction éducative, une fonction sociale et une fonction touristique. Alors qu'aujourd'hui, 80 % de la population française est urbaine, elles permettent de recréer un lien avec le monde agricole, loin des idées reçues et des stéréotypes idéalisants ou dépréciatifs.

Se former à la création et la gestion de fermes pédagogiques

Quelques contacts de structures proposant des formations sur cette thématique :

La Bergerie Nationale : formations thématiques courtes.

Le CFPPA de Vire : *BEATEP Activités sociales et vie locale pour former à l'animation des fermes d'accueil et de découverte pour enfants.*

Récréaferme et Atelier de l'épi : *BEATEP Fermes pédagogiques et jardins.*

Le réseau AFIP : formations à la demande pour agriculteurs.

Le réseau rural de Peuple et culture et ses associations locales.

- **Les fermes d'animation** sont souvent situées en milieu urbain. Elles reçoivent principalement de jeunes enfants (classes de maternelle et de primaire), mais s'ouvrent de plus en plus au grand public en particulier aux familles désireuses de renouer, le temps d'une demi-journée, avec d'hypothétiques racines rurales. Elles ont donc une vocation pédagogique importante, comme en témoigne la présence d'animateurs diplômés, et une vocation touristique de plus en plus affirmée. Ce sont souvent des collectivités locales qui financent les équipements et le fonctionnement.

- **Les exploitations agricoles** développant des activités d'accueil et d'animation sont généralement appelées **fermes de découverte**. Ce sont des exploitations agricoles à part entière qui accueillent des groupes à la journée ou la demi-journée – et parfois pour des séjours – afin de leur faire découvrir ce qu'est une exploitation agricole et le métier d'agriculteur. Elles lient de plus en plus souvent découverte du monde agricole et découverte du milieu, notamment en proposant des randonnées (à bicyclette, à cheval...) à un public désirant sortir des sentiers battus.

La création d'une ferme de découverte répond à une démarche volontaire de la part du responsable d'exploitation. Les candidats doivent s'adresser à un regroupement agricole ou une association de promotion de l'agriculture et du tourisme vert, et sont ensuite sélectionnés selon des critères précis (diversité et représentativité des activités sur un territoire donné, capacité d'accueil de groupes...).

Les fermes de découverte sont organisées en réseaux locaux ou départementaux dont la gestion est souvent (mais pas toujours) confiée à une association qui assure la promotion du réseau, l'intermédiaire entre agriculteurs et groupes souhaitant visiter, la définition du déroulement et du contenu pédagogique des visites, la création de supports pédagogiques (dépliants, fiches, dossiers, vidéos, valises...), la formation des agriculteurs à l'accueil de groupes, et enfin de plus en plus un rôle de formation des enseignants pour la mise en place de projets pédagogiques relatifs aux fermes de découverte.

Pour avoir la liste des fermes de découverte de votre région, consultez les chambres d'agriculture qui les recensent souvent.

De nombreux réseaux coordonnent l'action des fermes pédagogiques. Parmi les plus importants, citons le GIFAE (Groupement international des fermes d'animation éducatives), mouvement international dont fait partie la Fédération française des fermes d'animation regroupant une centaine de fermes sur le territoire national. Le GIFAE a élaboré une charte de qualité

à laquelle se conforment ses adhérents et publie un bulletin, *La lettre du GIFAE*. www.mnelille.free.fr/gifae.htm

L'association Récréaferme réunit, elle aussi, une centaine de fermes et s'appuie sur une charte des fermes pour enfants. Elle propose une aide aux porteurs de projets et des formations (BEATEP, formation continue). Elle met en place des échanges au niveau international et participe à des missions humanitaires.

Signalons qu'il existe une commission interministérielle regroupant des représentants des ministères chargés de l'aménagement du territoire et de l'environnement, de la justice, de l'éducation nationale, de l'agriculture et de la jeunesse et des sports, qui a pour objet de coordonner l'action de tous les départements ministériels concernés par les fermes pédagogiques. L'animation de cette commission est confiée à la Bergerie nationale de Rambouillet.

Enfin, l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture) a développé un label "Bienvenue à la ferme" correspondant à un cahier des charges précis, notamment pour les fermes pédagogiques. Certaines chambres d'agriculture fédèrent ces fermes au niveau d'un département ou d'un territoire donné.

- **Accueil paysan.** Il s'agit d'un réseau d'agriculture paysanne regroupant environ 400 fermes en France. Le label accueil paysan privilégie un développement rural durable. De nombreuses fermes s'investissent dans l'éducation à l'environnement par le type d'accueil qu'elles proposent mais aussi par des ateliers pédagogiques organisés pour des groupes ou des scolaires.

L'accueil paysan

Le paysan accueille dans sa maison, à sa table ou à l'auberge.

Il accueille dans ses champs, parmi ses animaux, dans le paysage que son travail façonne.

Il fait partager : son savoir-faire de jardinier, d'éleveur, de bûcheron, de paysagiste, ses connaissances sur le pays, son histoire, sa géographie, son économie, sa compétence sur la vie des sols, des plantes et des animaux.

Au rythme des saisons, en montagne, en sentiers, le paysan vous invite au bonheur d'être "nature".

Charte de l'accueil paysan

- 1 - L'accueil paysan est partie intégrante de l'activité agricole.
- 2 - Le paysan pratiquant cet accueil est désireux de faire connaître son métier et son environnement (contact avec les animaux, connaissance des plantes, du rythme des saisons). Là est la spécificité de son accueil.
- 3 - L'accueil se fait dans un souci d'échanges et de respect mutuel.
- 4 - Cet accueil se veut accessible à toutes les couches sociales.
- 5 - L'accueil paysan est un facteur de développement local ; il maintient la vie en milieu rural.
- 6 - Le paysan garantit la qualité fermière des produits qu'il offre.
- 7 - L'accueil paysan propose un confort adapté à l'habitat local.
- 8 - L'accueil paysan est pensé et organisé par ceux qui en vivent.
- 9 - D'autres acteurs locaux permettent, en s'affiliant à Accueil paysan, d'enrichir la dynamique locale.

Structures d'accueil

De nombreuses structures mettent à disposition des locaux, des outils, des sites propices à la réalisation d'animations ou à l'hébergement "intelligent" de groupes. Citons entre autres et sans souci de hiérarchie :

- Les centres de découverte.
- Les centres d'initiation à la nature (CIN).
- Les bases de plein air.
- Certaines maisons de l'environnement.
- Certaines municipalités intéressées par l'environnement, qui créent ou adaptent des centres d'accueil à ces thématiques, et peuvent fournir du personnel d'encadrement compétent.

– Certaines organisations touristiques spécialisées dans les thématiques "nature".

De nombreux guides régionaux recensant les acteurs de l'éducation à l'environnement. Renseignez-vous auprès de votre réseau territorial, ou consultez le catalogue annuel des séjours édité par le Réseau Ecole et Nature consultable sur le site internet : www.ecole-et-nature.org

Centres d'accueil et cohérence

Les centres d'accueil de l'éducation à l'environnement ont une finalité éducative sur la gestion et le respect de l'environnement et posent comme objectifs de mettre en lumière les conséquences des choix de consommation des êtres humains.

Cependant, ils sont souvent confrontés à des contradictions dans la vie quotidienne du fonctionnement du centre : contradictions en matière d'alimentation (repas achetés à bas prix chez des grossistes irrespectueux de la qualité et de l'origine des produits, du rythme des saisons et de la relation aux producteurs, cuisine confinée dans un espace clos et inaccessible cassant le lien entre les produits, leur transformation et l'assiette) ; contradictions en matière de gestion de l'eau (toilettes et salles de bain gaspillant l'eau potable et ne permettant pas de prendre conscience des flux ; robinets omniprésents qui masquent les problèmes structurels liés à la consommation d'eau et au gaspillage ; produits de nettoyage agressifs et polluants ; épuration des eaux usées soit invisible, soit insatisfaisante, soit inexistante). Contradictions en matière d'énergie (chauffage électrique ou à rendement médiocre, polluant ou cher, mauvaise isolation... ; interrupteurs omniprésents masquant les problèmes structurels liés à l'énergie et au gaspillage). Contradiction en matière de gestion des déchets (tri des déchets inexistant conduisant à tout jeter dans une benne qui partira on ne sait où...). Contradiction dans les matériaux de construction : matériaux de construction coupés des ressources locales, pouvant avoir des effets toxiques, inesthétiques ou dont l'écobilan est catastrophique).

De nombreux gestionnaires de centre ont bien conscience que tout cela peut décrédibiliser leurs démarches éducatives et que la cohérence en ce domaine est incontournable, mais ils se trouvent face à de nombreuses limites : limites liées à la compétence des gestionnaires et animateurs de ces structures en matière d'énergie, de tri sélectif, d'électricité ou de plomberie, devant s'entourer de techniciens compétents, souvent onéreux et très peu "communicants" du point de vue éducatif ; limites liées aux normes des services vétérinaires et aux difficultés

d'expérimenter aux frontières de ces normes ; limites financières en partie liées aux surcoûts de l'adaptation de vieilles structures à des équipements cohérents ; limites liées à l'isolement de certains projets ne trouvant pas localement la reconnaissance et le soutien nécessaire alors que cette reconnaissance peut exister sur le plan national ou européen ; Limites liées à la démonstrativité de l'efficacité des dispositifs techniques alternatifs quand ceux-ci existent.

Les acteurs du réseau des centres d'accueil en éducation à l'environnement cohérents avec les principes du développement durable se donnent pour objectifs :

- Se co-former, s'informer et échanger sur les techniques, les droits et les usages en matière de développement durable.
- Former des relais locaux mettant en pratique le développement durable dans leur centre d'accueil pour diffuser leurs connaissances et de leurs actions dans ce domaine vers les autres centres d'accueil et vers le public.
- Faire évoluer la législation en faveur de la mise en pratique du développement durable pour aboutir à une meilleure compréhension des institutions et permettre des partenariats.
- Développer l'usage de produits durables : écologiques, équitables, issus du commerce équitable et ayant le plus faible impact sur l'environnement (écobilan).
- Renforcer économiquement et durablement les pionniers de la démarche.
- Monter un réseau d'experts capables d'identifier et d'analyser les différents critères en matière de cohérence qu'un centre d'éducation à l'environnement se doit de respecter et de développer.

Par l'organisation de rencontres, la mise en place d'une démarche de recherche-expérimentation sur les thèmes identifiés, la création d'un groupement d'achat, une étude de la réglementation en place, ce réseau, nouvellement créé, souhaite aider tous les acteurs des centres d'accueils en éducation à l'environnement en démarche de cohérence.

Pour tout renseignement : cohérence-info@educ-envir.org

Structures d'information

Ce sont les structures proposant en permanence et/ou à la demande des prestations d'information sur la nature, sous forme d'expositions, ou de sorties. Ces structures n'étant pas toujours spécialistes de (ou intéressées par) l'animation, la qualité pédagogique est parfois un peu laissée pour compte

au profit de la quantité et de la précision des informations délivrées ; c'est pourquoi il est recommandé de "reconnaître les lieux" avant d'y emmener un groupe pour constater *de visu* à quel type de public sont adaptés ces lieux ou prestations.

- **Les sociétés savantes et associations naturalistes** proposent presque partout des sorties spécialisées, des conférences, des expositions thématiques...

- **Les maisons des sites, maisons thématiques, etc.** sont des structures œuvrant à valoriser un lieu ou un thème. On y trouve dans la plupart des cas un lieu d'accueil, une exposition permanente, des présentations audiovisuelles, des documents scientifiques, et parfois un animateur pour l'ensemble. Exemples : maison de l'eau, maison des tourbières, maison de la consommation... Pour les trouver, pas de recette car il n'existe aucun contact national. Adressez-vous à votre office du tourisme ou syndicat d'initiative.

- **Les maisons de l'environnement** (MNE, ME). Il s'agit de maisons à gestion inter-partenaire dont la vocation est le soutien de la vie associative, l'information du grand public, et la coordination des associations dans le domaine de la nature et de l'environnement. Certaines mettent à disposition du public un centre de documentation, des expositions, réalisent des outils... Souvent constituées en associations, les maisons de l'environnement présentent également un secteur social. Ces structures sont représentées par l'Assemblée des directeurs des maisons de la nature et de l'environnement.

- **Les CAUE** (Conseils en architecture, urbanisme et environnement) sont des organismes associatifs, œuvrant à une échelle départementale. Ils se spécialisent dans le conseil auprès des particuliers et des collectivités territoriales, et dans la sensibilisation et la formation du public aux problèmes d'architecture et d'environnement. Ils produisent des documents pédagogiques. Ils peuvent aider des projets individuels ou de groupes (scolaires ou non) sur des thèmes précis (création d'un cheminement urbain, aménagement des locaux scolaires, travail sur une maquette...), intervenir lors d'animations, ou recevoir des groupes dans leurs centres de documentation et de ressources. Mais les CAUE n'aident pas financièrement les projets.

Il y a en général un CAUE par département, mais ce n'est pas une règle absolue. Liste disponible à la FNCAUE (Fédération nationale des CAUE).

Domaine du patrimoine et de la culture

Les musées

Les musées sont trop peu souvent considérés comme des outils intéressants dans le cadre d'actions d'éducation à l'environnement, à cause sans doute d'une image trop démodée pour convenir à ces thématiques modernes. Pourtant, on constate ces dernières années une diversification des thèmes abordés, et une amélioration remarquable des techniques de la muséologie qui donne un nouvel intérêt à ces lieux. Une visite de musée peut s'insérer à tout moment dans une action : en début pour susciter les questions, en cours pour chercher des réponses à certaines d'entre-elles, ou en fin pour faire la synthèse des informations récoltées. Annuaire Minitel des musées : 3615 Castelet

Parmi les structures muséographiques consacrées à la nature, citons en particulier les aquariums. Ceux-ci ont beaucoup évolué ces dernières années, en particulier en ce qui concerne la réflexion pédagogique. Certains sont d'ailleurs considérés comme des Centres de culture scientifique et technique (CCST), comme Océanopolis à Brest, Nausicaa à Boulogne-sur-Mer, etc. www.nausicaa.fr

Une grande partie des aquariums français est regroupée au sein de l'Union des conservateurs d'aquariums (UCA). www.multimania.com/aquafrce/Uca.html

Les zoos

Ils ont aussi beaucoup évolué, ne présentent plus exclusivement des animaux exotiques, et constituent parfois d'excellents supports pédagogiques pour l'éducateur. Citons par exemple le Zoorama de Chizé (79) avec ses espèces locales.

Les Chantiers de jeunes

- Associations de chantiers bénévoles. De très nombreuses structures (généralement associatives) proposent des chantiers de jeunes, en France ou à l'étranger, dont certains concernent des problématiques environnement (aménagement de sites, restauration de milieux...). Votre DRJS ou DDJS, votre DIREN vous donneront une liste locale. Plusieurs organismes nationaux vous permettront également d'accéder à de nombreux contacts en France et à l'étranger.

Choisir une structure de chantiers bénévoles

Il faut d'abord penser aux sièges nationaux de structures organisant des chantiers. Voici les principaux (adresses en annexe) :

Centre de découverte d'Aubeterre, CHAM, Concordia, Espaces Naturels de France, Etudes et chantiers, GRAINE Haute-Normandie, Jeunesse et reconstruction, Ligue de protection des oiseaux (LPO), Rempart, Solidarité Jeunesse (ex. MCP), Vert business (ENR).

Pour les contacts ailleurs dans le monde :

L'UNESCO propose des chantiers de divers types pour les 15/18 ans. Contact Fédération mondiale des associations centres et clubs UNESCO, à la maison de l'UNESCO, ou au CCSVI (Comité de coordination du service volontaire international).

Enfin, quelques pistes pour aller plus loin : le répertoire des associations françaises organisatrices de chantiers, disponible auprès de Cotravail, et le répertoire de l'UNESCO qui recense plus de 500 organismes à travers le monde (disponible à la maison de l'UNESCO).

Toutefois, toute association non spécialisée peut organiser un chantier de jeunes bénévoles pour une opération ponctuelle. C'est un formidable outil de sensibilisation à l'environnement et d'échanges entre la population locale et le public accueilli. Des financements peuvent être sollicités auprès des Directions régionales jeunesse et sports.

Les écomusées

Un écomusée est un lieu de culture qui intègre dans son programme le milieu dans lequel vit l'homme et les relations que celui-ci entretient avec ce milieu. Les écomusées sont des structures muséographiques souvent organisées autour d'un bâtiment ou lieu traditionnel (moulin, village, ancienne usine...) permettant la découverte d'une activité, et au-delà, de l'ensemble de la culture locale. Ces écomusées proposent généralement des expositions permanentes, des animations, souvent des documents (diapos, vidéos, ouvrages...). Certains sont sous l'égide du ministère de la Culture.

Les 75 écomusées français sont regroupés au sein de la Fédération des écomusées et musées de société (FEMS), qui s'occupe de promouvoir et d'encourager leur action, et d'éditer des documents.

Domaine de l'éducation

On entend ici par "éducation" tout ce qui touche au scolaire (pendant les heures de classe), au périscolaire (les heures du matin, entre midi et 14 heures) et au parascolaire (après la classe, le mercredi, durant les petites vacances).

Les associations d'éducation populaire

Les associations d'éducation populaire peuvent intéresser l'éducation à l'environnement sous plusieurs aspects : gestion de centres d'accueil, mise en place d'activités d'éducation à l'environnement en direction des scolaires, du grand public, des animateurs..., participation à la formation des animateurs et formateurs (journées pédagogiques, stages, rencontres, universités d'été...).

L'agrément "Jeunesse et éducation populaire"

"Jeunesse et éducation populaire" est un agrément décerné par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Il vise à reconnaître comme partenaires possibles du Ministère les associations œuvrant dans ce domaine. Il constitue, pour les associations concernées, une condition nécessaire pour solliciter une aide de l'Etat mais n'ouvre droit à aucune subvention.

L'instruction de la demande d'agrément (ouverture du dossier, préparation des pièces, réponse aux demandes de renseignements, notification des décisions) est effectuée par la mission "Partenariat associatif" du ministère pour les associations à caractère national. Les associations à caractère régional, départemental ou local sont agréées par les préfets de département.

Il n'est bien sûr pas possible de citer ici toutes les associations d'éducation populaire. La liste complète des structures de niveau national peut être obtenue sur simple demande au ministère de la Jeunesse et des Sports. Quant aux structures régionales elles sont innombrables.

Retenons-en quelques-unes dont l'action en éducation à l'environnement est ancienne et éprouvée, et parfois même pilote.

- **CEMEA.** Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives. Leurs missions sont : la formation de bénévoles encadrant les centres de vacances et de loisirs (formations BAFA et BAFD), la formation de professionnels dans tous les champs de l'action éducative sociale et culturelle, le conseil en formation, l'accompagnement des événements culturels. La fédération nationale a mis en place un groupe de travail spécifique sur l'éducation à l'environnement. Plusieurs délégations régionales sont très dynamiques dans ce domaine, en proposant des formations (BAFA, BEATEP...) spécialisées en environnement. Les CEMEA publient le *Bulletin des instructeurs CEMEA*. Renseignements complémentaires sur le site : www.cemea.asso.fr

- **Les Francas.** Fédération de centres de loisirs à vocation éducative, sociale et culturelle. Les Francas sont animés depuis leur création en 1944 par la volonté d'agrandir la place que la société accorde aux jeunes et aux adolescents. C'est dans cette optique que les Francas ouvrent leurs centres de loisirs et proposent toute une gamme d'activités en temps de vacances ou de temps libre des enfants. Ils participent à l'organisation de festivals, d'échanges internationaux, de voyages, de formations de personnel d'encadrement (BAFA, BAFD...) dont beaucoup sont spécialisés en environnement. Ils participent parfois à l'organisation des Exposciences. Depuis 1994, les Francas sont associés à la réalisation du programme pédagogique "Comprendre et agir pour l'environnement", aux côtés de la Ligue de l'enseignement, de l'Espace naturel régional Nord-Pas-de-Calais, des Trois Suisses et des éditions Milan. Le programme "Comprendre et agir pour l'environnement" s'adresse aux enfants à partir de 8 ans, au travers des écoles et des centres de loisirs. Les outils pédagogiques (25 cahiers pour les enfants et une documentation pédagogique pour l'éducateur) sont mis à disposition gratuitement à ceux qui en font la demande. Les thèmes abordés sont : la biodiversité, le bruit, l'eau, l'énergie, les déchets ménagers et l'air. En 8 ans, ce sont plus de 1 700 000 enfants qui ont participé à ce programme. Les publications des Francas développent largement le thème de l'éducation à l'environnement, comme le prouvent la série des fichiers *Jeux et activités*, qui contient entre autres un numéro spécial nature, la revue *Réussir* avec son numéro spécial Education à l'environnement. www.francas.asso.fr

- **EEDF.** L'association Eclaireuses et éclaireurs de France a pour but de contribuer à la formation de la jeunesse par l'animation de sociétés de jeunes selon les principes et pratiques du scoutisme. Elle s'intéresse de plus en plus à l'éducation à l'environnement, et a une politique volontariste dans ce domaine : organisation de formations d'animateurs spécialisés, de manifestations... www.eedf.asso.fr

- **FOL.** La Fédération des œuvres laïques regroupe les structures qui relaient au niveau départemental l'action de la Ligue de l'Enseignement (voir ci-dessous). Une fédération est présente dans chaque département, parfois équipée d'un centre de ressources intéressant pour l'éducation à l'environnement. Les FOL se mettent également à disposition des structures associatives laïques pour du conseil juridique, des aides au montage de projets, des formations de bénévoles (BAFA, BAFD, BAPAAT...) dont certaines spécialisées en éducation à l'environnement. Les FOL participent, dans le cadre des collectifs régionaux, à l'organisation des Exposciences régionales ou départementales. Certaines FOL départementales jouent un rôle de catalyseur et de rassembleur des acteurs de l'éducation à l'environnement venus de tous les horizons, en particulier lorsqu'il n'existe pas de réseau départemental indépendant.

- **Ligue française de l'enseignement.** C'est le plus ancien et le plus important mouvement d'éducation populaire aujourd'hui : cette structure fédérative regroupe 38 000 associations (représentant 2 600 000 adhérents) autour de l'idée de la promotion de la démocratie par l'éducation et la culture. Dans chaque département, une fédération départementale (le plus souvent une FOL) relaie l'action nationale. La ligue mène des actions liées à l'éducation à l'environnement, comme l'opération Eco-écoles. La Ligue publie la revue *Pourquoi*, dans laquelle on trouve régulièrement une rubrique environnement. La Ligue publie aussi le mensuel d'information "Les idées en mouvement". La Ligue est membre du bureau du CIRASTI.

- **FNFR.** Fédération nationale des foyers ruraux et des associations d'animation et de développement local en milieu rural. Elle a pour vocation de créer et d'animer les partenariats entre toutes les composantes sociologiques du milieu et le partenariat entre les acteurs politiques, socio-économiques et socioculturels du monde rural. Au sein de la FNFR fonctionne une commission "Sciences et Environnement" qui travaille spécifiquement sur ces thématiques. La FNFR publie par ailleurs la revue *Animer* qui intègre une rubrique "environnement".

Un foyer rural est une structure locale d'animation socioculturelle dont les

actions sont menées autour des problématiques d'aménagement du territoire (désertification du milieu rural, maintien de services, développement local...). Ces préoccupations ont aidé depuis longtemps les foyers ruraux à mettre en place des actions d'éducation à l'environnement très diversifiées et originales.

Relayant localement l'action de la FNFR, les foyers ruraux sont également regroupés en Unions régionales et Fédérations départementales.

- **UFCV.** L'Union française des centres de vacances répond depuis plus de 80 ans aux aspirations des enfants, des jeunes et des adultes dans le domaine de l'animation et de la formation, de la culture et des loisirs. Elle s'est développée en soutenant l'organisation de centres de vacances et de loisirs collectifs pour enfants et adolescents (mise à disposition de personnel, mise en place de pédagogies spécialisées en fonction de l'âge, du milieu). Elle propose également une assistance technique (formation BAFA, BAFD, BEATEP) et juridique aux associations, comités d'entreprise, municipalités (par exemple pour l'organisation d'activités de vacances, de loisirs, de tourisme). Enfin, elle assure l'animation et l'accueil de la petite enfance et intervient aussi dans le domaine du tourisme jeune et adulte. www.ufcv.asso.fr

- **La fédération nationale Léo Lagrange** fédère 900 associations locales en un réseau organisé par régions et secteurs d'activités. S'appuyant sur des valeurs de démocratie, de solidarité et de justice sociale, la fédération est un mouvement d'éducation dont l'objectif est la prise de responsabilité et l'apprentissage de l'action collective : la citoyenneté au quotidien. Son action s'exprime au travers d'activités d'animation, de diffusion et de formation, de loisirs pour les jeunes et de vacances familiales de sport... La fédération gère aussi des centres d'accueil. www.leolagrange.org

- **MJC.** Les Maisons des jeunes et de la culture se donnent pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre l'accès à l'éducation et la culture pour tous, afin que chacun participe à la construction de la société. L'action éducative en direction et avec les jeunes est une part essentielle de leur mission, au travers de tout un ensemble de secteurs d'activités, parmi lesquels on peut citer : les activités scientifiques et techniques, l'animation locale, l'action culturelle et la création, les actions internationales... L'éducation à l'environnement est une préoccupation prioritaire, qui se traduit par de nombreuses actions en direction des enfants, mais aussi par la participation à des actions d'ampleur nationale, la mise en place de formations d'animateurs...

Beaucoup de MJC ont une action de culture scientifique et technique et d'éducation à l'environnement.

Les MJC sont regroupées au sein de trois fédérations différentes : la FFMJC, l'UNIREG, et l'AREGE. Une confédération regroupant l'AREGE et l'UNIREG est en cours de création. De nombreuses fédérations régionales relaient cette action à un niveau plus local. www.ffmjc.org et www.mjc-cmjcf.asso.fr

- **Jeunesse au plein-air (JPA)** collecte des fonds pour aider les enfants et les jeunes à partir en vacances. Son action va dans le sens du développement des accueils de vacances, de loisirs, de classes de découverte et de séjours à l'étranger, notamment en aidant les parents à faire face aux coûts des séjours. Chaque numéro de sa revue bimestrielle, JPA, traite d'un sujet en particulier (un numéro sur les classes d'environnement et de découverte). Autre production, le guide *enfants et espaces*, contient règlements et recommandations sur les centres de vacances et les accueils de jeunes.

- **L'Association régionale des œuvres éducatives et vacances de l'Education nationale (AROEVEN)** propose des formations spécifiques et gère des centres de vacances. S'adresser au rectorat.

Les mouvements pédagogiques

Les mouvements pédagogiques sont très enrichissants pour l'éducateur à l'environnement. Ils mènent généralement des réflexions pointues et prospectives, en pédagogie générale mais aussi dans des domaines spécifiques, en particulier l'éducation à l'environnement, qui semble être un cadre de réflexion pédagogique privilégié.

Voici quelques mouvements pédagogiques particulièrement proches de l'éducation à l'environnement :

- **Le Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN)** élabore des pratiques, projets de recherche-action pour lutter contre les handicaps, les exclusions, dans tous les lieux où se construisent des savoirs, débordant les champs de l'enfance et de l'école. Il fonde son action sur la reconnaissance des immenses potentialités que chacun porte en lui, l'importance de la réussite de chacun et, au niveau de l'enseignant, la nécessité de ne jamais penser à la place de l'autre, reprenant les idées de Piaget sur l'égalité entre celui qui sait et ceux à qui il enseigne, une autre conception du savoir. Le GFEN a une revue : *Dialogue*. www.chez.com/gfen

- **Education & Devenir** est une association d'enseignants qui, au niveau national, réfléchissent essentiellement à l'éthique au sein de l'Education Nationale. Cette structure n'a pas encore beaucoup travaillé sur l'éducation à l'environnement, mais s'intéresse au partenariat européen.

- **Institut coopératif de l'école moderne (ICEM).** Cet institut est le principal porteur de la pédagogie Freinet. Il rassemble dans une dynamique coopérative des enseignants qui s'organisent en groupes départementaux ou en chantiers thématiques (l'environnement, la maternelle, les mathématiques, les droits de l'enfant, etc.). L'un des principaux axes de travail du mouvement Freinet est de développer dans les classes des techniques et des savoir-faire favorisant l'expression, la coopération et le tâtonnement expérimental des enfants. www.freinet.org/icem

- **Cercle de recherche et d'action pédagogique (CRAP).** Une bonne description des idées qui mènent ce mouvement est donnée dans l'ouvrage "*Les Cahiers pédagogiques, une idée positive de l'école*". Le CRAP publie une revue thématique très intéressante et approfondie, *Les Cahiers pédagogiques*. Un numéro déjà ancien est consacré à l'éducation à l'environnement. www.cahiers-pedagogiques.com

- **Le réseau des CREPSC** (Centres de recherche et d'étude sur les petites structures et la communication) est un réseau original d'enseignants du primaire et de maternelle. Issu du mouvement Freinet, il travaille, notamment à partir d'outils télématiques (minitel et internet), tant pour faire fonctionner le réseau que comme outil éducatif au service des classes et des enseignants. 3615 Marelle et www.marelle.org

- **L'OCCE** (Office central de coopération à l'école) est un organisme ressource et un réseau qui réfléchit à toutes les possibilités éducatives dans et hors de l'école. Civisme, démocratie, diversification des approches éducatives, liaison entre démarches et contenus... 45 000 coopératives, une structure fédérative dans chaque département, 3 millions d'adhérents, une association européenne des écoles... Son pouvoir fédérateur n'est pas mince. L'OCCE édite la revue *Animation & Education* et des ouvrages spécialisés pour mieux agir. Il organise un congrès pédagogique chaque année, des rencontres départementales, un concours national des "Ecoles fleuries". L'éducation à l'environnement est un important sujet de réflexion pour l'OCCE. Un groupe environnement y existe depuis 1991, qui recense expériences, documents, partenaires et actions d'éducation à l'environnement, et aide à la formation. www.occe.asso.fr

Les autres associations d'éducation

Toutes les associations d'éducation peuvent potentiellement intéresser l'éducateur à l'environnement pour de nombreuses raisons : réflexions pédagogiques, actions exemplaires... Beaucoup d'entre elles, bien que non spécialisées en éducation à l'environnement, considèrent qu'il s'agit là de problématiques importantes et s'y intéressent de plus en plus. Impossible d'être exhaustif, citons seulement les plus marquantes pour l'éducation à l'environnement :

- **AGIEM** (Association générale des institutrices et instituteurs des écoles primaires et maternelles publiques). Cette association défend et promeut les droits et intérêts généraux des enfants des écoles et classes maternelles, en même temps que ceux de l'équipe éducative. L'AGIEM a reconnu comme chantier prioritaire l'éducation environnementale et mène une réflexion permanente à ce sujet. Voir notamment le "*Guide de réflexion Education Environnementale - 67^e congrès AGIEM*", 1994, et les actes du congrès. 3615 AGIEM et www.agiem.fr

- A noter les **associations de professeurs** : de sciences naturelles, d'histoire géographie, de technologie, de sciences physiques et des maîtres formateurs.

Les réseaux

Ces dernières années ont vu se multiplier les réseaux d'acteurs de l'éducation à l'environnement qui facilitent la création de liens entre des partenaires de tous les types évoqués ci-dessus : associations, collectivités territoriales, établissements publics, entreprises, individuels...

Mais qu'est-ce qu'un réseau ?

Le réseau, une autre manière de concevoir la coopération

Un réseau est une organisation légère, à l'échelle humaine, qui émerge du contact direct entre des personnes ayant un intérêt commun, tout en s'estimant et s'appréciant mutuellement.

Un réseau est par définition utile à tous ses membres. Il est avant tout un lieu de mutualisation (des réflexions, des pratiques, du poids politique, des ressources, des projets...). Il n'a pas pour vocation première de produire par lui-même, mais de mettre en commun ce que ses membres produisent,

et de permettre à ses membres de produire et réfléchir ensemble. Son efficacité repose donc grandement sur sa capacité à mettre ses membres en relation, et à faire circuler tout ce qui peut circuler : information, réflexion, ressources, personnes...

Cette structuration en réseau se base sur un a priori de non concurrence entre les actions des membres : mettre en commun ses compétences aide l'autre et fait progresser chacun et le groupe vers une finalité commune.

La structuration en réseau se caractérise par son **horizontalité** et l'absence de hiérarchie entre ses membres. Ce type de structure se distingue donc d'une fédération ou d'une union, dans lesquels peut exister une tentation d'uniformisation et de hiérarchisation. Le réseau constitue donc une structuration appropriée à la mise en œuvre de la démocratie participative.

Un réseau se construit et s'invente en même temps qu'il se vit. Il n'impose pas une philosophie à ses membres, il tente d'en faire vivre une sur la base de celles des membres. **On n'adhère pas seulement à un réseau, on en est partie prenante.**

L'organisation en réseau nous semble convenir particulièrement bien aux thématiques de l'éducation à l'environnement, car elle constitue une mise en application directe de nos valeurs.

Extrait de la Charte du Réseau Ecole et Nature

Les éléments de définition contenus dans l'extrait ci-dessus présentent une sorte "d'idéal du réseau" et mettent en avant le fait qu'un réseau se construit avant tout sur un état d'esprit, favorable à la mutualisation, à l'échange, à l'absence de hiérarchie. En revanche, cette définition ne dit rien du statut que peut prendre un réseau.

Par souci de clarté, nous avons choisi de regrouper les réseaux d'éducation à l'environnement en trois catégories principales, présentées dans le tableau ci-dessous.

Quelle que soit leur identité principale, tous les réseaux d'éducation à l'environnement disposent des mêmes avantages essentiels :

- Ils mettent en relation des personnes et des structures qui n'ont pas, d'ordinaire, beaucoup d'occasions de se rencontrer et de travailler ensemble. Les échanges instaurés entre toutes ces personnes sont évidemment riches de potentialités d'actions.

- Ils assurent une visibilité de chacun de leurs membres supérieure à celle que ces derniers auraient pu obtenir individuellement. Les réseaux, à condition qu'ils disposent d'un statut juridique reconnu, constituent les interlocuteurs privilégiés des collectivités et des services décentralisés de l'Etat.
- Ils facilitent l'élaboration d'actions collectives, plus que la superposition des actions individuelles. Dans ce sens, ils constituent d'excellentes structures pour couvrir l'ensemble d'un champ donné (thème ou territoire), et pas seulement certains de ses aspects.
- Ils facilitent, grâce à des dispositifs appropriés (listes de diffusion sur internet, bulletins, rencontres régulières...) et surtout grâce à un état d'esprit de mutualisation, la circulation de l'information entre les membres d'une part, entre ceux-ci et le public d'autre part. Cette fonction, essentielle à la dynamisation du réseau, est de la responsabilité de tous les membres. Dans les réseaux de grande taille, elle est généralement coordonnée par un animateur de réseau, qui assure également la représentation du réseau à l'extérieur.

Réseaux territoriaux	Réseaux internes des structures	Réseaux thématiques
<p>Ils ont un statut légal (associatif). Ils sont indépendants et autonomes. Ils sont directement liés à un territoire.</p>	<p>Ils n'ont pas de statut propre. Ils fonctionnent à l'intérieur d'une structure qui reste souveraine en matière de décision.</p>	<p>Ils sont souvent informels, certains ont un statut légal. Ils se créent autour d'un thème de travail. Ils peuvent être transversaux aux réseaux des deux autres catégories. Leur système décisionnel est variable.</p>
<p><i>Par exemple</i> Réseau Ecole et Nature. Réseaux régionaux. Réseaux départementaux.</p>	<p>Les RRENE de la FRAPNA. Le REED de l'enseignement agricole. Le CED de la Ligue de l'enseignement.</p>	<p>Citéphile. Réseaux informels liés au dispositif GAQ. Jardin dans tout ses états (JDTSE).</p>

- Ils correspondent à un souci de cohérence des acteurs de l'éducation à l'environnement par leur organisation même. Ils mettent en avant des actions de sensibilisation de qualité pour des personnes extérieures mais aussi une recherche de mise en application des principes du développement durable dans l'organisation des structures (rapports non-hiérarchiques, co-gestion, écart de salaires faible, etc.), et les relations qu'elles tissent avec les partenaires.

Pour toutes ces raisons, les réseaux sont une excellente entrée dans le "milieu" de l'éducation à l'environnement car ils permettent à toute personne intéressée par ce domaine d'obtenir rapidement ce qu'elle recherche (information, outils, savoirs, savoir-faire, documents...). Sont cités ci-dessous les principaux réseaux spécialisés en éducation à l'environnement, et quelques réseaux spécialisés dans d'autres domaines pouvant intéresser l'éducateur à l'environnement.

Les réseaux territoriaux

Réseaux départementaux

Il existe actuellement une dizaine de réseaux départementaux, formalisés ou non, et ce nombre est en augmentation constante.

Ils mettent en relation, à l'échelle départementale, une grande diversité d'acteurs réunis par la volonté commune de mieux faire connaître et respecter leur territoire. Ces réseaux jouent à plein la carte de la proximité qui leur permet de recenser de manière exhaustive toutes les personnes et structures liées à l'éducation à l'environnement sur un territoire donné. Les réseaux départementaux d'éducation à l'environnement sont de vrais réseaux généralistes : il n'est pas nécessaire d'être un professionnel de l'éducation à l'environnement pour y adhérer ou s'en sentir membre. Leur force tient moins à leur niveau d'expertise qu'à leur capacité de mobilisation d'un grand nombre d'acteurs qui agissent en cohérence les uns avec les autres. Les réseaux départementaux d'éducation à l'environnement organisent de nombreuses rencontres (journées thématiques, formation) entre membres et sont les partenaires privilégiés des communes et des conseils généraux.

Réseaux régionaux

Nombre de ces réseaux sont regroupés sous l'appellation GRAINE (Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement), mais certains ont choisi un nom plus personnalisé (REEB en Bretagne, ARIENA

en Alsace) ; il en existe un par région administrative. Ils regroupent essentiellement des professionnels de l'éducation à l'environnement.

Les réseaux régionaux sont les partenaires privilégiés des collectivités locales et territoriales et des services décentralisés de l'Etat pour monter des opérations d'information et de sensibilisation du grand public d'une part, pour mener des opérations de formation aux métiers de l'éducation à l'environnement d'autre part. La plupart d'entre eux organisent des rencontres régionales et publient des bulletins d'information.

A noter un réseau régional original : le réseau franco-suisse d'éducation à l'environnement. Des structures et individuels impliqués dans l'éducation à l'environnement en Franche-Comté et en Suisse francophone se sont constitués en réseau afin de développer une coopération transfrontalière. Contacts en annexe.

Les réseaux nationaux

Le Réseau Ecole et Nature

C'est le plus ancien et le plus généraliste des réseaux d'éducation à l'environnement français. Né en 1982 sur l'initiative d'enseignants et d'animateurs, il est soutenu depuis 1990 par une structure associative. 350 personnes physiques et 200 personnes morales (dont une grande partie des réseaux régionaux et départementaux), une dizaine de collectivités territoriales adhèrent à cette association.

La taille du territoire couvert et le nombre de membres ont conduit le Réseau Ecole et Nature à mener un important travail de structuration et de coordination, en privilégiant toujours le fonctionnement en réseau plutôt qu'une organisation de type fédératif. L'ensemble des projets et actions du réseau est planifié et mené par les adhérents et les membres avec l'aide technique d'une équipe de 15 permanents. La communication entre membres est assurée par des publications et des listes de diffusion sur Internet d'une part, par des rencontres nationales d'autre part. Les réseaux adhérents d'Ecole et Nature sont reliés entre eux par un dispositif d'inter-réseaux actuellement en cours de structuration, qui garantira à terme une mutualisation accrue des ressources (création de fonds communs de fonctionnement, mise à disposition de personnes-ressources, création d'une banque de données...) et une meilleure participation des réseaux départementaux et régionaux aux prises de décisions s'effectuant au niveau national. D'ores et déjà, l'inter-réseaux

organise chaque année une formation des animateurs de réseaux, basée sur la co-formation des participants, complétée par des interventions externes. Les acquis des premières sessions de formation, complétés de divers apports, seront prochainement publiés.

Le Réseau Ecole et Nature assure un rôle de représentation nationale de l'éducation à l'environnement auprès des instances politiques. Ce rôle est légitimé par la taille du réseau d'une part, par la qualité des outils produits en son sein, au travers des différentes commissions, d'autre part. En conséquence, le Réseau Ecole et Nature reçoit une quantité croissante de commandes publiques (réalisation de guides, d'annuaires...) et ses représentants participent aux principales instances nationales de réflexion sur le développement durable. Le Réseau Ecole et Nature organise tous les ans des Rencontres nationales (voir page 278) et publie *L'Encre Verte*, revue d'éducation à l'environnement.

Les secteurs d'activité du Réseau Ecole et Nature

Vie associative : information des membres, services aux membres, formation, organisation de rencontres...

Edition : revue *Encre Verte*, formation à l'écriture, documents, ouvrages et outils divers...

Valorisation des ressources : collecte et mutualisation, synthèse et redistribution d'informations et de ressources concernant l'éducation à l'environnement.

Formation-emploi : mutualisation des actions, reconnaissance du métier, professionnalisation.

Dispositifs pédagogiques : création, expérimentation et mise en œuvre de programmes pédagogiques (Rouletaboule sur les déchets, Ricochets sur l'eau, et en préparation sur les jardins, sur le développement durable...).

Vivier : accompagnement de projets émergents (art et nature, éducation à l'environnement urbain, cohérence dans les centres d'accueil en éducation à l'environnement, alimentation).

Inter-réseaux : accompagnement du développement des réseaux d'éducation à l'environnement en France.

CFEE : coordination et gestion du Collectif français de l'éducation à l'environnement, dont l'organisation du forum francophone Planet'ERE 2 (novembre 2001).

International : participation à des échanges internationaux.

Un moyen de contact privilégié avec le Réseau Ecole et Nature : les relais départementaux. Ce sont des personnes connaissant bien le milieu de l'éducation à l'environnement local (partenaires, opérations, structures...) et ayant une solide expérience pratique sur le terrain. Leur rôle : se tenir à disposition du public, pour un renseignement pratique, une réflexion approfondie ou un conseil sur un projet. Ce service est gratuit, et gagne à être connu. Liste des relais départementaux Ecole et Nature sur demande.

Une information complète est également disponible sur le site internet du Réseau Ecole et Nature : www.ecole-et-nature.org

Les réseaux internes aux structures

Nombre de structures travaillant dans les domaines de la protection de la nature, de l'environnement ou de l'éducation disposent de leurs propres réseaux d'éducation à l'environnement. Ces réseaux internes qui regroupent les spécialistes de la discipline au sein de structures plus vastes assurent la promotion de l'éducation à l'environnement, facilitent l'élaboration d'actions communes, organisent la formation des animateurs et la diffusion de l'information.

Le réseau éducation à l'environnement de l'enseignement agricole

L'enseignement agricole possède son propre réseau de praticiens en éducation à l'environnement depuis 1996. De nombreuses actions d'échanges, de formation, d'innovation pédagogique et d'analyse de pratique permettaient déjà de faciliter le développement de l'éducation à l'environnement. En effet, l'environnement et l'écologie figurent dans les programmes pluridisciplinaires depuis 25 ans et l'enseignement agricole représente, en nombre d'enseignants et d'élèves, l'équivalent d'une académie moyenne de l'Education nationale (tout le monde se connaît). La structuration officielle en réseau est donc un outil supplémentaire pour améliorer l'efficacité des échanges.

Le réseau est constitué des correspondants régionaux "1000 défis" de l'enseignement agricole, de tous les personnels de lycées agricoles porteurs de projets et intéressés par la démarche du réseau, des trois établissements publics nationaux de la DGER : CEMPAMA à Fouesnant, Bergerie Nationale à Rambouillet et CEP à Florac, et du bureau de la DGER (Direction générale de l'enseignement et de la recherche).

Le bureau de développement et de l'animation rurale et les trois établissements publics nationaux sont les animateurs du réseau.

Lorsque les fédérations jouent la carte du réseau

Les fédérations, organisations “verticales” et hiérarchisées, sont bien conscientes de l’efficacité de la structuration en réseau pour faciliter les échanges d’informations et de savoirs, et de développer de nouvelles possibilités d’actions. Nombre d’entre elles ont donc créé des réseaux internes, qui permettent à leurs spécialistes (permanents et bénévoles des associations adhérentes) d’une thématique donnée de se retrouver régulièrement au sein de groupes de travail. Dans le champ de l’éducation à l’environnement, quatre fédérations d’importance majeure ont créé des réseaux spécialisés : la Ligue de l’enseignement, France Nature Environnement, la FRAPNA, les FRANCAS.

- **La Ligue de l’enseignement** a créé le label Citoyenneté, Environnement, Développement (CED) qui identifie un réseau de structures qualifiées, réparties sur l’ensemble du territoire national, spécialisées dans l’accueil de séjours éducatifs pour tous publics. Ce réseau ne concerne donc qu’un nombre restreint de structures très spécialisées ; il favorise la mise en place d’une offre cohérente sur l’ensemble du territoire national. Les séjours labellisés CED sont présentés dans le catalogue “Classes et séjours de découverte” de la Ligue de l’enseignement.

- **France Nature Environnement (FNE)**. abrite une vingtaine de réseaux thématiques (eau, énergie, loup, forêt, santé, droit de l’environnement, etc.), dont chacun regroupe au moins une centaine de membres appartenant aux associations affiliées, sur l’ensemble du territoire national.

Certains des réseaux de la FNE publient une lettre d’information mensuelle ou trimestrielle (la *Lettre eau, Sylve* sur la forêt...). www.france-nature-environnement.org

- Les animateurs nature de la **FRAPNA** et des associations affiliées mènent depuis longtemps des activités visant à faire connaître, aimer et protéger la nature. Ils élargissent maintenant leur champ d’action à des problématiques environnementales plus globales (bruit, déchets...), au travers d’interventions auprès de publics divers (grand public, scolaires, jeunes...) et par la création d’outils pédagogiques. Les animations et activités d’éducation à la nature et à l’environnement de la FRAPNA sont très prisées du public, puisqu’elles touchent chaque année environ 100 000 personnes dans la région Rhône-Alpes. Les animateurs des huit fédérations départementales de la FRAPNA se retrouvent au sein du Réseau régional d’éducation à la nature et à l’environnement (RRENE), dont la coordina-

tion est assurée par la FRAPNA région. Dans la plupart des départements de la région existe également un RENE local. Au sein des RENE, les animateurs se forment, émettent des propositions pour la politique d'éducation à l'environnement de la fédération, réfléchissent à leurs pratiques, organisent la réponse aux appels d'offre lancés par leurs partenaires et montent des campagnes régionales d'éducation à l'environnement. Les RENE sont donc des réseaux de spécialistes, relativement fermés (l'adhésion y est soumise à condition), n'accueillant que des représentants de structures.

Les réseaux thématiques

Ces réseaux permettent à des personnes intéressées par un thème particulier d'échanger entre elles et parfois de mener des actions communes. Leurs membres appartiennent souvent à d'autres réseaux, territoriaux ou internes. Ce sont des réseaux spécialisés, ce qui ne veut pas dire qu'on n'y trouve que des spécialistes des thématiques choisies. Ces réseaux sont parfois institutionnalisés, mais la majorité d'entre eux restent informels. Ils se font et se défont en fonction des projets en cours.

- Parmi les plus anciens de ces réseaux, citons **Citéphile**, né en 1992. Citéphile est un réseau national pour l'éducation à l'environnement urbain regroupant plus de 300 praticiens et structures. Il propose des carrefours, journées thématiques, un bulletin de liaison, des catalogues d'actions et d'acteurs... A travers le concept transversal d'éducation à l'environnement urbain, ce réseau regroupe une diversité d'acteurs particulièrement riche.

- Les réseaux issus du dispositif **Gestes au quotidien** (GAQ) sont également très dynamiques. Le dispositif Gestes au quotidien a été mis en place par le Réseau Ecole et Nature et l'UNCPIE, en partenariat avec la Fondation de France. Il a donné naissance à deux outils pédagogiques désormais largement diffusés, *Rouletaboule* (sur les déchets) et *Ricochets* (sur l'eau). Un troisième outil sur les jardins est en cours d'élaboration. L'originalité des actions Gestes au quotidien tient à l'existence, pour chacune d'elles, d'un réseau de concepteurs et de formateurs d'utilisateurs. Ces réseaux permettent un contact permanent avec le terrain, la réalité des pratiques, et permettent à la fois d'identifier de nouveaux utilisateurs potentiels et d'entretenir un processus permanent d'amélioration des outils en fonction des observations réalisées.

• Le réseau **Jardin dans tous ses états** (JDTSE) regroupe des structures et des personnes appartenant à un jardin collectif où l'éducation à l'environnement, même si elle n'est pas au centre des préoccupations de chacun, joue un rôle non négligeable et est appelée à se développer. Un site internet donne de nombreuses informations : www.jardinons.com

Le Collectif français pour l'éducation à l'environnement

Le Collectif français pour l'éducation à l'environnement (CFEE) est structuré autour d'une charte de fonctionnement, signée par toutes les structures représentées. Le Réseau Ecole et Nature en assure la gestion. Le CFEE a commencé à prendre forme lors du forum Planet'ERE de Montréal en 1997, et rassemble aujourd'hui une cinquantaine d'organisations intéressées par l'éducation à l'environnement : des associations d'éducation à l'environnement, d'éducation populaire, de protection de la nature, des syndicats d'enseignants, des associations de parents d'élèves, de consommateurs, le mouvement sportif, les Parcs et Réserves naturelles... sont à l'origine d'une dynamique qui a permis, à la suite des premières Assises Nationales de l'éducation à l'environnement en février 2000, d'élaborer le Plan national d'action pour le développement de l'éducation à l'environnement en France. A ces organisations de la société civile, il faut ajouter la présence régulière et active des représentants de l'Etat : ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, ministères de l'Agriculture et de la pêche, de la Jeunesse et des Sports, de l'Education nationale et de la délégation interministérielle à la ville (DIV). Le CFEE s'attache à ouvrir les champs d'action de l'éducation à l'environnement à toutes les composantes de la société.

La mise en œuvre du forum Planet'ERE 2 en 2001 et d'un observatoire national de l'éducation à l'environnement sont les perspectives de ce collectif qui semble très prometteur.

Renseignements complémentaires : www.educ-envir.org/cfee/

Les réseaux nationaux étrangers

Un grand nombre de pays disposent désormais de réseaux d'éducation à l'environnement. Les informations qui suivent n'ont donc, évidemment, aucune prétention à l'exhaustivité. Elles témoignent uniquement des liens qui existent déjà entre les réseaux français inscrits dans la mouvance du Réseau Ecole et Nature et les réseaux d'autres pays.

Le réseau allemand ANU

(Arbeitsgemeinschaft Natur-und Umweltbildung e.V)

C'est une fédération nationale regroupant environ 280 structures adhérentes, 220 individuels et 10 fédérations régionales sur les thématiques de l'éducation à l'environnement.

Renseignements supplémentaires : www.umweltbildung.de

Le réseau belge IDée

Le réseau d'information et diffusion sur l'éducation à l'environnement (IDée) est un réseau de praticiens belges, très proche dans l'esprit du Réseau Ecole et Nature. IDée édite une revue trimestrielle, *Symbiose* (consultable intégralement sur le site du réseau), organise des rencontres nationales annuelles, tient à la disposition du public plus de 400 fiches d'information sur des sujets en lien avec l'éducation à l'environnement.
www.reseau-idee.be

Le réseau portugais d'éducation à l'environnement

Ce réseau regroupe une centaine de structures (pas de personnes physiques) s'intéressant à l'éducation à l'environnement. Le métier d'animateur n'existant pas actuellement au Portugal, l'éducation est essentiellement assurée par les enseignants et les structures de protection de la nature. C'est pourquoi le réseau portugais regroupe des écoles et des associations de protection.

Chaque année le réseau organise des rencontres nationales (octobre) qui attirent un public important. Des rencontres "régionales" (la région n'existe pas au Portugal) commencent à voir le jour. Le réseau édite un bulletin d'information.

A signaler tout de même, un membre du réseau autre qu'école ou structure de protection : l'ASPEA (Association portugaise d'éducation à l'environnement), qui représente dans ce pays plusieurs dispositifs internationaux : *Caretakers of environment et Young Reporters for environment*. Edite un bulletin d'information qui brosse une première approche de l'éducation à l'environnement au Portugal (partenaires, réseaux, actions...)
www.ful.ac.be/eurosymbioses/aspea.htm

Université du Québec à Montréal (UQAM)

Centré sur le travail de Lucie Sauvé, chercheuse et théoricienne de l'éducation à l'environnement, ce réseau propose un programme de séminaires,

des résumés de conférences, etc. disponibles sur le site internet de l'université : www.uqam.ca

ENvironnement JEUnesse (ENJEU, Québec)

Environnement Jeunesse se présente comme le réseau québécois de jeunes, de groupes et d'intervenants œuvrant en animation, en formation et en éducation à l'environnement.

Les réseaux internationaux

Youth and Environment Europe (YEE)

Fédération d'association de jeunes environmentalistes en Europe. Elle met en relation les différents membres, organise des formations, camps et assure la promotion de ses membres.

La Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe (FEEE)

Cette organisation créée en 1981 par la France, l'Espagne, l'Allemagne et le Danemark se donne pour vocation la conduite d'actions de sensibilisation, d'information et d'éducation à l'environnement au niveau régional, national et international. Elle regroupe aujourd'hui 26 pays. La FEEE est porteuse de plusieurs projets d'envergure : "Jeunes reporters pour l'environnement", "Eco-écoles", la "Campagne européenne du Drapeau bleu" et "Allons planter l'Europe". La plus développée en France est "Eco-écoles" (voir pages 202 et 322). La FEEE a mis en réseau les 6000 écoles européennes participant au projet "Eco-écoles". Les écoles correspondent entre elles par internet, chacune ayant la possibilité de créer son site et ainsi d'être virtuellement visitée par les autres. Comme tous les réseaux, celui-ci favorise les échanges et la mutualisation des idées et la connaissance mutuelle de ses membres.

POLIS

POLIS, réseau international d'éducation à l'environnement. Ce réseau a été créé en 1994 grâce à l'appui de la Fondation Charles-Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH, voir page 128). Il est animé à partir de la Grèce et a un statut associatif. Le but de l'action de Polis est la promotion de l'information, de la recherche et de la formation dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Polis a plus de 250 membres provenant

Nom du réseau	Thématiques
RITIMO www.ritimo.org	Relations Nord-Sud.
GreenNet (réseau informatique) www.gn.apc.org	Environnement, paix, droits de l'homme, développement.
Réseau Tourisme www.cnfter.asso.fr	Pleine nature, tourisme rural, tourisme vert.
Peuple et culture www.peuple.et.culture.org	Revalorisation du monde rural, essentiellement au travers de sa composante agricole. Milite en faveur de toutes les solutions alternatives. Publie la revue <i>Alternatives rurales</i> .
NOE noe-education.com	Réseau internet pour les enseignants. Ressources pédagogiques, actualités scolaires, projets coopératifs...

de plus de 60 pays. L'adhésion est gratuite ; elle est subordonnée à l'engagement d'apporter son expérience en l'échange du bénéfice de celle des autres membres.

Le réseau publie un bulletin de liaison, *Dialogues pour une éducation à l'environnement* et des fiches d'expériences remplies par ses membres. Il a également publié "*Une éducation à l'environnement pour le 21^e siècle*" aux éditions de la FPH en février 2000.

Le travail du réseau Polis est inscrit dans la dynamique de l' "Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire", réseau créé à l'initiative de la FPH, qui regroupe de manière informelle près de 1 500 personnes et organismes dans une centaine de pays.

Green

Réseau nord-américain (et donc en anglais) d'éducation à l'environnement concentrant son action sur la gestion globale des cours d'eau. Intéressant pour voir comment nos cousins d'Amérique conçoivent l'éducation à l'environnement. Accessible par son site internet : www.green.org

Un autre site utile dans le même ordre d'idées : envirolink.netforchange.com

Des réseaux proches

Ce sont des réseaux dont la vocation première n'est pas l'éducation à l'environnement, mais qui travaillent sur des thématiques intéressant l'éducation à l'environnement.

Le contact avec ces réseaux vous donnera un accès direct avec de nombreuses structures et personnes ressources en France et à l'étranger.

Réseaux d'information proches de l'éducation à l'environnement

Les acteurs privés et entreprises

La place de l'entreprise dans l'éducation à l'environnement : un débat riche et important

Les acteurs de l'éducation à l'environnement sont souvent proches, voire très proches de ceux de la protection de la nature et ils ont parfois été choqués par le comportement de certaines entreprises vis-à-vis de l'environnement. Ils le seront encore à l'avenir, cela ne fait aucun doute ! Beaucoup de groupes associatifs se posent encore la question "devons-nous travailler avec les entreprises ?" Et ceux qui ont fait le pas se demandent parfois s'ils ont eu raison.

Aujourd'hui, dans le paysage éducatif français, les entreprises ont une place importante et cette place augmente de jour en jour. Les alertes se succèdent dans la presse, les syndicats et les groupes de pression s'alarment. L'action éducative proposée par la société à l'enfant doit-elle être adressée à un consommateur assommé de messages ou à un citoyen qu'on aide à réfléchir ?

L'école doit-elle se refermer sur elle-même ou s'ouvrir sur le monde ? Cette question mérite mieux qu'une réponse à l'emporte-pièce.

La caricature nous dessine parfois deux pôles en opposition totale : d'une part l'entreprise, qui pille les richesses naturelles, pollue, ne pense qu'à faire du profit au détriment de la nature et des personnes, en un mot, qui est égoïste... d'autre part des écolos qui sont "pour le retour à la bougie", rêveurs irréalistes, qui n'ont pas pu s'insérer dans la société, ignorants, méfiants et butés.

Et pourtant... les entreprises sont composées de personnes qui sont aussi soucieuses de bien faire, conscientes des enjeux et des problèmes. Et pourtant la sensibilité environnementale concerne aussi des personnes clairvoyantes, tournées vers la modernité...

Il est important de calmer le débat, de se rencontrer, de se parler, de dépasser la peur ou le mépris et de chercher le chemin de la communication et du respect mutuel.

La question essentielle pour y parvenir est celle de l'identité. L'association sera-t-elle assez forte pour pouvoir travailler avec des financements d'entreprise sans que son propos en soit affecté, sans que sa liberté ne soit compromise ? "Ce qui n'est pas à vendre ne peut être acheté", nous dit le philosophe depuis les Grecs.

L'entreprise peut respecter les petites associations. Les petites associations, si elles ont peur de se vendre, peuvent travailler à leur identité - merveilleux de vivre dans un pays de liberté, toute personne peut dire « non » à une autre personne et aller son chemin. Un autre poète dit « je me lie mais ne me mêle », il nous invite à faire des conventions claires, des échéanciers...

Roland Gérard, Réseau Ecole et Nature

Les entreprises

L'intérêt des entreprises pour l'environnement

La réglementation qui s'applique aux entreprises concernant l'environnement porte essentiellement sur cinq thèmes : l'air, l'eau, les nuisances sonores, les déchets et la dépollution des sites industriels.

L'entreprise doit évaluer l'impact de son activité sur l'environnement en fonctionnement normal mais aussi regarder les conséquences d'un événement accidentel et expliquer les moyens de prévention qu'elle met en place, ce qui signifie qu'elle doit bien connaître le milieu dans lequel elle évolue : état des lieux, richesse locale de la faune et la flore, etc.

La responsabilité pénale, les contraintes d'assurance et une plus grande sensibilité de la population aux questions environnementales incitent les

entreprises à mettre en place une politique environnementale et à adopter une attitude plus volontariste dans ce domaine.

Cependant, indépendamment de sa situation administrative, une entreprise peut s'intéresser à l'environnement sous différents angles qui peuvent être classés de manière simplifiée en trois catégories :

L'environnement : sujet de communication institutionnelle

Il s'agit souvent d'entreprises qui sont à l'origine d'émissions polluantes ou qui ont une image de marque à promouvoir.

Ces entreprises ont choisi de faire du thème de l'environnement un créneau de leur communication institutionnelle, c'est le cas par exemple de groupes d'industrie chimique ou d'entreprises qui ont des activités à impact fort sur les éléments physiques de l'environnement : eau, air, déchets, travaux publics par exemple.

Cependant, cette démarche ne peut être pérenne que si elle est associée aux concepts décrits ci-après.

L'environnement - contrainte

Ces entreprises relèvent souvent d'une situation particulière (proximité d'une zone écologique ou urbaine, pression des administrations chargées du contrôle (DRIRE...) ou des associations du secteur, dynamisme des collectivités locales...

L'environnement n'est pas toujours perçu à sa dimension réelle par ces entreprises dont l'objectif initial est de se mettre en conformité mais on constate de plus en plus qu'elles peuvent basculer dans :

L'environnement - facteur de progrès

La problématique de l'environnement est perçue par les entreprises comme dépassant de plus en plus les mécanismes du marché et les questions de gestion interne pour tendre vers un fonctionnement global proche d'une notion d'entreprise citoyenne en relation avec son milieu.

Il y a également celles qui se sont inscrites dans une démarche de certification selon la norme ISO 14001 et/ou européenne appelée Ecoaudit (qui reprend l'ISO à laquelle il faut ajouter l'aspect communication de la politique environnementale de l'entreprise vers l'extérieur, l'engagement du directeur, la publication d'informations sur les quantités de matières premières et fluides consommés, etc.). A la mi-2001, 1000 entreprises sont certifiées ISO 14 001 en France, et 37 bénéficient en outre de la certification Ecoaudit.

Cette démarche de certification ou, plus globalement, d'entreprise citoyenne peut être également impulsée par la conviction personnelle d'un dirigeant de l'entreprise. A ce propos, les personnes qui s'engagent dans le cadre de leurs activités professionnelles dans ces domaines sont souvent motivées. Il est important de les identifier car elles sont ouvertes à des propositions originales qui peuvent déboucher sur des initiatives concrètes.

Nombre d'entreprises résolument engagées dans une politique de gestion environnementale sont membres de l'association Orée. Orée compte à la mi-2001 93 membres, entreprises et collectivités territoriales. Orée vise à faciliter le partenariat entre les entreprises et les collectivités en développant des outils d'aide à la gestion environnementale, principalement par l'échange d'expériences. Parmi les outils d'Orée, signalons le kit de sensibilisation des salariés à la gestion environnementale, le guide pratique de l'environnement, le guide de la communication... Une présentation des membres d'Orée (avec lien vers les sites internet de chacun) et des outils est disponible sur : www.oree.org

L'entreprise : un milieu à explorer pour des éducateurs en environnement

Bien qu'une grande évolution ait eu lieu, l'entreprise est encore réticente à s'ouvrir sur le monde associatif environnemental considéré souvent comme *jusqu'au boutiste* et peu professionnel. Mais cette mentalité change car l'entreprise est confrontée, d'une part, à des réglementations environnementales de plus en plus strictes et, d'autre part, à des problèmes d'image vis-à-vis de ses salariés et de ses clients / consommateurs, qui tolèrent de moins en moins bien les pratiques et impacts environnementaux des entreprises.

C'est ainsi que des entreprises de plus en plus nombreuses adoptent des pratiques internes de gestion environnementale, qui vont de la réduction du poids des emballages au recyclage du papier et des cartouches d'imprimantes dans les bureaux, en passant par l'élaboration de chartes environnementales (groupe hôtelier Accor), la mise en place de parcs à vélos et de navettes pour transporter les employés sur leur lieu de travail, et la formation du personnel (Accor, LVMH...). Ce dernier point intéresse tout particulièrement certains éducateurs à l'environnement, car la formation / sensibilisation du personnel aux comportements "écologiquement corrects" d'une part et aux grandes problématiques environnementales d'autre part, peut s'avérer être un domaine potentiellement très riche en partenariats.

Par ailleurs, la mise aux normes environnementales, la certification ISO 14001 ou Ecoaudit, passent par des aménagements, un effort de gestion des flux, une intégration au paysage... qui peuvent largement motiver les salariés et revaloriser l'image des entreprises aux yeux du public. D'où l'appel croissant à des structures externes chargées d'étudier ces aspects avec les dirigeants.

Enfin, certains partenariats entreprises privées/structures associatives ont déjà porté leurs fruits, en termes d'augmentation de parts de marché et d'accroissement du chiffre d'affaire pour les deux parties, comme en témoigne l'exemple ci-dessous.

Témoignage : La coopération CPIE / ACTUAL : une bonne affaire pour tout le monde

Le CPIE du Haut-Doubs est spécialisé dans l'interprétation de site et la production d'outils médias tels que les cartes d'interprétation. La société ACTUAL est spécialisée dans la production cartographique. A la suite d'une première commande passée par le CPIE à ACTUAL, les deux responsables du projet ont sympathisé et ont engagé un partenariat de long terme : le CPIE fait réaliser ses commandes de cartes par ACTUAL, et ACTUAL renvoie les demandes de conception d'outils d'interprétation vers le CPIE. Chacun a vu son volume de commandes s'accroître au-delà de son marché premier. Ainsi le CPIE intervient-il maintenant sur des projets hors de la région Franche-Comté et a-t-il accru notamment, par le biais des partenariats avec les entreprises privées, sa part d'auto-financement, qui atteint aujourd'hui 95 %.

Mais cet exemple reste encore exceptionnel. S'il semble bien qu'il existe de réelles opportunités de partenariat associations/entreprises, il ne faut pas nier l'existence d'un certain nombre d'obstacles, principalement dus à une méconnaissance mutuelle de ces deux secteurs d'activités :

- Il est difficile, pour une association, d'entrer dans le milieu de l'entreprise privée. Rien ne vaut un contact personnel, la recommandation d'un commanditaire antérieur, une réalisation reconnue... pour attirer l'attention des entrepreneurs, qui auront alors eu la possibilité de rectifier l'image généralement peu valorisante qu'ils se font du secteur associatif.

- Certains produits proposés par le secteur associatif s'avèrent inadaptés aux contraintes de l'entreprise. C'est le cas, notamment, des produits de formation : en entreprise, les formations dépassent rarement quelques jours ou une semaine. Inutile, donc, de leur proposer des formations de plusieurs mois. En revanche, un module de formation de trois jours suivi d'un accompagnement du salarié sur son poste de travail est une formule déjà largement appliquée par les organismes de formation.
- La rentabilité rapide reste le souci premier de l'entreprise. La mise en avant des valeurs, de l'éthique sur laquelle se fonde le travail de l'association... risque donc fort de laisser froide la majorité des dirigeants, même s'ils finissent, une fois les avantages économiques clairement identifiés, par en reconnaître l'importance.
- Le vocabulaire employé par chacun des groupes d'acteurs est révélateur de leur conception de leur rôle et source de bien des malentendus. Il vaut mieux, pour intéresser une entreprise, parler de *formation* plutôt que d'*éducation*, de *communication* que d'*interprétation*...
- Les méthodes de travail diffèrent bien souvent. L'entreprise cherche l'efficacité, le meilleur rapport investissement/résultats. Les associations peuvent se sentir frustrées devant la rapidité et l'aspect non démocratique des prises de décisions, devant l'approche un peu étroite des problèmes par les entrepreneurs. A l'inverse, certaines apprécient la rigueur du travail, l'absence de perte de temps en réunions peu productives...

Témoignage : Gestes au Quotidien, un partenariat exemplaire

La Fondation de France, à l'initiative de l'opération Gestes au Quotidien, a permis le développement de projets coopératifs avec des partenaires associatifs : le Réseau Ecole et Nature, l'OCCE, l'UNCPPIE et de nombreuses structures régionales d'éducation à l'environnement, des partenaires institutionnels comme le Conseil supérieur de la pêche, le ministère de la Jeunesse et des Sports, ou des partenaires privés comme Eco-emballages, le groupe Sita, France-déchets ou encore la Lyonnaise des eaux. La mise en synergie de ces différents acteurs a permis d'aboutir, grâce aux contributions techniques, financières, en conseil, de chacun, à l'élaboration d'outils pédagogiques tels que le programme *Rouletaboule* (sur le thème des déchets), ou le programme *Ricochets* (sur le thème de l'eau).

En d'autres termes, l'élaboration de partenariats avec les entreprises passe par un changement de culture. C'est aux associations d'adapter leur discours, leurs méthodes et leurs représentations, car il serait irréaliste de croire que les entreprises feront le premier pas. En effet, elles ne sont généralement pas à l'origine de la demande de partenariat, même si elles s'en avèrent très satisfaites lorsqu'il est réalisé et que leurs conceptions évoluent alors rapidement.

Quelques catégories d'entreprises à contacter en priorité

D'une manière générale, penser à toutes les entreprises qui peuvent accueillir des visites. Selon la taille de l'entreprise, sa politique de communication, les valeurs qu'elle souhaite transmettre... des prestations plus ou moins élaborées peuvent être fournies : simple accueil sur rendez-vous et visite avec le directeur ou un employé, accueil organisé avec parcours étudié, exposition d'accueil, mise à disposition d'un guide spécialement prévu à cet effet répétant un texte soigneusement étudié... Il est dans tous les cas intéressant – voire important – d'exploiter de telles visites, quitte à en faire une critique ensuite...

Les entreprises à “image verte”

Beaucoup d'entreprises se sont ouvertes à des partenariats susceptibles de leur fournir une image de responsabilité vis-à-vis de l'environnement. Ce genre d'entreprises pourra donc parfois être partenaire financier d'actions d'éducation à l'environnement, à condition généralement que celles-ci débouchent sur des résultats concrets, visibles et médiatisables. N'hésitez pas à les démarcher directement, à toutes les échelles en fonction de l'importance de votre projet : nationales, régionales, locales... Les petites entreprises donnent assez facilement quelques milliers de francs.

Citons trois associations qui, au niveau national, peuvent vous aider à trouver des financeurs privés :

- **Le Fonds français pour la nature et l'environnement (FFNE)** se charge de mettre en relation les projets "environnement" et des entreprises mécènes.
- **L'Admical**, Association pour le développement du mécénat industriel. Cette association publie régulièrement un répertoire du mécénat.
- **Orée**, association qui regroupe des entreprises et des collectivités locales pour l'échange d'expérience en matière de gestion environnementale et produit des outils de sensibilisation destinés aux salariés. www.oree.org

Les "professionnelles de l'environnement"

Dans un autre ordre d'idées se multiplient aujourd'hui les entreprises dont le métier concerne l'environnement (dépollution, paysage, aménagement, gestion des déchets, vente de produits "verts"...). Ces entreprises pourront aller plus loin en proposant également des partenariats techniques, voire pédagogiques (mise à disposition d'une personne pour une animation, prêt ou don d'outils ou documents pédagogiques, visites de sites...).

Dans la très grande majorité des cas, ces entreprises sont à rechercher localement ou régionalement, il n'est donc pas possible d'en faire ici un inventaire. Signalons qu'une cinquantaine de groupes industriels de ce type se sont rassemblés dans l'association Entreprises pour l'environnement, OREE.

On peut tout de même citer quelques structures présentes sur plusieurs régions ou dont l'action est de niveau national :

- **Nature & Découvertes** est une chaîne de 26 magasins proposant des produits liés à la nature et l'environnement : publications, jeux de découverte, films, objets... le public ciblé est plutôt "aisé", mais beaucoup de produits proposés auraient leur place dans les structures d'éducation à l'environnement. Nature & Découvertes édite un annuaire de structures d'éducation à l'environnement, des annuaires de stages et sorties, et a mis en place la "Fondation Nature & Découvertes" susceptible d'aider financièrement les projets concernant l'environnement et l'éducation dans ce domaine.

- **Eco-emballages** est une entreprise qui focalise son action dans le traitement des emballages et le recyclage des déchets. Elle a passé convention avec la quasi-totalité des municipalités de France pour organiser la collecte sélective des déchets et avec plusieurs milliers d'entreprises qui cotisent désormais à Eco-emballages. Cette démarche économique s'accompagne d'un important travail de réflexion sur la réduction des déchets à la source : suppression des emballages inutiles, emploi de matière première recyclée (des bouteilles en PET pour fabriquer des vêtements, par exemple), nouveaux procédés de fabrication permettant de diminuer la part de matière première – papier, carton, plastique – utilisée...). Eco-emballages soutient également plusieurs centaines de postes d'*ambassadeurs du tri* dans les collectivités locales, dans le cadre du dispositif *emplois-jeunes*. Eco-emballages peut être partenaire technique ou financier d'actions d'éducation à l'environnement sur les thèmes qui la concernent. C'est une excellente porte d'entrée vers les entreprises et les collectivités locales qui mènent une réflexion sur la gestion des déchets.

- **Les 3 Suisses.** Cette entreprise va assez loin dans sa réflexion, en gérant certains de ses centres de manière écologique : alimentation en énergie éolienne, réduction des emballages, suppression de produits toxiques... (possibilités de visites, se renseigner). Les 3 Suisses ont passé un accord de partenariat avec le WWF, et s'engagent à ne vendre que des meubles dont le bois est issu de forêts gérées durablement. Les 3 Suisses sont également engagés dans l'action "Comprendre et agir pour l'environnement" destinée aux enfants à partir de 8 ans, aux côtés des Francas, de la Ligue de l'enseignement et des Editions Milan.

Les sociétés d'édition

Toutes les maisons d'édition généralistes disposent désormais de collection environnement, en particulier dans leur département jeunesse. Parmi les plus dynamiques d'entre elles : Actes Sud, Syros, Bayard, Gallimard... Citons également, et de manière non exhaustive :

- Tous les éditeurs de guides de terrain, dont voici quelques exemples connus et utilisés : Delachaux et Niestlé, Solar, Gründ, Bordas, Arthaud.
- Quelques éditeurs travaillant régulièrement sur des "grandes questions" de réflexion sur la nature, comme par exemple Sang de la Terre, Syros.
- Dans un autre ordre d'idées, les éditeurs spécialisés dans l'éducation et les outils pédagogiques, comme par exemple Edumédia et Initiatives scolaires qui produisent des outils, éditent la revue *Initiatives scolaires pour une école ouverte sur le monde* et un "*Annuaire des outils pédagogiques*" dont beaucoup de thématiques peuvent intéresser l'éducateur à l'environnement.

Toutes ces entreprises peuvent bien sûr, vous fournir outils, revues, documents... (gratuitement ou non), mais d'autres types de partenariats sont envisageables : parrainage d'actions, promotion d'un projet, publicité gratuite dans leurs pages, voire participation financière dans certains cas. Gallimard a ainsi été un des partenaires techniques et financiers principaux de l'association "Fleur de Lampaul" lorsque cette dernière a organisé pour les jeunes des voyages en bateau autour du monde à forte dominante écologique.

En principe, les maisons d'édition ne proposent pas de partenariats standardisés, il faut les contacter de manière spontanée et discuter.

Les entreprises comme publics de l'éducation à l'environnement

On constate depuis quelques années une augmentation de la demande des entreprises dans le domaine de l'éducation à l'environnement de loisir, notamment par le biais des comités d'entreprises. Ceux-ci sont de plus en plus en recherche de prestations pour leurs membres, généralement sous forme de camps de découverte, ou de stages adultes.

Ce sont des publics intéressants d'un point de vue financier, et qui fournissent des groupes constitués épargnant le travail de prospection de publics. Mais attention, la concurrence est rude, il faut faire valoir ses prestations sur un marché bien fourni !

Les fondations

Beaucoup d'entreprises privées ont créé des fondations poursuivant généralement des buts humanitaires, ou humanistes, ou de quelque autre nature généreuse. Il existe également des fondations d'origine associative, ou purement privées (dotation fournie par un donateur à titre personnel).

Certaines spécialisent leur soutien à des thématiques précises, d'autres sont plus généralistes, mais dans tous les cas elles peuvent être concernées par des projets d'éducation à l'environnement. Admical, cité plus haut, signale d'ailleurs que le mécénat environnemental est en croissance régulière dans les fondations d'entreprises. Une chose est certaine : les motivations qui peuvent mener une entreprise à créer une fondation peuvent être diverses, et nous laisserons au lecteur le soin de faire son choix en fonction de ses valeurs personnelles...

Voici une liste non exhaustive des principales fondations pouvant intéresser l'éducation à l'environnement :

La Fondation de France

C'est une institution de droit privé sans but lucratif, indépendante et reconnue d'utilité publique. Elle a été créée en 1969 à l'initiative du Général de Gaulle et d'André Malraux pour encourager, soutenir et développer les projets d'intérêt général. Elle a identifié quatre pôles d'intervention prioritaires : la solidarité, la santé, la culture et l'environnement, et œuvre dans ce sens de trois manières différentes :

- En menant elle-même ses propres actions (information, sensibilisation, études, édition...).

- En soutenant d'autres donateurs ou fondations consacrés à des problématiques généreuses. Elle prend ainsi sous son égide de nombreuses autres fondations.
- En soutenant (financièrement ou techniquement) des actions individuelles ou collectives allant dans le sens de ses préoccupations. Elle propose par exemple les "prêts d'honneur aux jeunes" pour toute sorte de projets généreux, novateurs, lance des appels à projets...

Le siège de la Fondation de France est à Paris, et six délégations (Aquitaine, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Pays de l'ouest, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes) sont à l'écoute des besoins régionaux.

L'éducation à l'environnement est une priorité de la Fondation de France. Ainsi est-elle à l'origine de l'opération "Gestes au quotidien", vaste programme de développement et de diffusion d'outils pédagogiques sur les déchets (1995) et l'eau (1997), qu'elle a soutenue pendant plusieurs années. Son soutien à l'éducation à l'environnement prend aujourd'hui d'autres formes :

- Soutien à la concertation sociale et à la médiation environnementale sur des lieux où le dialogue entre les différents acteurs et usagers de l'espace naturel est difficile, au bénéfice d'un développement local responsable (appels à projets annuels).
- Soutien à la promotion de nouvelles formes d'espaces naturels partagés qui favorisent le lien social et l'accès à la nature, tels les jardins collectifs et pédagogiques (appels à projets annuels). Le Réseau Ecole et Nature et plusieurs autres associations sont actuellement soutenus par la Fondation de France pour la création d'outils pédagogiques jardins.
- Soutien à la constitution d'un pôle de référence pour l'éducation à l'environnement, au Parc de Branféré (Morbihan), en partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot.

Le service conseil en mécénat et l'aide à la vie associative font aussi partie de ses missions. Ainsi la Fondation de France a-t-elle lancé en 1999 un vaste programme de soutien aux associations pour qu'elles s'équipent et utilisent au mieux les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Elle vise là à améliorer le fonctionnement des réseaux d'acteurs intervenant sur des problématiques communes et à renforcer l'efficacité même des actions conduites par les associations. Un appel à projets "Le multimédia, un outil pour tous" est renouvelé chaque année, et les dossiers sont examinés trois fois par an.

Enfin la Fondation publie la revue *Fondation de France, le journal des générosités*. Pour tous renseignements complémentaires, consulter le site www.fdf.org

La Fondation Nicolas Hulot

Elle focalise son action sur l'éducation à l'environnement. Elle soutient financièrement et techniquement des actions allant dans ce sens. La Fondation Nicolas Hulot est également à l'initiative de la mise en place d'un réseau de clubs nature pour enfants. Enfin, elle publie des ouvrages concernant l'éducation à l'environnement. A signaler entre autres plusieurs répertoires annuels d'actions menées en milieu scolaire. La fondation financera pour partie la création de l'Ecole Nicolas Hulot pour la nature et l'homme sur le domaine de Branféré (voir plus haut).

La Fondation Elf

Créée en 1990, reconnue d'utilité publique en 1992, la fondation concentre ses actions de mécénat dans les domaines humanitaire, de l'environnement, de la culture et du patrimoine. Elle privilégie l'esprit d'innovation et de recherche, la formation de la jeunesse et les actions destinées aux populations défavorisées, dans une perspective résolument internationale.

La Fondation Bernard Van Leer

C'est une institution privée basée aux Pays-Bas qui consacre ses ressources à soutenir le développement de la petite enfance, en se focalisant sur les problématiques d'éducation. Elle agit en aidant financièrement et techniquement des projets dans ce domaine : plus de 100 projets sont soutenus par an dans le monde. Pour être éligibles ils doivent présenter des éléments de pratique innovante. Par ailleurs, la fondation publie *Newsletter*, qui présente les actions aidées chaque année, et *Publications & vidéos*, lettre d'information sur les publications et vidéos disponibles sur les thèmes de la petite enfance.

La Fondation du Crédit Coopératif

Elle soutient des actions dans la plupart des domaines de l'économie sociale : initiative, culture, recherche, aide aux pays en voie de développement...

La Fondation Nature & Découvertes

Elle a été mise en place par la chaîne de magasins du même nom pour financer des projets de protection et de connaissance de la nature (en France métropolitaine uniquement). Les projets doivent présenter un certain nombre de caractéristiques :

- S'inscrire dans la durée et marquer en profondeur un public nombreux (comme la réalisation d'exposition, l'élaboration d'une malle pédagogique...).

- Etre très concrets, dans le cas des projets de protection.
- Etre ciblés sur une réalisation très précise.
- Poursuivre des objectifs non lucratifs.
- Etre portés par une personne morale (association...).

Les dossiers sont disponibles dans les magasins Nature & Découvertes, ou au siège national (adresse en annexe). Deux sessions d'examen des dossiers ont lieu chaque année, en février et en août. Il n'y a pas de plafond de financement.

La Fondation Nature & Patrimoine

Mise en place par l'entreprise Ford France, elle s'attache à encourager particuliers, associations et collectivités locales qui se distinguent par des initiatives dans le domaine du cadre de vie. La protection de l'environnement et les actions de sensibilisation ont donc une place de choix dans ce cadre. Exemples de quelques prix attribués ces dernières années : défense de la loutre, protection des couloirs de migration transpyrénéenne, la campagne d'information "Sauvons les Ormes"... La fondation récompense des actions réalisées. Elle attribue 4 615 euros (30 000 francs) par prix, plus 6 150 euros (40 000 francs) supplémentaires pour le grand prix national récompensant le meilleur projet de l'année. Les prix nationaux de seize pays sont confrontés lors d'une manifestation internationale.

La Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH)

C'est une fondation de droit suisse née en 1982. Son action et sa réflexion sont centrés sur les liens entre accumulation de savoir et progrès de l'humanité, dans sept domaines : avenir de la planète, rencontre des cultures, innovation et changement social, rapports entre État et société, agricultures paysannes, lutte contre l'exclusion sociale, construction de la paix... autant de thèmes qui intéresseront fortement l'éducateur à l'environnement !

Depuis 1993, la FPH diffuse *la Plate-forme pour un monde responsable et solidaire*, document au travers duquel elle cherche, avec d'autres réseaux, à construire une alliance pour un monde responsable et solidaire en vue de multiplier les initiatives des femmes et des hommes qui, dans les diverses régions de la planète, agissent pour vivre en paix dans un monde de diversité.

La FPH publie de nombreux documents pouvant intéresser l'éducation à l'environnement, comme les *Documents de travail*, dossiers de fiches thématiques. A noter par exemple le n°71 *Education et Environnement*.

Enfin, la FPH peut s'associer techniquement et financièrement à des projets proches de ses préoccupations.

La Fondation Yves Rocher

Elle focalise son action sur la thématique de l'arbre et de la forêt. Elle mène des actions de protection, et peut soutenir (financièrement ou techniquement) des actions concrètes de protection ou de plantation d'arbres menées avec des enfants. Elle est par exemple à l'initiative de l'opération "Une école, un arboretum" (voir index), et organise chaque année des stages de formation d'enseignants à l'éducation à l'environnement. Enfin, elle publie une petite revue : *Passion-Nature* (réalisations, témoignages, pistes, et un peu de publicité pour les produits Yves Rocher !).

La Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture

L'action « lire la ville » vise à initier les enfants et adolescents à la lecture de leur environnement quotidien (variété de supports, de messages...).

La Fondation Générale des Eaux

Elle finance des projets visant à améliorer la vie quotidienne, le cadre de vie, l'environnement, également touchant les domaines culturels, animation, prévention avec une part très importante pour l'environnement..., des projets liés aux personnes âgées, aux enfants, aux handicapés. Toute personne physique ou structure peut être porteur de projet. Le souhait de cette fondation est d'aider ceux qui créent des emplois de service et de proximité. Les aides financières montent jusqu'à 23 000 euros (150 000 francs).

Enfin, inclassables, penser aussi aux organismes du type Lions Club International, Rotary Club... qui peuvent le cas échéant soutenir des projets.

Les acteurs individuels

En dépit du rôle essentiel des structures dans le domaine de l'éducation à l'environnement, il ne faut pas oublier les personnes qui œuvrent individuellement dans ce domaine, et peuvent être des partenaires très efficaces. L'acteur individuel cela peut être vous qui lisez cet ouvrage, et qui avez des compétences, une expérience, une réflexion à votre niveau et dans votre champ d'action, et qui pourrez venir en aide à un autre. De même, n'hésitez donc pas vous-même à vous adresser directement à des personnes

dont la pratique a un rapport, même lointain, avec votre besoin, votre projet.

Cela peut être les **enseignants**, de tous niveaux, qui peuvent apporter des savoirs dans différentes matières, mais aussi des savoir-faire. Les instituteurs et professeurs d'école, en particulier, sont souvent très à l'aise dans les pédagogies actives, et font parfois de l'éducation à l'environnement sans le savoir, en inventant et en proposant aux enfants des séquences et animations de découverte de la nature. Ils seront utiles pour celui qui recherche les premiers conseils.

De même, presque n'importe quel **animateur** (de centre de vacances, de classe de découverte, d'une municipalité...) a une pratique et une réflexion minimum de l'éducation à l'environnement, même s'il ne la formule pas dans ces termes.

À un niveau plus institutionnel, pensez aussi aux **conseillers techniques et pédagogiques** Jeunesse et Sports (dans les DRJS) et aux **relais du Réseau Ecole et Nature**, qui ont une très bonne connaissance des pratiques et partenaires de l'éducation à l'environnement, et sont là pour vous renseigner (liste sur demande au bureau d'Ecole et Nature à Montpellier).

Beaucoup de personnes se sont spécialisées à titre personnel dans les interventions (médiatiques, militantes, informatives...) sur des thématiques d'environnement, d'éducation, de réflexion sur la société. Il en existe partout. Citons-en quelques-uns d'envergure nationale qui pourront le cas échéant participer à des projets en intervenant publiquement, ou en participant à des groupes de travail (attention, les budgets demandés varient selon la personne entre 0 euros et... presque l'infini !) : Jean-Louis Etienne, qui intervient volontiers dans des projets à caractère scientifique et environnemental pendant ou au retour de ses expéditions, Albert Jacquard (développement durable, humanisme), Hubert Reeves (astronomie, poésie, humanisme...), François Terrasson (rapports homme-nature)... et beaucoup d'autres encore !

Enfin, de nombreux écrivains participent volontiers, parfois gratuitement, à des projets autour de l'écriture et de la lecture, en particulier avec des enfants et dans le cadre scolaire. On en voit même certains suivre pour leur plaisir le déroulement de l'ensemble d'un PAE (Projet d'action éducative voir page 172) Pas de timidité mal placée donc ! Si l'un d'entre eux habite près de chez vous il ne se fera peut-être pas prier pour venir...

Pour prolonger la réflexion

Il est toujours intéressant de revenir régulièrement aux bases de la réflexion, de s'enrichir des acquis, de confronter sa propre conception à celle des autres. Voici quelques outils qui seront bien utiles dans cette optique.

Des écrits de référence

Les textes fondateurs

Parallèlement à la réflexion "dans l'action" des éducateurs à l'environnement, de grandes conférences internationales sur l'environnement travaillaient sur un plan plus théorique à l'affinement des objectifs de l'éducation à l'environnement. Suite à plusieurs réflexions préliminaires au début des années 70, de grands textes ont fait date dans ce domaine, comme la charte de Belgrade, les conclusions de la conférence de Tbilissi, et le rapport Bruntland. L'exposé sommaire qui suit est partiellement tiré de "*Eduquer à l'environnement*", de Pierre Giolitto et Maryse Clary.

Les premières approches (1970)

Pour les experts de la conférence organisée à Carson City dans le Nevada en 1970, l'éducation à l'environnement est "*le processus qui consiste à admettre certaines valeurs et à clarifier certains concepts aux fins de susciter des aptitudes et des attitudes indispensables à une compréhension des relations qui peuvent exister entre l'homme, sa culture et son milieu biophysique*". Cette éducation doit conduire "*à la pratique de prises de décision et à la formulation spontanée d'une déontologie au regard des questions que pose la qualité de l'environnement*".

L'environmental act (1970) apporte quelques précisions supplémentaires. Pour la loi fédérale 91-516 des États-Unis, l'éducation relative à l'environnement est un "processus éducatif axé sur la relation de l'homme avec son environnement naturel, ou avec celui qu'il a créé, et portant sur les rapports entre démographie, pollution, répartition et raréfaction des ressources, conservation, transport, technologie et aménagement du cadre urbain ou rural, d'une part, et l'ensemble du milieu humain d'autre part".

A cette époque donc, l'éducation à l'environnement est entièrement centrée sur l'environnement, pas encore sur le public. C'est l'éducation *pour* l'environnement dont il est question, pages 132, 136 et 227.

La notion plus moderne de développement apparaît toutefois, dès 1968 à la conférence de Mombassa (Kenya).

La charte de Belgrade (1975)

Sous l'égide de l'UNESCO, la réunion d'experts de Belgrade en 1975, se charge de préciser les objectifs de l'éducation à l'environnement. Pour ces experts, le but de l'éducation à l'environnement est de *"former à l'échelle mondiale une population consciente et préoccupée de l'environnement et des problèmes s'y rattachant et qui, par son savoir, sa compétence, son état d'esprit et son sens de l'engagement, est en mesure de contribuer collectivement et individuellement à résoudre les problèmes et à éviter qu'il s'en pose de nouveaux pour l'avenir"*. La charte dégage six objectifs pour l'éducation à l'environnement.

Belgrade : six objectifs pour l'éducation à l'environnement

La prise de conscience. Amener les individus et les groupes constitués à prendre conscience de l'environnement global et des problèmes connexes et s'y montrer sensible.

Le savoir. Amener les individus et les groupes constitués à acquérir une compréhension essentielle de l'environnement global, des problèmes qui s'y rattachent et de la place comme du rôle de responsabilité critique que l'être humain est appelé à y tenir.

Le comportement. Amener les individus et les groupes constitués à acquérir le sens des valeurs sociales, un sentiment profond d'intérêt pour

l'environnement et la volonté clairement ressentie de contribuer par leurs actes à sa protection et à son amélioration.

La compétence. Amener les individus et les groupes constitués à acquérir les savoir-faire nécessaires à la solution des problèmes d'environnement.

La capacité d'évaluer. Amener les individus et les groupes constitués à procéder à une évaluation des mesures et des programmes de formation touchant à l'environnement en fonction des facteurs d'ordre écologique, politique, économique, social, esthétique et éducatif.

La participation. Amener les individus et les groupes constitués à se rendre compte de leurs responsabilités et de la nécessité d'agir sans tarder sur le plan de l'environnement si les dispositions requises doivent être prises pour résoudre les problèmes qui se posent.

On le constate, ces objectifs cantonnent encore l'éducation à l'environnement à son rôle d'outil pour la sauvegarde de l'environnement et la prise en compte des problèmes.

La conférence de Tbilissi (1977)

Cette conférence débouche sur un texte qui reprend et précise l'essentiel du traité de Belgrade. On constate cependant l'apparition d'un intérêt pour l'environnement en dehors du seul aspect négatif : *“L'objectif fondamental de l'éducation relative à l'environnement est d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement, tant naturel que créé par l'homme – complexité due à l'interaction de ses aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels – ainsi qu'à acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention et à la solution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement.”* L'environnement devient peu à peu un objet intéressant en soi sans nécessiter forcément d'objectifs de protection, de restauration... Cette influence est encore à peine perceptible – les "problèmes" reviennent bien vite sur le devant de la scène ! – cependant elle préfigure de futures tendances qui déboucheront un jour sur l'autre aspect de l'éducation à l'environnement : l'éducation *par* l'environnement.

La conférence de Rio (3-14 juin 1992)

Cette conférence internationale, organisée par les Nations Unies, a constitué un important moment de réflexion sur l'environnement et le développement au niveau planétaire. Un grand nombre d'États se sont engagés à intégrer ces préoccupations et à mettre en œuvre les programmes qui en découlent. Malheureusement, si la Conférence de Rio s'est montrée très intéressante du point de vue des débats, les conséquences concrètes se font encore attendre... Toutefois, elle a été à l'origine d'un grand nombre d'initiatives locales et de mise en place de structures.

La conférence de Rio a produit un certain nombre de textes fondamentaux dont il convient au moins de connaître l'existence :

- La **Charte de Rio**, ou **Déclaration de Rio**.
- Le célèbre **Agenda 21**, encore appelé **Action 21**. Sous ce titre (signifiant que son objectif est de planifier le XXI^e siècle de manière responsable) sont regroupés en 800 pages 38 articles présentant les actions planétaires à mener.
- Les deux Conventions internationales, sur les changements climatiques et sur la biodiversité.
- Les deux textes sur la forêt et sur la désertification.

Comme on le constate au travers de ces titres, l'éducation à l'environnement ne constituait pas un thème central de la conférence. Pourtant celle-ci est présente en filigrane, comme thème transversal, dans un grand nombre de textes, tout particulièrement dans l'Agenda 21. Son article 36 est d'ailleurs consacré aux enseignants et formateurs, et reprend un certain nombre d'idées sur l'éducation à l'environnement. Il s'agit encore essentiellement d'éducation *pour* l'environnement.

Une nouveauté cependant, par rapport aux textes précédents, est l'arrivée en force de la notion de développement durable, qui devient désormais indissociable de celle d'environnement. L'éducation à l'environnement doit devenir l'éducation au développement durable.

Un excellent ouvrage "*La planète Terre entre nos mains*" permet de comprendre la Conférence de Rio et ses suites.

La déclaration de Montréal (novembre 1997)

Ce texte a été produit à l'issue du forum Planet'ERE à Montréal, en novembre 1997. Cette manifestation a accueilli près de 800 acteurs de l'éducation à l'environnement issus de tous les pays francophones. Un important travail a été réalisé sur le cadre de l'éducation à l'environnement.

ment, les partenariats, la nécessité d'une implication économique, politique et sociale de l'action.

Extrait de la Déclaration de Montréal

Nous, femmes, hommes de tous âges ayant la langue française en partage, [...]

- Reconnaisant l'interdépendance de l'être humain avec son environnement naturel ou bâti, social, culturel et économique.
- Affirmant que les problèmes environnementaux et ceux de nos sociétés ne peuvent être traités isolément et que les questions de développement, de satisfaction des besoins humains fondamentaux, de justice sociale, d'équité, de paix, de solidarité, d'éradication de la pauvreté, de réduction des inégalités entre pays développés et pays en développement, sont autant de défis interreliés à l'environnement et au développement qu'il faut relever collectivement et globalement.
- Conscients qu'il faut faire cause commune avec toute l'humanité pour assurer l'équilibre de notre environnement, pour conserver et pour améliorer le patrimoine que nous léguerons aux générations futures.
- Convaincus que, pour parvenir à un développement équitable et durable, nous devons raffermir les liens qui nous unissent, tout en respectant et en valorisant nos différences.
- Soutenant que les jeunes sont des acteurs à part entière du présent et du futur, capables de relever les défis liés à l'environnement et au développement durable.
- Reconnaisant le rôle primordial des femmes dans le développement, l'éducation et l'amélioration de l'environnement.
- Affirmant l'importance de mettre en valeur les cultures et savoirs traditionnels.
- Considérant que la situation mondiale actuelle en matière d'environnement, d'économie, de développement humain exige que des mesures urgentes soient prises de façon intégrée dans tous les secteurs d'activités humaines et à tous les échelons.
- Décidés à inscrire nos actions dans le mouvement international reconnaissant l'importance et la priorité à donner au développement de l'édu-

cation pour un avenir viable, conformément au programme adopté en juin 1997 par l'Assemblée générale spéciale des Nations Unies et aux travaux de la Commission sur le développement durable et à la suite des changements de Rio (Agenda 21), aux diverses conventions des Nations Unies.

- Persuadés que l'éducation représente le principal outil de mobilisation des peuples, de transformation sociale et de développement de la citoyenneté permettant d'atteindre une harmonie dans les relations entre les êtres humains, les peuples du monde et leur environnement dans la perspective d'un développement équitable et durable.

Ce texte reste, on le constate, centré sur l'éducation *pour* l'environnement. Quelques termes laissent toutefois percer des préoccupations plus centrées sur l'individu et la société : paix, solidarité, transformation sociale, citoyenneté.

Une rencontre comme celle de Montréal met en évidence les disparités des approches de l'éducation à l'environnement dans les pays francophones mais révèle également leur point commun : l'engagement collectif pour le développement durable, ou pour le développement de sociétés responsables. Les pratiques s'avèrent différentes, les mots également, et les moyens encore plus : à l'heure du développement rapide des réseaux informatiques qui facilitent l'émergence de réseaux d'acteurs internationaux, il faut garder en mémoire que les pays d'Afrique francophone peinent encore à équiper leurs villes et villages en électricité... La "fracture technologique" entre pays développés et pays en voie de développement est une réalité, qui a malheureusement freiné la constitution d'alliances et le développement de projets Nord/Sud à l'issue du sommet Planet'ERE de Montréal.

Le Plan national d'action pour le développement de l'éducation à l'environnement

Depuis la tenue du sommet de Montréal, les choses ont encore avancé : les acteurs français de l'éducation à l'environnement se sont regroupés et organisés au sein d'un Collectif français pour l'éducation à l'environnement (CFEE). En février 2000, le CFEE a organisé à Lille les premières Assises nationales de l'éducation à l'environnement, qui ont réuni plus de onze cents participants. Ces derniers ont rédigé collectivement le *Plan national d'action pour le développement de l'éducation à l'environnement*. Les travaux de réflexion collective avaient commencé dans pratiquement toutes les régions

de France lors d'assises régionales organisées de façon autonome par les collectifs régionaux. Ce Plan national d'action est aujourd'hui, tant pour les acteurs de la société civile – à l'origine de sa rédaction – que pour les pouvoirs publics, qui ont trouvé toute leur place pour s'exprimer dans le processus d'écriture, un point de repère commun à ceux qui veulent que l'éducation à l'environnement se développe selon plusieurs axes : celui de l'éducation des personnes et des groupes (éducation *par* l'environnement), celui de la meilleure prise en compte des questions environnementales (éducation *pour* l'environnement, en accompagnement des mesures politiques, juridiques et techniques de préservation), le tout devant aboutir à une redéfinition du contrat homme/nature et à remettre en cause les notions de progrès, de richesse, de développement, dans l'optique de l'instauration d'une société humaine mondiale plus équitable et plus respectueuse de son milieu.

Collectif français pour l'éducation à l'environnement Plan national d'action pour le développement de l'éducation à l'environnement

Sept objectifs pour l'éducation à l'environnement de demain :

Objectif 1 : Inscrire l'éducation à l'environnement dans le débat social et politique.

Objectif 2 : Mettre en œuvre une politique d'éducation à l'environnement à chaque échelon territorial.

Objectif 3 : Développer une éducation à l'environnement pour tous, à tous les âges de la vie.

Objectif 4 : Faciliter la mise en œuvre concrète des projets et actions d'éducation à l'environnement sur le terrain.

Objectif 5 : Enrichir et diffuser les connaissances utiles à l'éducation à l'environnement.

Objectif 6 : Mobiliser, former et soutenir les médiateurs de l'éducation à l'environnement : enseignants, formateurs, animateurs professionnels et bénévoles.

Objectif 7 : Faire évoluer les pratiques éducatives.

Le texte complet du *Plan national d'action pour le développement de l'éducation à l'environnement* est disponible sur le site internet du CFEE www.educ-envir.org/cfee/. vous pouvez également vous le procurer par courrier, en le demandant au bureau de Montpellier du Réseau Ecole et Nature.

En novembre 2001 s'est déroulé à Paris, au siège de l'UNESCO et en régions, le sommet francophone de l'éducation à l'environnement Planet'ERE 2, organisé par le CFEE. Un millier de participants français et internationaux étaient présents, beaucoup plus y ont pris part dans les différentes régions de France. Ses organisateurs et participants l'ont conçu comme une excellente occasion de rendre plus visibles les forces innombrables qui, partout dans le monde, travaillent à faire de l'éducation et de l'éducation à l'environnement en particulier, des composantes essentielles du développement durable. Planet'ERE 2, dans cette perspective, a été considéré comme une étape préparatoire du sommet mondial du développement durable de Johannesburg (septembre 2002) et a tiré le bilan de la décennie ayant suivi le sommet de la Terre de Rio.

Deuxième partie

Monter un projet

Entrée privilégiée pour certains d'entre vous, cette partie du guide fait le point sur les étapes successives pour mettre en œuvre votre projet. Elle propose de nombreux retours sur des sujets développés ailleurs dans l'ouvrage.

Quelle que soit l'envergure du projet, il est nécessaire d'éclaircir ses idées, ses démarches, lors de la conception, en amont de l'action. Définir au mieux les étapes permet de réaliser le projet, même si des imprévus, des adaptations, modifient le projet initial. Le cadre doit exister mais rester souple.

Etudier de la faisabilité du projet

Un projet d'éducation à l'environnement doit avant tout partir d'une envie, d'un intérêt réel pour le sujet. Si la motivation reste primordiale, la participation et les ressources en découlent. Se donner des échéances est un moteur souvent essentiel.

Qu'est-ce qu'un projet ?

Un projet d'éducation à l'environnement se construit en plusieurs étapes : la préparation, la mise en œuvre, l'évaluation et la valorisation.

Généralement, il est élaboré par plusieurs personnes, en partenariat. De ce fait, nécessairement, le projet initial évolue en fonction de la vision de chacun. Pour associer des partenaires au projet reportez-vous aux pages 42 à 130. Des associations, des collectivités territoriales, une fondation, une entreprise peuvent être partie prenante dans un projet d'éducation à l'environnement.

Ce projet se déploie sur la durée et doit être planifié. Les imprévus, les obstacles obligent souvent à des modifications. Se donner un axe et des échéances aident à l'avancement du projet, et facilitent les réajustements sans perdre l'âme même du projet. S'adapter sans s'asservir est un point fort de l'éducation à l'environnement.

Le projet sera bien évidemment rédigé. Ecrire son projet oblige à clarifier ses envies, permet d'aller démarcher des partenaires sur une base solide et concrète. Ce document pourra évoluer et participera à l'évaluation (écart entre le prévu et le réalisé).

Au final, tout projet génère de l'expérience et des résultats, correspondant aux buts à atteindre et fixés dès le départ.

Différentes réalités s'insèrent derrière le terme de "projet en éducation à l'environnement". Aussi, pour illustrer ces propos nous vous invitons à parcourir les témoignages relatés dans le cours de l'ouvrage en particulier pages 26, 30, 41, 120, 121, 167, 179, 186, 248, 270 et 291.

La motivation

La décision de monter un projet d'éducation à l'environnement est moti-

vée :

De l'intérieur : lorsque l'idée initiale émane de la personne, de la structure (école, centre d'accueil ou de loisirs, association...) qui exécutera le projet.

De l'extérieur : lorsque la suggestion émane d'une instance externe, qui n'exécutera pas directement le projet, mais en facilitera l'exécution et en sera partenaire : établissements publics, ministères, collectivités territoriales...

Dans tous les cas, la décision s'inscrit dans un contexte dont on identifiera les éléments facilitateurs : par exemple, présence de nombreuses personnes ressources, d'une équipe motivée, d'un public stable dans le temps, etc. Il n'est pas absolument nécessaire de réunir tous ces éléments, la présence de certains d'entre eux suffit généralement à conforter la décision initiale.

Il conviendra alors de vérifier la pertinence de l'idée initiale, en s'appuyant :

- Sur des constats et observations, éventuellement sur un véritable diagnostic : il y a un problème ou un intérêt de tel ou tel ordre concernant l'environnement, la gestion des déchets, l'aménagement du quartier, etc.
- Sur l'examen de l'adéquation entre la problématique constatée et la solution proposée : le problème peut-il être résolu par une action d'éducation ?
- Sur le cadre général de l'action envisagée : des actions du même type ont-elles été montées sur le même territoire, avec le même public ? Des bilans ont-ils été effectués et sont-ils disponibles ? En quoi l'action envisagée diffère-t-elle de ces actions antérieures, peut-elle espérer obtenir des résultats égaux ou supérieurs ?

Cette phase d'étude, d'où naît l'argumentaire du projet, constitue une marque de sérieux de la part du porteur de projet. Elle permet de dresser le tableau de la situation initiale que le projet aura pour but de modifier, et en orientera donc la physionomie. Elle permet également de construire un argumentaire sur la valeur du projet, ce qui s'avère fort utile : parvenu à cette étape de sa réflexion, le porteur de projet doit en effet proposer à des partenaires de s'y investir.

Travailler ensemble

Un projet d'éducation à l'environnement se monte rarement seul. Ceux qui s'y essaient constatent vite qu'ils ne disposent pas de toutes les compétences et ressources nécessaires, et se voient dans l'obligation de partir à la recherche de partenaires techniques, financiers, institutionnels... Par ailleurs, la diversité et le nombre des acteurs de l'éducation à l'environnement ne cesse de croître. Il leur est indispensable de regrouper leurs forces et leurs ressources pour mener des projets de qualité, d'ampleur significative, et de durée suffisamment longue pour atteindre leurs buts éducatifs.

Il est donc indispensable d'intégrer cette nécessité du travail d'équipe. L'éducateur à l'environnement a tout à y gagner : le projet développé à plusieurs sera plus riche, plus complet, mieux valorisé, que le résultat d'une action strictement individuelle. Mais la recherche de partenaires requiert du temps et un certain savoir-faire, que nous allons tenter de décrire ici.

Vous avez dit “partenariat” ?

Le terme de “partenariat” recouvre en fait nombre d'associations entre personnes et/ou structures de natures bien différentes. Il n'est pas question d'en privilégier une plutôt qu'une autre, mais bien de savoir à quel niveau de partenariat on se situe, afin de ne pas avoir d'exigences inadaptées envers ses partenaires.

Le partenariat financier

Il faut bien le dire, la motivation première de nombre d'éducateurs à l'environnement pour rechercher des partenaires consiste le plus souvent à trouver les fonds nécessaires au montage de leur projet. Les “partenaires” privilégiés sont là soit des acteurs institutionnels (collectivités, services décentralisés de l'Etat...), soit des entreprises (on parlera là plutôt de *sponsoring*). Le porteur de projet les aborde avec un projet généralement déjà prêt, qui évoluera quelquefois pour s'adapter aux priorités des partenaires financiers. Il n'y a pas là de véritable engagement dans l'action de chacune des parties, dans la mesure où le partenariat se réduit à un simple échange de service : moyens financiers contre bénéfices d'image (entreprises) ou bénéfices politiques (cas des collectivités, qui manifestent par leur soutien financier leur engagement en faveur de l'éducation à l'environnement, de la vie associative, etc.).

La prestation de service

Dans ce cas, un commanditaire demande à un prestataire de réaliser une tâche strictement décrite dans un cahier des charges. Nombre de partenariats techniques se déclinent en prestations de service : sur le projet X, le responsable rémunère un ou des prestataires pour effectuer des tâches précises, sans que cela leur donne droit de regard sur l'organisation générale du projet. La prestation de service constitue souvent une bonne opportunité pour acquérir de la crédibilité et de la visibilité auprès des acteurs institutionnels, et pour accroître son expérience dans un domaine donné. Elle ne donne généralement pas lieu à de véritables échanges et négociations sur le produit final, mais cela peut arriver : si le prestataire est suffisamment crédible et expérimenté, il peut négocier les conditions de réalisation de la prestation, voire même enrichir considérablement le projet initialement prévu par le commanditaire.

Le partenariat d'opportunité

Il s'agit là d'une pratique de plus en plus fréquente, qui consiste, pour deux partenaires, à nouer des relations ponctuelles et inégales, l'un apportant à l'autre ce dont il a besoin. Nombre d'écoles sont ainsi impliquées dans des partenariats d'opportunité, souvent sans même le savoir, lorsque, par exemple, elles servent de "cible" à une démarche commerciale ou prosélyte engagée par une entreprise ou un groupe militant. Dans ce cas, ni la direction, ni les enseignants, ni les élèves ne sont associés dans le montage, le déroulement et l'évaluation de l'action ; ils en sont seulement les "consommateurs". De nombreuses activités d'éducation à l'environnement ont ainsi investi le champ scolaire, les animateurs présentant aux classes des produits de communication plus que d'éducation, parfois peu adaptés aux groupes destinataires. Les entreprises ont elles aussi bien des choses à se reprocher dans ce domaine... D'où l'élaboration d'un "code de bonne conduite" destiné aux entreprises par le ministère de l'Education nationale, d'où la nécessité également pour chaque responsable éducatif de bien examiner le "produit" qu'on lui propose, et de négocier les conditions de sa diffusion auprès des enfants. A cette condition seulement, le partenariat d'opportunité peut se révéler intéressant pour les deux parties, notamment en fournissant gratuitement des outils pédagogiques et supports d'information en échange de l'accès à des groupes constitués.

Le partenariat de réciprocité

C'est la forme la plus aboutie du partenariat, la plus difficile à mettre en œuvre aussi, puisque le partenariat de réciprocité implique que tous les partenaires cheminent ensemble du début du projet jusqu'à son évaluation, que toutes les compétences soient prises en compte et jugées complémen-

Adressez-vous plutôt à

Type de ressources	Acteurs pouvant le proposer
Pédagogie (conseil et réflexion préliminaire)	Associations d'éducation à l'environnement Associations d'éducation populaire Personnes ressources individuelles Réseaux d'éducation à l'environnement Education nationale Jeunesse et Sports
Ressources pédagogiques (prêt d'outils, de matériel, personnes ressources)	Centres de ressources Collectivités locales Administrations décentralisées Réseau CRDP - CDDP
Technique (conseil, soutien administratifs)	Administrations décentralisées Collectivités locales
Médiatique (aide à la valorisation)	Presse, radio, TV locales
Financier	Administrations Collectivités locales Fondations Entreprises privées

taires, que la relation entre les partenaires soit horizontale, sans assujettissement et sans prise de pouvoir. Ce type de partenariat est encore rare, mais c'est vers lui que tendent actuellement les acteurs de l'éducation à l'environnement.

Un état d'esprit et quelques attitudes à adopter

Un projet d'éducation à l'environnement regroupe généralement des partenaires de plusieurs types (financiers, techniques, logistiques...), et il serait sans doute illusoire de vouloir à tout prix créer du partenariat de réci-

prociété avec tout le monde, y compris avec ceux qui ne sont pas du tout prêts à entrer dans cette démarche !

Néanmoins, il est toujours possible d'insuffler un peu de "réciprocité" dans un partenariat, ce qui implique d'adopter soi-même une attitude favorisant l'estime mutuelle et le partage des prises de responsabilités. Quelques points de repères :

- Construire le projet à plusieurs. Même les financeurs les plus institutionnels renâclent aujourd'hui à financer des projets qui leur arrivent "tout ficelés" sur la table. Il est donc essentiel de discuter sur la base d'une "idée de projet", de laisser la porte ouverte aux idées, opportunités, ressources... apportées par les partenaires pressentis, qui auront d'autant plus de facilité à s'y investir qu'ils auront participé à son élaboration. Le projet résultant de ce travail collectif sera probablement fort différent de celui que vous aviez imaginé. Tant mieux... car travailler seul, c'est l'assurance de travailler moins bien.

- Faire preuve d'une réelle estime pour ses partenaires, ne pas les cataloguer en fonction de leur apport principal au projet. Telle institution, telle collectivité locale n'est pas seulement la "vache à lait" qui va apporter l'argent nécessaire au projet. Tout le monde est aujourd'hui en recherche de cohérence et souhaite donner du sens à son investissement. Votre partenaire financier a aussi des idées, des ressources d'imagination, de l'expérience... qui pourront être fort utiles au projet.

- Savoir se mettre à la place des personnes et organismes dont on sollicite l'appui. Chacun voit midi à sa porte... et oublie l'heure qu'il est chez le voisin. Avant de frapper à la porte d'un partenaire potentiel, il est indispensable de se poser quelques questions élémentaires : quel intérêt X a-

t-il de travailler avec moi ? Que vais-je lui apporter ? Qu'est-ce que je connais de ses priorités, de ses activités ? A-t-il le temps, les moyens... de s'investir dans un projet de ce type ?

- Prévoir le temps nécessaire à la gestion du partenariat. Le partenariat ne se décrète pas une fois pour toute au début d'un projet ; il s'entretient tout au long du projet, par des réunions, des échanges d'informations, des évaluations régulières, des remises à plat des engagements de chacun... Tout ceci demande du temps, qui doit être budgétisé et planifié.

- Valoriser les productions et résultats du projet. Il est utile d'insérer son projet dans un dispositif fortement médiatisé, telle qu'une Exposcience ou

le Printemps de l'environnement. De la même façon, un article dans la presse locale, un album photo, une communication lors d'un congrès de professionnels, un bilan final soigné... sont autant de marques d'attention fort appréciées des partenaires, notamment des partenaires financiers, qui ne prennent pas une part directe dans l'action et voient là une sorte de «retour» sur l'investissement qu'ils ont effectué en faveur du projet : la valorisation du projet qu'ils ont contribué à faire exister les conforte dans leur choix initial et les encouragera à participer à de nouveaux projets montés par la même équipe.

Comment devenir partenaires

Nous l'avons dit, les acteurs de l'éducation à l'environnement se multiplient ; de nouvelles "catégories" d'acteurs apparaissent. L'important alors est de faciliter les rencontres, les contacts, entre les différents acteurs, afin qu'ils construisent ensemble des projets de qualité, ce qui passe par la mise en œuvre de la démarche partenariale esquissée plus haut.

Bien entendu, un éducateur expérimenté, bien implanté sur son territoire, disposant d'un réseau de relations fourni, aura davantage de facilité à s'inscrire dans un partenariat qu'un éducateur débutant, nouveau venu dans sa région, sans expérience du projet collectif. Il ne faut pas se leurrer, les partenariats de qualité se montent essentiellement entre des gens qui se connaissent bien, ont déjà travaillé ensemble, connaissent leurs limites et qualités mutuelles. Mais comme chacun a besoin de partenaires pour monter un projet, il n'est pas inutile d'indiquer quelques portes auxquelles frapper en fonction des besoins.

N'oubliez pas que chacun de ces acteurs a ses propres critères d'appréciation des projets.

Les cadres du partenariat

Nombre de projets d'éducation à l'environnement sont montés hors de tout dispositif standardisé, par des personnes qui ont identifié elles-mêmes les meilleures conditions de réalisation possibles.

Néanmoins, un nombre important de structures (ministères, collectivités locales, fondations, entreprises...) se donnent pour but d'aider des projets, concernant spécifiquement l'éducation à l'environnement ou non, et ont dans ce but mis en place des aides standardisées qui s'avèrent fort utiles pour faciliter le montage d'un projet et en assurer la valorisation. Ces aides

peuvent être de plusieurs natures :

- Technique : le savoir-faire d'un spécialiste est mis à disposition pour monter des dossiers, conseiller sur l'organisation générale du projet...
- Financière : le projet est financé partiellement ou totalement. Il peut y avoir obligation d'affecter les fonds à un certain type d'utilisation (investissement, financement d'un poste...) mais ça n'est pas une règle.
- Pédagogique : le projet est conseillé dans son contenu pédagogique, ou des éducateurs sont mis à disposition pour réaliser gratuitement des animations...
- Logistique : il y a prêt de matériel, aide au transport de matériels ou de personnes, prêt de locaux, impression de documents...

Il existe une telle diversité de dispositifs de ce genre que l'on peut dire que chaque projet trouvera "chaussure à son pied". Il est donc fortement conseillé d'en faire un petit tour d'horizon avant chaque montage de projet. La partie "Des dispositifs pour l'action" décrit les principaux, mais vous avez également la possibilité de consulter des bases de données plus complètes, par exemple sur le site www.ecole-et-nature.org

Deux remarques sur les dispositifs standardisés

Ne nous emballons pas trop vite : comme dans tout autre domaine, beaucoup de projets d'éducation à l'environnement se réalisent avec des bouts de ficelle, ou grâce à la tombola, à la vente de gâteaux à la kermesse ou... aux bonnes volontés que sont les parents ou les participants ! Les dispositifs d'aide les plus faciles d'accès sont en général ceux qui n'ont pas beaucoup d'argent à proposer ! Ceci dit, il vous restera toujours les autres avantages de ce genre de dispositif (élément de motivation, label, contacts...).

Par ailleurs, chaque structure proposant un dispositif a ses exigences propres quant au contenu, à la durée, au public visé des projets. C'est pourquoi les entrées et possibilités sont diversifiées. Il ne faut pas hésiter à multiplier ses chances en associant plusieurs dispositifs autour d'un même projet. Certaines structures posent d'ailleurs ce principe en obligation.

Rappelons que les dispositifs standardisés ne constituent que des cadres pour les projets d'éducation à l'environnement. Ce qui signifie qu'ils ne sont pas en eux-mêmes des garants de la qualité des projets menés... ni de la qualité des partenariats qui vont permettre la réalisation de ces projets. Que le projet soit inscrit ou pas dans un dispositif standardisé, la démarche partenariale garde toute son importance, et relève de la seule volonté des personnes qui y sont impliquées.

Comment financer l'activité ou le projet

L'éducation à l'environnement n'a pas pour vocation d'être financièrement "rentable" en elle-même, et les activités et projets ne génèrent que très rarement des bénéfices monétaires. L'éducation à l'environnement, comme l'éducation en général, se situe plutôt dans le champ de la mission de service public, et bénéficie donc encore essentiellement de subventions publiques. Cependant, ces financements n'ont jamais suffi à financer intégralement des projets et activités, dont le coût continue d'être largement sous-évalué par les commanditaires et le public : les acteurs de l'éducation à l'environnement sont invités à panacher leurs financements, et surtout à accroître leurs ressources propres, les autres financements (publics ou émanant d'entreprises, de fondations...) venant en complément. Cette réalité incite les acteurs de l'éducation à l'environnement à se responsabiliser et à s'autonomiser, mais il s'agit bien d'un changement de culture, qu'il n'est pas toujours très facile d'intégrer pour des éducateurs évidemment mieux armés en matière de pédagogie qu'en matière de recherche de fonds...

Il est nécessaire de budgétiser la rémunération de l'équipe de projet et des intervenants, les déplacements, l'achat ou la location de matériel, la documentation, la sous-traitance (rémunération d'études, élaboration des documents de bilan...), etc. L'équipe du projet veillera là, en particulier, à évaluer au plus juste le coût de la phase de préparation et des moments de régulation et coordination du projet. Ces postes budgétaires sont d'ailleurs intégrés de manière presque systématique aux subventions d'aide à la réalisation de projets d'éducation à l'environnement. De la même manière, l'équipe de projet évaluera de manière réaliste le coût des interventions avec le groupe, ce qui l'amènera sans doute à devoir se justifier, en mettant en avant la rigueur de la démarche, les compétences mobilisées,... devant ceux qui financent le projet.

Voici quelques pistes et contacts pour engager sans stress excessif la course au financement.

Les ressources propres.

Les ressources propres sont de plusieurs types :

- Sommes mises à disposition par la structure responsable du projet ou de l'activité. Par exemple, une association, une école... investissent X milliers de francs dans un camp nature, une classe environnement. Ces sommes peuvent provenir de plusieurs sources : bénéfices générés par d'autres activités (principe de la mutualisation des ressources, les activités les plus rentables ou directement élaborées pour recueillir de l'argent – kermesse, vente de brioches... – finançant celles qui n'ont pas de vocation à l'être), coopérative scolaire...
- Sommes issues de la vente de produits proposés au public en accompagnement de l'activité d'éducation à l'environnement. Un nombre croissant de structures à vocation économique proposent des prestations d'éducation à l'environnement, financées en partie de cette manière. Par exemple, les fermes de découverte font payer un prix de séjour, vendent des produits maison... pour financer en partie le temps et l'encadrement d'animations. Certaines associations peuvent également vendre leurs produits ou ceux de la fédération à laquelle elles sont affiliées : publications, jeux...
- Sommes issues de la participation du public à l'activité. En milieu scolaire, les familles participent généralement à la prise en charge du transport et de l'hébergement. Et, bien entendu, nombre d'espaces éducatifs (fermes pédagogiques, musées...) ont un accès payant.
- "Economies financières" réalisées grâce au bénévolat. Les sommes économisées par le biais du bénévolat doivent apparaître dans la catégorie "ressources propres" du budget qui sera soumis à d'autres partenaires financiers.

Les financeurs institutionnels ou privés apprécient les budgets comportant un pourcentage appréciable de « ressources propres ». Un ratio de 20 % de ressources propres et de 80 % d'autres financements semble être le minimum acceptable pour la majorité des projets.

Comment prendre en compte le bénévolat

Les éducateurs devront être vigilants quant à tout ce qui touche aux finances : sans elles tout est plus difficile et à force on peut se décourager. En particulier dans tous vos comptes, inscrivez bien le *bénévolat valorisé*, quand votre voiture roule pour un projet, quand vous avez un membre de l'association qui dort chez vous, ce sont des kilomètres et des nuits d'hôtel économisés dont l'équivalent doit apparaître dans les comptes. Le vrai coût d'un projet dans le monde associatif, ce n'est pas uniquement le flux financier. Ceci est d'ailleurs un des points qui distingue l'association de l'entreprise. Pour inscrire le bénévolat valorisé dans les comptes, on calcule par exemple les heures de relecture du bulletin de l'association par les adhérents au tarif horaire du SMIC. On fera apparaître le même chiffre dans la colonne des dépenses et dans celle des recettes.

Financement public

Les projets d'éducation à l'environnement, de par leur interdisciplinarité, peuvent faire l'objet d'aides financières publiques d'origines très diverses. Il existe un certain nombre de procédures standardisées de soutien financier. Les éléments "Insérer son projet dans un dispositif d'aide standardisé", vous aideront à trouver les plus appropriés à votre cas.

Cependant, de nombreux organismes publics, bien que ne proposant pas toujours de formules d'aide standardisées, peuvent à l'occasion aider techniquement ou financièrement des projets sur des thématiques liées avec leurs compétences. Citons entre autres :

- Les structures dépendant des Conseils régionaux et œuvrant plus spécifiquement sur les actions environnement (Exemples : ARPE à Toulouse et Marseille, OREB à Dijon, AME à Montpellier...).
- Toutes les collectivités territoriales (Région, Département, Commune). Voir page 65.
- Les délégations des ministères concernés dans les régions : la DIREN (Direction régionale de l'environnement), la DRJS (Direction régionale Jeunesse et Sports), la DRRT (Direction régionale à la recherche et la technologie), la DRAF (Délégation régionale de l'agriculture et de la forêt), la DRIRE (Direction régionale industrie recherche et environnement), la DRASS (Direction régionale des affaires sanitaires et sociales), la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et son service éducatif, les rectorats et inspections d'académie...
- L'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche) pour les

projets à caractère innovants.

- L'ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.
- Les agences de bassin, pour les projets liés à l'eau.
- Le Centre national du livre (du ministère de la Culture) pour acquérir des documents.

Il faut encore signaler, pour les projets de grande envergure et déjà solidement construits :

- L'Europe, pour les projets internationaux, et particulièrement la DG XI pour les projets liés à l'environnement. Régulièrement, la DG XI produit des appels à projets, dont certains ont directement trait à l'éducation à l'environnement.
- Tous les ministères français.

Financement privé

Les entreprises sont également susceptibles d'aider financièrement des projets d'éducation à l'environnement, d'autant plus facilement que le projet peut présenter un aspect médiatique ou correspond bien à l'image souhaitée. La communication sur le projet (plaquette de présentation, encart dans un journal...) sera l'aspect le plus facile à financer par ce biais, mais un nombre croissant d'entreprises s'engagent également dans le financement de l'activité proprement dite, surtout si elle a un caractère social (accueil de publics défavorisés ou spécifiques) par le biais de leur action de mécénat (voir la partie consacrée aux entreprises, page 116). A noter également dans ce secteur le rôle important des Fondations privées, dont les financements sont (généralement) dégagés des intérêts mercantiles immédiats.

Dans tous les cas, une liste alphabétique des principales aides techniques et financières vous permet de choisir les plus adaptées à votre projet. Reportez-vous page 319.

L'estimation précise des ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet permettra d'évaluer :

- Les ressources disponibles.
- Les ressources à mobiliser (élargissement du partenariat, sponsoring, etc.).
- Les investissements à effectuer (achats, recrutements, accroissement de la participation financière des partenaires...).

Dans tous les cas, le coût d'un projet apparaît trop élevé à ceux qui le finan-

cent ! Cette réaction prévisible doit amener les porteurs de projet à rechercher l'adéquation optimale entre les moyens et les objectifs poursuivis, notamment grâce à l'échange de services, le prêt de matériel et de locaux, l'appel aux bénévoles pour l'accompagnement de visites, l'utilisation du courrier électronique plutôt que du téléphone, des réunions téléphoniques plutôt que des réunions "physiques" impliquant des coûts élevés de déplacement...

Planification

La planification stricte d'un projet permet de savoir vers quoi l'on tend, et de quelle manière, avec quels moyens, on compte y parvenir. Néanmoins, cette planification est toujours mise en défaut : la réalité d'exécution impose des contraintes et fournit des opportunités imprévisibles, avec lesquelles il faut compter.

Tout l'art de la gestion d'un projet consiste alors :

- A adapter l'exécution aux difficultés, notamment en prévoyant des solutions de remplacement, en revoyant les objectifs...
- A tirer le meilleur parti des opportunités qui se présenteront, sans perdre de vue la dynamique générale et le but à atteindre.

Ce qui peut amener le groupe porteur de projet à revoir / abandonner une partie des activités planifiées, et à en élaborer d'autres.

Ceci demande aux porteurs de projet de se réunir régulièrement pour examiner l'état d'avancement de leur projet et de faire les corrections nécessaires.

Dans le cas de projets importants (en termes de personnes touchées, d'institutions partenaires, de volume d'activités à mener, de budget...), il peut être nécessaire de constituer deux équipes :

Un groupe de pilotage composé de l'ensemble des partenaires, considéré comme groupe ressources et garant, qui participera à la définition de la finalité, des buts et objectifs du projet ainsi qu'à son évolution et à son évaluation.

Une équipe technique de coordination, plus restreinte, assurera directe-

ment la mise en œuvre du projet.

Mettre en œuvre le projet

Les besoins, les envies sont nés, les partenaires sont repérés, le budget prévisionnel s'affine, le projet prend corps. Il est temps de passer à la phase de réalisation.

Finalités, buts, objectifs

Tous les partenaires devront définir en commun :

La finalité du projet

Contexte général du projet, qui pose sa logique et ses motivations de fond.

On tend vers une finalité, on ne l'atteint jamais. Exemples de finalités de projets sur les thématiques qui nous intéressent dans cet ouvrage : participer à la réduction des gaz à effet de serre ; contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air ; participer à la réduction des déchets à la source ; participer à l'amélioration du trafic routier ; agir au sein d'un groupe, etc.

Les buts

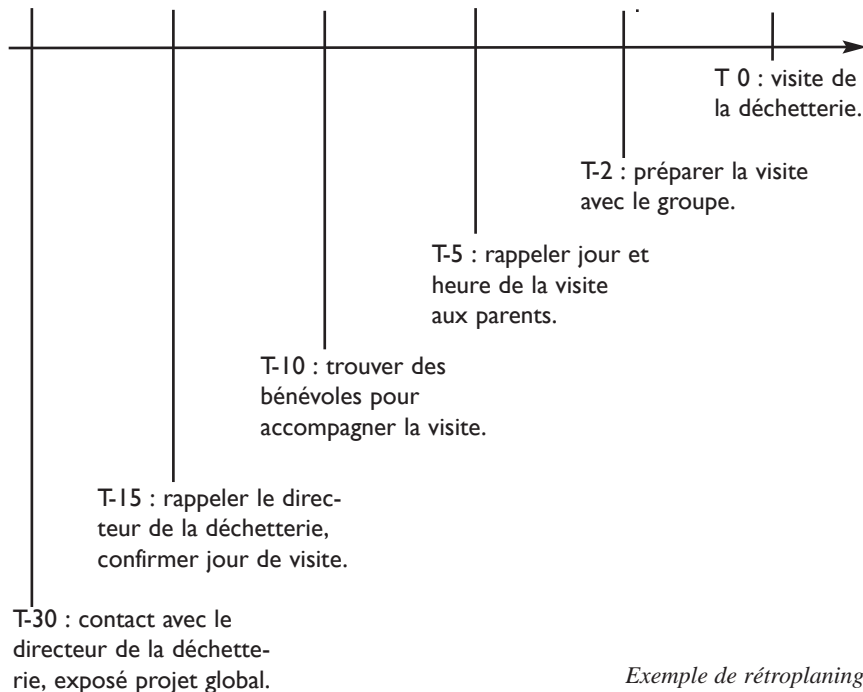
Description de ce à quoi on veut parvenir par le biais de l'ensemble du projet.

En éducation à l'environnement, le but d'un projet est toujours, au moins en partie, de contribuer à des modifications de comportements, qui doivent être spécifiées.

Les objectifs

Buts à atteindre par chacune des activités (ou groupes d'activités), qui permettront en finale l'atteinte du but global.

Les objectifs doivent impérativement être annoncés, voire négociés, avec le public du projet, car cela donne un sens à la démarche dans laquelle il est engagé, et stimule en cela puissamment sa motivation.



Les résultats

Ils sont attendus, au niveau des savoirs, savoir-faire et savoir-être du public participant. En matière d'éducation à l'environnement, ces trois dimensions doivent impérativement être prises en compte dans l'identification des résultats attendus. Les résultats se mesurent au travers d'indicateurs, qui doivent être identifiés dès la phase de préparation du projet. Par ailleurs, certains résultats apparaissent sans être véritablement *attendus* mais doivent être pris en compte dans l'évaluation globale du projet.

Démarches et méthodes pédagogiques

Le public, les objectifs à atteindre, la durée du projet déterminent les choix pédagogiques quant à la méthode. Vous pouvez vous reporter pages 223 à 254 pour avoir des repères à propos des principales méthodes utilisées en éducation à l'environnement. De même les différents outils pédagogiques qui peuvent vous être utiles sont présentés pages 255 à 275. Enfin n'hésitez pas à faire appel au réseau d'éducation

à l'environnement le plus proche. Les principaux sont cités page 105. Pensez à consulter vos interlocuteurs privilégiés en matière d'éducation à l'environnement : le relais départemental Ecole et Nature pour la discussion, l'échange d'idées (liste disponible sur demande au bureau de l'association à Montpellier ou sur le site).

Le GRAINE et le réseau départemental

Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et l'environnement ou le réseau départemental, de votre secteur. Ils vous permettront de rencontrer d'autres éducateurs à l'environnement de votre région, d'échanger des idées, de discuter sur les possibilités locales, d'aller voir des réalisations... (liste des GRAINE en annexe).

Le CPIE

Contactez le plus proche de chez vous. Presque tous les CPIE ont une compétence générale en montage de projets d'éducation à l'environnement, et sont souvent spécialisés dans quelques thématiques pointues. Consultez l'ouvrage "*Les CPIE et le savoir-vert, guide de propositions pour l'enseignement agricole*" (voir bibliographie).

Les activités

Un projet est mis en œuvre au travers d'activités. Chaque activité (ou groupe d'activités) est nécessairement reliée à un objectif. La définition des activités doit donc, logiquement, intervenir après la définition des objectifs, buts et finalité du projet. Cependant, il est fréquent d'entrer dans un projet par le biais d'une idée d'activité. Ce qui ne porte pas à conséquence si l'on prend soin de replacer l'activité en question dans le cadre plus général d'un véritable projet, et de veiller à ce qu'à chaque objectif correspondent des activités données.

Les activités doivent être :

- **Variées**, de manière à multiplier les approches (cognitive, sensible, imaginaire) d'une thématique donnée, de travailler à la fois sur les savoirs, les savoir-être et les savoir-faire des membres du groupe cible. Toutes les activités (ou groupes d'activités) doivent être évaluées.
- **Cohérentes** les unes avec les autres. Elles sont souvent organisées selon une progression, qui détermine leur ordre d'apparition dans le cadre du

projet.

- **Adaptées au groupe** participant, à ses capacités (âge, pré-requis...) et ses contraintes (emploi du temps, nécessités d'encadrement...).
- **Adaptées aux objectifs** poursuivis. A chaque objectif doit correspondre une ou des activité(s) spécifiée(s). Toutefois, une même activité peut répondre à plusieurs objectifs, il faut alors le préciser.
- **Menées** par des personnes disposant de savoir-faire pédagogiques. Une même activité peut donner des résultats fort différents selon la personne qui la mène. Il importe, en particulier, de ne pas confondre *connaissance* et *transmission de la connaissance* : un chercheur en énergie nucléaire dispose sans conteste possible d'importantes connaissances sur son champ de recherche ; mais il ne dispose peut-être pas des compétences nécessaires à l'adaptation de ces connaissances au public, et à leur utilisation dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement. A l'inverse, on voit parfois certains animateurs, rompus aux techniques de vulgarisation et d'animation de groupes, ne pas consacrer suffisamment de temps à la collecte et à la vérification des informations qu'ils sont chargés de transmettre.

L'espace et le temps du projet

La planification du temps

Nous l'avons vu, un projet s'inscrit de préférence dans un temps long, d'une semaine à plusieurs mois, parfois plusieurs années.

Plus le projet est long, plus il est difficile d'établir un calendrier précis de son déroulement. L'élaboration d'un calendrier prévisionnel d'exécution a donc une fonction de repère, permet à tous les acteurs de planifier leur participation au projet. Mais ce calendrier devra impérativement être régulièrement revu en cours d'exécution, sous la pression des imprévus, des obstacles et des erreurs d'appréciation engendrant des retards de mise en œuvre.

Le calendrier d'exécution fera apparaître :

- L'ensemble des activités (toutes les activités : préparation, mise en œuvre avec le public, temps de régulation, d'évaluation...), leur organisation et leur progression sur l'ensemble de la durée de vie du projet.

- Des dates butoir, qui indiqueront, par exemple, à quel moment tel cycle d'activités doit impérativement être achevé, à quelle date doit être établi le bilan intermédiaire...
- Les périodes de forte et faible activité, liées notamment à la saisonnalité (périodes de vacances, de fêtes...) et aux disponibilités du public (par exemple, périodes de stage pour un groupe de scolaires).
- La superposition de certaines activités menées par des intervenants différents.

Le rétroplanning complète le calendrier, il est à établir pour chaque activité ou groupe d'activités : il permet d'optimiser la gestion du temps disponible entre un moment T et la date de démarrage d'une activité (ou d'un ensemble d'activités). En cela, c'est un important outil d'organisation personnelle.

Penser à avant/après l'animation

Une animation a lieu à un temps T, mais il faut également penser à T-1 et T+1, qui peuvent rendre votre animation plus "efficace" pédagogiquement.

Avant votre animation proprement dite, vous pouvez proposer à votre public de réaliser de manière autonome un petit travail préparatoire pour se "mettre dans le bain" : choisir et apporter un élément qui a un lien avec le sujet traité (par exemple pour un échange sur les représentations), réaliser une petite revue de presse en classe sur le sujet, ou faire une enquête dans le quartier...

Après l'animation, vous pouvez également donner au groupe quelques pistes pour aller plus loin avec le thème traité et/ou valoriser le projet réalisé : faire une mini-expo en classe des éléments collectés pendant la sortie, faire une petite fiche pratique à partager avec d'autres jeunes, préparer un article, rencontrer d'autres acteurs locaux...

Le temps de l'intervention

Bien évidemment, un projet d'éducation à l'environnement n'aura pas la même teneur selon la durée de l'action. Il arrive que le temps d'intervention soit écourté. Si vous disposez d'une demi-journée ou d'une journée, ou bien d'une longue semaine, voire d'un après-midi par semaine pendant

toute une année scolaire, contenus et méthodes devront être choisis en conséquence.

- **Les animations courtes** : dans ce cas, il est bon de prévoir un temps de déplacement court et de réduire les objectifs, afin d'être sûr de les atteindre. Une séquence qui combinera différentes approches sera préférable : il s'agit davantage d'une sensibilisation à un milieu, un phénomène d'où chacun repartira avec la satisfaction d'un moment agréable et la conviction que tout n'est pas si simple. Plus le temps d'intervention est court, plus l'animation doit être minutieusement préparée afin de rendre clair le message que vous voulez faire passer.

- **Les animations longues** : il est alors possible de mettre en place la méthode dite de la pédagogie de projet. Les aller-retour sur le terrain sont envisageables, une action réelle sur l'environnement peut être réalisée par l'ensemble des participants. Dans le cas où les interventions sont fragmentées (une fois par semaine ou un week-end par mois) les participants ont la possibilité d'assimiler certaines notions, de les approfondir. Si ces *retrouvailles* créent une certaine motivation, elles peuvent parfois avoir l'inconvénient d'épuiser la dynamique et nécessitent de fréquentes synthèses. A vous d'être vigilant.

Le choix du lieu

Il n'y a pas toujours de véritable choix d'un lieu, mais celui-ci a une incidence sur le contenu du projet.

- **L'animation sur place**, dans le quartier, près de l'école, autour du centre de vacances, est bien sûr la plus simple à mettre en œuvre. Elle n'engendre aucun frais de transport et donne l'occasion aux participants d'appréhender leur environnement quotidien sous d'autres angles. Les actions alors envisagées permettent d'intervenir directement sur leur cadre de vie : propositions d'aménagement, de rencontres, d'information...

- **L'intervention se situe à quelques kilomètres**. Elle nécessite un déplacement motorisé, à organiser, à budgétiser, mais présente l'attrait du neuf. L'enthousiasme aiguise la curiosité pour le thème, le phénomène, le site choisis. Une exploitation des découvertes est à envisager afin d'éviter l'aspect trop anecdotique de la sortie : information, exposition, partage, comparaison.

- **L'animation transplantée**, implique un hébergement, qui aura un coût. Le dépaysement est total et peut être le déclencheur d'un travail sur des objectifs comportementaux, de vie de groupes, d'alimentation, de rythmes,

etc.

- **L'animation itinérante.** Plus lourde à mettre en œuvre, elle reste passionnante. Cheminer d'étape en étape, est la garantie de découvertes d'une grande richesse. Le moyen de déplacement lui-même est l'occasion d'appréhender différemment l'environnement : à pied, à vélo, en canoë...

Dans tous les cas un repérage préalable sur le terrain est vivement recommandé.

De la sécurité en éducation à l'environnement

La conduite de groupes sur le terrain est le quotidien de l'éducation à l'environnement. De rarissimes mais dramatiques accidents démontrent la nécessité absolue pour les animateurs et les responsables de prendre résolument en compte le problème de la sécurité sur le terrain dans deux domaines :

Le cadre juridique des activités de pleine nature : temps scolaires (circulaire ministérielle), temps des loisirs (revue JPA). L'organisation pratique de ces activités : comment concrètement organiser le déroulement de la sortie, le matériel, les liaisons en cas d'urgence, etc. Le point complet sur ces deux aspects dans le "Classeur sécurité" de la FRAPNA.

Il contient un guide pratique abordant les problèmes de responsabilité et d'assurance, la gestion de groupe, la protection morale des enfants... ; différentes fiches dont une check-list de préparation d'animation ; un livret sur la façon de traiter (et d'éviter) les problèmes les plus courants ; un livret résumant l'essentiel de la sécurité ; une charte de sécurité en huit points définissant un cadre général pour les structures qui désireraient la ratifier.

Si vous participez à la mise en place d'un séjour, voir page 91.

Des projets spécifiques

Le milieu scolaire étant un domaine important quant à l'éducation à l'environnement, le chapitre suivant lui est entièrement consacré (voir page 168).

Monter un camp pour enfants

De nombreuses structures associatives proposent des *camps nature*, pour 10 ou 20 enfants, sous forme de séjours de une à trois semaines, généralement autour d'une thématique particulière (la vie de la montagne, la découverte de la rivière, le littoral, initiation à l'ornithologie...) mais parfois aussi sur l'environnement ou la nature en général, avec comme fil conducteur la découverte d'une région. Cette forme d'intervention allie le loisir, la découverte, les activités de pleine nature... L'expérience montre que les camps nature peuvent être des moments de prise de conscience et de sensibilisation très forts pour les publics jeunes. De plus, ce sont des lieux propices à des innovations pédagogiques. Les objectifs comportementaux sont souvent dominants : apprendre à vivre en groupe, se balader la nuit, se laver dehors, se déguiser avec la terre... nouer (ou renouer) un lien avec le milieu et ses quatre éléments.

D'un point de vue plus opérationnel, une constatation : un camp nature, c'est bien plus simple à monter qu'une classe transplantée ! On est "seul maître à bord", ça fait rêver, il n'y a pas de programme à suivre... c'est la liberté totale ou presque (il y a tout de même la réglementation Jeunesse et Sports à respecter).

Et pourtant, beaucoup de projets ne sont pas réalisés... faute de participants ! Pour pallier cet inconvénient, il faut savoir s'y prendre méthodiquement. Voici quelques pistes :

- L'écriture du projet. C'est un an avant qu'il faut se mettre au travail, pour définir les points suivants : thème, titre, site, hébergement, date, durée, tranche d'âge, encadrement, activités, déroulement, prix. C'est sur cette base que vous pourrez faire votre publicité.
- La "vente" du projet. Si vous n'avez pas un groupe déjà constitué comme public de votre camp, vous devez faire une recherche de public très active sous peine de tourner à vide. Les pages 206 à 210, vous donneront quelques conseils pour mettre toutes les chances de votre côté. Ne pas oublier le numéro de téléphone où les parents (ou le responsable de la Mairie ou du Comité d'entreprise) pourront avoir un contact chaleureux, sécurisant, attentif à leur demande... trop souvent ils tombent sur des répondeurs ou des personnes qui leur relisent la plaquette au téléphone !
- Les démarches qui aident. Pour permettre au plus large public possible d'avoir accès à vos camps, vous pouvez par exemple adhérer à l'Association nationale chèques vacances. Par ailleurs, un mois avant le début du séjour, une déclaration à la DDJS est à faire. Un récépissé est alors retourné à l'organisation, qui peut alors accepter les bons CAF, MSA,

et autres aides...

Enfin, mieux vaut ne pas être trop ambitieux au début. Un ou deux séjours de 20 participants qui fonctionnent bien sont une publicité gratuite pour la suite et une satisfaction pour les animateurs. Il faut compter deux ou trois étés pour bien caler un nouveau séjour, pour avoir le temps de corriger ce qui ne va pas, pour l'affiner. C'est aussi le temps nécessaire pour que le «bouche à oreille» fonctionne. Il ne faut pas se démoraliser s'il y a peu d'inscrits la première année : la persévérance est un atout !

Monter un projet international

Travailler avec d'autres pays, c'est s'ouvrir sur des différences culturelles toujours très enrichissantes, c'est avancer d'un petit pas en direction de l'autre et faire reculer l'individualisme et la xénophobie...

C'est aussi réaliser que notre façon de considérer l'environnement, l'éducation, le développement... n'est pas universelle, qu'elle est très liée à notre aire économique et culturelle. Il suffit parfois de s'éloigner de quelques centaines de kilomètres pour remettre en cause des jugements, des valeurs, des comportements, qui nous semblaient naturels.

Des projets par milliers... et peu de résultats

Les moyens de communication et de déplacement de plus en plus rapides et performants, la prise de conscience de l'universalité de certains problèmes environnementaux, la volonté de bâtir des relations plus équitables entre les différentes populations du monde, incitent de plus en plus d'acteurs du "développement durable" à tenter de mener des projets internationaux (voir page 31).

Mais monter un projet international d'éducation à l'environnement, ça n'est pas encore chose facile. Le domaine est actuellement en pleine mutation, et nombre d'acteurs, même parmi ceux qui ont une longue expérience de la coopération internationale, remettent en cause des pratiques qui n'ont pas donné les résultats espérés. Très schématiquement, on repère aujourd'hui deux défauts largement partagés :

- Une trop grande technicité de certains projets, alliée à la conviction (rarement exprimée en ces termes) que les pays du Sud ont tout à apprendre de ceux du Nord, que la clé du développement réside dans un simple transfert de technologie, d'argent et de formation des ressources humaines. Ces projets, qui ont parfois accouché d'*éléphants blancs* (des infrastructures tech-

niques ayant coûté une fortune et abandonnées aussitôt que mises en place), s'avèrent inefficaces et génèrent des rancœurs, du découragement, voire du cynisme, chez ceux qui les mettent en œuvre.

- A l'inverse, les projets uniquement basés sur l'envie "de bien faire" ou sur l'envie de "changer les choses" ne sont pas plus efficaces. Il y a là comme une volonté d'expier la richesse et l'arrogance du monde développé, qui conduit nombre de personnes de bonne volonté à vouloir rompre radicalement avec leur mode de vie et à trouver, dans des pays en grande difficulté économique, des comportements et relations estimées plus saines. Ces projets ne sont guère plus efficaces que les premiers : leurs "bénéficiaires" adhèrent rarement à cet éloge de la pauvreté et de l'abandon de tout confort matériel et ne partagent pas les aspirations de ces "croisés du développement" qui viennent leur prêcher la bonne parole.

Plus généralement, on regrettera que nombre de projets ne mettent pas sur un pied d'égalité leurs deux ensembles de protagonistes : d'un côté se trouvent les "donateurs" (d'argent, de matériel, d'assistance technique...) et de l'autre, les "bénéficiaires", nécessairement pauvres, ignorants, mal formés... et supposés être reconnaissants de l'aide apportée ! La réalité a tôt fait de briser cette vision...

L'indispensable partenariat

Aussi est-il essentiel, en matière de projets internationaux encore plus qu'en ce qui concerne les projets nationaux, de s'engager dans une véritable démarche partenariale, impliquant une estime mutuelle, une égalité dans les prises de décision, la prise en compte des différences et spécificités de tous les partenaires comme autant de richesses. C'est une démarche difficile, en particulier parce que, lorsque l'on souhaite travailler avec des personnes et groupe éloignés de sa propre aire économique et culturelle, il n'est pas aisé de se mettre à leur place, de voir les problèmes avec leurs yeux, leur cœur et leur esprit. Ainsi, la notion d'environnement et les préoccupations qui y sont liées sont-elles encore souvent perçues comme "étrangères", occidentales, aux yeux de nombre de peuples des pays du Sud : *"Quant à l'environnement, il apparaît toujours comme un luxe, chez nous où sévit une grande pauvreté"* (Lisa Bornstein, chercheur au School of Development Study de l'Université du Natal, Afrique du Sud).

Rares, très rares sont les occidentaux qui maîtrisent totalement une culture très éloignée de la leur, et l'entreprise réclame généralement le temps d'une vie... Aussi est-il plus efficace, en matière de collaboration internationale, de ne pas renier sa propre culture, mais de savoir la relativiser, de clarifier, chaque fois que cela est possible, sa propre vision des choses, et

d'engager un dialogue riche de toutes les différences.

Avec qui travailler ?

L'éducateur à l'environnement souhaitant s'engager dans une action internationale aura tout intérêt à prendre contact avec les organismes spécialisés, qui lui exposeront leur manière de travailler, lui fourniront des contacts (partenaires techniques, financiers, pédagogiques... potentiels), et lui éviteront probablement quelques erreurs de débutant. Parmi ces organismes, signalons par exemple :

- **Les réseaux internationaux d'éducation à l'environnement**, qui vous permettront de trouver des contacts personnels ou avec des structures à l'étranger, et pourront vous aider à la réflexion sur votre projet (voir "les réseaux internationaux", page 114). Certains pays ont leur propre réseau national d'éducation à l'environnement, qui sera alors votre interlocuteur privilégié. D'une manière générale, il est fortement recommandé à toute personne désireuse de se lancer dans l'éducation à l'environnement internationale d'intégrer l'un de ces réseaux internationaux, tel que POLIS par exemple.

- **Les associations spécialisées dans l'échange et la coopération internationale**, qui vous apporteront éventuellement des renseignements sur la manière de monter un projet d'éducation à l'environnement international en partenariat, et vous fournir surtout de précieuses indications méthodologiques sur la manière de travailler avec des pays étrangers. Parmi ces organisations, signalons Orcades (à Poitiers) et, plus généralement, tous les organismes recensés dans la base de données d'Ibiscus, géré par le Secrétariat d'État à la coopération (voir les pages consacrées aux acteurs internationaux de l'éducation à l'environnement). Précieux également, le site internet Globenet, qui héberge nombre d'organismes actifs dans le domaine de la solidarité internationale, du développement, de l'économie solidaire, de l'environnement.

- **Les ONG des pays du Sud**, également référencées pour certaines sur la base de données Ibiscus, et disposant parfois de bureaux en France ; c'est le cas par exemple d'ENDA-Tiers-Monde basée au Sénégal, mais qui dispose d'une délégation européenne à Paris. ENDA agit pour « l'environnement et le développement du Tiers-Monde » et monte de nombreuses actions en partenariat entre ONG des pays en voie de développement et des associations européennes et françaises. Un contact précieux pour se lancer concrètement dans l'éducation au développement.

- **Les Amis de la Terre**, ONG internationale qui initie ou relaie de nombreuses campagnes de pression sur des sujets liés à l'environnement mon-

dial : protection des forêts tropicales, lutte contre l'effet de serre, information sur la question des OGM... L'association publie un bulletin en français, *Link*, et dispose de groupes d'action locaux.

- **Le WWF France et le WWF International**, organismes de protection de la nature de plus en plus tournés vers l'éducation à l'environnement et au développement. De très bons outils pédagogiques, des idées d'actions, une information de qualité sur les problématiques environnementales mondiales.

- **L'UICN** (Union mondiale pour la nature) organisation internationale de conservation des ressources naturelles basée en Suisse, active dans plus d'une centaine de pays. Pas de bureau en France, mais un très bon site internet (en anglais) pour glaner de l'information sur les enjeux sociaux de la conservation de la biodiversité.

- Pour qui souhaite s'engager dans un projet avec des pays plus proches du nôtre, il est conseillé de contacter les institutions européennes spécialisées (voir page 75 et 201).

Il faut savoir que l'essentiel, pour réussir son "entrée" dans le monde des projets internationaux, est moins la technicité, la compétence dans un domaine spécifique (ici, l'éducation à l'environnement), que la bonne connaissance du milieu dans lequel se développera le projet. Ce qui conduit aujourd'hui de nombreux acteurs à s'investir sur le champ éducatif, alors qu'ils n'en étaient pas spécialistes. C'est le cas, par exemple, de Handicap International, qui développe (au sein de consortiums d'ONG diverses), des programmes d'éducation de base, alors que sa spécialité est de fabriquer des prothèses orthopédiques pour les personnes victimes des mines anti-personnels et d'alerter l'opinion mondiale sur ce problème. Ceci parce que, d'une part, Handicap connaît parfaitement ses "terrains", et que, d'autre part, l'organisation souhaite s'engager dans une initiative globale de développement. La démarche se généralise, et les acteurs les plus actifs et compétents en matière d'éducation à l'environnement ne seront donc pas nécessairement là où on les attend...

Où se documenter ?

L'éducateur aura également besoin de documentation spécialisée. Les organismes évoqués plus haut publient généralement des bulletins et revues, qu'il est malheureusement parfois difficile de se procurer. Signalons deux sources de documentation accessibles au grand public :

- **Le réseau internet**, sur lequel on pourra trouver des sites consacrés à l'environnement ou à l'éducation pour presque tous les pays du monde, les sites des grandes organisations internationales et ceux des associatifs (notamment sur le site de Globenet). Attention, le français n'est pas néces-

sairement la langue la mieux indiquée pour qui souhaite s'informer sur l'éducation à l'environnement au travers d'Internet... De très nombreux sites sont en anglais, car les Anglo-Saxons dominent ce créneau de la coopération internationale. Pour consulter leurs sites, il est conseillé de passer par un moteur de recherche du type Yahoo US.

• **L'UNESCO**, et son excellente revue *Le Courrier de l'Unesco*, vendu en kiosques ou par abonnements, en français (et dans 27 autres langues !). L'intérêt majeur de cette publication est de présenter des articles écrits par des journalistes et responsables d'organismes du monde entier, ce qui ouvre des horizons insoupçonnés (voir, à la fin de ce chapitre, le témoignage extrait d'un numéro de cette revue). L'UNESCO dispose également d'un site Internet, à partir duquel il est possible de commander des publications. www.unesco.org/general/fre

Financer un projet international

Le financement des projets internationaux est toujours problématique, et plus encore celui des projets d'éducation à l'environnement, qui ne constitue pas un champ d'action distinct, à l'inverse de l'éducation de base, de la santé, de la conservation de l'environnement... Il est donc fortement recommandé d'intégrer un projet d'éducation à l'environnement à un projet "parapluie", plus vaste, touchant à l'environnement, à l'éducation, au développement rural ou urbain... Ceci en particulier lorsque l'on souhaite travailler avec les pays en voie de développement, car pour ce qui est de l'Europe et du monde occidental en général, des lignes budgétaires "éducation à l'environnement" commencent à voir le jour dans les financements internationaux (programmes européens en particulier).

Les sources de financement sont donc multiples, complexes, et il est indispensable de bien connaître les champs de préoccupation des donateurs potentiels pour attirer leur attention. Signalons qu'il n'est pas toujours nécessaire d'aller chercher très loin ce qui peut exister à côté de chez soi : nombre de communes, de départements et de régions sont aujourd'hui engagés dans des programmes de coopération ou de collaboration avec leurs homologues étrangers et disposent donc de financements accessibles. Là encore, une bonne implantation locale, la connaissance personnelle de quelques responsables territoriaux, s'avéreront précieux.

Mais ici plus qu'ailleurs, il faut dire et répéter que l'argent ne doit constituer ni l'obstacle, ni l'avantage majeur d'un projet : le temps des simples transferts de fonds du Nord vers le Sud est terminé, et l'échange de services, la valorisation des ressources locales, l'auto-financement des activités sur place... constituent désormais des composantes essentielles de tout projet international crédible.

Témoignage : Nous pouvons aider le Nord

Notre relation avec les donateurs du Nord dépend en grande partie de l'ONG avec laquelle nous travaillons. Parfois, la compréhension mutuelle sera telle que l'on aura naturellement envie de développer des projets communs, fondés sur une même vision politique, sur des méthodes et techniques administratives comparables. Quand il en est ainsi, la discussion ne se limite pas à des sommes d'argent, ni à la manière de gérer les fonds, encore moins à la nécessité de respecter les objectifs "au pied de la lettre". On se rapproche du vrai partenariat.

Mais avec d'autres ONG, la relation ne fait que reproduire et réaffirmer la dépendance du Sud envers le Nord. Alors, on ne parle que de critères définis préalablement, que ce soit pour le but, le mode de gestion, etc. Et tout est orienté par le "regard du Nord" avec l'arrière-pensée que "ceux du Sud ne savent pas gérer".

On retrouve peu ou prou ces mêmes tendances parmi les ONG du Sud. Certaines ne pensent qu'à obtenir de l'argent et réduisent les rapports Nord-Sud à un simple transfert de fonds. C'est cela qu'il faut modifier en commençant par se demander : que peut-on construire ensemble ? Quelle aide le Nord peut-il recevoir de notre part – pour prendre le domaine qui est le mien – en termes d'éducation, de culture, de valeur humaine ? Quels réseaux mettre en place pour qu'ensemble, nous ne construisions pas seulement une région, la pauvre, celle du Sud, mais un monde différent, fondé sur l'équité et la solidarité ?

*Noël Aguirre Ledezma, éducateur du Centre bolivien
d'investigation et d'actions éducatives, à La Paz.
Source : Le Courrier de l'Unesco, juillet/août 2001*

Monter un projet en milieu scolaire

L'école est un formidable cadre pour l'action en matière d'éducation à l'environnement. La possibilité de travailler sur une

durée longue avec un groupe stable, la disponibilité des enfants, la proximité d'autres enseignants spécialistes de thématiques diverses... autant de facteurs propices. A l'inverse, la nécessité de travailler en interdisciplinarité, de sortir de l'école, d'exploiter des horaires inhabituels, de rechercher des financements spécifiques, la méfiance de parents ou de collègues parfois un peu "conservateurs"... peuvent décourager l'enseignant. Espérons que ce chapitre l'aidera à aller au bout de ses envies dans ce domaine et à nouer des collaborations fructueuses avec les autres acteurs de l'éducation à l'environnement.

L'école : un terrain idéal pour pratiquer

Chaque année, l'éducation à l'environnement fait l'objet de la réalisation de milliers de projets au sein de l'école. Cela est en partie dû aux nombreuses possibilités de la pratiquer :

- En l'intégrant dans les programmes et matières habituelles, sans changer ses habitudes.
- De manière ponctuelle, par la mise en place d'actions éducatives isolées (une visite, une animation...).
- De manière plus transversale, en réalisant des projets interdisciplinaires plus étalés sur le temps (tout au long d'une année...).
- En séjour transplanté.
- ... et de bien d'autres manières encore, auxquelles vous aurez sûrement pensé...

Dans un passé récent, le ministère de l'Education nationale a mené une politique volontariste en faveur de l'éducation à l'environnement, en fournissant aux enseignants et instituteurs des cadres officiels d'action diversifiés (PAE, Classes d'environnement, Ateliers de pratique...). Le protocole signé avec le ministère de l'Environnement en janvier 1993 allait aussi dans ce sens (voir en annexes). Ses centres d'intérêt se sont aujourd'hui déplacés vers d'autres thématiques (action culturelle au sens large, nouvelles technologies de l'information...), mais les dispositifs actuels permettent néanmoins la réalisation de projets d'éducation à l'environnement, même si cet intitulé n'apparaît plus que rarement dans les textes officiels.

Par ailleurs, d'autres ministères et de nombreuses structures associatives

ou privées ont mis en place des dispositifs d'action spécifiques aux projets en milieu scolaire qui aident les éducateurs désireux de se lancer dans l'aventure. Enfin, les environnementalistes ont tous pris conscience aujourd'hui que l'avenir passe par la sensibilisation et l'éducation des jeunes. L'école constitue un moyen si fantastique de les atteindre qu'elle ne pouvait pas les laisser indifférents. Attention toutefois aux fondements éthiques guidant l'action de certains organismes dans les écoles : si les partenariats écoles – entreprises ou écoles – organismes associatifs sont vivement encouragés, ils doivent respecter un certain nombre de règles de conduite, de manière à ne pas profiter du cadre scolaire pour faire du prosélytisme commercial ou idéologique. La société civile s'est, la première, préoccupée de ce danger, et sa mobilisation a abouti à la rédaction par le ministère de l'Éducation nationale d'un "code de bonne conduite" destiné aux entreprises commerciales (voir BO du 5-04-01).

En dépit de cette réserve, le montage de projets en milieu scolaire reste une entreprise multiforme passionnante et méritait indéniablement un chapitre spécial dans ce guide!

Si vous vous sentez perdu, sachez que l'Éducation nationale met à disposition des enseignants de nombreux interlocuteurs et structures susceptibles de les aider lors du montage de leurs projets. Consultez pour cela les pages 42 à 130.

Les principaux cadres d'action

Toutes les possibilités offertes par l'école ne pourront pas être développées ici, c'est pourquoi nous nous focaliserons sur les aspects les plus utiles à l'éducateur à l'environnement, à savoir :

- Le projet d'école ou d'établissement. Il faut obligatoirement le connaître : une action aura beaucoup plus de facilité à se monter si ses objectifs concordent bien avec ceux du projet d'école.
- Le projet d'action éducative (PAE) ou projet culturel (la dénomination change selon les académies). Il représente l'un des dispositifs les plus employés et intéressants pour monter des projets et activités d'éducation à l'environnement.
- La classe à Projet artistique et culturel (PAC), dispositif qui s'est mis en place à la rentrée 2001, dans lequel un projet environnement peut se glisser par l'intermédiaire d'un partenariat avec des artistes, la réalisation d'une œuvre artistique, l'étude du patrimoine, l'accès à la culture scienti-

fique et technique...

- Les Ateliers scientifiques et techniques, pour les élèves des collèges et lycées, et les Actions éducatives innovantes scientifiques et techniques, pour les élèves des écoles, collèges et lycées.
- L'organisation de séjours transplantés. Ceux-ci sont incontestablement des moments d'éducation à l'environnement très forts et efficaces.
- Les Contrats éducatifs locaux (CEL). Inter-ministériels, ils débordent le temps scolaire pour développer un projet éducatif global et cohérent ; les CEL privilégient la mise en place de partenariats entre les différents acteurs locaux de l'éducation (établissements scolaires, associations, communes...).
- Les parcours diversifiés, itinéraires de découvertes, TPE... qui proposent du temps scolaire pour la mise en œuvre de projets par les élèves.
- Les dispositifs interministériels ouverts à tous publics et donc au public scolaire, tels que 1000 défis pour ma planète, A l'école de la forêt, Adoptez un jardin...(voir page 200).

La mise en place de projets au sein de ces cadres d'action relèvent tous de la responsabilité des enseignants ; il ne peuvent et ne doivent en aucun cas être délégués aux structures partenaires. Ceci dit, il est évidemment souhaitable que des contacts entre enseignants et structures partenaires soient pris en amont du projet pour permettre une rédaction commune du dossier.

Tous ces dispositifs et cadres d'action bénéficient d'un financement particulier, attribué par l'Education nationale et les collectivités territoriales. Ces financements peuvent être complétés par d'autres sources (fondations, mécénat d'entreprise, Caisse d'allocations familiales, Fond d'action sociale...), en fonction des spécificités des projets ; il revient alors à chaque établissement d'effectuer les démarches nécessaires (voir page 319).

Le projet d'école ou d'établissement

Rappelons ici la différence entre une "école" et un "établissement" :

- Une école est une école primaire, qui n'a pas d'autonomie de gestion financière (gestion communale).
- Un établissement est un collège, un lycée, un lycée professionnel, qui a

une autonomie de gestion financière.

Le projet d'école et le projet d'établissement sont obligatoires depuis 1988. Selon les textes officiels, le projet d'école ou d'établissement constitue *“l'ensemble cohérent des objectifs, des méthodes et des moyens particuliers que l'établissement scolaire ou l'école définit afin de participer aux objectifs nationaux. Il intègre les données de l'histoire et de l'environnement, les contraintes auxquelles l'établissement est soumis et les atouts dont il dispose. Il est élaboré, mis en œuvre et évalué dans une démarche participative des personnels, associant les usagers et les partenaires extérieurs.”*

Le projet d'école ou d'établissement chapeaute donc tous les autres dispositifs, qui y sont intégrés. En d'autres termes, il est inutile de proposer un projet d'éducation à l'environnement si ce dernier n'est pas cohérent avec le projet d'école ou d'établissement.

Le projet d'école, établi pour trois ou quatre ans, révisable partiellement chaque année, est donc très important et il est nécessaire de bien le connaître pour pouvoir y intégrer des projets, d'éducation à l'environnement entre autres, qui pourront être aidés par l'Education nationale en complément des financements propres aux dispositifs spécifiques.

Le projet d'établissement est revu chaque année pour l'année suivante, mais avec des objectifs dans la durée (environ trois ans). Il est en principe élaboré par le chef d'établissement et toute son équipe. En pratique, on constate des modalités dépendant énormément de facteurs humains. Il peut être le fruit d'une seule personne ou mobiliser tout l'établissement et prendre des formes différentes selon les motivations.

Le volet culturel (qui comprend l'éducation à l'environnement) peut y être très développé ou totalement absent. Pour beaucoup d'établissements, le culturel se résume encore trop souvent à réaliser un voyage à l'étranger ou à emmener tous les élèves au théâtre une fois dans l'année.

Il faut néanmoins bien noter que les aides financières sollicitées dans le cadre des APIPE (Actions pédagogiques intégrées au projet d'école) excluent les investissements et les projets de séjours transplantés. Elles existent pour aider à faire fonctionner le projet et peuvent par exemple servir à rémunérer des intervenants extérieurs (éducateurs à l'environnement). Mais ces aides sont cumulables avec des financements DIREN,

ADEME, DRAC, ou actions labellisées (1000 défis pour ma planète, A l'école de la forêt...).

Le Projet d'action éducative ou Projet culturel

Créés par la note de service du 24 août 1981 pour succéder aux "projets d'activités éducatives et culturelles" (PACTE), les projets d'action éducative visent à faire pratiquer aux élèves du premier et second degré des activités interdisciplinaires en liaison avec la "communauté" éducative locale (parents, collectivités locales, associations...) en mettant en œuvre une démarche de projet, et en prenant appui sur les compétences spécifiques d'intervenants extérieurs (circulaire 26-06-89). Les PAE sont obligatoirement intégrés au volet culturel des projets d'établissements ou d'école.

En primaire, on constate que les PAE sont souvent mis en œuvre sous la forme de modules courts (deux heures, une demi-journée) étalés sur l'année. Toutefois l'instituteur peut parfaitement s'organiser autrement.

En secondaire, ils peuvent se répartir entre les différentes disciplines concernées.

Un PAE peut être financé lorsqu'il s'inscrit dans le cadre du projet d'école ou d'établissement de l'année précédant la date de sa réalisation, dont il constitue souvent l'un des points forts. Il doit faire l'objet d'une demande auprès de l'inspecteur d'académie. Cette procédure se situe en tout début d'année scolaire selon des dates fixées par chaque académie. L'éventuelle aide financière est généralement de faible importance (150 à 450 euros / 1 000 à 3 000 francs en moyenne) mais assez simple à obtenir.

Quelques exemples de PAE

L'esprit du loup. Les jeunes d'une classe de troisième du Nord, sensibilisés aux désastres écologiques issus de l'action de l'homme, ont décidé de choisir le loup, animal symbolique, éliminé par la peur et l'incompréhension, et de le réhabiliter dans nos contrées et nos esprits. Pour cela ils ont réalisé une enquête, fait des recherches historiques et travaillé dans de nombreuses directions : contes et légendes, expressions françaises, exposition, production d'une vidéo, voyage d'étude au parc du Gévaudan, participation à de multiples manifestations, festivités, colloques, forums d'associations. Le projet s'est déroulé sur deux ans à raison de deux heures par semaines.

L'eau et les déchets. Ce PAE s'est déroulé pour une classe de 5^e, en Meurthe-et-Moselle sur une année scolaire, à raison d'une heure par semaine. Il s'était donné pour objectif la réalisation d'une vidéo de sensibilisation des jeunes et adultes à la pollution de l'eau liée aux déchets. Les élèves ont réalisé une enquête, analysé les retours, recensé les problèmes locaux et leurs solutions technologiques. Ils ont réalisé une vidéo transverse et des séquences pour le journal vidéo communal sur câble.

Communications animales. A partir du programme de biologie de 5^e sur la communication animale, les élèves de cette classe de Haute-Garonne ont développé leur sens de l'observation, leurs capacités d'analyse et de mise en œuvre d'une démarche scientifique à l'aide d'expériences faciles à réaliser. Leur démarche : observations sur le comportement animal sur le terrain et en vidéo, recherche documentaire, réalisation de panneaux, exposition lors d'une journée "La science en fête". Le projet s'est étalé sur trois mois à raison de deux heures par semaine.

*Exemples tirés de "L'environnement au collège
et au lycée 1993-1994"*

La classe à Projet artistique et culturel (PAC)

La classe à PAC est issue du plan pour le développement des arts et de la culture à l'école du 14 décembre 2000 (voir BO n° 24 du 14-06-01). Elle est mise en place dès la rentrée scolaire 2001 dans les écoles primaires, les collèges et les lycées professionnels. A terme, il est prévu que tout élève bénéficie de deux classes à PAC à l'école primaire, et d'une dans chaque

cycle du second degré, soit quatre classes à PAC au total. Autant dire qu'il s'agit d'un dispositif conséquent, qui devrait considérablement renforcer, en volume et en durée, les interactions entre les établissements scolaires et leur environnement artistique et culturel. Il faut noter que le dispositif PAC n'a pas supprimé les dispositifs plus anciens.

La classe à PAC est une organisation pédagogique ouverte à un partenaire artistique ou culturel et s'intégrant dans le projet d'école ou d'établissement. Elle est considérée comme un prolongement des enseignements, s'appuyant sur les programmes tout en insufflant une dimension artistique et culturelle dans des domaines aussi variés que : les arts plastiques, la photographie, la musique, le théâtre, la littérature et la poésie, le cinéma, la danse, l'architecture, le patrimoine, la culture scientifique et technique, le design, les arts du goût... ~~Tout PAC devrait s'achever par une production des élèves présentée à un public (communauté scolaire, parents, commune...).~~

L'environnement n'est pas explicitement considéré comme devant bénéficier d'une approche artistique et culturelle. Cependant, il est clair que les domaines cités comme susceptibles d'être explorés dans le cadre des classes à PAC peuvent tout à fait servir de support à une approche originale et sensible de l'environnement, qui laissera probablement davantage de traces chez les participants qu'une approche scientifique froide et désincarnée.

L'intérêt de ce nouveau dispositif est qu'il encourage ouvertement le partenariat entre enseignants et praticiens d'un art ou d'un domaine culturel, en privilégiant les ressources culturelles de proximité. huit à quinze heures d'intervention réalisées par des intervenants externes à l'établissement sont ainsi prévue pour chaque PAC, qui se déroule pendant le temps scolaire, sur une durée de deux à dix mois. Les animateurs spécialisés "art et nature" ont donc tout intérêt à contacter les enseignants des écoles, collèges et lycées professionnels de leur région pour monter des PAC avec eux.

Son inconvénient, en matière d'éducation à l'environnement, est qu'il ne permet pas de financer des séjours transplantés ; il permet toutefois l'organisation de sorties, l'essentiel de l'activité devant se dérouler dans l'établissement.

Les premiers dossiers classes à PAC ont été déposés en mai 2001 dans les inspections académiques pour les écoles et collèges, dans les Rectorats / MAAC pour les lycées professionnels, et ont reçu une réponse en juin. Il est impossible à l'heure actuelle de savoir combien de dossiers classes à PAC ont été acceptés.

Le financement des classes à PAC se monte à 1 220 euros (8 000 francs) au maximum, pris en charge pour une moitié par l'Education nationale, pour l'autre moitié par les DRAC et les collectivités locales.

Les Ateliers scientifiques et techniques et les Actions éducatives innovantes scientifiques et techniques

Ces deux dispositifs sont très proches : tous deux visent à permettre la découverte par les élèves du monde de la recherche, et constituent une invitation à la curiosité scientifique. Elles favorisent la démarche de projet et privilégient la pluridisciplinarité.

Les ateliers scientifiques et techniques concernent les élèves des collèges, lycées et lycées professionnels. Ils sont ouverts aux élèves volontaires, à raison de deux heures par semaine minimum, inscrites dans l'emploi du temps (comme les ateliers artistiques).

Les derniers textes décrivant ces dispositifs sont présentés dans le BO n° 13 du 29-03-01.

Les Actions éducatives innovantes concernent les élèves des écoles, collèges et lycées. Elles sont intégrées au temps scolaire et périscolaire, notamment dans le cadre d'un atelier, d'un club, en ce qui concerne les collèges et lycées, dans le cadre d'un CEL en ce qui concerne les écoles primaires.

Les Ateliers scientifiques et techniques sont financés par l'Education nationale, qui octroie deux heures supplémentaires par année aux enseignants qui animent ces ateliers, et par le ministère de la Recherche, qui octroie une subvention permettant d'indemniser les intervenants extérieurs, de procéder aux achats de matériel et de couvrir les frais de transports pour visiter des sites scientifiques. Les Actions éducatives bénéficient du seul financement du ministère de la Recherche.

Les commissions relatives aux Ateliers se réunissent en juin pour un démarrage à la rentrée scolaire suivante ; les commissions relatives aux Actions éducatives et innovantes ont lieu avant la fin octobre, pour un démarrage immédiat.

Environnement et Atelier scientifique et technique : exemple en Poitou-Charentes

Produire sans polluer, est-ce possible ?

Un atelier scientifique et technique a été mené en lycée professionnel, dans lequel les élèves fabriquent des kayaks. L'atelier a permis aux élèves de découvrir les milieux naturels, mais aussi de s'interroger sur les déchets produits par cette fabrication et leur incidence sur les milieux. Ils ont pris conscience, en tant que futurs professionnels, de la nécessité de la récupération des déchets toxiques pour préserver les écosystèmes. La réflexion a été menée avec les scientifiques du Forum des marais atlantiques et le CRITT matériaux.

Source Yannick Bruxelles.

Les séjours transplantés

Le terme de "classe transplantée" fut durant les années 70 une appellation officielle qui n'a plus cours aujourd'hui. Malgré son inélégance il reste toutefois bien pratique d'utiliser l'expression "séjour transplanté" comme un ~~terme générique signifiant le déplacement d'une classe hors de l'école,~~ avec logement des élèves hors de la structure familiale, pour un temps court (une à trois semaines généralement).

Dans ce sens, un séjour transplanté peut donc être indifféremment une classe de mer, une classe patrimoine, une classe de nature, une classe scientifique et technique, une classe verte, une classe d'environnement... Certaines de ces appellations correspondent effectivement à des dispositifs standardisés contrôlés par une administration, d'autres ne sont que des appellations personnalisées données par des structures locales, ou des restes de vieilles habitudes.

Dans ce chapitre on utilisera indifféremment les expressions de "séjour transplanté" ou "classe transplantée".

Les dispositifs les plus utilisés

De nombreux dispositifs standardisés sont adaptés à la réalisation de séjours transplantés. Ils sont décrits pages 197 à 205.

En ce qui concerne l'éducation à l'environnement, nous souhaitons toutefois insister sur trois dispositifs particulièrement adaptés et utilisés : les Classes d'environnement, les Classes d'initiation artistique et culturelle, et les "Séjours".

La Classe d'environnement

C'est la nouvelle appellation de l'ancienne "classe de découverte". Ce type de classe permet aux élèves de tous niveaux (préélémentaire à lycée) de "*vivre des démarches d'exploration et d'appropriation du milieu qu'ils pourront ensuite réinvestir dans leur cadre familial*". La démarche proposée pour la mise en oeuvre des "projets interdisciplinaires" conduits en classe d'environnement correspond parfaitement à celle utilisée dans l'étude des problèmes d'environnement, avec une phase préalable "*d'investigation spontanée, sensorielle, émotionnelle de l'environnement physique et humain*", la mise à jour des problèmes existants, et enfin "*la recherche de solutions et d'actions possibles*".

L'appellation "classe d'environnement" requiert de partir en séjour transplanté de six à vingt jours (selon le niveau scolaire) pour travailler sur des thématiques "sport" ou "éveil" (nature, culture). Pour le premier degré, une demande d'autorisation du séjour doit être déposée auprès de l'inspecteur d'académie six semaines au plus avant le départ. D'autres organismes cofinancent généralement assez facilement ce genre de prestation : le Conseil général, le Conseil régional, la commune... sans oublier les associations de parents d'élèves et la MSA (Mutualité sociale agricole).

Classe d'environnement : quelques textes utiles

Loi sur le sport 1984.

Note de service n°528 du 02/04/84. Classes de découverte, Ministère EN, bureau DE 10.

Note de service n°87-6373 du 23/11/87. Agrément des intervenants extérieurs dans les établissements scolaires du premier degré. BOEN n°45 du 17/12/87.

Circulaire n° 88-279 du 08/09/89. Classes culturelles et ateliers de pratiques artistiques et culturelles. BOEN n°32 du 14/09/89.

Circulaire n°92-196 du 03/07/92. Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires. BOEN n°29 du 16/07/92, nouvelle réglementation en cours.

Circulaire n°97-176 du 18/09/97. BOEN hors série n°6 du 25/09/97.

La Classe d'initiation artistique et culturelle

Ce type de classe, supervisé par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, recouvre dans la forme une réalité assez proche de la "classe d'environnement" mais s'applique à des thématiques plus spécifiquement orientées "patrimoine" (architectural, archéologique, ethnologique, historique, littéraire, artistique...) ou "paysage" pour les scolaires du premier et du second degré. Beaucoup de projets d'éducation à l'environnement n'auront aucune peine à entrer dans ce cadre très ouvert.

Les organismes d'accueil des classes patrimoine peuvent être des monuments historiques, publics ou privés, des centres culturels de rencontres, des CPIE, des associations de chantiers de bénévoles, des organismes départementaux ou municipaux...

Il n'y a pas de dossier type pour une classe d'initiation artistique et culturelle, la demande doit être faite auprès de l'inspecteur d'académie, du Rectorat (MAAC) ou de la DRAC avant le 15 novembre en trois exemplaires. Les projets doivent être réalisés sous forme de classe transplantée de cinq jours minimum. Il est possible d'obtenir une aide financière culminant à 3 050 euros (20 000 francs) pour les projets à caractère artistique, et à 2 290 euros (15 000 francs) pour les projets "patrimoine".

Classe culturelle : quelques textes utiles

Circulaire n°87-268 du 4/09/87. Développement des classes d'initiation artistique dans le premier degré. BOEN n°31 du 10/09/87.

Circulaire n°88-063 du 10/03/88. Classes culturelles dans le premier degré : les classes du patrimoine. BOEN n°12 du 24/03/88.

Circulaire n°88-083 du 01/04/88. Classes du patrimoine dans le second degré.

Circulaire n°88-108 du 19/04/88. Classes d'initiation artistique dans le premier degré. BOEN n°18 du 12/05/88.

Circulaire n°89-279 du 8/09/89. Classes culturelles et ateliers de pratiques artistiques et culturelles. BOEN n°32 du 14/09/89.

Circulaire n°90-312 du 28/11/90. Partenariat Education nationale / Culture pour les enseignements artistiques et les activités artistiques et

culturelles dans le premier degré : classes culturelles et ateliers de pratiques artistiques et culturelles. BOEN n°45 du 06/12/90.

Circulaire n°98-153 du 22/07/98. Education artistique et culturelle de la maternelle à l'université. BOEN n°31 du 30/07/98.

Témoignage : Classe nature, classe artistique à Locquémeau

Le travail que j'ai effectué avec les enfants de Kergrist Moëlon a tout d'abord consisté à mettre en relation cette classe avec l'environnement, d'abord en livrant le vocabulaire, puis en organisant les regards ; aussi en interrogeant les enfants dans les directions où ils pensaient s'investir. Les éléments techniques que j'ai pu mettre à leur disposition, je les ai sélectionnés avec cette idée toujours présente... Que dire ? Que faire ? pour que ces enfants puissent voir, comprendre ce milieu qu'ils aiment naturellement. Le cadre s'impose, c'est de la perception, de la compréhension du support, que l'on peut je crois tirer l'essentiel et pas d'une pratique ou d'un propos particulier vite insoluble ; il m'a fallu donc me taire.

Les premiers regards des enfants ont rebondi sur ce tableau longeant la grève et sa ceinture de sable. Identifier des oiseaux, des bateaux et la possibilité de continuer sur le sentier, puis sur la grève, dans les galets et les rochers. Avec les enseignants nous proposons une investigation systématique de l'endroit, seule consigne : la restitution, chacun devra dire, montrer, questionner ou expliquer ce qu'il a vu.

Nous allons assister ainsi à la constitution de cinq groupes distincts, caractérisés par les zones choisies pour leurs "découvertes" et par les méthodes qui se développent évidemment au cours de la semaine.

1° attitude : la fascination pour l'immense site bleu, les bandes blanches d'écume laissées par la houle et régulièrement sur les rochers au large, ce qui se passe au loin et la possibilité d'être en retrait, bien calé dans les rochers, à l'abri du vent. Les guetteurs, ou observateurs prudents, à la recherche d'un rythme ; aussi peut-être des observateurs rêveurs, captés par le vol des goélands, imaginaire et songe, profondeur et espace.

2° Approche, découverte, observations, retranchements, replis ou escalades, les rochers offrent toutes sortes de possibilités liées à leurs formes mais aussi aux

parcours qu'ils proposent. De la sculpture à vivre, la tête, les yeux, les mains et les pieds, le vent et les cabanes à l'abri du vent. Nous accompagnerons les regards de séances d'observation assez méthodique sur l'évolution du groupe dans le paysage et sur l'évolution du paysage lui-même... des marées, des courants, des rochers et leurs habitants... L'art est d'abord question de relation, la relation là se fait dans l'identification des groupes et aussi de ceux qui les constituent après inventaire et discussion sur les observations de chacun.

3° Les coureurs, en l'occurrence de grèves, l'espace est à parcourir, la découverte est sans doute là, derrière la falaise, dans la grotte ou dans les goémons, dans l'eau aussi, évidemment et plein les bottes. Pour eux, l'appropriation passe par le geste, pratiquement par la course, avaler autant d'infos par les yeux, les oreilles, les jambes et la peau. Elles sont là et bien vécues, il faut en extirper les mots et les sens mais la restitution y est tout aussi abondante mais nettement plus vibrante.

4° Les collecteurs cueilleurs, à la recherche de la collection peut-être à organiser, les grèves de tous ordres, les messages possibles échoués sur les cordons de goémons qui s'étirent le long des côtes, le groupe aussi s'étire, les zones de recherche se précisent, les méthodes s'inventent en apprenant le lieu, et souvent l'inconséquence d'autres utilisateurs.

5° Les pêcheurs ou ceux qui recherchent la présence animale sans doute aussi une de nos premières attitudes. Les oiseaux puis les coquillages et crustacés et poissons. Le regard en croise, les sens et les gestes prennent la couleur des lieux. Les mares recèlent des quantités insoupçonnées à première vue, le bon sens prévalant et la cantine rassurant à heure fixe, l'ensemble des animaux recueillis retournera aux lieux d'origine, après inventaire, descriptions et prises d'info sur chacun.

Au cours de la semaine nous organiserons les recueils d'observations, la documentation, à partir des discussions des restitutions, rituel à la fin de chaque séance de travail. Un collectage systématique des mots qui définissent les groupes et les acteurs. Je proposais plusieurs ateliers chacun en inventorie les possibles et discute les façons et découvertes, une évaluation étant proposée par l'ensemble de la classe.

Un atelier de dessins... sur papiers (différents types et formats) crayons, fusains et craies, nous utiliserons surtout la trace, c'est aussi un traçage, par frottement, trempage, grattage ou toutes autres techniques supposées par le lieu et les façons de le parcourir. Pour les objets et matériaux eux-

mêmes qui nous laissent aussi leurs couleurs. Les ateliers évoluent évidemment selon les groupes, les méthodes étant à adopter selon les secteurs choisis par les enfants, la recherche des méthodes, quelques discussions intéressantes et vives.

Un autre atelier de dessins sur la plage, sur le sable même : relever ses propres traces, celles d'animaux... inventorier encore les signes que l'on peut fabriquer sur le sable, sur la page, dans un cadre.

Un atelier d'empreintes avec du plâtre à modeler, les cadres 40X40 en bois, constituant le volume pour recevoir le plâtre, mais d'abord la surface où l'on recueille les signes sur le sable.

Un atelier de sculptures où les objets assemblés par affinités ou décisions des collecteurs retracent, évoquent mais le plus souvent inventent d'autres images.

Chaque groupe, chaque action fonctionne par des allers et retour sur la matière, les sens, les actions, les images et donc l'imaginaire entretenu comme un feu où l'on plongerait des combustibles variés. C'est aussi un ressort avec lequel l'intervenant rebondit ou se trompe si je n'ai pas su écouter suffisamment l'enfant et l'ai laissé s'investir dans des directions, moyens et propos pas gérables ; la vigilance est de rigueur et l'écoute à assurer.

Ces temps et ces ateliers ont alimenté les trois premiers jours. Nous avons consacré les deux derniers à des mises en forme où les parcours étaient toujours décisifs et les surprises toujours possibles.

Les fabrications se modulaient soit en amont du collectage de mots, soit en aval mais toujours en adéquation. L'utilisation du cadre de bois recueil d'un morceau de plage, d'une histoire d'objets, de formes, le retournement de l'empreinte après moulage, les formes inversées, n'ont plus posé de problème les techniques en posant en général beaucoup moins que les propos. Je n'ai plus utilisé de référence, ni de codes artistiques seulement parlé de ce que l'on voyait et comprenait de ce lieu et de nos parcours.

Loïc Corouge, plasticien intervenant.

Les Séjours

Les séjours sont des actions éducatives transplantées de durée plus limitée (de un à cinq jours, avec un maximum de cinq nuits sur place). Les séjours "nature", "environnement" sont plus faciles à mettre en place que d'autres dispositifs, car ils nécessitent seulement l'accord du directeur de l'école ou du chef d'établissement. Les Inspecteurs sont nécessairement informés du projet. Un grand nombre de structures (du camping au CPIE) permettent l'accueil de ces séjours. Certains conseils généraux les subventionnent.

Séjours : deux textes utiles

Circulaire n°97-176 du 18/09/97. BOEN hors série n°6 du 25/09/97.

Circulaire n°97-176 bis du 21/11/97. BOEN n°42 du 27/11/97.

Quelques réflexions valables dans tous les cas

Que vous souhaitiez monter une Classe d'environnement, une Classe d'initiation artistique, un Séjour ou toute autre forme de séjour transplanté, voici quelques questions importantes dans tous les cas :

- Quand partir ? Un départ très tôt dans l'année permet de donner immédiatement une cohésion à la classe, mais présente des difficultés d'organisation et de préparation des élèves (et des parents !) en très peu de temps. Un départ en fin d'année fournit un sujet de motivation pour l'année entière, mais laisse peu de temps pour les suites. Tout est possible, rien n'est parfait...
- La classe doit-elle être "à thème" ? Le seul fil conducteur sera-t-il la région d'accueil avec toutes ses richesses que l'on découvrira jour après jour ? Va-t-on au contraire se spécialiser dans une thématique, en pensant une progression pédagogique menant vers des objectifs précis ?
- Comment prépare-t-on les élèves ? Il est en effet dommage que la classe constitue une occasion ponctuelle, alors qu'elle peut être source d'enthousiasme pendant plusieurs mois pour les enfants. La préparation peut consister en un travail sur la région d'accueil, sur ses particularités... Si la classe est à thème, défricher celui-ci sera d'une manière générale fort utile. Un premier apprentissage du travail en autonomie

partielle peut aussi préparer le groupe à une meilleure efficacité sur place.

- Est-il intéressant de faire appel à un animateur spécialisé en plus du ou des enseignants (voir ci-dessous) ?
- Quelles seront les suites du séjour ? La remise en forme des acquis peut constituer un bon projet de fin d'année, avec intervention de toutes les matières. On peut envisager des retransmissions à l'école, aux parents, au grand public...
- La classe doit-elle se dérouler en gestion libre ou pension complète ? La première solution est très intéressante, car moins chère, et plus apte à souder le groupe au travers d'une vie collective plus contraignante mais plus forte. Elle est parfois épuisante, en particulier avec des classes très peu autonomes (comme les tout jeunes enfants) et la pension peut alors se révéler absolument indispensable.

Seul, ou à plusieurs ?

Les classes transplantées ont beaucoup évolué depuis leur généralisation dans les années 70. Les premières se donnaient avant tout pour objectif de faire sortir l'enfant de l'école, et de lui proposer de nouvelles choses à voir. Beaucoup étaient essentiellement organisées selon un canevas classique de visites de sites encadrées par un travail préparatoire et une exploitation, chaque séquence étant plus ou moins indépendante des autres. Mais peu à peu de nouvelles attitudes pédagogiques se sont imposées, et souvent la classe transplantée prend aujourd'hui une forme plus homogène en se structurant autour d'un projet unique, avec un début, une fin, et des phases intermédiaires de recherche et d'enrichissement du thème principal.

En parallèle à cette évolution, on a vu de plus en plus souvent les classes, autrefois essentiellement menées par les enseignants, s'ouvrir à des partenaires pédagogiques extérieurs. Aujourd'hui beaucoup de classes appuient leur encadrement sur un tandem désormais classique : enseignant/animateur nature-environnement. Cette organisation n'est bien sûr pas obligatoire, et beaucoup d'enseignants préféreront concevoir et encadrer seuls (ou avec des parents d'élèves) leur classe. Dans le cas contraire, il ne s'agit évidemment pas que l'enseignant se décharge de sa classe sur l'animateur ! Mais le fonctionnement en duo a beaucoup d'avantages :

- Les compétences respectives de l'enseignant et de l'animateur sont complémentaires. L'animateur, spécialisé en environnement, pourra apporter ses savoirs (sur la région, les thématiques) et son savoir-faire (méthodes pédagogiques spécifiques à l'éducation à l'environnement). L'enseignant lui, connaît bien ses élèves (leurs savoirs, leurs limites, leurs capacités à travailler en groupe) et maîtrise le programme scolaire. Les deux ont des compétences pédagogiques, mais c'est l'enseignant le responsable.

- L'animateur spécialisé constituera également un membre supplémentaire de l'équipe, ce qui permettra un travail en plus petits groupes, particulièrement utile dans la pratique d'une pédagogie active.

Le fonctionnement en duo a aussi des inconvénients :

- Il coûte plus cher car il faut rémunérer l'animateur à plein temps.
- Il met en place un fonctionnement reposant sur une personne qui, sauf exception, ne pourra pas être présente après le retour à l'école, pour les travaux sur les prolongements de la classe.
- Il n'est pas toujours facile de bien définir les rôles de chacun, et d'être en pleine harmonie sur les méthodes de travail et les envies, ce qui peut conduire à des situations un peu "lourdes" si l'on ne se met pas bien d'accord avant. Nous ne sommes pas tous des experts de la négociation !

Un exemple de montage pédagogique

Voici un exemple indicatif du montage pédagogique d'une classe transplantée. Nous avons choisi ici l'option "tandem enseignant / animateur nature-environnement" en nous mettant à la place de l'animateur. Si vous êtes enseignant et ne pouvez pas faire appel à un animateur, reprenez à votre compte (en plus des vôtres) les tâches qui lui sont allouées. L'exemple donné ici est réalisé dans le cadre d'une Classe d'environnement du Ministère de l'Education nationale, mais pourrait ressembler au montage de n'importe quel type de séjour transplanté.

- Ebauche du projet. L'animateur rencontre l'enseignant (ou l'inverse !) et fait des propositions pour l'élaboration d'un projet de classe. A ce stade, le projet ne doit pas être écrit : il est essentiel que l'enseignant et l'animateur construisent le projet ensemble, en non pas que l'un impose à l'autre un projet déjà "ficelé" (voir pages 143 à 149).

• Rédaction du projet. Il est essentiel que cette phase se fasse en concertation avec l'enseignant.

Principales rubriques utiles dans l'écriture du projet

N'oubliez pas les éléments suivants dans le descriptif de votre projet, ils seront de toute façon nécessaire à vos lecteurs (enseignant, IEN, IA, financeurs éventuels, parents, et pourquoi pas... les élèves eux-mêmes).

Un titre, un thème général, un site, un hébergement (obligatoirement agréé par l'Inspecteur d'académie), une date ou une période.

Un encadrement (les animateurs doivent avoir au moins le BAFA, des parents peuvent venir aider).

La personne et la structure contact.

Le contenu. Celui-ci précise le thème et détaille les domaines abordés, par disciplines, en relation avec les programmes scolaires (voir ci-dessous).

Eventuellement des activités sportives et visites.

Le déroulement (programme au jour le jour, en gardant beaucoup de souplesse naturellement, les enfants ne sont pas des machines).

Le prix.

Enfin, toutes les contraintes supplémentaires (transports, impératifs...).

Source : association Education-Environnement

- Présentation et agrément du projet. Le projet rédigé est communiqué à l'IEN au moins trois mois avant la classe. Celui-ci le fait passer à son Inspecteur d'académie (IA) qui le transmet à l'IA du département d'accueil, qui le transmet à l'IEN de la circonscription concernée. Celui-ci vérifie l'agrément du centre et du personnel d'encadrement, et le retourne par la même voie hiérarchique.
- Prise de contact enseignant-animateur-élèves-parents. Cette étape, souvent négligée, est très importante ! Deux mois à quinze jours avant le départ, l'animateur rencontre les élèves, pour une prise de contact et une présentation du projet (utile pour renforcer la motivation des élèves). Faire ensemble une sortie sur le terrain peut par exemple être un bon moyen pour que les enfants s'accoutument à l'avance à ce type de séquence. L'enseignant peut profiter de la venue de l'animateur pour faire une

réunion de parents sur ce projet. Cela peut aussi être l'enseignant qui va voir le centre avant le départ.

- Travail préliminaire sur les thématiques de la classe. Le laps de temps qui reste avant la classe est mis à profit par l'enseignant pour préparer les élèves : prise d'information sur le lieu, sur les thématiques, discussions sur la vie sur place... bref, l'enseignant fait “monter la sauce”, les élèves se motivent... un échange de correspondance est possible (et souhaitable) entre les élèves et l'animateur.

- C'est la classe. Durant celle-ci, la communication enseignant / animateur doit être permanente. C'est une équipe qui fonctionne. L'enseignant voit si ses élèves sont bien en phase et peut inviter l'animateur à revenir sur certains points. Il peut demander des prises de notes à ses élèves, qui lui permettront de réexploiter de retour à l'école, surtout dans les domaines techniques où il n'est pas compétent.

- Après le séjour. Une correspondance peut s'établir entre l'animateur et la classe. Une production (exposition, film, journal...) peut être présentée à l'occasion d'une fête d'école ou d'une manifestation prévue à cet effet. L'animateur y sera souvent présent avec plaisir.

En conclusion, il semble important de mettre l'accent sur le plus difficile : une bonne communication entre l'enseignant et l'animateur, ce qui nécessite de part et d'autre écoute, souplesse et compréhension réciproques. Pour aller dans ce sens, une discussion très ouverte avant la classe, sur les rôles de chacun, le type de pédagogie que l'on souhaite employer... est très importante.

Témoignage : Une classe d'une autre “nature”

J'ai emmené mes vingt élèves de CMI et CM2, pendant douze jours en classe de nature à Saint-Bonnet Tronçais, dans l'Allier. Ce séjour, aux dires des uns et des autres, fut exceptionnel : pour les élèves d'abord, demandant à leurs parents (enchantés par les récits de leur progéniture et admiratifs devant les connaissances acquises) à retourner vivre là-bas, pour les animateurs ensuite, ayant beaucoup de mal à quitter les enfants, pour moi-même enfin, rentrant de ce séjour épuisé, mais avec un sentiment de réussite personnelle et professionnelle intense.

Une classe de nature, c'est d'abord vivre et travailler dans un milieu nouveau, naturel évidemment, ainsi que dans un cadre de vie et des locaux totalement différents de ceux que l'on fréquente habituellement : les nôtres étaient très

agréables. Situé au bord d'un immense étang, et au cœur d'une des plus grandes chênaies d'Europe, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du pays de Tronçais qui nous accueillit, est composé de plusieurs bâtiments anciens rénovés ou modernes, implantés sur une colline, en bordure de forêt. Pas de voiture, pas de promiscuité, pas de bruit, mais au contraire de l'espace et du silence. Quels changements pour des petits Parisiens ! A travers les baies vitrées de la salle de classe, qui est immense et donne de plain-pied sur une aire de jeux, à l'heure de l'étude du soir, les rayons du soleil couchant illuminaient le tableau...

Le cadre de vie, ce sont aussi des conditions d'hébergement satisfaisantes. A Tronçais, les enfants étaient logés par petites chambres de trois ou de quatre, propres, confortables et chaleureuses. Nous bénéficions d'un réfectoire pour nous tout seuls et d'une chef-cuisinière qui nous mitonnait des plats de la région et venait nous voir à chaque repas pour savoir si nous étions satisfaits de ce que nous mangions ou pour discuter du menu du lendemain.

Le cadre de vie, en classe transplantée, c'est enfin le plus souvent une grande possibilité d'autonomie laissée aux enfants dans leurs déplacements grâce à l'absence des dangers inhérents à la vie urbaine (densité de la circulation automobile par exemple) et à la proximité des lieux de travail, de détente et de repos. Au CPIE de Tronçais, de leurs chambres à la salle de classe, les enfants n'avaient que quelques marches à descendre, (ou pour certains, juste un bout de couloir à parcourir) et pour aller en récréation une simple porte à ouvrir.

Une classe de nature, ce sont ensuite des horaires, des méthodes et des contenus pédagogiques différents. A Tronçais, je faisais cours (sauf exceptions, comme par exemple les sorties à la journée) de 9 heures à 10 h 30, puis après une récréation de 30 minutes, reprise jusqu'à presque midi, heure de notre descente commune à la salle à manger. Nous ne retournions en classe qu'en fin d'après-midi, pour une étude en demi-groupes de deux fois trente minutes. Au total, donc pour les élèves, trois heures de classe en moyenne par jour, c'est-à-dire la moitié de ce qui est prévu par l'emploi du temps officiel d'une classe élémentaire. Mais, cette réduction quantitative de l'horaire de cours est largement compensée en classe de nature, par la qualité des échanges qui y ont lieu, et par celle des apprentissages. La motivation, l'attention et la participation des élèves sont en effet sans commune mesure avec celles que l'on peut observer d'habitude. Les activités scolaires apparaissent

comme des activités spécifiques, qui trouvent leur raison d'être parmi d'autres activités de la journée (comme par exemple l'observation et les explications in situ, les cueillettes ou les relevés d'indices naturels, les visites d'entreprise ou de musée) mais celles-ci sont en relation étroite avec celles-là. Quand il s'agit par exemple, de consigner les événements de la journée dans le journal de bord que l'on ramènera à Paris, pour être lu à la famille, la nécessité de chercher la bonne syntaxe, d'affiner l'expression, de trouver le mot juste et de l'écrire correctement s'impose à tous. Pour apprivoiser la rudesse de l'environnement, rendre compte de ses sensations, ou prendre de la distance par rapports à ses propres affects, on (re) découvre l'écrit. Bien-sûr, à Tronçais, le thème du séjour étant "*l'observation et l'étude du milieu forestier*", outre le français, les activités à dominante scientifique et géographique étaient privilégiées, mais d'autres disciplines comme l'histoire ou même les mathématiques étaient explicitement présentées et utilisées comme étant au service d'un même but : apprendre pour comprendre ce milieu naturel, transformé par les hommes, dans lequel nous nous trouvons. Eclaircissements, synthèses, reformulations ou remédiations semblent prendre alors tout leur sens.

Une classe de nature, ce sont enfin d'autres relations qui s'instaurent progressivement entre l'enseignant et ses élèves. Quand il assiste à leur lever et à leur coucher, quand il partage leurs repas et (presque) tous les moments de leur vie quotidienne, quand il reconforte ceux qui ont le blues certains soirs, quand il doit démêler les conflits de chambrée, quand il rassure Pierre qui n'arrive pas à trouver le sommeil, quand il console Manon qui pleure l'absence de son père, ou même quand il demande à Paul pourquoi il garde ses chaussettes pour dormir, le maître (re)devient un adulte bienveillant mais néanmoins exigeant, aidant des enfants à grandir, et à vivre ensemble. Un éducateur en somme. Ce sentiment de servir souvent de parent de substitution est parfois très fort, parfois aussi très pesant, quelquefois gratifiant, mais ce qui est sûr, c'est que cette prise en charge éducative très intense et très condensée dans le temps a des retentissements sur la relation pédagogique. Le maître voit et considère ses élèves différemment, et réciproquement. Leurs relations deviennent plus directes, plus entières, plus empreintes de tolérance, mais aussi moins superficielles, moins impersonnelles, moins froides. L'efficacité scolaire n'est plus alors l'unique critère d'appréciation et de valorisation de l'élève par le maître. Certains *bons* élèves sont incapables de vivre en groupe, des *cancre*s se révèlent être d'excellents camarades facilitant la vie sociale de tous les jours, et de sacrés emmerdeurs, sortis de leurs contextes familiaux, sans devenir pour autant

des anges se bonifient nettement. Du côté de l'enseignant, en classe transplantée, les choses bougent aussi. Outre le dépaysement et les changements de cadre, d'horaire et de "rôle" décrits plus haut, et qui influent autant sur le maître que sur ses élèves, celui-ci découvre enfin, à l'occasion de ce type de séjour, le véritable travail en équipe, l'efficacité qu'il induit, mais aussi la responsabilité qu'il suppose. En classe transplantée, que ce soit à la mer, à la montagne, ou en campagne, l'enseignant (du premier degré en tout cas) devient le coordinateur d'un petit groupe de professionnels qui comporte en général un animateur vie quotidienne, un ou plusieurs animateurs spécialisés environnement, et/ou un ou plusieurs animateurs sportifs. Quand cette petite équipe fonctionne bien, quand chacun est bien à sa place et l'assume pleinement (comme ce fut le cas pendant mon séjour dans l'Allier), l'enseignant découvre le bonheur (et parfois la difficulté) qu'il y a à travailler avec d'autres sur un projet commun. Il peut également pratiquer dans des conditions satisfaisantes des activités en groupes restreints, ou individualiser véritablement sa pédagogie, parce qu'il peut se décharger par instants de la conduite de la classe entière. Il sort enfin de sa solitude souvent si anxiogène, de relations duelles trop fréquemment conflictuelles, et se trouve réconforté de pouvoir échanger analyses, doutes ou joies avec d'autres praticiens. Le pédagogue réalise alors pleinement l'importance, la nécessité même de parler de sa pratique, d'échanger des points de vue sur ses élèves, d'exposer « sa » pédagogie aux regards des autres. Expériences, épreuves, parfois pénibles, souvent gratifiantes, mais toujours formatrices pour le maître et bénéfiques pour les élèves.

Ce travail d'équipe véritable, cette synergie des compétences est rendue possible parce que, dans ce type de séjour, l'organisation institutionnelle traditionnelle se trouve bouleversée : plus de hiérarchie paralysante, plus de collègues imposés, plus d'emploi du temps préfabriqué. Même les parents d'élèves semblent lointains, et de toute façon ils se sont dépossédés de toutes leurs responsabilités à l'égard de leurs bambins, responsabilités qu'ils ont transmises momentanément à l'enseignant. Cette responsabilisation accrue, qui n'est pourtant que provisoire, effraye certains collègues, car elle peut paraître énorme, écrasante. Mais, paradoxalement, elle donne un grand sentiment de liberté, d'autonomie. Elle est même très dynamisante et fait (ré)adhérer l'enseignant à sa pratique. Le maître est enfin pleinement maître... de ses actes, et responsable de toutes leurs conséquences, dans une cohérence éducative enfin retrouvée. Travaillant un peu comme le ferait un artisan, comptable de son savoir, mais aussi de son savoir-faire et surtout de son savoir-être, il doit assumer ses œuvres de bout en bout. Il n'est plus cet enseignant des grandes cités, anonyme, sou-

vent désengagé, déresponsabilisé même, qui dispense ses cours aux “barbares locaux” et qui repart ensuite bien vite, rejoindre son ailleurs confortable, dans un autre quartier, voire dans une autre ville.

Mais ne sombrons pas non plus dans l’euphorie naturaliste ! Bien sûr, tout n’est pas toujours rose en classe verte ! Faire rapatrier un enfant qui vient de se casser la jambe lors d’une randonnée, en emmener un autre qui fait une crise d’asthme en urgence chez le médecin du coin, en consoler un troisième que l’éloignement de son milieu familial déstabilise momentanément, ce n’est pas toujours exaltant. Arbitrer des conflits dans l’équipe d’encadrement, remettre à sa place un animateur trop jeune ou trop peu expérimenté, et qui en fait trop (ou pas assez) avec les élèves, ou négocier avec le directeur de la structure d’accueil pour l’amélioration des conditions de restauration, c’est parfois pénible. La mayonnaise ne prend pas toujours entre l’enseignant, ses animateurs et l’équipe locale. Il y a des accommodements à trouver, et pouvoir se rencontrer et discuter avant le départ facilite grandement les choses. C’est ce qui s’est passé lors de la préparation de mon séjour dans l’Allier, où responsables administratif et pédagogique du centre qui nous recevait, ont fait le déplacement à Paris, pour me rencontrer et se présenter aux élèves et à leurs parents. Nous avons pu ainsi discuter du projet pédagogique, déterminer ensemble les ajustements nécessaires de celui-ci aux réalités concrètes du terrain, et établir un planning des activités.

Quels enseignements, en conclusion, tirer de ces quelques jours de vrai bonheur pédagogique et humain ? Comment faire pour qu’il devienne contagieux ? Pour que l’expérience pédagogique et organisationnelle des classes de nature, ces “classes des champs” serve à faire reculer l’ennui et le désintérêt qui sont le lot quotidien de tant de “classes des villes” ? Va-t-il falloir démolir tous les ghettos urbains et “reconstruire les villes à la campagne”, comme disait l’autre ? Il serait évidemment plus simple de développer les séjours-nature, et notamment dans le secondaire, où ils sont encore trop peu fréquents, en incitant communes et collectivités territoriales à participer plus souvent à leur organisation et à leur financement. Quant à l’Education nationale, il serait temps qu’elle s’inspire peu ou prou des bouleversements institutionnels, didactiques et relationnels que les classes transplantées induisent, en donnant d’ores et déjà plus d’espace, de temps, et d’autonomie aux élèves comme aux professeurs.

*François Gouty Professeur des écoles à Paris Rédacteur en chef de la revue
“L’Ecole en regard”*

Les Contrats éducatifs locaux (CEL)

La philosophie générale de ce dispositif est l'accès de tous les enfants aux différentes formes de culture en permettant d'organiser plus rationnellement, avec la compétences de tous les partenaires, *“tous les temps de l'enfant, afin de favoriser son développement harmonieux, tout en contribuant à sa réussite scolaire, à l'épanouissement de sa personnalité et à son apprentissage de la vie sociale”*.

La circulaire interministérielle 98-144 du 09/07/98 (BOEN n°26 du 16/07/98) souligne l'intérêt d'une "mise en cohérence" des activités scolaires et des activités extra-scolaires, passant par une "mise en synergie" des personnes compétentes, qu'elles soient personnels des différentes administrations et collectivités concernées localement (Education nationale, Jeunesse et Sports, Emploi et solidarité, Culture et communication, Ville), ou qu'elles soient acteurs privés de l'éducation (familles, associations...).

Sont privilégiés :

- L'éducation à l'image, au cinéma et au multimédia : il s'agit d'organiser des activités visant à la maîtrise des codes de l'image, la rencontre progressive avec les œuvres du patrimoine et de la création, l'appropriation active du langage des images et des sons par la pratique vidéo et du multimédia.
- La musique et le chant choral : en lien avec les parcours musicaux pilotés par des musiciens intervenant à l'école élémentaire.
- L'architecture, le cadre bâti et le paysage afin de sensibiliser à leur environnement et à l'aménagement de l'espace dans un souci de préparer le futur citoyen à ses responsabilités sur son cadre de vie.
- L'éducation à l'environnement au sens large pour faire comprendre les interactions entre l'homme et son environnement, urbain, rural, par des approches pédagogiques multiples (sensorielle, ludique, scientifique, etc.) et sur des thèmes liés aux réalités locales (déchets, eau, énergies, patrimoine, transports, flore, faune, etc.).
- La culture scientifique qui permet de mieux comprendre les évolutions techniques et scientifiques, la démarche devant être développée comme un moyen pédagogique permettant autant de s'impliquer dans les projets que de mieux appréhender le monde de la recherche.
- L'environnement des objets et des signes visuels. Il doit faire l'objet d'analyses critiques de manière à favoriser la maîtrise de leur usage et

l'apprentissage des pratiques quotidiennes de consommation (mode, design, communication visuelle, etc.).

- Les pratiques physiques et sportives : elles constituent un élément important de l'éducation, de la connaissance et de la maîtrise du corps, de l'intégration et de la vie sociale. Il s'agit de proposer un éventail de disciplines, permettant une prise de conscience d'aptitudes et un développement harmonieux.
- L'éducation à la santé par la mise en place d'actions qui permettent l'acquisition de connaissances sur leur corps, la nutrition, l'hygiène, l'environnement, les conduites à risques.

Les CEL concernent tous les enfants et jeunes des maternelles, primaires et collèges. Ils font le lien entre les temps scolaires, les temps péri-scolaires (immédiatement avant ou après l'école) et extra-scolaires (en soirée, les jours sans classe, en fin de semaine, pendant les vacances). Les projets élaborés par les différents partenaires sont validés par la commission départementales de pilotage qui assure en plus une aide et un conseil techniques. Les dossiers sont à retirer auprès de la DRJS ou de l'Inspection académique, et à déposer en mai pour un démarrage à la rentrée suivante de septembre.

Ces contrats bénéficient pour trois ans renouvelables des moyens et financements de l'Etat. Ils peuvent faire l'objet localement d'un recrutement pour la coordination.

Dans le cas particulier des territoires où il existe un contrat de ville, le CEL est l'un des éléments essentiels du volet éducation ou du volet culture.

En août 2000, 1 391 contrats CEL auraient été signés, impliquant 5 377 communes, soit 14,62 % des communes françaises. Les CEL sont majoritairement utilisés par de petites communes (moins de 2 000 habitants), qui n'hésitent pas à se regrouper afin de mutualiser leurs moyens et d'offrir ainsi aux enfants et aux jeunes des territoires concernés un ensemble d'actions qu'une commune isolée ne pourrait proposer. A la même date, les CEL avaient touché un peu plus de deux millions d'enfants et de jeunes, soit environ 20 % des enfants et adolescents scolarisés (hors lycées).

Les TPE et autres itinéraires de découvertes

Parcours diversifiés, itinéraires de découverte, travaux personnels encadrés (TPE)... de nombreux dispositifs, non encore stabilisés, sont progres-

sivement introduits dans les nouveaux programmes d'enseignement, qui favorisent tous l'interdisciplinarité.

Ils consistent à construire les apprentissages en détectant puis en valorisant les atouts des élèves, en s'appuyant sur leur choix et leurs centres d'intérêt pour leur faire saisir le sens du travail scolaire et leur donner la curiosité et le goût d'apprendre puis de progresser, les aider dans le développement de leur sensibilité et la formation de l'esprit critique.

Ces dispositifs, qui concernent les collèges et lycées, sont des moments propices pour mettre en œuvre des démarches qui n'ont pas forcément beaucoup de place dans le reste des enseignements : transdisciplinarité, pédagogie de projet... Ils constituent donc un cadre de choix pour mener des projets d'éducation à l'environnement en milieu scolaire.

Pour plus d'information, voir le BO, n°6, 5 février 1998 sur les parcours diversifiés, le BO n° 24 du 14-06-01 sur les itinéraires de découvertes et le BO n° 37 du 8-10-98 sur les TPE.

Le partenariat entre associations et milieu scolaire : comment faire pour le développer ?

En dehors du cas particulier des séjours transplantés, la coopération entre enseignants et animateurs reste encore modeste. Chacun utilise ses méthodes propres, a les yeux rivés sur "son programme" ou "ses objectifs pédagogiques". L'éducation à l'environnement permet toutes les expérimentations, toutes les associations, toutes les interdisciplinarités... Il n'y a que de la richesse à travailler ensemble, encore faut-il en trouver l'occasion et les moyens, ne pas se laisser impressionner par le cloisonnement apparent.

Développer l'information réciproque

Vous appartenez au monde associatif de l'animation...

Il est important de vous faire connaître auprès des services de l'action culturelle dans les rectorats et les inspections académiques qui ont la responsabilité de la mise en œuvre du partenariat en milieu scolaire mais sont aussi spécialistes de pédagogie transversale (interdisciplinaire et partenariale) et garants de l'éthique partenariale. L'idéal est de rencontrer la per-

sonne responsable de l'éducation à l'environnement et ensuite de communiquer régulièrement des informations sur ce que vous faites et qui vous êtes.

Ces services établissent des listes de partenaires ou intervenants potentiels qu'ils diffusent aux écoles ou établissements scolaires à leur demande ou qu'ils placent sur leur site internet à disposition de tous.

Vous appartenez au monde de l'enseignement (éducation nationale ou enseignement agricole)...

Si vous êtes à la recherche d'un partenaire, vous pouvez consulter le site internet ou contacter le service d'action culturelle de votre institution qui vous renseignera à la fois sur les personnes ressources et sur les possibilités de financements dans les différents cadres institués.

Vous pouvez également contacter directement les structures associatives, sachant que généralement il existe des fédérations, unions régionales ou réseaux régionaux qui centralisent l'ensemble des informations.

Etre clair sur ce que l'on cherche à faire : programme ou projet ?

Ceci ne vise nullement à porter un jugement de valeur sur les choses, même si dans notre "idéal" partenarial nous visons davantage le développement de projets. Par contre il nous semble important, afin d'éviter des malentendus, d'être très clair sur ce qu'on cherche à faire.

Développer des programmes

Vous appartenez à une structure associative qui œuvre dans un domaine particulier et vous souhaitez développer un programme de sensibilisation autour de ce thème auprès d'un grand nombre d'écoles ou d'établissements. C'est *votre* sujet, vous le connaissez parfaitement et vous ne cherchez pas de collaboration pédagogique. Par contre, vous avez besoin de collaborer pour en assurer la mise en oeuvre.

Dans ce cas, vous pouvez contacter soit les services de l'action culturelle si vous souhaitez que l'envergure de votre opération soit large (départementale ou académique), soit un responsable pédagogique (conseiller pédagogique ou inspecteur de l'Education nationale) s'il s'agit d'un programme sur un secteur territorial plus réduit. Une rencontre permettra de définir les meilleures procédures et les aides financières éventuelles pour mettre en œuvre sans heurts ce programme.

Vous êtes conseiller pédagogique sur un secteur et vous souhaitez mettre en place un projet fédérateur auquel se rallieront beaucoup d'écoles, chacune ayant le moyen de s'approprier et de développer le projet à sa guise. Vous recherchez donc des contacts pour lister tous les "possibles" qui seront offerts aux écoles...

Là encore, vous pouvez passer par les services d'action culturelle ou par les structures associatives mutualisant les contacts (réseaux, fédérations...). Dans ce cas les contacts qui s'établiront ensuite individuellement entre animateurs et enseignants pourront donner naissance à des projets.

Vous êtes responsable d'un service "expositions" dans un centre (CRDP, CDDP) qui accueillera de nombreuses classes pendant une période définie et vous souhaitez mettre en place des animations. Les contacts personnels jouent souvent, d'où encore une fois pour les structures associatives l'intérêt d'être connues de ces centres. Dans ce cas il s'agit généralement d'un contrat négocié globalement avec une rémunération de la structure associative et une prestation gratuite pour les écoles.

Concevoir ensemble des projets

Il s'agit alors d'un double mouvement, chacun faisant un "bout de chemin", chacun étant persuadé qu'il a à apprendre de cette co-conception et que des choses nouvelles émergeront.

L'idée vient généralement des enseignants qui ont une "ébauche" de projet mal définie et souhaitent l'enrichir. Le projet devra donc prendre en considération le contexte de l'établissement, de la classe, des élèves et croiser les objectifs pédagogiques des enseignants avec les ouvertures proposées par les animateurs.

Ces projets ont la possibilité de prendre forme et d'être aidés dans le cadre des procédures présentées pages 169 à 193. C'est alors l'établissement scolaire qui, sur le budget qui lui a été attribué pour le projet, devra rémunérer la structure associative.

Cette démarche négociée peut également se faire dans le cadre de classes

transplantées si la structure qui accueille la classe, a fait le choix pédagogique de traiter les demandes des enseignants au cas par cas, en fonction de leur projet et ne considère pas les classes comme des clients qui consomment des programmes clés en mains (ce qui existe aussi).

Devenir co-formateurs

Que ce soit dans le cadre de la formation initiale des enseignants (professeurs d'écoles, de collèges et de lycées), de la formation initiale des animateurs (BEATEP...), ou de formations continues (séparées ou conjointes), des partenariats sont possibles et ont déjà prouvé leur efficacité. A ce sujet, il est possible de contacter l'Ifrée (coordonnées en fin de volume) qui mène des actions de ce type, associant des animateurs et des enseignants dans des formations conjointes tant au niveau de l'encadrement que des stagiaires.

Des dispositifs pour l'action

Pour qui et pour quoi faire ?

De nombreux organismes (ministères, collectivités locales, associations...) locaux, nationaux ou internationaux ont mis en place des actions spécifiques thématiques, durant quelques jours donnés ou se déroulant à tout moment de l'année. Leur vocation est d'aider de manière standardisée le montage de projets, qui bénéficient ainsi généralement d'un label, de partenariats financiers, techniques, pédagogiques, parfois d'une mise en réseau. Ces dispositifs présentent deux caractéristiques fortes :

- Ils engendrent une dynamique nationale ou internationale en favorisant les projets centrés sur la thématique (publicité importante envers les porteurs de projets potentiels, mise en place de moyens, d'aides techniques et financières...).
- Ils constituent un moment médiatique fort, utilisé dans un but de sensibilisation autour de la thématique choisie. Beaucoup de dispositifs proposent ainsi des “foires”, ou des “journées” qui sont des occasions uniques d'échange et de mobilisation, tant des réalisateurs de projets que du grand public.

Intégrer son projet dans le cadre de l'un de ces dispositifs est donc intéressant à plusieurs titres :

- Cela peut apporter des aides directes de la part de la structure qui pilote le dispositif.
- Cela peut faciliter l'obtention d'autres aides en crédibilisant votre projet et en lui donnant une légitimité auprès d'autres structures démarchées.
- Dans un autre ordre d'idées, cela oblige souvent à reconsidérer ses objectifs, à les préciser...
- Cela constitue souvent un élément motivant supplémentaire, en particulier avec des enfants, en donnant une dimension plus large au projet.
- Enfin, cela peut être un excellent moyen de faire des rencontres, d'échanger avec d'autres groupes, des nouveaux partenaires...

Les dispositifs français

Sont cités ici les dispositifs favorisant l'élaboration de projets d'éducation à l'environnement qui ne sont pas réservés à des publics spécifiques. En d'autres termes, tout éducateur à l'environnement agissant au sein d'une structure, quelle qu'elle soit, peut saisir l'opportunité de l'un de ces dispositifs pour organiser, faire soutenir et valoriser son projet.

Les dispositifs spécifiquement réservés au public scolaire sont décrits pages 169 à 196.

Dispositifs du ministère de l'Environnement

Chaque année, le ministère de l'Environnement met en place des campagnes publiques et des dispositifs destinés à promouvoir des actions dans les territoires. En 2001, les projets pédagogiques des acteurs de terrain ont ainsi pu être valorisés à travers les opérations "Printemps de l'environnement" et "Merci dit le planète".

Pour connaître les programmes annuels, vous pouvez contacter la Direction de l'Environnement (DIREN) de votre région ou le site www.environnement.gouv.fr

Nettoyons la nature

Lancée en 1993 par le navigateur australien Ian Kierman, cette opération s'inscrit dans le cadre de la manifestation *Clean Up the World*. Elle se concrétise par le ramassage collectif des déchets en milieux naturels et urbains. La Fédération des jeunes pour la nature est l'organisateur national des chantiers de nettoyage qui se déroulent chaque année fin septembre. Les centres E. Leclerc soutiennent financièrement l'action et lui assurent une forte médiatisation. Il est possible de participer, en créant un Comité local d'organisation. Un dispositif accompagne cette opération (conseils aux porteurs de projet, documents pédagogiques,...). Contact : FJPN.

Journées de l'eau

Opération mise en place par les Agences de l'eau. Renseignements auprès de l'Agence dont dépend votre secteur.

Jour de l'arbre

Opération proposée par le ministère de l'Environnement.

Chico Mendès

L'opération Chico Mendès, lancée en 1990 par la fédération Nord-Nature, a pour ambition de donner aux enfants de la région Nord-Pas-de-Calais les moyens de créer un espace naturel sur un terrain abandonné et dégradé de leur commune (souvent une friche industrielle). Aujourd'hui, ce sont plus de trente mille arbres qui ont été plantés. L'équipe pédagogique Chico Mendès, qui est constituée en association, intervient auprès des classes qui ont élaboré un projet (en priorité des écoles et collèges) proposant une approche active de terrain, et mettant des outils à disposition de l'élève et de l'enseignant : des fiches techniques et pédagogiques, des guides pratiques d'aménagement, un dossier constitué de fiches à remplir par l'élève... Il est possible d'associer le projet à l'opération "1000 défis pour ma planète" pour avoir des financements. Contact : MNE de Lille.

La Semaine de la Science

Dispositif mis en place en 1992 par le ministère de la Recherche (à l'époque sous le nom "Science en fête"), permettant une mise en valeur auprès du grand public, et des publics scolaires, de tout projet à caractère scientifique et technique, mais aussi et surtout en incitant les chercheurs à montrer le quotidien de leurs activités. La manifestation se déroule sur une semaine, pendant laquelle est organisée à Paris une exposition nationale présentant les projets avec force médias à l'appui. Contact : ministère de la Recherche et les DRRT (D).

Les Journées du Patrimoine

Opération nationale, sur un week-end en septembre/octobre. Beaucoup d'animations sur les sites remarquables du patrimoine bâti et naturel local. Renseignements dans les Offices de Tourisme et auprès des DRAC (Directions régionales des affaires culturelles).

La science buissonnière

C'est un label national décerné par le CIRASTI à des projets scientifiques réalisés par des jeunes. L'obtention du label permet de bénéficier d'une aide technique de la part du CIRASTI. Cette opération est une possibilité intéressante de poursuivre la valorisation des actions initiées au sein d'une

exposcience régionale.

1000 défis pour ma planète

Il s'agit d'une opération interministérielle (Environnement, Education nationale, Agriculture, Jeunesse et Sports) qui aide depuis 1993 les projets de sensibilisation des jeunes (au sens large : maternelle à 21 ans) à la nécessité de protéger et gérer l'environnement, en favorisant la réalisation d'actions concrètes. Cette opération s'adresse aux projets scolaires, associatifs et individuels. L'action s'inscrit dans une démarche pédagogique. Chaque projet doit être mené avec l'intervention de partenaires extérieurs, dont notamment un "parrain technique" qui garantit la rigueur scientifique et dont l'organisme support apporte une partie des financements.

Les projets sont à concevoir et à présenter en octobre de chaque année. Ils sont sélectionnés régionalement. Après leur réalisation, ils sont présentés dans les régions en juin lors des journées de l'environnement.

Cette opération a constitué jusqu'à aujourd'hui un cadre privilégié et très dynamisant pour les projets, qui ont été tellement nombreux et de bonne qualité lors de la dernière promotion que la sélection s'est avérée un vrai casse-tête ! Seul petit problème : les financements restent faibles et arrivent largement après la fin du projet dans la plupart des cas, il est donc nécessaire de faire une avance de trésorerie.

Renseignements et dossiers : DIREN de votre région. Une information complémentaire pourra également être trouvée dans le *Journal des 1000 défis*. La reconduction de l'opération n'est pas automatique, elle fait l'objet d'une décision tous les ans.

Les Exposciences

Manifestation consistant en un rassemblement, durant trois à quatre jours, de jeunes qui ont développé des projets scientifiques (entre autres, d'environnement) et qui les présentent aux visiteurs en expliquant leur démarche. Les Exposciences sont donc des lieux d'échanges, de rencontres... Des colloques, des rencontres avec des scientifiques permettent encore d'enrichir la réflexion, d'ouvrir le débat sur la place de la science dans la vie quotidienne. Certains projets peuvent être primés (diverses catégories) et récompensés par une dotation (jusqu'à 1 500 euros). Il existe des Exposciences locales, départementales, régionales et internationales. En France, les Exposciences sont orga-

nisées par le CIRASTI, au niveau international par le MILSET (voir page 83).

Les dispositifs internationaux

On constate ces dernières années une floraison de dispositifs qui sont souvent basés sur un thème, ou une pratique précise, et œuvrent à mettre en contact des partenaires au-delà les frontières, par le biais d'échanges (souvent par réseaux télématiques) et de rencontres.

L'Europe

Jeunes reporters pour l'environnement

Facette française d'un dispositif international mis en place en 1994 par la FEEE (Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe), adressé aux élèves du secondaire (14 à 20 ans), dont le but est d'inciter les jeunes à effectuer un travail de journalisme autour de sujets d'environnement. Les projets doivent être présentés par les lycées, sous la responsabilité d'un professeur coordinateur. Chaque projet est structuré en deux parties : une phase d'investigation préalable, et une phase de mission sur le terrain.

Les élèves et lycées font partie d'un réseau européen permettant l'échange de connaissances par delà les frontières. Certains exemples de travaux sont publiés dans la revue *Bleu, blanc, vert* de la FEEE. Contact : jre.feee@wanadoo.fr. En 2000-2001, trente établissements en France, dont onze travaillent en équipes internationales, sont impliqués dans cette opération.

Campus européen de l'environnement

Ces manifestations sont organisées sous l'égide et avec l'aide de la Commission des communautés européennes (Direction générale de l'environnement) par les autorités territoriales de plusieurs régions en Europe. Ils s'adressent aux étudiants dans les disciplines liées à l'environnement. Ceux-ci sont accueillis durant une période de quinze jours à un mois, intégrés à une équipe pluridisciplinaire encadrée par des universitaires. Ils participent à des projets locaux liés à l'environnement,

comme le programme environnement des quartiers dégradés d'Anvers, l'élaboration d'un plan local de mise en valeur des paysages dans un territoire au Portugal, etc. Les campus sont gratuits, entièrement pris en charge par les organisateurs.

Ces campus semblent constituer une stratégie d'éducation à l'environnement remarquablement efficace, touchant un très grand nombre de citoyens par le biais des contacts entre étudiants et populations locales. Ils permettent par la même occasion un rapprochement entre cultures et couches sociales diversifiées.

Eco-écoles

C'est une opération européenne, créée en 1994 et coordonnée en France par la Ligue de l'enseignement et la FEEE. Il s'agit d'un label décerné aux écoles primaires et aux municipalités qui agissent ensemble pour l'environnement dans leur commune, sur la base de projets concrets : amélioration de l'aménagement des bâtiments scolaires, mise en valeur du patrimoine local, dynamisation des espaces verts... Le partenariat est fortement encouragé pour la mise en œuvre de ces plans d'action (habitants, entreprises locales, associations...).

Le label s'obtient sur candidature conjointe école/mairie. Les lauréats participent ensuite à une opération européenne pour un cycle d'au moins trois ans, et s'engagent à réaliser des actions significatives : travailler sur des thèmes fédérateurs européens (l'eau, les déchets, l'énergie), établir des liens actifs avec d'autres communes ou d'autres écoles de la planète, notamment dans les pays où les besoins sont les plus grands.

Les programmes “Jeunesse pour l'Europe” OFAJ et OFGJ

Ce ne sont pas à proprement parler des programmes européens, mais ils peuvent être de bons supports pour les projets. Vous reporter à la liste alphabétique des aides en annexe.

Le Monde

Journée mondiale de l'ONU

Chaque année l'ONU choisit un thème, mène et favorise des actions concrètes ou médiatiques le concernant. Thèmes à caractère humaniste, environnemental, social...

ENSI (ou “Action de l'école en faveur de l'environnement”)

Très intéressante opération mise en place par l'OCDE-CERI et concernant aujourd'hui une vingtaine de pays. Ses objectifs sont les suivants :

- Sensibiliser et responsabiliser vis-à-vis de l'environnement, de ses problématiques, de sa gestion.
- Promouvoir les "qualités dynamiques" des individus, telles que l'initiative, l'engagement personnel, la prise de responsabilité, l'autonomie...

Pour approcher ces objectifs, l'opération ENSI pose en principe opérationnel l'interdisciplinarité, c'est pourquoi tous les projets concernés se doivent d'expérimenter et de valoriser des procédures interdisciplinaires dans le traitement de thématiques environnementales.

Dans ce cadre, de très nombreux projets sont donc montés et réalisés dans des écoles de différents niveaux. Pour Peter Posch, membre du comité directeur du CERI, les points forts de ces projets résident dans la diversité de conceptions de l'environnement que l'ENSI implique. En effet, les élèves devraient :

- Vivre l'environnement comme une expérience personnelle.
- Voir dans l'environnement un thème d'apprentissage et de recherche interdisciplinaires.
- Faire de l'environnement le cadre d'une activité sociale importante.
- Relever le défi que pose l'environnement en mobilisant son esprit d'initiative, son autonomie et son sens des responsabilités.

Autour de ce dispositif s'est constitué en France le réseau “Inter-environnement” qui tente de mettre en œuvre à titre expérimental des actions de *recherche-action* avec détermination précise d'objectifs et évaluation. Publie le magazine *Inter-environnement*.

Renseignements complémentaires : CERI

Demain le monde

Les associations de solidarité internationale, membres de la campagne éducative “Demain le monde”, ont choisi pour la période 2001-2003 le thème du développement durable pour le support d’actions d’éducation au développement. Parmi les thèmes soutenus : les pollutions atmosphériques, les ressources en eau, les ressources du sol, les ressources humaines, la désertification, l’urbanisation, les relations Nord/Sud, la mondialisation économique, la démocratie et le développement durable. demain-le-monde@club-internet.fr

Clean-up the World, ou “Nettoyez le monde”

Dispositif mondial (pilote par un organisme australien) favorisant et valorisant les opérations de nettoyage de sites dans plus de cent pays. Tous les ans en septembre ou octobre. Correspondant en France : JPN.

Caretakers for environment

Dispositif permettant à des classes, accompagnées de leurs enseignants, de réaliser des projets internationaux sur l’environnement. Organise chaque année une conférence internationale d’éducation à l’environnement.

Le Global learning and observation to the benefit of the environment

Le programme GLOBE est un programme mondial d’enseignement fondé sur l’observation et la collecte de données d’environnement, s’appuyant essentiellement sur les enseignants, élèves et scientifiques. Il souhaite entraîner une étroite collaboration entre partenaires publics et privés, mais aussi entre élèves de nombreux pays. Le principe est simple : le GLOBE offre aux participants les moyens techniques et pédagogiques pour mener leurs investigations sur une zone prédéterminée, et met en place un dispositif de communication mondial sur Internet pour la centralisation en temps réel et la communication. Pour plus de renseignements : www.globe.gov/

Le monde reste à faire

Cette campagne est mise en place par l’UNESCO, dans le cadre du pro-

gramme Planet Society. Cette opération vise à mobiliser les enfants et les jeunes âgés de 6 à 15 ans en milieu scolaire formel et non formel, afin de faire naître des “nouveaux projets de vie”, actions concrètes de prise en charge de l’environnement naturel et culturel de la communauté locale. Les projets impliqués dans ce programme reçoivent des outils pédagogiques destinés à accompagner élèves et enseignants dans les différentes étapes qui mènent la classe à la réalisation d’un Nouveau Projet de Vie et aux développements et échanges qui peuvent s’ensuivre (un guide pédagogique pour l’enseignant, une affiche pour la classe, une vidéo visualisant des exemples de Nouveaux Projets de Vie initiés dans le monde, des jeux éducatifs...). Trente-cinq pays de toutes les régions du monde se sont investis dans ce programme depuis l’année scolaire 1994/1995. En France, le relais au niveau du local rencontre des difficultés. Contact : *Planet Society*.

Communiquer et valoriser

La communication est présente à tous les moments du projet. Elle en est “l’oxygène”, dans la mesure où elle facilite la diffusion de l’information entre les partenaires, et entre le projet et l’extérieur. En cela, elle ancre le projet dans son contexte.

Les trois dimensions de la communication

La communication opérationnelle

Elle concerne les acteurs permanents du projet : partenaires, acteurs de la mise en œuvre, public. Le courrier électronique, le téléphone, les réunions, les rencontres informelles... en sont les principaux outils. Cette communication doit être la plus fluide et la plus régulière possible, tout au long du projet.

La communication interne

Elle vise à promouvoir le projet dans les structures représentées par les différents partenaires. Une “lettre d’information” périodique, des informations diffusées oralement par les partenaires dans leurs structures lors des réunions d’équipe, s’avèrent là très efficaces.

La communication externe

Elle vise à promouvoir le projet auprès des relais d’influence, du “grand public” et des médias. Présentation officielle du projet accompagnée d’un cocktail, expositions, préparation de communiqués, de dossiers, voire d’articles de presse, brochures reprenant les principaux points du bilan, réalisation d’une vidéo d’une dizaine de minutes... la liste des supports de communication n’est pas close et s’enrichit des idées, parfois très originales, des responsables de projets.

En tout état de cause, il convient d’adapter la communication sur le projet aux affinités, attentes et préoccupations des interlocuteurs. Certains sont

intéressés par les chiffres (nombre de participants, d'actions réalisées, durée du projet, budget global...), d'autres par les aspects pédagogiques, d'autres encore par les résultats obtenus. Sans concentrer toute sa communication sur un seul de ces aspects en fonction de l'interlocuteur, il est nécessaire de mettre en valeur (par des présentations graphiques, par des développements particuliers...) celui qui l'intéressera le plus. Dans cette optique, la constitution d'une banque de paragraphes développant tous les aspects du projet s'avère utile pour adapter sa communication écrite : on y sélectionnera ceux qui intéressent particulièrement un interlocuteur donné, en prenant soin de travailler les enchaînements et d'illustrer la démonstration par des photos et des témoignages, qui aèrent l'aspect général du texte et le relient à l'expérience vécue.

La littérature grise (études et rapports en tous genres) envahit les bureaux, et un excellent projet peut souffrir d'une présentation médiocre. Dans la mesure du possible et en fonction des moyens disponibles, on confiera la réalisation des documents destinés aux relais d'influence et au grand public à des agences ou services spécialisés (studios graphiques, agences de communication, services internes de communication de certains partenaires du projet). La réalisation d'un produit de qualité peut se négocier au sein de l'équipe de partenaires dès la phase de montage du projet, par exemple comme contribution en nature remplaçant une partie du financement.

Quelques médias à contacter

A quelles occasions les utiliser ?

Pour le lancement d'un ouvrage qui peut intéresser un public spécialisé ou le grand public ; pour le démarrage d'un camp, pour l'inauguration d'un site, d'une exposition, ou toute autre activité dont on veut marquer le début. C'est souvent une bonne occasion pour lancer les activités et faire les remerciements officiels (sponsors, pouvoirs publics et/ou politiques, etc.). C'est aussi le moyen de faire la promotion du projet et de le faire connaître au public, de manière moins ciblée. Un événement médiatique permet aussi de reconnaître le travail accompli et de mettre en valeur les intervenants impliqués dans le projet (chargé de projet, concepteur d'une expo ou d'un jeu, auteur d'un livre, animateurs de camps, etc.).

Les médias spécialisés

Ils s'adressent essentiellement aux tranches de population déjà sensibilisées aux thématiques d'environnement. Citons essentiellement :

- **La presse spécialisée environnement pour enfants.** Ce sont généralement des revues mensuelles dans lesquelles il peut être intéressant de faire passer des annonces concernant des stages, camps de découverte. Quelques exemples : Wapiti, Wakou, Hibou, Image doc...

- **Les médias spécialisés environnement pour adultes.** Ce sont les revues et émissions d'écologie, les bulletins des fédérations de protection, les bulletins de liaison des associations... On pourra y insérer des annonces pour des stages et loisirs adultes ou enfants, des livres... Penser aux émissions de télévision et de radio qui foisonnent actuellement et sont en recherche permanente de sujets intéressants et novateurs à traiter. Quelques exemples en vrac : *les Réalités de l'écologie*, *Combat Nature*, *la Lettre du Hérisson*... il y en a des dizaines, à vous de les trouver près de chez vous. Signalons également l'existence de l'association des Journalistes pour la nature et l'écologie (JNE) qui regroupe des professionnels motivés pouvant être intéressés pour parler de votre projet. Ils éditent chaque année un annuaire contenant plus de 350 contacts.

- **Les médias pour éducateurs à l'environnement.** Si votre projet peut servir à d'autres éducateurs (formation, outil pédagogique, stage technique...) il faut penser à ces revues, de forme souvent modeste mais très lues par les professionnels de l'éducation à l'environnement : revues des GRAINE, l'Encre Verte (revue du réseau Ecole et Nature). A ne pas oublier : les bulletins des associations d'éducation populaire.

- **Les médias spécialisés pour publics particuliers.** Si votre projet est ciblé pour un type de public particulier, il faut penser à toutes les revues pour catégories socioprofessionnelles, à tous les bulletins de liaison d'associations professionnelles, d'handicapés, d'aveugles. Le magazine *Famili*, par exemple, intègre une rubrique "Ça bouge... nature" avec des informations intéressant les très jeunes enfants. Ne pas oublier également que plus un projet concerne une catégorie "limite", difficile, plus sa réalisation peut intéresser des médias comme les télévisions régionales, les radios locales ou régionales...

- **Les médias spécialisés sur une activité particulière.** Votre projet peut aussi être rapproché d'un type d'activité, d'un "art de vivre"; pensez alors

aux revues de randonnée, de cheval, de cyclotourisme, de voile, de sports de plein air, de découverte, de jardinage, de spéléologie... Aujourd'hui, presque toutes ces revues intègrent une rubrique "environnement", et s'intéressent de près aux actions de sensibilisation sur des thèmes touchant à leur thème principal.

- Dans un autre registre, les **revues d'éducation** pourront être intéressantes si votre projet met en avant des aspects pédagogiques ou éducatifs particuliers.

- **Les médias spécialisés sur un "terroir"**. Si votre projet est vraiment "ancré" dans un terroir, qu'il travaille à partir de et pour une région, pensez aux revues et émissions qui, elles aussi, ne peuvent plus se passer de parler d'environnement et de découverte. Citons par exemple *Pyrénées magazine*, *Alpes magazine* et toutes les autres...

Les catalogues de prestations

Encore plus ciblé ! De nombreuses structures d'environnement, d'éducation, ou d'éducation à l'environnement publient chaque année des catalogues de stages, sorties, camps... qu'ils diffusent ensuite de manière large. Ce sont des supports d'information privilégiés pour vos actions.

Les médias non spécialisés

Il faudra plutôt les réserver aux annonces concernant des réalisations locales, que tout le monde peut voir ou tester le temps d'un après-midi, ou qui concernent un terroir particulier... On y trouve essentiellement les chaînes de la télévision régionale, les radios locales et enfin la PQR (presse quotidienne régionale) dont il ne faut surtout pas sous-estimer l'efficacité, que ce soit dans les pages réservées aux communes ou dans les pages générales. On peut y toucher des publics pas forcément intéressés par la nature et l'environnement, mais en recherche de "quelque chose" dans les environs, et qui viendront par curiosité... à vous de les accrocher ensuite pour approfondir leur sensibilisation !

On peut aussi trouver dans cette catégorie les bulletins communaux, les "feuilles de chou" de collectifs informels...

D'autres modes de médiatisation

L'organisation de **manifestations médiatiques** centrées autour de votre projet peut se révéler un moyen intéressant pour toucher le grand public : fêtes, foires, journées portes-ouvertes, prestations gratuites.

Le press-book (ou revue de presse) : c'est la compilation au travers des médias, par année ou par thème, des actions menées par la structure ou le groupe. Facile à réaliser (originaux ou photocopies des articles et plaquettes où vous êtes cités), joliment présentée. C'est un excellent outil pour aller démarcher des partenaires financiers ou techniques un peu plus difficiles à convaincre. Témoin de vos activités (à vous donc de l'alimenter régulièrement : une action = un article !), c'est un élément souvent plus parlant qu'une plaquette de présentation trop technique.

En éducation à l'environnement, le **"bouche à oreille"** reste un excellent moyen de faire parler d'un projet. Là, pas de méthode particulière à proposer... Faites-vous connaître, rencontrez les autres acteurs, allez dans les rencontres départementales, régionales et nationales d'éducation à l'environnement.

Enfin, autre particularité du "milieu" de l'éducation à l'environnement : on y fonctionne beaucoup en **"réseaux"**. Etre partie prenante de l'un d'eux ne pourra que vous aider, ne serait-ce qu'à rencontrer des personnes qui se posent les mêmes questions que vous sur la médiatisation de leurs projets, et avec lesquels vous pourrez sans doute échanger des idées utiles. Il s'agit bien sûr d'une stratégie à long terme, qui ne sera probablement "payante" qu'après des mois, voire des années. Mais vous y gagnerez bien vite beaucoup d'autres choses ! (voir page 103).

Evaluer

L'animation a été réalisée, le site aménagé, le camp est terminé, l'exposition a été présentée, la classe est rentrée à l'école... le travail n'est pas fini ! Evaluer la pertinence de ce qui a été fait, son impact, sa réponse (ou non) aux objectifs qui avaient été avancés... fait partie intégrante de la démarche.

Pour poursuivre, pour rebondir vers d'autres projets, en profitant pleinement de l'expérience vécue, des succès comme des échecs, ce temps de regard en arrière est indispensable et riche. Y accorder autant de soin qu'à l'avant et au pendant est fondamental.

L'évaluation, beaucoup en parlent, mais peu la pratiquent...

L'évaluation d'actions d'éducation à l'environnement fait l'objet d'un intérêt de plus en plus marqué de la part de tous les praticiens, qui ont bien pris conscience aujourd'hui de son importance.

Reste malheureusement que rien de très synthétique sur le sujet n'a encore été écrit, malgré l'existence de nombreuses réflexions éparses et fragmentaires. Il n'est donc pas encore possible aujourd'hui de développer ce chapitre mais nous tenions, malgré sa minceur, à le faire figurer au sommaire de l'ouvrage, pour bien mettre en évidence l'importance que nous souhaitons lui porter, car :

- Evaluer, c'est se remettre en cause.
- Evaluer permet de réajuster ses objectifs.
- Evaluer permet d'aller vers une meilleure efficacité.
- Evaluer nous permet de construire des outils pour le long terme.
- Evaluer porte à être humble, modeste, à relativiser nos actions.

Malgré le manque de travaux faisant l'unanimité dans ce domaine, on peut toutefois faire une remarque générale qui semble acceptée par tous : l'éducation à l'environnement ne peut pas se satisfaire des méthodes traditionnelles d'évaluation, pratiquées par exemple dans les écoles, et ce pour plusieurs types de raisons :

- L'éducation à l'environnement travaille sur des acquisitions de connaissances, mais aussi de sensibilité, sur le plaisir, sur les savoir-être, les savoir-faire, la responsabilisation... autant d'éléments difficiles à quantifier avec des méthodes classiques.

- D'une manière générale, l'éducateur à l'environnement ne met pas en place de moments spéciaux d'évaluation des personnes (est-ce un bien, un mal ?).

- L'éducation à l'environnement travaille sur l'intérieur de la personne. L'évaluation devra être au moins partiellement interne, réalisée par la personne concernée elle-même.

D'autre part, une des originalités de l'éducation à l'environnement, c'est qu'elle s'évalue nécessairement à deux niveaux :

- Les acteurs du projet doivent s'évaluer. Il faut mesurer les écarts entre les objectifs que l'on s'était fixés et les résultats obtenus.

- Le terrain sur lequel s'est déroulée l'action d'éducation à l'environnement doit aussi être évalué : la mare a-t-elle gagné à être étudiée ? Qu'en reste-t-il ? La population locale a-t-elle été sensibilisée ? Le milieu que l'on quitte est-il maintenant de meilleure qualité ?

Les quelques autres réflexions regroupées dans ce petit chapitre sont issues des travaux des XIII^e Rencontres nationales Ecole et Nature (septembre 1995) dont le thème était "Education à l'environnement, quelle efficacité ?"

Un terme qui recouvre de nombreuses réalités

L'évaluation est un terme qui peut prendre plusieurs sens, et il convient d'être clair sur ce que l'on recherche. Premières questions à se poser : que veut-on évaluer, à quoi veut-on parvenir exactement au travers de cette démarche ? En effet, l'évaluation peut se faire à différents niveaux :

- Evaluation des personnes qui ont "vécu" la prestation d'éducation à l'environnement. Ont-elles progressé ? Leurs acquis, de quelque type qu'ils soient, correspondent-ils aux objectifs préalablement formulés (s'il y en a eu) ?

- Evaluation de l'éducateur : a-t-il joué correctement son rôle, a-t-il pensé sa prestation de manière appropriée, a-t-il su s'adapter ?...

- Evaluation de la prestation elle-même : a-t-elle été adaptée aux circons-

tances, au public, aux contraintes ? Ses éléments constitutifs (séquences, méthodes pédagogiques employées, outils, intervenants et documents mis à contribution) et son organisation générale ont-ils été appropriés, se sont-ils bien déroulés ?

- Evaluation du “terrain” : la prestation a-t-elle débouché sur les résultats tangibles escomptés ? (nettoyage de la rivière, mise en place de l'expo...).

Par ailleurs, ces différents niveaux d'évaluation peuvent être appréhendés et approfondis par plusieurs types de personnes :

- L'éducateur concepteur et réalisateur de la prestation.
- Les apprenants eux-mêmes, qui peuvent porter un jugement sur la méthode et sur leur progression personnelle (dans ce dernier cas on parlera alors d'auto-évaluation).
- Une personne extérieure, observatrice du déroulement de l'animation ou des acquis du groupe.

Les différentes évaluations et les différentes personnes les mettant en œuvre peuvent bien évidemment (et avec profit) être associées.

Quel que soit le type d'évaluation choisi, il se basera forcément sur des objectifs, qui devront être définis au préalable, c'est-à-dire avant la réalisation du projet. En ce sens l'on peut dire que tout projet normalement construit devrait commencer par une réflexion sur son évaluation !

Evaluation et complexités

Evaluer un projet d'éducation à l'environnement est complexe, et l'on devra souvent “tâtonner”, avancer de manière empirique, pour réussir cette opération. Voici quelques réflexions qui pourront guider un éducateur dans sa réflexion.

Evaluation, évaluation ?

Il faut permettre aux apprenants de s'auto-évaluer.

L'auto-évaluation est nécessaire, mais non suffisante. Il faut une évaluation des partenaires.

Le savoir et le savoir-faire peuvent être évalués par l'éducateur, le savoir être pose un problème plus difficile.

Il n'est pas toujours possible d'évaluer, par manque de temps.

Ce n'est pas le relationnel ("ça s'est bien passé") qui est important à évaluer, c'est le changement.

Chercher à évaluer des "grandeurs" comme le bonheur est très difficile.

Cependant, ce n'est pas parce qu'un comportement est difficile à quantifier qu'il n'est pas évaluable.

Les marques de satisfaction sont-elles des critères d'évaluation, des indices d'efficacité ?

On ne peut pas évaluer un tout par petits bouts.

La volonté d'être exhaustif pénalise la création d'outils d'évaluation...

*Source : atelier de réflexion "Evaluation" des
XIII^e rencontres nationales Ecole et Nature*

Sur ces bases, à vous de jouer, de développer votre propre outil d'évaluation (voir ci-dessous), ou d'en rechercher un qui vous convienne.

Les questions incontournables

Pourquoi et quoi évaluer ?

Il convient de se poser ces questions avant chaque évaluation :

- Qu'est-ce que j'attends de l'évaluation : des moyens d'ajuster l'action (en cours ou à venir) ? Un contrôle de gestion ? Une manière de valoriser l'action ?

- Qu'est-ce que je veux évaluer exactement : l'impact de l'action sur le

public ? L'impact de l'action sur les acteurs pédagogiques ? Le fonctionnement du partenariat ?

Comment évaluer ?

- En référence constante :

- A la situation initiale constatée : tout projet d'éducation à l'environnement vise à assurer une progression ou une modification des savoirs, savoir-faire et savoir être du groupe public du projet. Pour mesurer la progression, il faut avoir une vision claire du point de départ.

- Aux objectifs poursuivis : les objectifs auxquels correspondent les différentes activités du projet, tels que définis lors de la planification du projet.

- En formulant des hypothèses :

- Si l'action réussit, que dois-je trouver à son issue ?

- Quelles modifications, quelle progression sont attendues ?

- En recherchant des indicateurs :

- Indicateurs quantitatifs. Par exemple : combien de personnes ont participé au projet ? Quel pourcentage de réussite aux diverses évaluations de connaissances ? Etc.

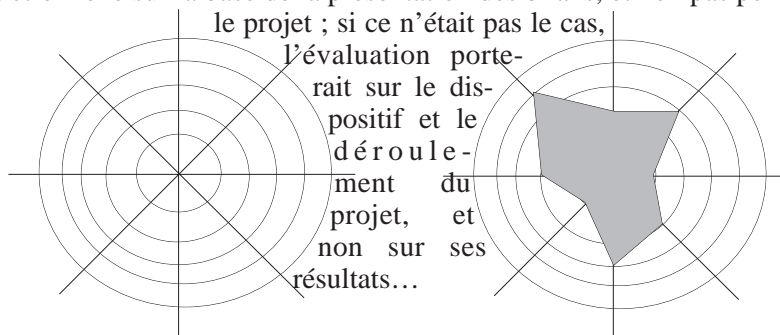
- Indicateurs qualitatifs (les plus difficiles à élaborer). Par exemple : Degré de satisfaction des membres du groupe (sur une échelle de 1 à 5 par exemple) ? Comportements visiblement modifiés ? Efficience du partenariat ?

- En adoptant des outils pour recueillir ces indicateurs : évaluations écrites de mesure de progression des connaissances (par exemple, un QCM rempli en début et en fin de projet), témoignages des participants (recueillis par écrit), fiches d'accueil pour les usagers d'un espace pédagogique, enquête de satisfaction...

- En réalisant, une fois les indicateurs recueillis, un ou plusieurs bilans, pour présenter les résultats aux membres du public du projet, à ses partenaires techniques et financiers... Plusieurs bilans sont parfois nécessaires, car toutes les personnes concernées ne sont pas intéressées par les mêmes aspects de l'évaluation.

- En effectuant collectivement une présentation de l'évaluation et des recommandations d'ajustement. Le débat construit l'évaluation. Ce débat

doit être mené sur la base de la présentation des bilans, et non pas pendant le projet ; si ce n'était pas le cas,



Avec qui évaluer ?

Avec les acteurs eux-mêmes, public et partenaires. Eux seuls peuvent alimenter les bilans. Les aspects évalués diffèrent évidemment selon le groupe considéré : le public du projet est le seul à même de donner des indications sur son niveau de satisfaction, sur la modification de ses attitudes, de son échelle de valeurs... Les partenaires techniques et pédagogiques effectueront une mise en perspective des résultats et élaboreront l'évaluation finale du projet.

Eventuellement, avec un évaluateur externe . La présence d'un évaluateur externe n'est pas nécessaire sur les « petits » projets, réunissant une somme limitée de moyens techniques, financiers, et humains. Le responsable du projet peut fort bien piloter lui-même l'évaluation. Mais sur les «gros» projets (dispositifs régionaux ou nationaux), se déroulant sur une longue durée, l'évaluateur externe constitue une ressource précieuse :

- Il dispose d'une technicité que n'ont pas toujours les maîtres d'œuvre du projet ;
- Il dispose d'un temps adapté au traitement des données, ce que n'ont pas les maîtres d'œuvre du projet (car le temps passé sur l'évaluation est autant de temps passé en moins sur le projet lui-même) ;
- Il se doit d'être impartial, extérieur au projet, ce qui limite les biais dus à la subjectivité des acteurs directs.

Les écueils à éviter

- Evaluer sans bilan, et donc ne parler que du processus de déroulement du projet, pas de ses résultats.
- Perdre de vue le constat de départ et les objectifs définis.
- Ne pas définir d'indicateurs avant le démarrage du projet.

- Choisir de mauvais indicateurs. Ce défaut est fréquent : généralement, il se traduit par le fait d'attribuer tous les changements positifs observés dans le groupe (changements de leurs comportements...) et sur le milieu (baisse de la consommation d'électricité d'un équipement collectif, apparition de nouvelles espèces dans la mare pédagogique...) au projet, sans tenir compte des autres paramètres.

On l'aura compris, l'évaluation réclame du temps, des moyens, et surtout de la technicité. Mieux vaut donc bâtir une évaluation limitée mais bien menée, au moyen d'outils et d'une méthode bien maîtrisés, que de vouloir tout évaluer sans méthode...

Créer son propre outil d'évaluation

Une certitude : en éducation à l'environnement il n'existe pas d'outil d'évaluation universel. Chaque situation d'apprentissage met en jeu ses propres approches, ses propres méthodes. Le recensement de tous les possibles, opération nécessaire à la constitution d'un outil universel, est illusoire, périmé d'avance et sans intérêt. Chaque type de prestation nécessite donc son outil d'évaluation personnalisé, qui devrait être conçu par le(s) concepteur(s) – et si possible le(s) réalisateur(s) – du projet d'éducation à l'environnement.

La réflexion menant à la création de cet outil devrait faire partie intégrante de la conception de l'animation. Elle aidera à en poser les objectifs préalables.

En bref, à chacun de réfléchir à ses propres méthodes et outils d'évaluation. Afin de ne pas laisser l'éducateur tout à fait seul face au problème, voici quelques idées pour concevoir son outil (voir page 269) :

- Que souhaite-t-on évaluer ? La performance de l'éducateur ? Le public concerné ? La pertinence de la prestation ?
- Qui évaluera ? L'éducateur ? Le public ? Une personne extérieure ?
- Quels sont les critères d'évaluation ? Cette question est à se poser en même temps que l'on décide des objectifs du projet.

Des mots clés pour évaluer

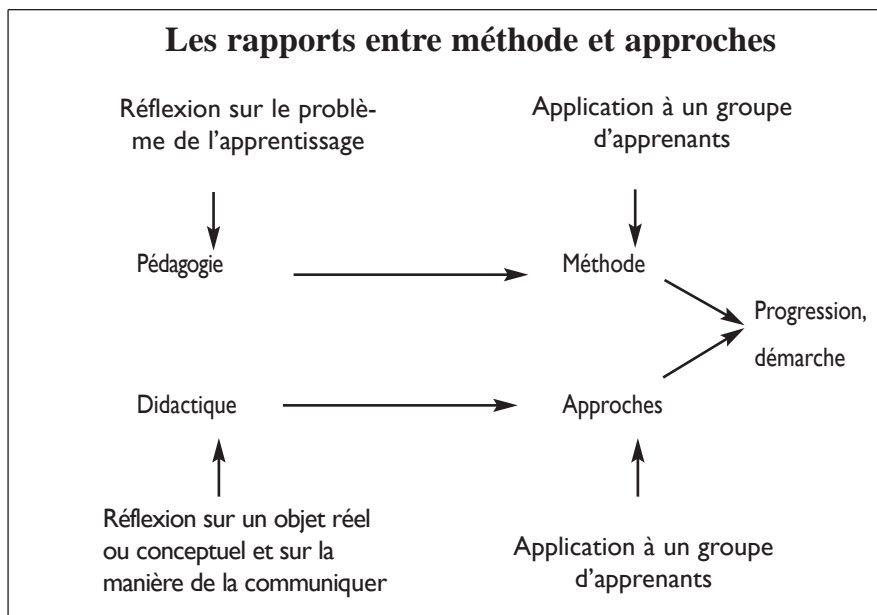
Autonomie, acquisition, capacité à transférer, production, motivation, participation, progression, adaptation, confiance en soi, respect, écoute, agir, observation, argumentation, curiosité, discrétion, intégration, responsabilité, comprendre, réfléchir, se questionner, communiquer, enthousiasme,

plaisir, investissement, cohérence, manipuler, utilisation, pratiquer, technicité, négociation, anticiper, projeter, sens critique, réflexion, vocabulaire, résultat, utilité, durée, méthode, type d'approche, pertinence, dynamique de groupe, continuité, réinvestissement, interprétation, expérimenter, exprimer...

Connaissances

Méthodes

Convivialité



Troisième partie

Les possibilités pédagogiques

Animation d'une heure, d'une journée, d'une année ? Animation sur place ou transplantée ? Approche sensorielle, scientifique ou ludique ? Visite d'une exposition, exploration d'Internet ou observation de terrain ? Simple apport d'informations ou mise en place d'un projet ?

Les formes que peuvent revêtir l'éducation à l'environnement sont diverses mais toutes relèvent de pédagogies actives. Connaître le champ des possibles pourra élargir la vision de l'éducateur et lui permettre de mettre en place des actions diversifiées et efficaces.

Grille d'analyse des projets d'environnement

Situation particulière	Le thème ou le sujet retenu : ce peut être un problème d'environnement (déchets, transports, pollution), un espace fragile (zone humide, bassin versant), l'analyse d'un phénomène (la pression du tourisme sur un paysage de haute montagne ou sur le littoral).
Problématique	Questionnement autour duquel s'articule le travail de recherche.
Hypothèses	Les hypothèses que l'on se donne.
Point d'ancrage	Localisation précise du problème d'environnement et ses caractéristiques.

Moyens d'action	Quels moyens s'est-on donnés pour analyser le problème d'environnement et évaluer si les hypothèses que l'on a émises ont été vérifiées ?
Analyse systématique	Prise en compte dynamique de phénomènes : flux, rétro-actions, rupture, équilibre... et leur représentation.
Notions	Notion de complexité, notion de système organisé et organisant, notion de développement durable, notions spécifiques concernant le problème étudié et qui relèvent davantage des différentes disciplines impliquées.
Comportements	Remise en cause profonde de nos comportements les plus ancrés. Recherche de comportements mieux adaptés à un développement durable.
Partenariat	Avec les collectivités territoriales les agences de l'environnement, le monde des entreprises, les ONG, etc.
Evaluation/production	Production commune par le groupe de participants qui sera présentée à la collectivité tout entière. Rechercher des moyens d'évaluation spécifiques.
Action	Types d'actions envisagées. Quel public cible ? À quel niveau ?

Les méthodes pédagogiques

Quelques définitions utiles

- La pédagogie est un système ou une organisation d'éducation, d'instruction ou d'enseignement prévus pour faciliter l'apprentissage. Elle s'élabore grâce à la pratique sans cesse en mouvement. Ainsi, on parlera de pédagogie Steiner, Montessori, Freinet, etc.

La pédagogie est la description de ce qui se passe lorsque quelqu'un enseigne quelque chose à quelqu'un d'autre. Celui que la pédagogie préoccupe pourra réfléchir à celui qui enseigne, à la chose qu'on enseigne, à celui à qui on enseigne cette chose.

- La méthode pédagogique est une technique basée sur les besoins de l'apprenant, et sa participation engagée, avec un contenu et des outils adaptés à la matière enseignée. Par exemple, la méthode pédagogique "de projet".
- L'approche, est une manière d'aborder une thématique. Elle privilégie donc un des aspects de cette thématique qui sera mis en relief par la manière dont on procédera. Par exemple, on peut avoir pour étudier la forêt une approche scientifique (l'écosystème forestier), une approche sensorielle (écouter les bruits, toucher l'écorce des arbres, humer les odeurs), une approche ludique (jeu de piste).

Les questions à se poser dans le cas d'une animation

- Est-ce que je suis là pour conduire un projet ? Cela demande un suivi et du temps (par exemple, un club nature sur une année).
- Est-ce que je m'intègre dans un projet ? (par exemple, une association est sollicitée par des enseignants pour intervenir lors du déroulement d'un projet).
- Est-ce que je suis là pour initier un projet ? (par exemple une classe de découverte, cela va demander un travail en partenariat avec les enseignants en amont de la classe de découverte, pendant le déroulement et un suivi après).
- Est-ce que je n'interviens que ponctuellement ? (sortie découverte de terrain, sensibilisation d'un public, exposition, atelier lors d'une manifestation relative à l'éducation à l'environnement).

On peut multiplier les situations mais quelles qu'elles soient, on s'appuiera sur les principes suivants :

- Le contact avec le **terrain** : être dehors, au sein d'un milieu naturel ou humanisé, être en relation avec lui, le vivre, observer, écouter celles et ceux qui l'habitent, diversifier ses regards et ses points de vue, user des sens et des émotions, de son intellect...
- L'importance d'une **démarche collective** : en alternance avec les temps individuels, partager le questionnement et la recherche, jouer sur l'implication et l'enthousiasme, dynamiser les relations inter-individuelles, partager aussi des moments informels...
- Une vision **large et plurielle** : mettre en système les données et les relations, ouvrir les champs de l'exploration, du petit à l'universel, du fortement anthropomorphique au naturel, de l'éphémère au durable, de l'histo-

rique au prospectif...

- Une formation dans l'**action** : élargir la simple pratique pédagogique aux problématiques de la vie réelle, proposer et mettre en œuvre des actions débouchant sur de véritables projets citoyens, travailler en partenariat avec tous les acteurs de la vie sociale, hors des limites du champ éducatif habituel... L'éducation à l'environnement n'a pas de publics, elle n'a que des participants.
- La **non hiérarchie** : permettre à chacun d'être formé par l'autre, et de prendre des responsabilités au fur et à mesure de l'acquisition de ses compétences en reconnaissant celles des autres.
- L'importance du **temps** : laisser l'imprégnation se faire, permettre la rupture avec le quotidien, permettre au recul de s'installer ; l'importance de l'**espace** : reconnaissance de "l'ailleurs", du "différent"
- L'**absence de prosélytisme** : éduquer avec attention plutôt qu'intention.

(Extrait de la charte du Réseau Ecole et Nature).

La démarche pédagogique mise en œuvre devra s'adapter au public concerné, à la situation, aux intervenants... et sera à la fois rigoureuse et flexible, c'est-à-dire qu'elle devra respecter un certain nombre de passages obligés. Ce tableau permettra à chacun de réfléchir à ces étapes qui, en éducation à l'environnement, apparaissent incontournables.

Finalités et objectifs

Réconcilier l'Homme et la Nature

L'éducation à l'environnement représente une véritable force dans la mesure où elle touche à deux champs essentiels : l'environnement et l'éducation. Elle repose sur les deux approches fondamentales et indissociables que sont l'éducation *par* l'environnement et l'éducation *pour* l'environnement. La première s'appuie sur une confrontation directe de l'individu avec la réalité. Elle vise l'épanouissement des personnes et la formation chez l'enfant, non plus du modèle actuel de "l'écocitoyen" mais de "l'écocitoyen", membre d'une "*collectivité organisée respectant la liberté individuelle et l'initiative personnelle*". (J.de Rosnay). La seconde concerne la connaissance de la nature, la compréhension de sa complexité et la prise de conscience de la fragilité des liens unissant les éléments de la biosphère, de la technosphère et de la sociosphère. En conséquence, elle invite au respect de l'environnement et à l'action pour un développement durable.

Outre une modification du raisonnement scientifique, l'éducation à l'environnement doit permettre une prise de conscience de la responsabilité de chacun afin de développer de nouveaux comportements ; à terme, elle doit déboucher sur un engagement dans l'action.

Au plan comportemental, il s'agit de faire cesser l'indifférence des gens envers la nature, de leur permettre de s'approprier l'environnement, leur environnement, dans l'espace et dans le temps, de nouer une relation directe au monde, c'est-à-dire établir sa propre identité. Cette conscience identitaire permet de construire l'éco-citoyenneté, cette citoyenneté reposant sur la responsabilité et la solidarité, valeurs toutes deux associées à la liberté, une liberté pour laquelle l'autonomie est laissée à l'individu et au groupe.

A chacun de s'informer et de participer en individu responsable, encore faut-il que chacun ait la possibilité de participer activement à la prise de décisions concernant l'environnement dans lequel il vit. Quant à la solidarité dans l'espace avec les pays du Sud et dans le temps avec les générations futures, elle est nécessaire car "*les problèmes posés sont si nouveaux et d'une telle ampleur qu'ils ne pourront être résolus sans un effort dans la remise en cause des comportements les plus profondément ancrés.*" (A. Jacquard).

A la notion longtemps admise, d'un univers infini, a succédé l'idée de "finitude" l'image d'une planète Terre-vaisseau spatial : limites de l'espace, limites des ressources non renouvelables, limites de la capacité de la planète à supporter les risques de nos actes.

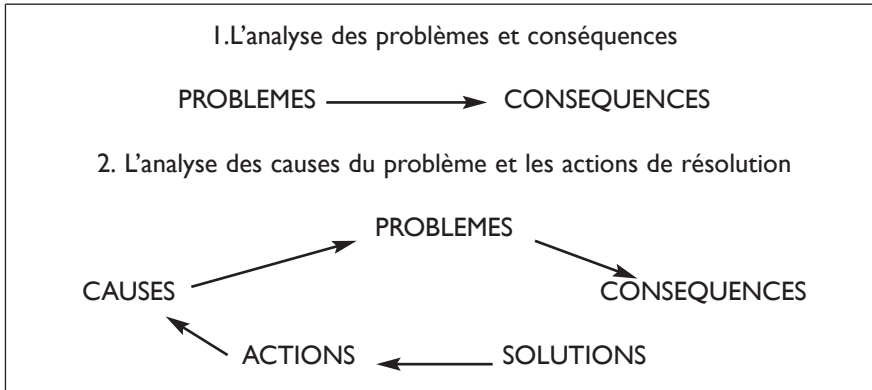
Il faut que l'Homme comprenne que toute action qu'il mène sur son environnement le touchera à un moment donné, qu'il prenne conscience du système dont il fait partie si bien que son destin est inextricablement lié à celui du milieu où il vit et qu'enfin, il redéfinisse sa position au sein de ce système. Le nouveau défi est d'accepter et de comprendre la complexité du monde. Face à la montée d'une conscience planétaire des dangers, la finalité de l'acte éducatif devrait être l'apprentissage de valeurs collectives de solidarité et de gestion, ce serait inscrire la formation dans la perspective concrète d'un monde viable pour tous.

"Développer une citoyenneté de proximité, bien sûr, comme forme privilégiée d'intervention sur le monde vécu de chaque collectivité, mais plus encore citoyenneté planétaire, seule en mesure d'instaurer une gouvernabilité de la Terre mise à l'ordre du jour par la Conférence de Rio" (J.P. Delage) : comment élargir la question des droits de l'homme à celle, non moins cruciale, de ses devoirs à l'égard des générations futures, et également à l'égard des autres espèces et de la nature ? Au travers des grandes conventions internationales, la question essentielle posée est celle de l'instauration d'un principe d'égalité entre tous les hommes dans la jouissance de l'environnement.

Développer de nouveaux comportements

L'imbrication de l'éducation à l'environnement et au développement réunit les conditions d'un projet de société reposant sur plus de solidarité, de tolérance, d'autonomie, de responsabilité. La réalisation de ce projet de société passe par trois types d'objectifs :

- Les objectifs comportementaux vont vers un éveil au monde et aux autres, vers une plus grande créativité ; il n'y a pas de relation au monde sans identité mais il n'y a pas d'identité sans relation au monde.
- Les objectifs méthodologiques visent à associer des approches diversifiées de l'environnement, à centrer sur la résolution de problèmes et l'action ; cela consiste à amener les participants, d'une part, à s'impliquer et à coopérer avec divers partenaires et, d'autre part, à poser des questions, construire des hypothèses, rechercher des solutions alternatives.
- Les objectifs notionnels concourent à une bonne connaissance des concepts et des faits, ce qui constitue une aide à la prise de décision, notion



de complexité, concepts relatifs à l'analyse systémique mais relevant aussi des divers problèmes d'environnement.

L'éducation relative à l'environnement doit amener à la compréhension des systèmes de valeurs qui la sous-tendent et la recherche de valeurs mieux adaptées à un développement durable. Ainsi, intégrer la responsabilité envers les générations futures dans les décisions d'aujourd'hui est un choix éthique. F. Ewald évoque, à ce propos, une démocratie de l'expertise : *“l'environnement désigne un espace de débat sur les valeurs, où se trouve posée la question de la valeur des valeurs qui président à nos sociétés. L'institution politique de l'environnement est l'institution d'un tel espace du débat démocratique.”*

Différentes pédagogies

La liste des pédagogies citées ci-dessous n'est pas exhaustive, elle est représentative de ce qui est actuellement le plus couramment utilisé au sein du Réseau Ecole et Nature.

Petite typologie des pédagogies

On peut tenter ici sans prétention aucune une sommaire classification des méthodes pédagogiques selon le degré de participation active qu'elles proposent aux publics concernés. Les moins participatives ont généralement pour objectif essentiel la transmission de savoirs, les plus participatives s'intéressent également beaucoup aux savoir-être et aux qualités dynamiques des individus (autonomie, adaptation...).

Les méthodes affirmatives Elles utilisent, par exemple les techniques de l'exposé, des exercices et des travaux pratiques, des films pédagogiques. Ce sont les pédagogies essentiellement basées sur l'expliqué, le montré, le raconté... l'interprétation en est un exemple. Cette méthode a beaucoup réfléchi sur les moyens de toucher le public, de l'intéresser, mais moins sur les possibilités de le faire participer.

Les méthodes interrogatives . Elles amènent l'apprenant à progresser en le questionnant : méthodes déductives (règle ou principe théorique puis exercices de démonstration), méthodes inductives (observations de cas particuliers puis organisation en une loi générale). On trouve ici toutes les pédagogies "classiques", donnant lieu à des animations dont les orientations générales et le "fil directeur" sont pris en charge par une personne "qui sait", et qui ménage de temps à autre des séquences actives pour améliorer la qualité d'assimilation des publics. Il est probable que cette catégorie recouvre aujourd'hui la majorité des pratiques d'éducation à l'environnement.

Les méthodes actives. La pédagogie de projet : le public est actif lors de l'apprentissage, qui se fait au travers d'une réalisation collective, mais il participe également au choix des thèmes et des méthodes de travail, à l'évaluation permanente des résultats... Pour ces raisons Ecole et Nature accorde une importance toute particulière à la pédagogie de projet.

Pour conclure il est important de préciser qu'aucune hiérarchie de valeur n'est appliquée ici entre ces différentes catégories. Leurs utilisations respectives sont complémentaires, à réfléchir en regard des situations, des publics, des contraintes d'espace et de temps... et surtout des objectifs.

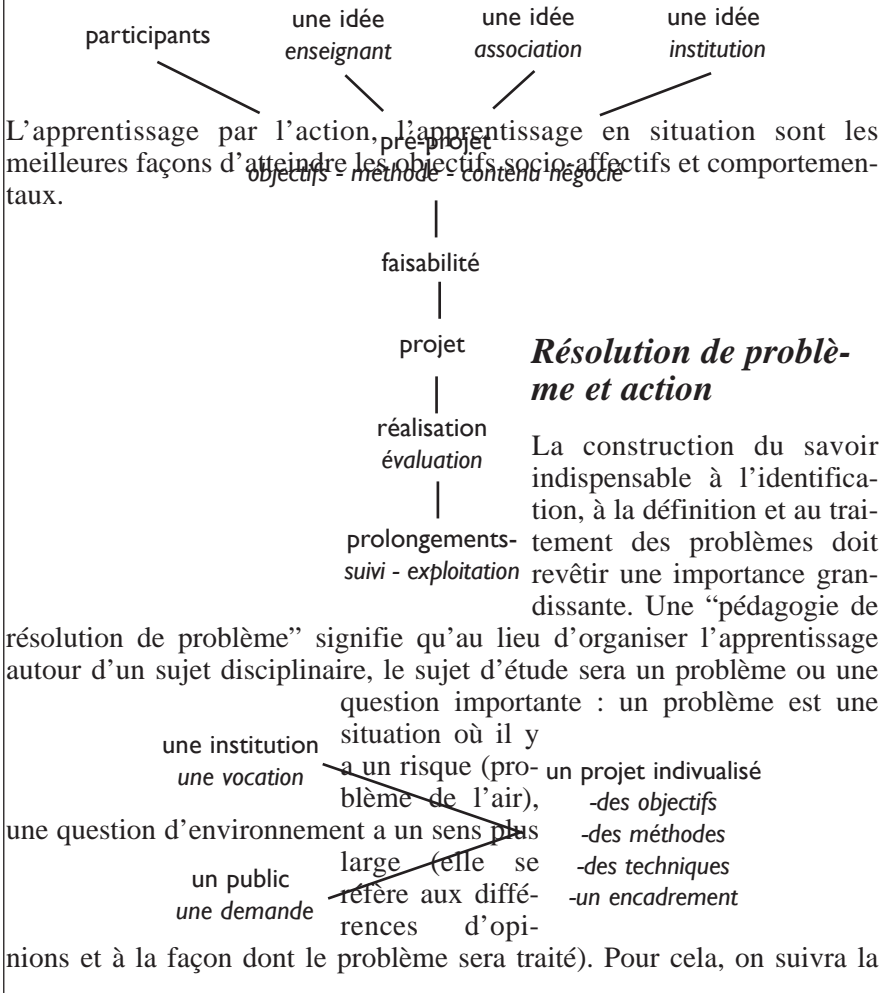
Source : Réseau Ecole et Nature

Il est important de souligner qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise méthode, il n'y a que de bonne ou mauvaise adéquation entre objectifs, méthodes et participants.

Comment atteindre des objectifs affectifs, éthiques, cognitifs, et comportementaux ? Comment éveiller des sentiments d'amour, de respect, d'engagement ? Comment transformer les valeurs et renforcer ou développer la responsabilité ? Comment faire comprendre les relations complexes des individus et de leur environnement ? Comment s'orienter vers une action ? Il faut trouver les réponses.

Il est bien plus difficile de transformer les attitudes et les comportements

que d'enseigner des faits : c'est en ce sens que l'éducation à l'environnement diffère des enseignements traditionnels. Peut-être l'information pourra-t-elle, seule, amener la prise de conscience et induire des modifications d'attitudes et de comportements ? Mais, l'expérience actuelle de l'éducation à l'environnement démontre que la manière la plus efficace de modifier attitudes et comportements ne consiste pas à transmettre des connaissances. Il vaut mieux confronter les participants aux problèmes, les aider à agir pour tenter de les résoudre ; agir force la volonté d'engagement et de responsabilité.



démarche suivante :

Quels objectifs d'évaluation ?

L'enseignant ?

Le politique ?

L'animateur ?

Quelles méthodes et techniques ? Qui évalue ?

Le participant ?

Le responsable de
la structure ?

Quand ?

Le voisin ? Tous ?

- Amener les apprenants à identifier les problèmes.
- Apprendre à poser une problématique c'est-à-dire un questionnement autour duquel l'éducateur articule toute sa stratégie d'apprentissage, ce qui va permettre d'entrer dans une démarche de résolution de problèmes.
- Apprendre à se donner un certain nombre d'hypothèses permettant de prendre en compte les représentations des apprenants, d'élargir la gamme de leurs expériences et de créer des situations d'apprentissage propres à stimuler l'appropriation de concepts, de méthodes, de comportements, de modes de représentation diversifiés du réel.
- La dimension *action*, inséparable de la recherche de solutions se trouve en interaction avec l'approche systémique qui permet d'identifier les problèmes, d'analyser les causes, leurs interrelations et de les hiérarchiser.

• L'évaluation, complément de toute innovation, permet d'avoir un retour plus complet sur la pratique. Un certain nombre d'indicateurs nouveaux par rapport aux disciplines traditionnelles seront reconnues comme l'implication des apprenants, l'extension de l'action locale à la réflexion globale, le degré d'investissement et de coopération, la dynamique du projet... Il s'agit d'apprendre à guider les apprenants à travers le processus d'évaluation. Avec l'aide de l'éducateur, ils doivent être capables de décrire le problème (savoir factuel), isoler les impacts sur l'environnement, expliquer chacun d'entre eux (compréhension et analyse), évaluer les actions alternatives (évaluation), synthétiser les arguments pour et contre (synthèse), prendre position sur le problème.

L'un des risques de la résolution de problème serait de s'arrêter à la description ou à l'investigation d'un problème sans rechercher les causes (déchets-société de consommation). Les apprenants seraient informés des problèmes mais pas de leur origine ou de leur dynamique. Il s'agirait d'apporter des informations mais pas de faire de l'éducation à l'environnement.

Dès qu'on aborde les causes et les solutions, on pratique une approche qui concerne les valeurs, l'éthique et le comportement.

Séminaire de Lillehammer in "A la découverte de l'environnement"

Il est intéressant de noter ceci : alors que la description de la situation et de ses conséquences appartiennent au domaine des sciences, les causes et les solutions dépendent plutôt des domaines sociopolitiques, économiques, culturels et éthiques.

La pédagogie de projet

L'éducation à l'environnement ne se réduit pas à l'acquisition de connaissances spécialisées, aussi nécessaires soient-elles. Elle passe par la réalisation de projets alliant action et réflexion, débordant le cadre traditionnel des apprentissages et nécessitant souvent du terrain. C'est en effet dans une situation d'action que l'on peut aborder pleinement la complexité des problèmes et envisager des solutions concrètes. Le projet relève nécessairement d'une pédagogie centrée sur l'élève, partant de ses représentations (voir page 252). La pédagogie de projet, appliquée à l'éducation à l'environnement, permet de développer des démarches inter et trans-disciplinaires reposant sur la liberté d'initiative d'une équipe d'éducateurs et d'apprenants qui choisissent de mettre en œuvre un projet commun, avec la participation de partenaires extérieurs.

Les projets d'environnement sont fondés sur l'hypothèse que la prise de conscience de l'environnement et la promotion chez les participants de qualités dynamiques sont étroitement indépendantes. En effet, l'amélioration de l'environnement offre à chacun la possibilité d'exercer son esprit critique, sa créativité, son intelligence et ses capacités d'organisation.

Comme le précise le *Protocole d'accord* de 1993 "*les meilleures méthodes d'enseignement de ces notions (relatives à l'environnement) restent celles de l'expérience. L'éducation à l'environnement les abordera à partir de problèmes réels rencontrés sur le terrain, avec des partenaires qui en assurent la gestion*" (voir page 307). L'approche active, l'apprentissage en situation sont donc les meilleures façons d'atteindre les objectifs émotionnels, éthiques et comportementaux, mais les objectifs cognitifs de l'éducation à l'environnement, eux aussi, requièrent de nouvelles approches.

La pédagogie de projet est une méthode privilégiée en ce sens qu'elle est

une pédagogie active, une pédagogie certaine différenciée, elle implique des rapports éducateur/éduqué non hiérarchisés, des motivations comme condition de fonctionnement ainsi que l'autonomie comme objectif et comme point d'appui. Elle permet d'approcher, de comprendre l'environnement de façon active, d'impliquer l'individu dans son contact avec son milieu, de prendre en compte l'environnement de manière globale, de faire émerger la diversité des opinions, des approches, de se sentir responsable de son apprentissage, de la compréhension des rapports entre l'homme et l'environnement, de devenir acteur, de faire l'expérience de la citoyenneté.

Dans un projet, les méthodes d'apprentissage nécessitent une participation active de la part des apprenants, qu'elle soit individuelle ou collective. Les participants construisent des attitudes et des valeurs à travers leurs propres activités, ils ont un rôle dans la conduite du projet et se sentent responsables du travail. Le rôle de l'éducateur devient celui d'un guide, d'un conseiller, d'un accompagnateur, partenaire dans la discussion et personne-ressource.

La pédagogie de projet présente des avantages non seulement parce que les participants apprennent en faisant, mais ce mode d'apprentissage est stimulant et entraîne la motivation. Les apprenants travaillent souvent davantage d'heures sur leur projet que ce qu'ils font habituellement. En plus, ils développent leur capacité à penser indépendamment, à analyser de façon critique les problèmes et à les résoudre ; ils apprennent à travailler de façon coopérative, en groupes, à devenir des participants actifs à l'intérieur d'une communauté. Ces compétences sont aussi importantes que le savoir factuel quand les participants entrent dans la vie adulte.

Tout projet doit aboutir à une production attendue par une collectivité plus vaste qui en est informée et qui, le projet arrivé à terme, l'appréciera. Cette production est un facteur très important d'investissement affectif pour l'apprenant qui s'y engage volontairement et personnellement, et l'intensité de cet engagement caractérise le fait qu'il y a ou non projet.

L'engagement affectif dans la tâche des participants sera d'autant plus grande qu'on aura su créer la situation d'apprentissage personnel dont les vecteurs sont l'intérêt spontané pour la tâche et le besoin de socialisation – être reconnu par les autres, agir avec les autres. Comme tel, le projet relève nécessairement d'une pédagogie centrée sur l'apprenant, partant de ses représentations.

Mise en place d'un projet

Stratégie

Evaluation

*Réseau régional des Espaces naturels de la région PACA
Université d'automne 1995, Cahier technique n°3*

La pédagogie de projet propose un cadre d'action, une construction de l'animation en une suite de séquences bien identifiées s'enchaînant dans un ordre logique (mais non figé), support à une progression vers un objectif.

Le contenu de ces séquences a été partiellement formalisé. On les considère généralement au nombre de six mais d'autres découpages sont possibles (voir les programmes pédagogiques *Rouletaboule* et *Ricochets*).

Les six phases de la pédagogie de projet

- Phase n°0. **Les préparatifs.** L'équipe d'encadrement s'adapte au contexte : cibler le public, éventuellement choisir un thème, choisir un terrain ou cadre d'intervention, déterminer la durée de l'action pédagogique et les conditions, préparer matériellement la suite.
- Phase n°1. **Introduction des thèmes.** La "phase-contact" plonge le groupe dans le milieu, lui permet une première approche, lui apporte des informations, des sensations, des impressions, des questionnements... Immédiatement après, la mise en commun de ces données permet au groupe de faire émerger une problématique ou des envies. Enfin, sur cette base, le groupe dégage des projets possibles, en choisit un par consensus, détermine un but et des objectifs, une stratégie d'action, et esquisse éventuellement les possibilités d'une production finale.
- Phase n°2. **Structuration du projet.** Le groupe affine le projet en précisant son contenu (négociations, reformulations, clarifications) de façon à ce qu'il devienne le projet de tous et de chacun, puis le planifie (programmation des tâches, moyens nécessaires, planning, répartition du travail entre participants...).
- Phase n°3. **Mise en œuvre du projet.** Le groupe mène à bien les

actions prévues pour le projet, puis réalise les productions prévues (restitution, rapport final, autres réalisations). Cette phase est souvent la plus longue en temps. Son déroulement est difficilement formalisable, car la réalisation de certaines actions peut amener des données nouvelles sur le projet, susceptibles d'entraîner des modifications des objectifs de base, ou la programmation de nouvelles tâches impossibles à prévoir auparavant. Souvent elle constitue une alternance de moments de recherche et de moments de synthèse, reformulation des problématiques et élaboration de plans d'action pour la suite.

- Phase n°4. **Restitution.** Chaque groupe présente aux autres (et/ou à un public extérieur) le résultat de son travail. Pédagogiquement, elle est motivante, elle fournit une date-butoir pour clôturer les travaux, valorise la recherche, la socialise, et permet souvent l'émergence d'une modélisation systémique.
- Phase n°5. **Evaluation.** Elle fait partie intégrante du projet. Elle consiste en une analyse de la démarche, et une évaluation de la production (sur les apprenants, sur l'équipe d'accompagnement, sur le milieu - partenaires, contexte social...).
- Phase n°6. **Evaluation post-projet.** A moyen terme, il convient ensuite de repérer les incidences sur les acteurs du projet, mesurer l'impact auprès d'autres personnes, de voir les conséquences sur le terrain.

*Inspiré de "Eduquer à l'environnement par la pédagogie de projet",
Réseau Ecole et Nature, l'Harmattan 1996*

Quelques points forts de la pédagogie de projet

- La pédagogie de projet est bien adaptée, avec quelques aménagements, à tous les types de participants, depuis l'enfant de la maternelle à l'ingénieur en passant par le groupe d'ados.
- La pédagogie de projet est une méthode extrêmement motivante pour les participants par l'implication et l'autonomie qu'elle confère. Elle est à conseiller pour les participants d'avance ressentis comme "peu motivés". La phase I est toutefois importante pour déclencher la curiosité sur le thème en question.
- Pour le responsable pédagogique, la pédagogie de projet fait davantage appel aux compétences d'animation et de méthode qu'aux compétences de contenu, ce qui lui permet d'aborder des champs de connaissance assez larges plutôt que de se cantonner à une spécialité. Elle lui permet donc une ouverture sur des thématiques nouvelles.
- Attention, la pédagogie de projet nécessite forcément du temps. Moins de deux journées : difficile ! A partir de trois jours, c'est intéressant, une semaine semble être la bonne moyenne, mais un temps plus long permet de réaliser des projets d'envergure (voir des exemples dans le cadre de l'opération 1000 défis pour ma planète).

Ces quelques lignes ne font bien sûr qu'effleurer la grande richesse de la méthode. Pour plus de renseignements, il est fortement conseillé de lire les ouvrages *Eduquer à l'environnement par la pédagogie de projet*, ou *Alterner pour apprendre*, publiés par le Réseau Ecole et Nature.

L'apprentissage social

C'est aussi un point central de la méthode dans l'éducation à l'environnement. Les membres du groupe dépendent les uns des autres et doivent apprendre à respecter les opinions et les contributions des autres membres du groupe ; ils doivent répondre à la controverse et valoriser la discussion avec les pairs. Les participants apprennent à donner et à prendre des informations, à organiser et résoudre des tâches complexes, à former leur propre opinion et à communiquer.

Toutes ces compétences sont vitales pour une participation active aussi

bien dans les affaires de la cité que dans la vie active. Enfin, le travail de groupe développe des attitudes positives et l'enthousiasme pour le sujet, il demande une participation active et les élèves eux-mêmes prennent leurs responsabilités dans le processus d'apprentissage.

Cette démarche de socialisation n'est pas automatique. Il y a plusieurs façons de former des groupes de travail et de les faire fonctionner (suivant le sujet, le groupe...). Cinq types de groupes coexistent : groupe informel, groupe de base constitué par l'éducateur, groupe combiné pour comparer des travaux..., groupe représentatif (composé d'un représentant de chaque groupe), groupe reconstitué le plus approprié au travail interdisciplinaire.

La pédagogie par objectifs

La pédagogie par objectifs est bien connue des enseignants auxquels elle est presque systématiquement enseignée durant leur formation.

Tout acte pédagogique porte en lui ses finalités, finalités à la fois éducatives et cognitives.

La pédagogie par objectifs définit ses objectifs à long terme, qu'elle désire atteindre dans l'absolu (par exemple : éveiller l'esprit de curiosité intellectuelle, développer les capacités du raisonnement scientifique...). Mais surtout des objectifs à court terme qui faciliteront la mise en œuvre des finalités plus idéales. Ces objectifs que l'on dit "opérationnels" se présentent sous la forme de verbes d'action qui entraînent un changement d'attitude et de comportement de l'apprenant observable par l'éducateur.

Ces objectifs, plus opérationnels, sont fixés en étroite relation avec les objectifs à long terme : par exemple *faire apparaître les différentes phases d'un raisonnement dans un problème de mathématiques...*

Ce processus pédagogique n'a d'intérêt que s'il est clairement explicité à l'apprenant et si éducateur et apprenant sont à l'écoute l'un de l'autre.

La pédagogie par objectifs est peu utilisée en éducation à l'environnement aujourd'hui (du moins hors milieu scolaire). Sa grande précision et sa rigueur en constituent en effet l'intérêt mais aussi les limites car ils la rendent peu adaptable et peu pratique à employer "au pied levé" avec peu de temps de préparation. Toutefois, il est très intéressant de connaître son existence et ses principes de base, car elle permet de fixer les idées sur la

notion d'objectif. De plus, cela permettra aux animateurs travaillant avec des enseignants de mieux comprendre leurs modes de fonctionnement habituels, ce qui ne peut qu'aider à mieux collaborer.

L'écoformation

L'écoformation est moins une méthode qu'un principe éducatif, puisque le mot en lui-même signifie “*la formation que l'on reçoit de l'habitat qui nous entoure*”. Mais, cette simple phrase, qui renverse les formes habituelles du rapport à l'environnement en faisant de celui-ci notre maître de formation, donne largement à penser la pédagogie environnementale.

L'écoformation, pour resituer la notion dans son contexte d'origine, vient d'un constat qu'avait fait Jean-Jacques Rousseau dans son ouvrage sur l'éducation (*Emile ou de l'éducation*) : trois maîtres participent à l'éducation ou à la formation globale d'un individu : soi-même (sa nature personnelle), les autres (famille, école, pairs, institutions), et les choses (monde physique qui nous entoure). Chacun grandit donc sur un mode tripolaire de formation : l'autoformation (par soi-même), l'hétéroformation (par les autres) et l'écoformation (par le monde physique). Rousseau ne l'avait pas prononcé en ces termes, pourtant c'était bien à l'école de la nature qu'Emile apprenait son autonomie et sa connaissance du monde.

Dans la pratique, l'écoformation se décline au rythme de l'alternance pédagogique. En effet, ce rapport formatif que nous avons avec le monde se développe sur deux modes :

- L'un est objectif, rationnel, socialisé ; nous sommes dans une relation de sujet à objet, d'un “je” à un “cela”.
- L'autre est subjectif, symbolique, affectif, personnel ; nous cherchons à prendre le monde sur ses prises les plus sensibles, à lui donner un sens ; nous sommes dans une relation de sujet à sujet, ou, pourrait-on dire d'un “je” à un “tu”.

Les deux relations nous sont vitales, puisque sans la seconde, le monde ne serait qu'équations, règles, lois, objets disparates et dénués de sens ; mais sans la première nous nous brûlerions en permanence dans la fusion des sentiments et de la passion. Les deux nous attachent au monde à la fois raisonnablement (dans une certaine limite) et amoureuxment.

Deux pédagogies en découlent :

- Du premier mode il est évident qu'il nous faut apprendre à décrypter les fonctionnements objectifs des écosystèmes (naturels et humains) pour inter-

venir en toute connaissance de cause. Etude du milieu, résolution de problèmes, analyse systémique et d'autres offrent des pistes méthodologiques.

- Du second c'est une pédagogie de l'imaginaire qui nous invite à rêver le monde, à l'exprimer symboliquement, à le contempler poétiquement, à le jouer corporellement.

C'est donc par l'alternance de ces deux modes que se construit, de proche en proche, une relation équilibrée entre les besoins de l'environnement et nos propres besoins. L'environnement devient consciemment notre écosystème, habitat indispensable, partenaire de vie.

L'écoformation aura mis en lumière notre écodépendance biologique et symbolique.

La pédagogie de l'imaginaire, elle aussi se pratique de deux façons :

- D'une part, par un espace-temps de liberté accordé aux personnes (enfants ou adultes) dans le milieu qu'on veut leur faire découvrir. Inviter à la "récréation". C'est dans ces moments-là que chacun va à la rencontre de l'espace selon ses propres désirs, son état mental du moment, son rythme personnel. Il s'approprie le lieu par ses jeux, sa rêverie, son "rien-faire", sa déambulation ... Inviter aussi à la solitude, s'éloigner du groupe pour se mettre à sa propre écoute dans le milieu, à sa propre territorialisation, à la rêverie en tête à tête avec ce qui est là autour.

- D'autre part, par tous les outils d'expression et de contemplation que permet l'art, dans toute l'acception du mot (musique, peinture, sculpture, théâtre, poésie, danse, ...). Son propre imaginaire va ainsi à la rencontre d'autres formes d'interprétation du monde qui à la fois enrichissent l'expérience et la créativité de chacun, et renforcent le lien symbolique avec le milieu.

La place de l'éducateur, dans l'écoformation, est dans le juste dosage de l'accompagnement et de la mise en retrait, de la construction objective et de la liberté subjective. Savoir laisser faire quand on sent la prodigieuse fécondité du "temps perdu", mais ne pas laisser glisser dans un irréel invivable ; ne pas confondre les deux champs de la pensée et de la rêverie, les deux repères du savoir scientifique et de l'image poétique ; ne pas fusionner rationalité et imaginaire. La vigilance est sûrement l'une des qualités premières que doit posséder l'éducateur. Avant de se lancer dans l'écoformation il est bon de mettre à jour son propre rapport à l'environnement. Quel imaginaire avons-nous nous-même développé dans ce milieu ? Que nous dit-il ? Quel langage parle-t-il ? Quelle émotion soulève-t-il ? Oser reconnaître ses propres images, sa propre sensibilité, sa propre histoire de gosse quand on y crapahutait libre et heureux ! Ainsi, une animation dans le domaine de l'imaginaire ne sera-t-elle pas plaquée ou imposée de l'exté-

rieur, car vous saurez de quoi il est question. Pas d'injonction dans l'imaginaire, pas de route toute tracée, pas de norme, ni de modèle, pas de jugement ni de contrôle. Chaque pédagogue de la nature le sait bien, qu'il ne suffit pas de dire "regardez comme c'est beau !" pour entraîner tout le monde dans le même sentiment. La sensation de la beauté est histoire à deux : c'est entre soi et l'objet en question, même si cet entre-deux se travaille, se modèle, se sculpte avec le temps au cours des situations d'animation. Sur la pédagogie de l'imaginaire consultez l'ouvrage de Dominique Cottreau *Chemins de l'imaginaire*.

L'interprétation

L'interprétation a aujourd'hui le vent en poupe en France comme ailleurs, répondant en cela à la double exigence de sécurité et de compréhension du public. On voit depuis quelques années fleurir les "sentiers d'interprétation" facilitant l'accès à l'environnement naturel ou urbain ; les structures muséographiques y ont également largement recours. Depuis peu, des entreprises font appel à l'interprétation pour valoriser leurs sites remarquables auprès des visiteurs et des salariés.

Il est difficile de pratiquer l'interprétation sans formation préalable, car son application passe par une méthodologie rigoureuse. Quand celle-ci n'est pas appliquée, cela débouche souvent sur des aménagements inadaptés (trop ou pas assez visibles, pas en accord avec le site lui-même...) et un traitement de l'information inaccessible à la majorité des visiteurs (information trop complexe, trop d'écrit sur les panneaux jalonnant un sentier de promenade...). De plus, concevoir l'interprétation d'un site demande beaucoup de temps et fait appel à différentes catégories de professionnels – architectes, paysagistes, environnementalistes, et, bien sûr, spécialistes de l'interprétation – qui doivent travailler en partenariat. Citons en particulier l'ATEN (Atelier technique des espaces naturels), le CPIE du Haut-Doubs, le GRETA du Vercors, l'Institut régional du patrimoine de Bretagne, qui sont spécialisés dans l'interprétation de sites et dispensent des formations.

Si les communes, les parcs et réserves, les musées, certaines entreprises... sont encore les principaux commanditaires d'interprétation de sites, d'autres, plus petites, commencent à s'y intéresser et à s'y former. Il existe maintenant de nombreux documents destinés à guider l'éducateur dans la conception d'outils d'interprétation. Signalons en particulier les publications de l'ATEN dans ce domaine.

Les principes fondamentaux de l'interprétation

Freeman Tilden, formalisateur de l'interprétation, propose six principes de base :

- Toute interprétation d'un paysage, d'une exposition ou d'un récit qui n'en appelle pas à un trait de la personnalité ou à l'expérience du visiteur est stérile.
- L'information seule n'est pas de l'interprétation. Celle-ci est une révélation basée sur l'information. Les deux choses sont totalement différentes, mais toute interprétation présente des informations.
- L'interprétation est un art qui en combine beaucoup d'autres, que la matière première soit scientifique, historique ou architecturale. Tout art ne peut s'enseigner que dans une certaine mesure.
- L'interprétation cherche à provoquer plus qu'à instruire.
- L'interprétation doit tâcher de présenter un tout plutôt qu'une partie, et doit s'adresser à l'homme tout entier.
- L'interprétation pour les enfants ne doit pas être une dilution de celle qu'on présente aux adultes. Elle doit suivre une voie fondamentalement différente. Elle donnera ses meilleurs résultats si elle obéit à un programme distinct.

Des démarches fondamentales

Une éducation générale qui favorise le développement d'une citoyenneté informée et engagée, et non d'un public passif, est la base du développement durable. Il ne peut y avoir développement social et culturel ni croissance économique durable sans la participation active de tous les citoyens. La maîtrise des méthodes de résolution de problème, et la capacité nécessaire à la prise de décisions, la volonté et l'aptitude à organiser l'action sociale et à y participer sont les conditions d'une éducation adaptée au développement durable.

Une tâche apparaît capitale : rendre les citoyens aptes à résoudre les problèmes et à prendre des décisions. Pour cela, ils doivent maîtriser un certain nombre de compétences intellectuelles qui leur permettent d'avoir une vue plus complète des problèmes complexes auxquels ils sont confrontés.

Le type de connaissances nécessaires pour résoudre efficacement les problèmes du monde d'aujourd'hui sursaturé d'informations, ne peut plus être une accumulation sans fin de faits ni fondé sur de seules évidences scientifiques, mais une approche plus fonctionnelle visant à identifier, à étudier les diverses façons d'agir face aux problèmes et basée sur l'action, la recherche de solutions alternatives.

La démarche scientifique

Elle est aux sources de l'éducation à l'environnement. Elle s'appuie sur l'observation de terrain qui amène à l'échantillonnage, la détermination, la comparaison. Cette étape demande beaucoup de rigueur pour inventorier, compter, mesurer, nommer, comparer. Il s'agit ensuite d'émettre des hypothèses afin d'essayer de comprendre des phénomènes. Pour les vérifier il est souvent nécessaire de mettre en place des expérimentations. Enfin, les résultats permettent de conceptualiser et de donner des conclusions.

L'approche scientifique impose souvent la mise en place de petites expériences et l'utilisation de matériel spécifique. Si cet aspect technique amène l'apprenant à utiliser ses capacités manuelles, son objectif principal est de permettre une analyse conceptuelle, en inventoriant, comptant, mesurant, comparant...

La démarche systémique

Le but de cette démarche est de parvenir à une vision globale de l'environnement ou d'une partie de celui-ci, en le considérant comme un système évolutif, à la fois physique, chimique, biologique, humain et donc social, économique, politique et historique. Ces différents paramètres se superposent, interagissent, pour donner l'image d'un super-organisme dans lequel circulent et s'affrontent des flux de matière, d'énergie, d'hommes, de pensées et de capitaux.

Ce système est régi par des lois et phénomènes physiques et biologiques : équilibre énergétique, cycle de vie et de transformation, entropie, saturation, populations, reproduction des espèces... On l'aura compris, la démarche systémique tend à définir les principes d'une véritable science de l'environnement.

Plus que toute autre démarche, celle-ci est par principe interdisciplinaire.

Elle utilise des “tableaux systémiques” qui permettent de visualiser les éléments, de les ordonner, afin d’établir les échanges, flux et *feedback* qui les relient et de mettre en évidence l’importance des “espaces frontières” (écosystèmes, espaces périurbains).

La démarche systémique apparaît fondamentale et correspond plus à un nouveau mode de pensée qu’à l’adoption d’une technique ou d’une méthode nouvelle. C’est une forme de pensée transversale qui permet un dialogue entre les différentes disciplines. Le système est un concept transdisciplinaire qui sous-tend plusieurs idées :

- Celle d’interrelation et de causalité complexe : les phénomènes de régulation, de rétroaction ont pour corollaire la causalité circulaire : est-ce la cause qui précède l’effet ou le contraire ?
- Celle de totalité qui permet de définir des règles de fonctionnement ; un système évolue d’autant mieux que le nombre de ses éléments est plus grand et l’agencement de ses interrelations plus varié.
- Celle d’organisation c’est-à-dire l’agencement des relations entre les composants.
- Celle de finalité, considérée comme une émergence c’est-à-dire que le tout est davantage que la somme des parties.
- Celle de complexité dont le degré dépend du nombre des éléments et du nombre des types de relations qui les lient.

Les sorties et les études de terrain

Découverte des écosystèmes naturels et ceux créés par l’Homme, on observe, on prend des notes, on analyse. Ce travail doit toujours inclure les conséquences de l’activité humaine sur l’environnement.

Certains utilisent le monitoring environnemental : le contrôle et les mesures des indicateurs physiques et biologiques. Cela permet de faire un bilan de santé sur un écosystème ou de cartographier un problème de pollution (indicateurs : présence/absence de certaines espèces, diversité, présence de substances). C’est un procédé plus simple et plus maniable que d’autres études complexes.

Il faut garder à l’esprit que toutes ces opérations d’investigation abordent le problème uniquement d’un point de vue biologique. Il convient donc de leur associer une recherche sur les causes du problème et la dimension-action.

Pourquoi des sorties “découverte de terrain” ?

- Deux types de visites existent. D’une part, la visite guidée, parfois répétitive, avec un “conférencier” sur le site qui répond à une demande explicite du public en correspondance avec ses références. D’autre part, la visite personnalisée, par un intervenant qui, à l’écoute du public, adapte son discours et noue le dialogue ; en fonction des réactions du public, l’intervenant évalue s’il atteint ses objectifs.
- Les sorties “découverte de terrain” sont inscrites dans une logique de “l’ailleurs” et de rencontre d’un autre milieu, connoté positivement. Leur déroulement doit permettre au visiteur de repartir avec au moins une idée forte qui explique et/ou fonde le lieu et dont la liaison avec le quotidien, le plus souvent urbain, soit établie.
- L’animateur doit aller au devant de la demande implicite, c’est-à-dire donner la clé du monde naturel. Atteindre cet objectif lui demande originalité et efficacité dans sa démarche. Il doit être capable de susciter le “merveilleux” (par des contes et légendes, par exemple), de pratiquer une nouvelle approche (marcher pieds nus, sentir des plantes, toucher des roches, etc.). A lui d’aider le visiteur à être à l’aise dans une nature (par la lecture de paysage, notamment), qu’il respecte et dans laquelle il a envie de revenir.

Les simulations et les jeux de rôles.

Sur le terrain, on ne peut pas toujours confronter les publics à des questions de gestion de l’environnement. Comment initier au processus décisionnel des agriculteurs, des industriels et des acteurs institutionnels ? Dans la vie réelle, les conflits d’intérêt surgissent : on peut évoquer les conflits par des simulations ou des jeux de rôle, en jouant le rôle d’un groupe d’intérêt vis-à-vis duquel ils ne sont pas très favorables, les participants apprennent la tolérance et le respect.

Le jeu de rôle place le participant dans un rôle particulier – celui d’une personne réelle ou imaginaire, généralement différente de celle qu’il maîtrise habituellement – face à une situation qui pose (ou qui risque de poser) un problème. Chaque fois, il est confronté à d’autres personnes, qui défendent des enjeux différents. Le jeu de rôle peut servir à un grand nombre d’usages :

- Le diagnostic : le participant découvre comment des individus réagissent dans certaines situations.

- Le changement d'attitude : la confrontation avec d'autres opinions peut contribuer à faire évoluer la sienne ou lui faire envisager de nouvelles perspectives.
- La prise de décision : l'analyse des conséquences des solutions envisagées permet d'affiner ses décisions.

Chaque participant au jeu de rôle recevra une carte qui lui fournit les principales caractéristiques et les principales préoccupations du personnage qu'il va devoir jouer. Il approfondira la connaissance du personnage et des intérêts qu'il défend en se reportant aux fiches informatives dans lesquelles il trouvera des arguments pour la discussion. Il peut préparer la réunion en concertation avec d'autres participants.

Qu'apporte la simulation ?

Parfois les possibilités d'action réelle sont limitées pour de multiples raisons. Dans ce cas, la simulation peut permettre d'atteindre les objectifs que l'on s'était fixés. Une bonne simulation place le participant dans une situation qui reproduit de façon simplifiée la réalité tout en lui donnant l'impression qu'il est dans cette dernière. Elle confronte le participant à des situations complexes dans des circonstances contrôlées et sans risque.

Les techniques de simulation se sont largement développées ces dernières années, en particulier dans les pays anglo-saxons. Elles sont multiples mais toutes placent le participant dans une réalité. Dans le jeu de rôle, il doit donc assumer un rôle qui implique différents degrés de coopération, de rivalité ou de conflit avec les autres participants.

Différentes approches

Voici quelques approches pédagogiques intéressantes. Aucune hiérarchie n'est à établir entre celles-ci, elles pourraient être toutes utilisées à divers moments du déroulement d'une action éducative. Chaque éducateur s'appuiera sur celles qui correspondent le mieux à la situation, au public... et à ses goûts personnels. Il est toutefois important de rappeler que toute personne a ses sensibilités propres et n'est pas réceptive aux mêmes types d'approches. L'utilisation d'une grande diversité d'approches au cours d'une même prestation permet donc de toucher une plus large part de public, chacun se sentant interpellé par son (ou ses) approche(s) préférentielle(s). Les animations doivent donc le plus souvent être constituées d'une combinaison d'approches.

Il y a une progression dans les types d'approches : pour les plus jeunes, il faut développer l'amour de la nature et le respect des autres (c'est-à-dire, se fixer des objectifs affectifs et émotionnels). Et pour les plus grands, il faut insister sur la responsabilité et la compréhension holistique des gens et de l'environnement (c'est-à-dire miser sur des objectifs moraux et cognitifs). Ainsi s'établira la continuité du processus éducatif fondé sur une approche affective et dirigé vers la connaissance et la responsabilisation.

L'approche sensorielle

Avant d'avoir un rapport cognitif ou conceptuel à son environnement, l'enfant ou l'adulte le découvre avec ses sens. La première approche de l'environnement est donc sensorielle, ce que l'on oublie trop souvent. C'est à partir de ce constat que s'est développée depuis une vingtaine d'années aux Etats-Unis un courant particulier de sensibilisation à l'environnement : l'approche sensorielle.

Par celle-ci, l'animateur amène le participant à une exploration du milieu naturel par la vue, l'ouïe, le toucher, l'odorat, voire le goût. On privilégie ici un éveil sensoriel à la nature permettant de "rencontrer" des éléments de l'environnement : toucher l'écorce, sentir la résine, goûter quelques graines, écouter le vent dans les branches, observer les nids... Des propositions ludiques sont regroupées notamment dans les ouvrages de Joseph Cornell répertoriés en bibliographie.

L'approche sensible

Cette approche permet de faire naître et de laisser la place à des émotions qui entraînent une sensibilité au sujet abordé : écriture de poèmes, tableaux de feuilles, dessin avec des éléments naturels, création musicale avec trois brins d'herbe et une branche de frêne... Elle constitue un élément très motivant de l'éducation à l'environnement, utilisable de manière bien plus large qu'en simple conclusion d'une action comme c'est trop souvent le cas.

La dimension de l'imaginaire peut aussi être intéressante à explorer. Le conte, entre autre, est passionnant à plus d'un titre. Il intègre la dimension symbolique de la nature et fertilise l'imaginaire de chacun. On peut en raconter, bien sûr, mais aussi en créer, en mettre en scène...

Témoignage : Adolescence, pierres et art contemporain : rencontres

Voici, le récit d'une expérience dans ce sens, que j'ai menée auprès d'une douzaine de jeunes de 14 à 17 ans, en difficulté scolaire. Les six interventions d'une demi-journée se sont déroulées dans le cadre scolaire avec pour seul objectif officiel : "Amener les jeunes à s'exprimer autrement qu'à travers les modes scolaires".

La séance d'introduction se déroule à l'intérieur car c'est pour moi le moment de recueillir les représentations de chacun, coupé ici du sujet, le dehors. Chacun apprend aussi à se connaître, à prendre ses marques. Je propose de travailler sur l'un des quatre éléments que nous identifions rapidement.

Photolangage. J'ai préparé une série de photos, toutes en rapport plus ou moins lointain avec les quatre éléments, les jeunes les regardent et en choisissent deux. Puis, chacun exprime les raisons de son choix. Visiblement la majorité d'entre eux ont privilégié l'élément terre / pierre / sable et ce thème est retenu à l'unanimité.

Les p'tits papiers. Je distribue de jolis petits papiers (chutes d'imprimerie) en demandant à chacun d'écrire des mots en relation avec terre / pierre / sable. Ce moment de réflexion individuelle est un préalable à la phase suivante qui est ainsi plus dynamique, chacun ayant quelque chose à dire.

Tempête sous douze crânes. L'ensemble des mots sont inscrits au tableau, les uns ricochant de tête en tête en appelant d'autres encore. Des échanges s'engagent pour contester, préciser, rejeter certains mots. Je n'interviens pas dans leur choix. Ces mots gardés en mémoire seront utilisés plus tard lors d'un atelier d'écriture.

Sortie contact. Ce cheminement que j'ai repéré en préalable, est destiné à favoriser la rencontre des jeunes et de terre / pierre / sable. Je leur offre deux petits poèmes l'un sur la terre, l'autre sur la pierre et nous nous mettons en route.

Carnet de terrain. Chacun note ses observations sur un petit carnet que je leur fournis (deux feuilles de papier A5 pliées et reliées) comportant quelques pistes : des couleurs, des formes, des fonctions, des quantités...

Jeux de boue. Heureusement il a bien plu la veille et la terre de la vigne est bien imbibée. Nous pataugeons, faisons des traces de pas, de mains, avec un bâton, certains écrivent... Je me déchausse pour marcher pieds nus, un seul adolescent m'imitera. Par contre, la terre est malaxée à pleines mains, un concours de jets s'organise (j'évite la bataille !). Des petits personnages sont façonnés et disposés dans des souches, en cadeaux pour les vendangeurs.

Laisser une trace. Au retour, une zone de *clapas* est le lieu que j'ai choisi, afin que chacun laisse une trace de son passage, que je précise éphémère, en utilisant les pierres et les matériaux trouvés sur place. Le cercle est souvent adopté par les jeunes, quelques rares et timides empilements, des mots sont écrits avec des pierres, et bien sûr la consigne est détournée : certains travaillent avec des végétaux.

Cercle final. Suite à une proposition de la première séance nous mangeons de la terre (un peu d'argile blanche vendue en magasin diététique) et nous buvons un verre d'eau ! Chacun reprend son carnet de terrain et exprime ses envies, questions, remarques, plaisirs, déplaisirs... A partir de ces deux premières séances j'organise une série d'activités prenant en compte les désirs des jeunes, mais en introduisant des techniques ou des valeurs que les jeunes ne connaissent pas et bien sûr le travail d'artistes contemporains.

Installations. Les consignes sont en général très simples et après les premiers essais, j'introduis des exemples d'artistes contemporains : utiliser des pierres pour faire une installation en s'organisant à plusieurs, fabriquer un nuancier de formes, de tailles, de couleurs..., casser des pierres et les installer, travailler en volume et non plus à plat comme c'est souvent le cas, réaliser des équilibres de pierres... La difficulté est ici de bien déterminer le moment le plus opportun pour présenter les travaux de tel ou tel artiste : ni trop tôt pour ne pas influencer les jeunes, ni trop tard pour éviter la lassitude. Les œuvres sont là pour valoriser le travail des jeunes et relancer leur enthousiasme, leur propre imagination.

Voici, quelques artistes dont j'ai présenté des œuvres : Andy Goldsworthy, Robert Smithson, Richard Long, Dominique Bailly, Nils Udo, Gunilla Bandolin, Richard Fleischner, Bill Vazan, Richard Nonas... Chacun d'eux travaille avec des éléments issus du milieu. Si, au début, les jeunes ont ri, ont douté de l'utilité de telles inventions, ensuite, ils ont été charmés, passant de longs moments sur le terrain à feuilleter les livres et documents,

posant des questions, lisant les légendes et commentaires. Puis, soudain l'un ou l'autre se levait et commençait à construire sa propre "installation" avec un enthousiasme qui dépassait toutes mes espérances.

Au-delà d'approches classiques et évidentes (sensorielle, sensible, créative) individuelles ou collectives, "ça s'est fait" : un lien affectif réel avec l'environnement est né, au-delà de l'appropriation de la matière, peu à peu, une connaissance intrinsèque des matériaux, du lieu (nous sommes venus chaque semaine au même endroit), de la lumière changeante, s'opèrent. Des concepts plus complexes ont été abordés ou sentis, tel que le travail du temps (échelle géologique, érosion ou éphémère des "installations"). Enfin, ces instants ont pu donner à certains l'envie d'aller dans la nature même seul, sans s'y ennuyer et ont favorisé des relations.

*Gabrielle Bouquet, Atelier de l'épi (association
d'éducation à l'environnement)*

L'approche ludique

L'approche ludique peut être un excellent moyen de faire prendre conscience à un public d'une problématique, d'une notion... sans directement dévoiler l'objectif final du jeu, qui reste avant tout un moment de plaisir, de détente.

Un descriptif de quelques types de jeux est donné page 265.

L'approche conceptuelle

L'écologie est une science complexe, c'est la mise en évidence des interrelations entre les êtres vivants, et des interrelations de ces êtres avec leur milieu. La compréhension de ces phénomènes est d'autant plus difficile à acquérir qu'ils ne sont, le plus souvent, pas immédiatement observables. D'où le recours à une pédagogie qui permette de rendre tangible, visible, ce qui ne l'est pas directement. En utilisant l'observation, le jeu, la simulation, la mise en scène, la représentation théâtrale, l'approche conceptuelle apporte la possibilité de se familiariser avec quelques concepts de l'écologie. Voir en particulier *Balades natures* de Suzan Coudel et les ouvrages de Steave van Matre.

D'autres principes pédagogiques

Les principes pédagogiques cités ici sont de simples conclusions de portée générale faites sur la base de constatations. Ils sont intéressants à garder en mémoire et pourront être appliqués en filigrane lors de la mise en œuvre de toute activité pédagogique.

La différenciation pédagogique

Ce parti pris pédagogique repose sur un principe qui semble évident : les individus sont tous différents, ce qui entraîne des différences de comportement vis-à-vis d'une même situation d'apprentissage. Chacun de nous sera sensible à des moyens d'expression différents, à des types d'arguments différents, à des rythmes de formation différents...

Il convient de prendre ce fait en compte lors de la conception et de la réalisation d'une prestation pédagogique. Cela implique :

- De prévoir des moyens diversifiés pour atteindre les différents publics au cours d'une même prestation.
- De savoir réagir en temps réel en fonction de chaque public, de sa réceptivité, de ses centres d'intérêt spécifiques...

La différenciation pédagogique a été théorisée par de nombreux auteurs, des ouvrages sur le sujet pourront guider l'éducateur.

La gestion mentale

La gestion mentale n'est pas sans lien avec la différenciation pédagogique. Cette théorie met en évidence les différences de processus d'apprentissage des individus en fonction de leur manière de réagir intellectuellement et affectivement face à une situation donnée. On distinguera ainsi, les opposants et les composants, les linéaires et les globalisants, les auditifs, visuels et kinesthésiques... la connaissance de ces différences aidera l'éducateur à adapter son discours et son comportement

aux personnes auxquelles il s'adresse, et permettra du même coup une meilleure transmission des messages.

Les représentations

Vivre une éducation à l'environnement par la pédagogie de projet demande de nous interroger sur les rapports que nous entretenons avec le réel. Le réel est ce qui existe, ou a existé, en fait, ce qui arrive ou est arrivé. Il n'est en soi ni vrai ni faux alors que nos connaissances qui se veulent conformes au réel sont changeantes, soumises à des attentes, à des croyances.

Sommes-nous en mesure d'accéder par nos états mentaux à la connaissance du "réel en soi" ? La psychologie expérimentale a mis en évidence le caractère symbolique de nos sensations. Nous savons que celles-ci peuvent être confondues avec le réel mais ne sont que des représentations du réel suivant un langage codé qui correspond à la structure de notre système nerveux.

Quelle valeur peut-on attribuer dans ces conditions à la perception pour nous informer objectivement du réel ? Notre expérience sensorielle est soumise à interprétation et les représentations sont là pour donner un sens au monde dans lequel nous vivons.

Une toute première définition du mot représentation peut-être donnée comme flux de la conscience (manière dont les idées s'enchaînent). Et nous venons de voir combien celui-ci pouvait intervenir en présence des objets et des situations. Mais il ne faut pas oublier que la mémoire et l'affectivité jouent un rôle dans le traitement des informations. Le flux de conscience peut intervenir aussi en absence des objets et des situations. C'est alors notre imaginaire qui construit la représentation.

Les représentations initiales d'une personne constituent tout l'implicite, le savoir et le non-savoir, les impressions et les images mentales, les fantasmes et les irrationalités, les désirs ou les répulsions... tout un agrégat de relations avec le thème de l'apprentissage. Que l'on prononce un seul mot, et une idée apparaît, une image, une phrase, un souvenir, une réaction (désir, angoisse)... spontanément et immédiatement.

A quoi cela sert-il donc ?

A construire du nouveau sur cette base solide qui appartient à chacun. Le

risque que l'on encourt à négliger cette phase, c'est de ne pas rencontrer l'apprenant, c'est de passer à côté de ce qu'il peut entendre et comprendre, c'est donc de travailler dans le vide et pour personne ! Le groupe en est moins riche, le participant vit une forme d'exclusion de la vie réelle du groupe.

Cette phase d'expression des représentations est donc importante au-delà même d'une méthodologie en éducation à l'environnement. Toute pédagogie devrait commencer par ce travail d'écoute de la personne.

Comment faire ?

Une forme bien connue du recueil des représentations, c'est le questionnaire tout simple sur le thème que l'on va traiter. Elle répond à la question : “*Que savent-ils ?*”, “*Où en sont-ils par rapport au thème*”. Si l'on prend l'exemple de la circulation automobile dans la ville, vous pouvez imaginer une série de questions du type : Tout le monde possède-t-il une voiture ? Deux voitures ? Pourquoi les gens roulent-ils en automobile ? Qu'est-ce qui permet à une voiture d'avancer ? Quelles sont les conséquences de la circulation automobile dans la ville ? Dans la campagne ? Etc.

Cependant les représentations ne sont pas faites que de nos savoirs ou de nos non-savoirs. La personne fonctionne également avec sa pensée symbolique (son imaginaire mental) et son corps (attitudes et comportements). Savoir, imaginaire et gestuelle constituent les trois domaines de la personne (étroitement imbriqués et quasiment indissociables) que l'on peut observer dans cette phase.

Voici quelques idées pour chacun de ces registres que nous ne donnons qu'à titre d'exemples :

- Dans le registre des savoirs : répondre à un questionnaire ouvert, répondre à un questionnaire à choix multiples, construire un plan une maquette, dessiner l'objet dans sa réalité, faire un commentaire de texte ou d'image, etc.
- Dans le registre de l'imaginaire : écrire un poème, peindre comme on le veut, sculpter avec argile, sable ou pâte à modeler, raconter un souvenir fort, trouver une chanson ou une musique qui se marie avec le thème, etc.
- Dans le registre corporel : jouer librement (comme un temps de récréation dans le lieu de développement du projet), improviser une courte expression corporelle, effectuer quelques exercices physiques liés au thème, jouer autour de propositions faites par l'éducateur, etc.

Votre rôle au cours de cette phase est bien de regarder et d'écouter tout

ce qui émerge de chacun pour vous en faire une idée, pour rencontrer les apprenants. Dans les trois cas ce n'est ni un contrôle de connaissances, ni un jugement de valeurs, ni une évaluation normative. Il n'y a ni note, ni classement, ni bons ou mauvais élèves ! Juste une prise de conscience, par les deux parties : vous et chacun des apprenants, de ce qui compose une partie des relations avec le sujet à traiter. Par ailleurs, chacun s'y dévoile dans l'intimité de son être. Soyez donc le garant et le régulateur d'un climat de confiance. Bannir la moquerie est une prévention nécessaire.

Extrait de "Alternier pour apprendre, entre pédagogie de projet et pédagogie de l'écoformation"

Les outils de l'éducateur

Sont répertoriés ici un certain nombre d'outils pouvant être utiles à l'éducateur à l'environnement pour préparer et réaliser ses interventions. Certains d'entre eux correspondent à des techniques qui peuvent aider les participants eux-mêmes à comprendre des phénomènes, mais aussi à s'exprimer afin de partager leurs découvertes et leurs réalisations.

L'outil dans l'éducation à l'environnement

Ce qui est au cœur de l'éducation à l'environnement, c'est bien une remise en question des rapports Homme-Environnement.

Or si l'on revient à l'utilité première de l'outil, c'est d'être un intermédiaire, un médiateur entre l'Homme et une matière. A la fois il est prolongement de la main, du corps, de la pensée qui va travailler sur l'environnement, à la fois il est protecteur de la force de l'environnement qui pourrait déstabiliser la personne. Mais dans tous les cas, il amplifie les possibilités d'échanges.

Il a eu trois répercussions, trois types d'influence sur l'évolution des hommes :

- En tant que médiateur, il a joué le rôle de provocateur de capacités nouvelles, biologiquement et intellectuellement.
- Il a eu un grand rôle socialisateur, puisqu'une fois créé et accepté, il est multiplié et rassemble autour de lui divers partenaires.
- Il a concentré le lien de l'homme avec le monde ; l'outil est rempli d'affectif, de symbole, de désir de participation à la vie.

L'outil n'est donc pas un objet dénué de sens qui existerait en soi pour la seule raison d'être !

A partir de là, notre mission au sein de l'éducation à l'environnement est :

- D'une part, de garder à la conscience ce vecteur de sens qu'est l'outil, et de pointer du doigt l'orientation qu'on veut lui donner ;

- D'autre part que ce rôle d'échange qui lui est inhérent doit se développer dans les deux sens, de la personne vers l'environnement et de l'environnement vers la personne ; c'est-à-dire qu'il ne doit pas être qu'un objet de maîtrise, mais aussi un objet de compréhension, de partenariat, d'écoute.

Enfin, les outils du menuisier ne l'ont jamais empêché de caresser aussi son bois avec la main, et de l'écouter travailler. Il doit en aller de même pour les outils de l'éducation à l'environnement, ils ne doivent pas nous empêcher d'écouter respirer la terre, la terre matière et la terre des hommes !

Dominique Cottureau Congrès d'Ecole et Nature - 1996

Nos outils personnels

Hé ! oui, ceux qui sont en nous. Les outils de notre sensibilité, ceux qui nous permettent de nous brancher sur l'extérieur, nos yeux, nos oreilles, notre nez, notre peau, nos mains... le tout relié au formidable ordinateur qu'est notre tête. Alors, n'oublions jamais au cours de nos animations ces outils essentiels sans lesquels nous ne pouvons rien... rien sentir, rien voir, rien dessiner, rien exprimer... rien partager... quel gâchis ça serait !

Extrait des cahiers de la malle animation nature, Jeunesse et sports, H. Labbe, C. Lapoix, SNPN, 1985

Les outils pédagogiques

Catalogues et centres de ressources

Malgré une diversification des outils pédagogiques ces dernières années, le support écrit reste bien souvent l'outil de base de l'éducateur. Qu'il s'agisse de fiches pédagogiques, d'ouvrages à thèmes ou directement à destination des publics (guide de terrain, ouvrages de vulgarisation, cartes thématiques...), l'offre est immense.

Des catalogues

Pour s'y retrouver, plusieurs réseaux territoriaux d'éducation à l'environ-

nement (adresses en annexe) ont produit des catalogues de structures (associatives, institutionnelles et privées), de formations et d'outils. Ces derniers répertorient ouvrages, diaporamas, expositions, jeux, malles et valises pédagogiques, posters, vidéos, cassettes d'éducation à l'environnement. Pour une somme généralement modique vous aurez accès à une liste presque exhaustive de ce dont vous pouvez bénéficier autour de chez vous.

Des centres de ressources en éducation à l'environnement

- Les centres de ressources des acteurs institutionnels. Citons les centres des DIREN, CDDP, CRDP, du CEMAGREF, des lycées agricoles, des CFPPA, du CEP, du CEMPAMA, de la Bergerie nationale de Rambouillet, de la DIV... Pour plus de renseignements sur les spécificités de ces centres de ressources reportez vous aux pages 42 à 130.
- Des centres de ressources sur l'environnement au sens large sont fréquemment présents dans les MNE, on y trouve donc un volet plus spécifique sur l'éducation à l'environnement, citons notamment celui de la MNE de Lille et des Hauts-de-Seine.
- Les réseaux territoriaux (GRAINE ou autres réseaux départementaux) sont des lieux où circulent de manière générale énormément d'informations. Certains ont monté des centres de ressources spécialisés en éducation à l'environnement, voire des réseaux de centres de ressources au sein de leur région ou département (Poitou-Charentes, Aquitaine, Languedoc Roussillon). D'autres ont organisé l'information au sein de bases de données et sont donc à même de vous renseigner (REE 05 sur la thématique montagne, Réseau Ecole et Nature sur l'éducation à l'environnement en général). Ces bases de données sont très souvent accessibles gratuitement sur les sites web de chacune des structures.

De plus en plus d'associations d'éducation à l'environnement créent leur propre centre de ressources. Le réseau territorial de votre région ou département pourra alors vous communiquer leurs coordonnées.

Des centres spécialisés sur des thématiques

De nombreuses structures scientifiques de recherche ou de développement technique ont un centre de ressources qui leur est propre. On y trouve généralement de la documentation très technique, à la pointe du domaine concerné, qui pourra servir à l'éducateur en recherche d'infor-

mations. Certains de ces centres se sont intéressés à la vulgarisation grand public, ou aux scolaires, et peuvent alors fournir des documents et outils adaptés à l'utilisation directe par les publics. Reportez-vous pages 42 à 103 pour déterminer les structures proches de vos thématiques et contactez-les.

Internet et les autres

Si certains services Minitel sont encore opérationnels, de plus en plus de structures institutionnelles, privées ou associatives ont créé leur propre site web. Internet devient peu à peu une vraie mine d'information concernant l'éducation, l'environnement, et l'éducation à l'environnement. De nombreux liens permettent en outre de naviguer de l'un à l'autre. Il est impossible de tout citer dans le cadre de cet ouvrage, reportez-vous plus efficacement à l'inventaire des ressources d'éducation à l'environnement : www.educ-envir.org

D'autres types d'outils pédagogiques

Valises et malles pédagogiques

Le principe de ces outils est de rassembler l'ensemble de ce qui est nécessaire à la réalisation d'une animation sur un thème donné. On y trouve du petit matériel pédagogique, des ouvrages notionnels, des jeux et en principe des "fiches pédagogiques" ou un "livret pédagogique" destiné à guider l'éducateur dans la réalisation d'une ou plusieurs prestations à partir du matériel et des documents fournis.

Deux outils pédagogiques sur le thème de l'eau

Ma rivière m'a dit

Cette mallette permet la découverte des cours d'eau, par l'observation, le suivi de l'évolution de la rivière au fil des années. Des fiches d'activités pédagogiques et un carnet de terrain y sont proposés. La conception et la diffusion sont assurées par la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA).

Ricochets

Conçu et diffusé par le Réseau Ecole et Nature, il s'agit d'un programme pédagogique pour rencontrer l'eau dans toutes ses dimensions (l'eau et la vie, l'eau dans le paysage, les usages de l'eau, le cycle de l'eau...). Il comprend des outils, des méthodes, des formations pour l'utilisateur et un réseau d'échanges d'expériences. Le jeu le Pays de l'eau accompagne toutes les découvertes. Un classeur méthodologique, complété par un classeur ressources, permet de mettre en place des projets pédagogiques sur l'eau, en multipliant les activités.

Outils audiovisuels

Ce sont des outils de synthèse très efficaces, parfaitement complémentaires du terrain : diaporamas, vidéos, enregistrements audio (chants d'oiseaux, d'insectes, ambiances de milieux...). De nombreux éditeurs et chaînes de magasins produisent et vendent ce genre d'outils, sur des thématiques extrêmement diversifiées (découverte de milieux, mise en évidence de problèmes écologiques, reportage sur une espèce animale ou végétale, sur une fonction biologique ou écologique, sur une filière industrielle, sur des réalisations exemplaires...). A noter les sources suivantes :

- La chaîne de magasins "Nature & Découvertes"
- La société SEMA Nature qui produit des films 16 mm sur la nature, spécialement destinés aux enfants d'âge maternelle et primaire, et peut réaliser des projections commentées par des animateurs spécialisés.
- La société Sitelle pour les documents sonores "nature" (chants d'oiseaux, ambiances sonores de milieux naturels...).
- Le Service du Film de Recherche Scientifique (SFRS) pour les films à caractère technique ou didactique (prêt gratuit dans certains cas).
- L'Atelier de Diffusion audiovisuelle (ADAV) qui propose plus de

6000 documentaires tous thèmes.

- L'Association de Diffusion de l'Iconographie Scientifique (ADIS) qui en plus des films propose des supports multimédia, expositions...
- L'Institut du Cinéma Scientifique (ICS).

L'utilisation du support audiovisuel (cassette audio, vidéo, 16 mm) est particulièrement indiquée dans le cadre de projets d'éducation à l'environnement pour la collecte d'informations (interviews, enregistrements de sons caractéristiques tels les chants d'oiseaux, prise en film de scènes...), la mémorisation d'ambiances sonores... Il est par contre plus difficile de mettre en œuvre des techniques élaborées de montage pour la production de documents vidéo ou sonores de très bonne qualité. Si là est l'objectif, le partenariat avec un professionnel est fortement conseillé.

La photo permet, avec un savoir-faire minimum, d'arriver à de bons résultats qui sont souvent très motivants, et très efficaces. Elle constitue en outre un outil intéressant pour la conception d'expositions simples.

Outils informatiques

Les outils informatiques se sont énormément développés ces dernières années, et un grand nombre peuvent intéresser l'éducateur à l'environnement. On peut les classer en cinq catégories :

- **Les jeux.** Beaucoup de logiciels destinés à faire comprendre des notions d'environnement ont été conçus sous forme de jeux, où l'utilisateur doit mettre en œuvre une réflexion pour sauvegarder un écosystème, gérer des populations, minimiser des pollutions... Certains sont si bien faits que l'acquisition de notions et connaissances, indispensable pour bien gérer sa partie, se fait sans que le joueur ne s'en rende compte ! Toutefois, ces produits sont à tester avant d'acheter, le meilleur côtoie le pire.

- **Les CD-ROM de vulgarisation.** Ce nouveau type de support informatique a permis l'éclosion de produits, présentant de manière souvent très illustrée et maintenant interactive des thèmes très divers. Rien (à notre connaissance) de spécifiquement destiné à l'éducateur à l'environnement, mais des thèmes proches : les animaux sauvages, la rivière... Les CD-ROM se trouvent en librairie et en grandes surfaces.

- **Les bases de données,** recensant toutes sortes d'informations (flore, faune, adresses de structures ressources, formations...). Ainsi l'Agence méditerranéenne pour l'environnement (Montpellier) a-t-elle réalisé une base de données sur les métiers verts. Certaines sont accessibles par

Minitel, comme Ecothek (170 000 références bibliographiques sur l'environnement) accessible par le 3615 IDEAL.

- **Les logiciels techniques et scientifiques.** Ce sont généralement des logiciels destinés aux spécialistes, proposant une information de haut niveau mais aussi parfois des savoir-faire, par le biais de systèmes experts : détermination d'animaux ou de végétaux, diagnostic de maladies d'arbres, simulation d'évolution d'écosystèmes, simulation de pousse des plantes... Cependant, certains de ces produits sont suffisamment simples d'emploi, voire conçus pour constituer des outils pédagogiques. Citons par exemple Anim-écolo, un logiciel de simulation d'équilibres écologiques qui reconstruit un écosystème simplifié et laisse l'utilisateur libre de modifier des composantes pour étudier l'évolution du système (contact : CNDP).

- Pour mémoire citons les **CD Portfolio** et les **CD-I**. Ces outils à l'interface de l'audiovisuel et de l'informatique apportent une combinaison d'images et de sons en grande quantité. L'information y est organisée sous forme arborescente par thèmes, mais on peut aussi y accéder de manière transversale. On peut les visualiser sur ordinateur, ou sur une télévision avec un lecteur spécial.

Remarque : d'une manière générale l'utilisation de ces outils nécessite un matériel encore coûteux (ordinateur, bon écran couleur, lecteur CD-ROM) mais en baisse constante. Il faut compter 750 à 1 500 euros environ (5 000 à 10 000 francs). Par ailleurs, attention aux deux standards principaux (Macintosh et PC) qui n'utilisent pas toujours les mêmes outils.

Internet

Impossible de ne pas évoquer internet dans cette rubrique, tant l'outil est en phase d'appropriation rapide et efficace par les acteurs de l'éducation à l'environnement. Internet est aujourd'hui tout à la fois un fantastique fourmillement d'information, un outil de contact, un moyen de réflexion collective... Il peut être utilisé dans le cadre de l'éducation à l'environnement de deux manières principales :

Un rôle de contact avec l'extérieur

C'est le rôle qui permet aux acteurs de l'éducation à l'environnement de mieux montrer ce qu'ils font, et de diffuser l'éducation à l'environnement vers l'extérieur, les différents publics, les partenaires.

- **Informé le public sur ses actions.** Une structure aura assez spontanément

ment envie d'informer le public sur son existence, ses projets, ses actions... Il s'agit dans ce cas d'une action promotionnelle. Internet n'est pas encore un très bon outil pour cet aspect, car les publics viennent en général plutôt y chercher de l'info utile, consistante... Cette fonction est en général mise en œuvre grâce au Web (site présentant des pages de texte, des images...). Il existe un dispositif d'hébergement de sites d'éducation à l'environnement francophones : www.educ-envir.org

- **Informer le public sur l'éducation à l'environnement.** Des acteurs de l'éducation à l'environnement auront également souvent envie ou besoin de donner de l'information sur l'éducation à l'environnement en général (méthodes, acteurs, actions, outils...). Il s'agit alors d'une action plus "altruiste" visant à faire progresser l'éducation à l'environnement. C'est en principe un rôle important pour un réseau. Là encore, le Web est un moyen privilégié.

Inversement, il est possible de recevoir des messages des publics qui, après avoir visité un site, se montrent intéressés par tel ou tel aspect et chercheront à approfondir la relation : pour demander de l'info supplémentaire, éventuellement pour adhérer ou commander des publications, mais aussi, de plus en plus souvent, pour proposer des partenariats. La messagerie est l'outil approprié.

- **Monter des projets éducatifs communs.** De plus en plus de projets éducatifs se montent entre personnes et structures éloignées. Par exemple, le "*Rhine river projekt*" est un projet mené par des dizaines d'écoles situées le long du Rhin, visant à en faire une étude détaillée (qualité des eaux) et à comparer les résultats selon l'endroit et le temps. Toutes les données sont collectées et rassemblées par internet. Les projets concernant des thèmes comme les relations Nord/Sud, par exemple, sont encore plus concernés par internet.

- **Retransmettre des travaux menés.** De plus en plus de projets éducatifs utilisent également internet (le web essentiellement) pour retransmettre les résultats de leurs projets. Ce sont alors des sites web créés par les enfants, ce qui les oblige à faire la synthèse de leurs idées, de leurs travaux, mais leur apprend du même coup à créer des pages Web, avec toute la réflexion que cela entraîne (organisation hiérarchique du site, réflexion sur les contenus, sur le graphisme, sur les attentes des publics). C'est un outil de travail très motivant pour les enfants.

Un rôle de fonctionnement interne

C'est le rôle qui permet aux acteurs de l'éducation à l'environnement de

mieux travailler, seuls ou ensemble :

- **Rencontrer d'autres acteurs de l'éducation à l'environnement.** Internet propose des outils comme les listes de diffusion ou les forums qui mettent en contact les acteurs de l'éducation à l'environnement. Ils peuvent ainsi faire appel aux connaissances d'autrui, rechercher des partenaires pour des projets, lancer des sujets de réflexion collective...
- **Rechercher de l'information.** Cette fonction de l'internet repose beaucoup sur le Web, mais aussi sur les forums. Elle permet aussi bien à l'animateur de rechercher les infos nécessaires à ses projets en amont de celui-ci, et aux publics de rechercher de l'info durant des animations. Dans ce sens, le Réseau Ecole et Nature a réalisé un inventaire des sites web liés à l'éducation à l'environnement. Il est consultable sur www.educ-envir.org
- **Travailler à distance sur des projets communs** (l'intranet). L'intranet est un dispositif qui permet de partager à distance des ressources : bases de données, fichiers, documents divers... autant pour une élaboration collective que pour une information, une mise en commun. C'est un outil idéal en particulier pour les réseaux (personnes éloignées devant travailler ensemble sans avoir le temps de se déplacer) ou pour tout groupe de travail ou structure, même à échelle relativement réduite.

Pour mettre internet au service des acteurs de l'éducation à l'environnement : educ-envir.org

educ-envir.org est un dispositif mutualisé mis en place en 1995 par plusieurs réseaux territoriaux pour être au service des éducateurs à l'environnement. Ce dispositif leur propose les outils nécessaires aux cinq grands types d'utilisation de l'internet pour l'éducation :

- **Un hébergement web**, qui permet à ses membres de créer selon leurs besoins des sites web de taille et de forme totalement libre. Il peut s'agir de sites de promotion, de retransmission de projets, de diffusion d'information...
- **Une messagerie.** Tous les membres disposent d'une ou plusieurs adresses Email pour leurs communications générales, mais aussi leur communication interne (entre membres d'une même association ou projet).
- **Des listes de diffusion.** Elles permettent de faire parvenir un message à tout un ensemble de personnes concernées par une même thématique. On peut créer des listes de diffusion sur les thèmes souhaités, et constituer ainsi des "communautés" de travail, de réflexion, d'information sur les projets...
- **Des listes de "discussions thématiques".** Elles permettent de faire dia-

loguer en temps réel toutes les personnes qui le souhaitent, sur un sujet donné, choisi à l'avance. Possibilité donc de réflexion collective entre animateurs, d'échange entre enfants ou groupes d'enfants sur un projet, une idée... On peut créer de nouvelles discussions thématiques à la demande.

- Enfin, educ-envir.org met peu à peu en place une “**porte d'entrée**” générale à tout ce qui existe sur Internet concernant l'éducation à l'environnement.

Des sessions de formation à la création et l'animation de sites web d'éducation à l'environnement sont également organisés dans ce cadre... Si vous souhaitez vous lancer dans l'aventure internet sans savoir par quel bout commencer, educ-envir.org est peut-être l'outil qu'il vous faut !

Pour en savoir plus, allez voir vous-même : www.educ-envir.org

Le site web du Réseau Ecole et Nature

C'est probablement à l'heure actuelle le plus riche site français concernant l'éducation à l'environnement (près de 3 000 pages). Il rassemble toute la création des membres du réseau. Outre la nécessaire présentation de la structure, il propose une grande quantité d'information et de services :

- De nombreux ouvrages techniques et de réflexion, intégralement en ligne.
- Des ressources pédagogiques (fiches pédagogiques, bibliographies...).
- Des rubriques ouvertes de réflexion, d'humeurs.
- Un descriptif approfondi de l'éducation à l'environnement française.
- Une bourse à l'emploi d'éducation à l'environnement.
- De très nombreux liens vers des ressources utiles d'éducation à l'environnement sur internet.

C'est à la fois une vitrine de l'éducation à l'environnement sur le grand public, et un outil de travail privilégié pour les acteurs de l'éducation à l'environnement.

www.ecole-et-nature.org

Exposition

Sous ce terme sont regroupés différents supports d'exposition : panneaux

(photos, graphiques, texte), dioramas, objets divers, maquettes, expositions interactives.

Les deux usages principaux de l'exposition :

- L'exposition en tant que **support d'information** de dimensions modestes et sur panneaux, elle est réalisée à l'occasion de manifestations publiques (journées portes ouvertes, salons...) pour informer et sensibiliser le grand public.
- L'exposition en tant qu'**outil pédagogique**. De conception plus élaborée, souvent en trois dimensions, elle a pour but d'amener le public ciblé à une démarche active : cheminement, jeu de questions/réponses, petites expérimentations avec des mécanismes à mettre en œuvre, etc. Une exposition de ce type est généralement semi-temporaire.

L'exposition est l'outil privilégié des musées, écomusées, muséum d'histoire naturelle, maisons de la nature, maisons des parcs naturels régionaux ou nationaux. Toutes ces possibilités apportent à l'éducateur des occasions d'approfondir une thématique. Il est toutefois intéressant de coupler l'exposition avec une démarche d'animation, car il n'est pas toujours facile de marquer très fortement les esprits au travers d'une exposition visitée librement. Une démarche souvent employée : l'éducateur prépare son public avant la visite d'une exposition en lui demandant de trouver la réponse à un certain nombre de questions, qui peuvent elles-mêmes avoir émergé d'une phase antérieure de l'animation.

D'une manière générale le porteur de projet pourra se procurer des expositions (en prêt ou en location) dans les mêmes lieux que les documents écrits.

Pour approfondir la réflexion sur les expositions, un ouvrage important : *Les expositions à thème* (Documentation française).

Jeux

Le jeu est un outil joignant par excellence l'utile à l'agréable. En plus de ses capacités à faire passer des concepts, à intéresser à un sujet, il constitue aussi tout simplement une respiration dans une animation. Bien choisi et éprouvé cet outil fait partie de la panoplie de tout éducateur à l'environnement.

Voici quelques catégories de jeux souvent utilisés en éducation à l'environnement :

- **Les jeux de société** qui fonctionnent sur différents principes déjà connus (jeu de l'oie, Monopoly, cartes, 1000 bornes).
- **Les jeux coopératifs** favorisent la solidarité et relèguent la compétition. Les joueurs doivent coopérer pour donner vie à un milieu, répondre à des problématiques environnementales.
- **Les jeux d'équipe en plein-air** qui simulent par l'intermédiaire des équipes ou des individus des populations animales, végétales, humaines...
- **Les jeux de simulation** directe, type "jeu de rôle" où chacun joue un rôle individuel dans une situation mise en scène. Les jeux coopératifs entrent souvent dans cette catégorie.
- **Les jeux créatifs**, qui font appel au sens artistique, à l'expression sous toutes ses formes.
- **Les jeux de découverte**, type "jeu de piste", très efficaces pour une première approche d'un site. Des épreuves et questions judicieuses focalisent la réflexion sur les problématiques choisies.
- Citons aussi les **jeux d'approche sensorielle**, excellents en premier contact avec un milieu.

Les trois dernières catégories présentent l'intérêt d'être très faciles à concevoir par l'éducateur lui-même, et donc à intégrer parfaitement dans le courant d'une animation personnalisée, quel qu'en soit le thème.

Quelques conseils sur l'utilisation des jeux

En termes de pédagogie, essayez de repérer les jeux prétextes à évaluation.

En termes de démarche, essayez de concevoir ou d'utiliser des jeux en passant par différentes phases d'appropriation.

Le jeu est une arme très efficace mais n'oubliez pas cependant... votre objectif, bien sûr !

Et si, après avoir "consommé", c'étaient les participants qui concevaient des jeux ?

Source : Henri Labbe

Les sites pédagogiques

Voici quelques types de lieux pouvant être utilisés comme outil d'animation par l'éducateur et son groupe.

Les sites muséographiques

Depuis quelques années, un effort pédagogique a été fait par de nombreux musées et certains se révèlent désormais “à la pointe” en matière de technologies nouvelles, interactivité, interprétation... Autant de méthodes et d'approches qui rendent les visites passionnantes.

Ces musées peuvent constituer des apports intéressants, en particulier si leur visite s'intègre dans une démarche pédagogique plus large combinant d'autres approches plus actives. Par ailleurs, d'innombrables petites structures locales présentent des aspects de patrimoine, de culture locale, de pratiques populaires qui se révèlent souvent passionnantes dans le cadre de projets d'éducation à l'environnement.

A noter particulièrement les écomusées qui focalisent leur action dans les domaines du patrimoine culturel et qui travaillent souvent à rendre le plus interactif possible leurs expositions. Pour plus de renseignements, voir page 96.

Les muséums d'histoire naturelle jouent également un rôle important dans la sensibilisation à la nature (géologie, flore, faune, écologie...). Un grand nombre d'entre eux assurent des animations pédagogiques pour scolaires et grand public. Certains conçoivent des documents. Une liste des muséums est disponible à l'Inspection générale des musées d'histoire naturelle.

Dans le domaine scientifique, les CCST focalisent leur action sur la culture scientifique, technique et industrielle en proposant des animations, des stages, du matériel et de la documentation pédagogique... Voir page 95. On peut aussi citer les planétariums, pour tout ce qui touche à l'astronomie (Contact : Association française des planétariums de langue française, APLF).

Les sites naturels aménagés

Sont désignés ici par ce mot les sites dont la vocation première n'est pas l'éducation à l'environnement ni même l'accueil du public. Ils regroupent en un même lieu de larges échantillons de spécimens autour d'un thème, ou d'une problématique. Citons par exemple les jardins botaniques présentant une grande diversité de plantes bien souvent choisies pour leur exotisme, leurs caractéristiques impressionnantes ou leur beauté, mais qui se spécialisent parfois dans la flore locale. Il peut être intéressant d'y faire un tour, pour le simple plaisir, pour travailler sur la diversité, l'adaptation et l'évolution.

Dans le même ordre d'idées les *arboretums* sont spécialisés dans la présentation d'arbres. Les zoos et les *aquariums* présentent des animaux. A noter l'existence de zoos qui proposent des actions d'éducation à l'environnement, présentant les espèces dans des environnements proches de leur environnement naturel.

Enfin, les vergers-conservatoires sont dédiés à la conservation d'espèces et de variétés menacées, en particulier les variétés fruitières. On y voit dans la plupart des cas des variétés locales sur lesquelles il peut être intéressant de travailler. Certains vergers-conservatoires proposent également des animations.

Les fermes pédagogiques

Lieux d'accueil privilégiés pour groupes accompagnés ou non, de très nombreuses fermes pédagogiques existent aujourd'hui et sont de plus en plus utilisées par les éducateurs et le grand public. Voir page 88.

Les sentiers

Innombrables sont aujourd'hui les sentiers de découverte, sentiers botaniques, sentiers pédagogiques... Ce sont en général des sentiers formant une boucle courte (un à deux kilomètres) couverts en une heure, passant par des haltes qui mettent chacune en valeur un aspect intéressant. Parfois un livret amène un commentaire supplémentaire. Un conseil à l'éducateur : prendre connaissance du sentier avant de le parcourir en situation pédagogique.

Les sentiers d'interprétation, quant à eux, répondent en principe à des exigences pédagogiques bien précises. Ce sont des sentiers de découverte aménagés de façon à mettre en évidence une thématique (et une seule) et à faciliter son approche pédagogique grâce à la méthode de l'interprétation (voir page 241). Comme tout sentier de découverte, ils sont souvent équipés de panneaux explicatifs, bornes, tables de lecture... et proposent parfois un livret qui approfondit les problématiques principales. On peut les parcourir de manière autonome, ou en groupe non accompagné, mais ils trouvent leur pleine efficacité lorsque leur parcours est commenté par un guide ou un éducateur connaissant parfaitement la thématique et l'organisation du sentier, et ayant réfléchi à sa propre interprétation. Certaines signalétiques peuvent s'apparenter à des expositions en plein air.

De nombreuses régions ont réalisé des inventaires de leurs sentiers (Contactez votre réseau territorial).

Autres sites de découverte

Citons pour finir tous les sites d'accueil thématiques, souvent organisés autour d'une réserve naturelle, ou d'une zone à l'intérêt patrimonial exceptionnel : réserves ornithologiques ou botaniques, vestiges néolithiques, aménagement d'espaces protégés, d'espaces en gestion ou mis en valeur... Dans la plupart des cas, une possibilité d'information est offerte.

Créer ses propres outils pédagogiques

Impossible de trouver un outil approprié à votre besoin ? Peut-être n'existe-t-il pas. Reste la solution de le créer vous-même, ce qui n'est pas forcément très compliqué si vous avez les idées claires sur ce que vous en attendez. La conception d'une animation et la création d'un outil sont deux démarches parfaitement complémentaires pouvant être en synergie.

L'objet de ce passage est de vous apporter quelques pistes et éléments méthodologiques.

Témoignage : Le disque de Secchi

Novembre 1983, une classe de CMI à Balaruc-les-Bains. L'étang de Thau, tout proche, a été choisi comme sujet d'étude, et un des groupes se pose des questions sur les relations entre l'eau saumâtre de l'étang et celle de la Vène, la rivière qui s'y jette à cet endroit. Mais... comme l'eau est trouble ! Jusqu'à quelle profondeur y voit-on ? Comment mesurer cette distance ? Il semble qu'il y a un mois, on y voyait plus profond ? D'où vient ce défaut de clarté, comment évolue-t-il dans le temps ?

De retour en classe, après avoir fait la synthèse des éléments observés, mesurés pendant la matinée et avoir avancé dans la réflexion sur le projet, nous préparons la prochaine sortie, et nous nous répartissons les tâches : l'un, dont le père est maçon, apportera un peu de ciment, un autre une grosse boîte de camembert, un troisième du sable et du gravier, enfin il nous faudra de la peinture blanche, de la peinture noire, trois bouts de fil de fer et une corde fine d'une dizaine de mètres.

Ainsi fut réalisé un disque de Secchi, outil que les scientifiques utilisent pour mesurer la turbidité de l'eau, et qui resta dans la classe après le projet...

Bidouiller, fabriquer un outil qu'on n'a pas sous la main, s'inspirer d'un outil existant pour l'adapter à ses besoins immédiats et à un public particulier, viser un objectif spécifique... souvent l'éducateur à l'environnement est amené à produire lui-même ses outils pédagogiques. Par outils pédagogiques, nous entendons ici tout ce qui, comme un prolongement de la main ou des autres sens, ou comme une aide à la pensée, accompagne la démarche de découverte proposée par l'animateur ou l'enseignant. La classification suivante n'est qu'indicative, les distinctions entre les catégories n'étant pas si tranchées que cela.

Outils pédagogiques “purs”

On trouve ici la clé de détermination, celle des arbres du petit bois derrière l'école, clé simple ne contenant que les trente-cinq espèces ligneuses présentes, en format de poche, avec des dessins grandeur nature, des détails si besoin, et un vocabulaire adapté aux enfants de l'école (mots “patois”)...

La séquence qui “coule”

Il s'agit d'une suite de jeux, de mises en situation, d'observations et d'exercices individuels ou non afin d'atteindre l'objectif qu'on s'est donné d'élaborer une représentation collective du milieu concerné. Citons ici les outils ou méthodes d'observation et de transcription des faits observés : histogrammes, grilles d'aide à l'observation (permettant d'objectiver les faits : nombre d'aller-retour de chaque parent nourrissant les oisillons au nid par exemple), fiches sollicitant l'expression du public...

Outils matériels

Ce sont ceux qu'on prépare avant la sortie, en particulier tout ce qui sert à la découverte sensorielle : les foulards pour boucher les yeux (trouver la meilleure forme, le système de nouage le plus pratique, la taille adaptée au public...), les “palettes du peintre” de bristol blanc, les torchons blancs de la bonne taille pour y disposer, ou pour y cacher, des objets à mémoriser ou à classer, les planchettes support avec élastiques en chambre à air pour tenir les feuilles de papier sur lesquelles on note ses observations, on écrit ses impressions ou on dessine la galle du rosier, la carte simplifiée du domaine où vont se dérouler les aventures des trappeurs en camp d'été à la recherche du trésor naturel... tout ce qui permet de répondre aux besoins de l'éducateur, tout ce qui va créer de la magie, du décor, de la fluidité dans l'action et qui va montrer le souci de l'animateur envers son public et la cohérence de ses propositions.

Ce sont aussi les outils qu'on construit sur place, pour peu qu'on ait prévu un minimum de matériel : des carrés en bois (coudrier, osier) pour étudier la végétation selon la méthode des quadrats, de vieux bas pour réaliser des pièges divers, filets à insectes ou filet Surber pour larves aquatiques, et les inévitables ficelles et couteau de poche pour attacher, couper, joindre, creuser, délimiter, bricoler au sens noble : fabriquer une mesure étalon dans une baguette de bois, tracer une ligne droite, mesurer un angle droit (3-4-5), estimer une distance, fabriquer une balance de campagne, et j'en passe. Retrouver en quelque sorte l'autonomie ou plutôt la *débrouillardise* chère à Lord Baden Powell.

Outils d'évaluation

Si les principes de l'évaluation sont transversaux, ce qu'on a à évaluer est la plupart du temps particulier : les objectifs de notre action sont spéci-

fiques, notre public est unique, notre méthode a été choisie pour cette action précise dans un ensemble. Nos outils d'évaluation sont donc construits, souvent dès la préparation de l'action, en fonction de ces éléments particuliers. Ils peuvent tenter de mesurer la participation du public, la pertinence de la construction des différentes phases d'une séquence d'animation, les différentes acquisitions du public en matière de connaissances ou de savoir-faire, ou encore l'impact sur l'environnement et sur le "grand public" de l'action menée.

De nombreux documents et fiches existent sur les sujets notamment *Pistes* de Louis Espinassous, le programme pédagogique *Ricochets* diffusé par le Réseau Ecole et Nature, la malle animation de Jeunesse et Sports, etc.

D'autres supports

Le conte

Pour enfants, ados, adultes, le conte est la certitude qu'il se passe quelque chose de « magique », de riche, d'essentiel. Conter en chemin, dehors, à la veillée. Conter, raconter (sans lire le texte). Un moyen d'expression qui peut être également utilisé par les participants pour partager leurs découvertes.

Le théâtre

Des troupes de professionnels proposent des spectacles sur des thèmes liés à l'environnement. La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) répertorie généralement ces propositions. Par ailleurs, le théâtre, la saynète sont également appropriés pour permettre aux participants de transmettre les résultats de leurs actions à d'autres.

L'expression corporelle a les mêmes avantages. L'utiliser permet de plus, de mieux connaître un environnement qui nous est proche, notre corps.

Nom de l'organisme	Formations proposées
ATEN : Atelier technique des espaces naturels	Stages destinés aux personnels des espaces naturels mais souvent ouverts. Prestation sur l'interprétation.
Réserves naturelles, Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux	Stages et sorties à thèmes en relation avec l'environnement naturel et culturel d'implantation.
Associations de protection de la nature nationales ou régionales	Stages et sorties à thèmes en lien avec des espèces, des espaces...
IFREE : Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement	Stages sur différents thèmes liés à des approfondissements en animation et formation à l'éducation à l'environnement (Faire de l'EE en direction du grand public, L'eau objet et projet d'EE...)
Réseau Ecole et Nature	Stages et séjours sur tous les thèmes de l'éducation à l'environnement (voir rencontres d'éducation à l'environnement)
ANSTJ : Association nationale sciences et technique jeunesse	Stages et séjours sur les thèmes environnement, astronomie, espace, énergie.
FRAPNA (Isère et Haute-Savoie)	Stages et séjours naturalistes
Concordia	Chantiers de jeunes internationaux : patrimoine bâti et naturel, restauration de sites...
UNAREC : Union nationale des associations régionales études et chantiers	Chantiers nationaux et internationaux pour jeunes et adultes : environnement, patrimoine, culture, aménagement, social, restauration...
Associations d'éducation populaire : Francas, UFCV, CEMEA, JPA	Stages et séjours en lien avec l'environnement.

Les arts plastiques

L'art contemporain s'intéresse aujourd'hui à ce qui se passe à l'extérieur : installation de plein-air, land'art et aménagement urbain permettent aux artistes de s'exprimer et à chacun d'avoir un autre regard sur l'environnement et l'art. Certains plasticiens peuvent intervenir dans des projets d'éducation à l'environnement. La Direction régionale des affaires culturelles peut aider à les contacter. Enfin, sans avoir la prétention de "faire de l'art", des réalisations plastiques dans le cadre de projets d'éducation à l'environnement permettront à chacun de s'exprimer.

L'écriture

L'association écriture/environnement donne lieu à l'expression des participants tant sur le registre rationnel que sur des aspects plus intimes, émotionnels, voire imaginaires. Actuellement des ateliers d'écriture en plein-air se multiplient. Les mots traduisent l'environnement et les perceptions que chacun en a. Dans le silence de l'écriture, le dehors du monde s'associe au dedans de l'individu. Un lien s'établit là, que ne peuvent renier ni la littérature, ni l'éducation à l'environnement. De nombreux ouvrages donnent des pistes pour mener des ateliers d'écriture. Pour un travail en extérieur, voir en particulier *L'Encre verte* n°39 "Les mots" hiver 2000.

Enfin, il est possible de faire intervenir un auteur dans un projet d'éducation à l'environnement en lien avec l'écriture. La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), le Centre régional des lettres (CRL) ou La Maison des écrivains de votre secteur peuvent vous renseigner.

Le plein air

Ces dernières années, les Activités physiques de pleines nature (APPN) se signalent dans les loisirs individuels, familiaux ou collectifs. L'activité physique est un moyen pour découvrir le milieu et non un simple cadre de déplacement. Ainsi, ces activités sont simultanément un outil d'apprentissage et un outil d'expression. L'implication de chacun y est totale, tant au niveau physique (dépassement de soi, maîtrise d'une technique particulière) que dans la réflexion (observation, recherche, analyse). On y trouve toutes les pratiques sport-environnement : canoë, randonnée, vélo, escalade, spéléo, etc.

Des praticiens de l'éducation à l'environnement et des animateurs sportifs se sont concertés en Languedoc-Roussillon afin d'établir une Charte d'éco-plein air.

Extraits de la Charte éco-plein air

Cette charte, élaborée par un groupe de professionnels, lors d'une formation-développement, est le résultat de leurs réflexions et la base de leurs engagements respectifs. Elle se veut un outil de réflexion évolutif.

Préambule

Il y a plusieurs manières d'aborder la nature ; brièvement, on peut distinguer deux formes de pratiques : l'une exclusivement "sportive" et l'autre exclusivement "environnementale".

- La première est centrée sur le plaisir de la technique ou de la performance sans souci du milieu.
- La deuxième est centrée sur le désir de découverte et de compréhension d'un milieu, pouvant aboutir à des interdits sans nuances.

Plutôt que d'engager une guerre de territoire, qui débouche sur une impasse, le groupe de réflexion a choisi de s'engager sur la voie de la concertation.

Comment s'enrichir des deux approches ?

On pourrait ainsi déboucher sur une nouvelle pratique qui associerait de manière durable le plaisir de la pratique sportive de pleine nature et le plaisir de la découverte d'un milieu tout en reconnaissant et respectant le patrimoine naturel et humain.

Nos finalités :

- Développer une relation homme-nature la plus harmonieuse possible.
- Former des citoyens responsables respectueux du milieu dans lequel ils interviennent.
- Développer une prise de conscience soucieuse des équilibres écologiques dans le cadre d'un développement économique durable.

Premier engagement : Inscrire des comportements respectueux

- S'informer sur le caractère sensible des milieux de pratiques et respecter les réglementations existantes (arrêté de biotope, réserve naturelle, etc.). Informations auprès des mairies, DIREN, associations de protection, etc.
- Entretenir des relations de qualité avec les habitants sur le lieu de pratique (convivialité, parking, passage, clôture, etc.).
- Minimiser l'impact des activités sur le milieu en fonction de leur sensibilité :
 - lors des déplacements (traces, dérangements, échelles, embar-

Intitulé	Aptitude	Déroulement
BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs	encadrement de groupes d'enfants en centres de vacances ou de loisirs (CVL) ou en centres de loisirs sans hébergement (CLSH).	<ul style="list-style-type: none"> • formation générale (8 jours) pratiques d'activités, réflexion, apports théoriques, évaluation. • stage pratique (14 jours) animateur-stagiaire en CVL ou CLSH. • session d'approfondissement (6 jours) ou session de qualification (8 jours).
BAFD : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centres de vacances et de loisirs	préparation aux fonctions de directeurs d'un centre de vacances ou de loisirs.	<ul style="list-style-type: none"> • formation générale (9 jours) pédagogie, relationnel, administratif, financier, matériel... • stage pratique 1 (14 jours). • session de perfectionnement (6 jours) • stage pratique 2 (14 jours). • bilan de formation (rédaction d'un document).
BASE : Brevet d'aptitude à l'animation socioculturelle	reconnaissance des qualités humaines et techniques de l'animateur.	<ul style="list-style-type: none"> • un jury de la Commission départementale de la promotion socio-éducative inspecte le candidat (à sa demande) lors d'une prestation d'animation.

cadères, balisages, etc.)

– maîtriser la fréquentation et les périodes compatibles avec la protection du milieu (nidification, reproduction, etc.)

– gérer ses propres déchets (poubelles, pique-nique, WC, carburant, etc.).

Second engagement : Participer à la concertation

- Repérer et connaître les autres usagers et gestionnaires de l'espace (habitants, agriculteurs, institutions, ONF, Parc, autres professionnels de loisir, pêcheurs, chasseurs, etc.).

- Etre à l'écoute, attentif et tolérant à l'égard des autres usagers du même espace.

- Construire (ou rejoindre) une concertation pour prévenir ou gérer les conflits d'usage.
- Participer à la promotion, la mise en valeur et la protection du patrimoine naturel et humain local (produits du terroir, contes et légendes, traditions, espèces endémiques, etc.).

Troisième engagement : Développer des méthodes pédagogiques

Travailler à la diversification :

- des approches pédagogiques : démarches actives, pédagogie de projet, approche sensible, plaisir de la réussite, alternance (relationnel, sensible) etc.
- des sources et ressources : informations, personnes, documents, etc.
- des pratiques éducatives qui sensibilisent les publics aux enjeux environnementaux et ne se réduisent pas à une simple consommation de loisirs.

Quatrième engagement : Mettre en réseau

- Participer aux échanges d'expériences et de connaissances sur les relations entre activités de plein air et environnement.
- Se former et faire évoluer les critères de formation dans le sens de l'Eco-Plein Air (brevet d'Etat, BEATEP, BAPAAT, etc.).
- Promouvoir ou créer des supports d'informations scientifiques, naturalistes et techniques à l'intention des publics (panneaux, points d'informations, fiches pédagogiques, conférences, diaporamas, etc.).

Charte Languedoc Roussillon sport-environnement

Des formations

Puisque l'éducation à l'environnement est l'affaire de tous, il est bon de se former : citoyen, parent, enseignant, animateur, éducateur, formateur, concepteur de projets, chacun, bénévole ou professionnel doit pouvoir aujourd'hui trouver la for-

mation qui lui convient.

Des rencontres, des stages de courte durée permettent à tout un chacun de prendre part à l'action éducative dans le domaine de l'environnement. Par ailleurs, depuis quelques années, des formations professionnelles sont proposées. Les filières des métiers liés à l'éducation à l'environnement sont mises en place, reconnues dans le domaine de l'animation professionnelle par les employeurs potentiels, eux aussi plus nombreux.

Des formations pour tous

L'environnement est aujourd'hui un lieu et un support de bien des loisirs : sports de pleine nature, randonnées et balades, découvertes du patrimoine local... Mais, les problèmes liés à l'environnement sont également de plus en plus présents dans la vie quotidienne de chacun. Ici, ailleurs, médias, associations et toute la société amènent à réfléchir, voire à agir sur l'environnement. Au quotidien, des choix politiques, des choix de vie, individuellement ou mieux collectivement sont nécessaires. Mieux appréhender les différents aspects et la complexité de l'environnement et connaître les alternatives de l'action permettent de choisir en toute conscience. L'éducation à l'environnement peut aider chacun à faire ses choix et à participer à sa mesure à la construction d'un cadre de vie commun. Aussi, des formations sont mises en place par de très nombreux organismes.

Ils s'agit de formations courtes (un à cinq jours) dont vous trouverez quelques exemples ci-dessous. Par ailleurs, vous pouvez consulter les catalogues généralement diffusés par ces organismes, qui recensent chaque année ce type de stages et de formations. Y sont également proposés des prestations pour familles et/ou enfants.

Des rencontres d'éducation à l'environnement

Ces rencontres organisées au niveau national, régional et départemental, réunissent chaque année tous les types de praticiens de l'éducation à l'environnement (enseignants, animateurs, chercheurs, administratifs, porteurs de projets...) pour échanger, réfléchir et se former sur les techniques d'éducation à l'environnement. Elles proposent généralement trois types de temps : les ateliers de terrain (expérimentation de pratiques pédagogiques), les ateliers d'échange (échange et réflexion sur la base d'expériences d'ani-

Intitulé	Aptitude	Déroulement
BAPAAT : Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien	Encadrement, animation et accompagnement des activités physiques, sportives et socioculturelles. Trois options : loisirs de pleine nature, loisirs du jeune et de l'enfant, loisirs tous publics dans les sites et structures d'accueil collectif.	Mise en place par bassin d'emploi, en fonction de besoins identifiés et en lien avec un employeur. Formation bivalente débouchant sur des pratiques sportives et/ou d'animation.
BEATEP : Brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire	Formation d'animateurs impliqués notamment dans des actions de développement, et responsables d'un secteur d'activités qu'ils maîtrisent au sein d'une structure d'animation, quelle que soit la forme juridique de l'organisme.	Mise en place au niveau régionale en fonction des réalités locales de l'emploi. Unité de formation générale de 120h : gestion, administration, organisation, vie associative, environnement social. Unité pédagogique de 160h : dans la spécialité choisie (dont environnement). Unité technique de 160h dans la spécialité choisie. Un stage pratique de deux mois à temps plein.
DEFA : Diplôme d'État aux fonctions d'animateur	Responsabilités d'encadrement dans le secteur socio-éducatif, social ou culturel, gestion d'une structure œuvrant dans ces domaines.	Préparation de 2 à 6 ans. Formation générale : gestion, organisation, pédagogie, techniques d'animation. Expérience d'animation de 12 mois avec rédaction et soutenance d'un mémoire professionnel.
DEDPAD : Diplôme d'État de directeur de projet d'animation de développement	Mise en place de politique d'animation dans le cadre du développement d'un territoire.	

mation présentées par des participants) et les conférences, temps de formation plus traditionnels. Souvent, des ateliers de réflexion et un forum viennent enrichir cet ensemble.

Les Rencontres Nationales Ecole et Nature

Ces rencontres réunissent chaque année 250 praticiens pendant une semaine (généralement la dernière semaine d'août), autour d'un thème principal. Elles sont plus axées sur la réflexion concernant les pratiques, comme le montrent les thèmes des dernières années : Le partenariat, Agriculture et environnement : la part de l'éducation...

Les Rencontres dans les régions et les départements

Chaque année, une vingtaine de réseaux régionaux et départementaux d'éducation à l'environnement organisent leurs propres rencontres, rassemblant plusieurs centaines d'acteurs de terrain.

Le rôle de ces rencontres est plus spécifiquement de dynamiser le "milieu" de l'éducation à l'environnement régional ou départemental, en permettant à tous les acteurs de se connaître, d'échanger et surtout de pratiquer ensemble. Les dates de ces rencontres varient en fonction des réalités locales et de l'actualité. Renseignez-vous auprès du réseau territorial le plus proche.

Un agenda de ces rencontres est édité chaque année par le Réseau Ecole et Nature. www.educ-envir.org

Des formations pour animateurs

Toutes les formations présentées précédemment peuvent concerner des éducateurs à l'environnement, quel que soit leur degré de "professionnalisation". Par ailleurs, il existe des formations spécifiques d'animateur. D'une part des formations qui, sans aboutir à un diplôme professionnel permettent d'entrer dans le circuit de l'éducation à l'environnement. D'autre part, des formations qui ont vu le jour plus récemment correspondent à une professionnalisation du métier de l'éducateur à l'environnement. Des démarches sont en cours afin de valider des équivalences des diplômes relatifs aux métiers de l'animation avec des diplômes de l'Education nationale. Enfin, les métiers liés à l'éducation à l'environnement devraient recevoir un code ROME authentifié et diffusé auprès du ministère de l'Emploi. Voir à ce sujet le *livret* publié par le Réseau Ecole

et Nature *L'éducation à l'environnement : un métier.*

Les formations pour une action volontaire

Cette filière sera choisie par les personnes souhaitant exercer l'animation dans le cadre de leurs loisirs (centres de loisirs, aménagement des rythmes scolaires, etc.). En général, elle sera insuffisante pour un exercice professionnel. Les formations proposées sont en effet de très courte durée. Les brevets d'aptitude attribués en fin de formation attestent donc des qualités humaines et des aptitudes de la personne sans pour autant attester d'un niveau de qualification repérable en éducation à l'environnement.

Ces brevets sont une bonne porte d'entrée pour débiter en éducation à l'environnement, car ils apportent un premier contact avec le milieu professionnelle et une bonne expérience de terrain. On constate d'ailleurs que certaines offres d'emploi sont encore à l'heure actuelle basées sur le BAFD.

Pour connaître les conditions d'accès et les aspects réglementaires, prenez contact avec la Direction départementale jeunesse et sports (DDJS) de votre secteur.

Le catalogue des séjours Ecole et Nature recense un certain nombre de ces formations. Il paraît en début d'année. Vous pouvez vous le procurer auprès d'un relais départemental ou le consulter sur internet. www.ecole-et-nature.org

A signaler également des formations non-qualifiantes dispensées par certains organismes. Par exemple Guide-nature, pour donner au public les clés de la découverte et de la compréhension d'un écosystème lors de visites guidées, renseignez-vous auprès d'Alsace Nature ou du Cercle des naturalistes de Belgique. Pour connaître l'ensemble des formations contactez les réseaux régionaux et départementaux d'éducation à l'environnement.

Des formations professionnelles

Il existe trois filières proposant des formations diplômantes, c'est-à-dire

reconnues par un arrêté ministériel, émanant de l'Education nationale, de l'Agriculture ou de Jeunesse et Sports.

Jeunesse et Sports

La filière animation de Jeunesse et Sports s'appuie en particulier sur le BASE (voir ci-dessus), permettant l'accès aux différents diplômes : BAPAAT, BEATEP, DEFA, DEDPAD. Chacun d'eux est reconnu des employeurs par la convention collective de l'animation socioculturelle, des centres sociaux et socioculturels, des foyers de jeunes travailleurs, etc. Le BAPAAT et le BEATEP sont également reconnus par la formation publique territoriale. Pour le DEFA, des démarches dans ce sens sont en cours.

Reconnaissance officielle des diplômes Jeunesse et Sports

Tout titulaire du BAPAAT a un niveau de formation équivalent à celui d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Ce choix se fait en fonction de l'option adoptée, permettant, à terme d'entrer dans une branche professionnelle qui correspond à l'option de la formation BAPAAT (en enclenchant d'autres études ou en passant un concours accessible au niveau V). Le titulaire du BAPAAT peut se présenter aux concours de la fonction publique territoriale, option et filière "animation".

Tout titulaire du BEATEP a un niveau de formation équivalent à celui d'un Bac technologique ce qui lui permet de se présenter aux concours des personnels territoriaux accessibles au niveau IV, dans l'option et filière animation.

Le DEFA est sur la liste complémentaire à celle fixée par l'arrêté du 25 août 1969 des titres et diplômes admis en dispense au baccalauréat de l'enseignement du second degré en vue de l'inscription dans les universités. Il permet (au titre de trois années post-secondaires) l'admission en première année dans un IUFM en vue de la préparation au concours externe de recrutement des professeurs des écoles. Les titulaires du DEFA peuvent se présenter aux concours de professeur de l'enseignement agricole, d'animateur de la fonction publique hospitalière ou de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse.

Intitulé	Aptitude	Déroulement
DURF : Diplôme universitaire de responsable de formation. Institut supérieur de formation permanente de Tours	Responsabilités en matière d'organisation, de gestion pédagogique et d'encadrement d'actions de formation.	3 années en alternance entre le travail individuel (recueil et analyse de données, rédaction d'un mémoire, durée estimée à 350 h/an) et les regroupements à l'Université (6 sessions de 2 jours, un séminaire de 3 jours avec apports magistraux).
Sciences de l'éducation Licence – Maîtrise – DEA	Recherche et réflexion sur les publics et les pédagogies à mettre en œuvre.	3 à 5 ans d'études. Apports en psychologie, philosophie, sociologie et psychosociologie.
Didactique des sciences DEA	Recherche et réflexion sur le contenu des notions et la nature des savoirs.	5 ^e année d'études universitaires. Epistémologie et didactique.
MST : Maîtrise de sciences et techniques	Notions et pratiques dans la spécialité : environnement, patrimoine, métiers de l'exposition...	4 ^e année d'études universitaires. Certaines universités intègrent dans la formation un volet animation, éducation ou communication.

Le DEFA n'est pas universellement reconnu par les établissements d'enseignement supérieur mais, étant jugé de niveau III minimum, il peut être une base de négociation avec les responsables des Unités de recherches et de formation des facultés pour l'obtention d'une équivalence avec le DEUG en vue de la préparation à une Licence universitaire. (Il est de l'intérêt du candidat d'informer la DRJS de ses démarches). A noter : les titulaires du DEFA peuvent bénéficier d'allègements ou d'équivalences par validation des acquis leur permettant de préparer à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, le Diplôme d'étude en sciences sociales et éducatives de l'université de Reims (DESSEUR : 1er cycle universitaire, Bac + 2) et le Diplôme universitaire de formation professionnelle appliquée (DUFPA : 1er et 2ème cycle universitaire, Bac + 3).

Le DEDPAD (Diplôme d'État de directeur du projet d'animation et déve-

loppement), de niveau II, qualifie des cadres chargés de la mise en place de politique d'animation (sportive et/ou culturelle) au service du développement d'un territoire. Ce dernier aspect mériterait un rapprochement avec le développement durable.

Le secteur associatif est habilité à conduire ces formations professionnelles en liaison avec le ministère de Jeunesse et Sports. Renseignez-vous auprès de la Direction régionale de Jeunesse et Sports, pour connaître les modalités et le calendrier des formations mises en place dans votre secteur.

Validation des acquis professionnels

Un certain nombre de diplômés inscrits sur une liste homologuée, peuvent faire l'objet d'une demande de validation d'acquis professionnels. Pour Jeunesse et Sports, le BAPAAT et le BEATEP sont concernés. Si vous avez une activité professionnelle en rapport avec l'un de ces diplômés, vous pouvez postuler pour une validation. Dans chaque département, un jury se réunit une ou deux fois par an afin d'examiner les dossiers des postulants et avoir un entretien avec eux. La reconnaissance de compétences acquises dans votre cadre professionnel vous donnera une dispense pour une ou plusieurs épreuves ou unités du diplôme.

Renseignez-vous auprès de votre Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS).

Le ministère de Jeunesse et Sports étudie actuellement l'opportunité de créer un Brevet professionnel en éducation relative à l'environnement dans le cadre des Brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (décret en cours de parution au Journal Officiel).

Le BPJEPS : Brevet professionnel jeunesse éducation populaire. Ce diplôme de niveau 4 pourrait donner des qualifications transversales relevant actuellement du BEATEP et du BEESAPT (Brevet d'État d'éducateur sportif activités physiques pour tous).

jeunesse-sports.gouv.fr/français/renov-diplomes.htm

Par ailleurs, dans certaines régions des formations non-diplômantes sont proposées avec des thèmes spécifiques.

Eco-interprète

Cette formation professionnelle est organisée par l'Union régionale des CPIE de Franche-Comté. Elle prépare à la direction de projets en éducation à l'environnement. C'est la seule formation de ce type en France. Elle se déroule sur 1 800 heures réparties sur 11 mois.

Chaque promotion accueille entre 14 et 18 stagiaires pour 100 à 200 demandes en moyenne. La sélection est donc rigoureuse ; le recrutement des stagiaires se fait sur dossier et entretien prenant en compte :

- Une bonne formation générale (niveau Bac + 2 à Bac + 4) avec une pratique des sciences naturelles, de l'environnement, de l'agriculture, de la géographie...
- Une expérience motivant l'orientation professionnelle, notamment en animation, formation ou enseignement avec enfants ou adultes ;
- Un projet professionnel.

Les stagiaires y développent cinq capacités principales : l'animation directe, la conception d'animations, la conception de programmes ou projets d'éducation à l'environnement, la conception d'outils pédagogiques ou de projets d'interprétation, le montage et la gestion de projet.

Cette formation n'est pas diplômante, mais elle est conventionnée par la

région Franche-Comté, ce qui permet aux stagiaires de bénéficier des aides à la formation continue et d'une aide éventuelle du Conseil régional pour couvrir une partie des frais pédagogiques.

Contactez l'URCPIE Franche-Comté.

PDF : Plans départementaux de formation	Stages destinés aux instituteurs et professeurs d'écoles. En outre, dans chaque circonscription, l'Inspecteur d'Education nationale (IEN) organise également des journées pédagogiques dont le thème est choisi en fonction des priorités nationales et des besoins locaux.
---	---

PAF : Plans académiques de formation	Stages destinés aux professeurs de collèges et de lycées. Liste annuelle de possibilités de stages. Possibilités de demandes de formations locales en fonction des besoins dans le cadre d'un projet d'établissement.
--------------------------------------	---

PNF : Plans nationaux de formation	Stages destinés aux formateurs (de maîtres, inspecteurs...). Liste annuelle publiée au bulletin officiel.
------------------------------------	---

Eco-conseiller

L'Institut européen pour le conseil en environnement propose une formation d'éco-conseiller. Il intervient dans le respect des critères du développement soutenable, dans des domaines tels que l'eau, l'air, les déchets, l'énergie, les transports, les espaces naturels, le paysage... Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'un éducateur, ses compétences l'amènent à analyser des problématiques environnementales, proposer des solutions, initier, coordonner et évaluer des projets. Il peut exercer dans une collectivité territoriale, une chambre consulaire, un bureau d'étude ou une association. L'admission nécessite une formation de niveau Bac + 4, la durée du cycle s'étend sur douze mois. www.eco-conseil.org

La filière agricole

Mises en place sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, ces formations donnent accès à un BTS (Brevet de technicien supérieur) agricole option GPN (Gestion et protection de la nature). Il existe une spécialité *animation nature* préparée par une vingtaine d'établissements (voir liste ci-dessous). Cette formation comprend des notions concernant la gestion et la

protection des milieux, et des techniques d'animation. Des stages pratiques sont effectués dans des structures.

Depuis l'année 2000, les titulaires du BTS GPN spécialité *gestion des espaces naturels* peuvent acquérir la double compétence gestion et animation, en se dotant du BTS animation nature en un an au LEGTA de Sées.

Les BTS GPN spécialité animation nature

LEGTA Henri Queuille 19160 NEUVIC Tél. 05 55 95 80 02

LEGTA Av. Churchill 24009 PERIGUEUX Cédex Tél. 05 53 02 62 00

LEGTA de Vendôme BP 106 41106 VENDÔME Tél. 02 54 77 11 05

LEGTA St Chély Civergols 48200 St CHELY d'APCHER
Tél. 04 66 42 61 50

LEGTA Auguste Loutreuil Rue du 11 novembre 61500 SEES
Tél. 02 33 81 74 00

Institut Rural de Mondy (pour adultes) Château de Mondy
26300 BOURG DE PEAGE Tél. 04 75 71 18 60

CFPPA du Gers (pour adultes, en 1 an) Domaine de Valentès
32300 MIRANDE Tél. 05 62 66 52 39

Maison Familiale Rurale Lava 12380 ST SERNIN / RANCE
Tél. 05 65 99 62 60

Pour davantage de renseignements contactez le Centre d'expérimentation pédagogique (CEP) rue Célestin Freinet 48400 Florac. www.educ-envir.org/cep

La filière universitaire

En France, les formations universitaires spécifiquement éducation à l'environnement sont encore peu développées. Il s'agit le plus souvent de formations environnement ou culturelles qui proposent un volet éducation, ou bien de formations sur la pédagogie ou la didactique en général qui peuvent avoir quelques entrées vers l'éducation à l'environnement.

A signaler, deux diplômes universitaires d'animation de niveau Bac + 4 (DUA et DUESA), mais qui intègrent encore peu l'éducation à l'environnement. Renseignements auprès des CIO.

Prise en charge financière des formations professionnelles

Les formations professionnelles sont généralement prises en charge par des fonds de formation continue.

Les demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans peuvent bénéficier de dispositifs de formation par alternance comme le *Contrat de qualification* ou le *Contrat d'apprentissage*. Pensez à vous informer régulièrement sur les mesures en cours auprès de l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi). Enfin la formation professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi relève désormais, en grande partie, des Conseils régionaux.

Les salariés

Les salariés peuvent bénéficier des fonds de formation professionnelle selon diverses modalités : soit en alternance avec leur emploi, soit en continu sur une période donnée après l'attribution d'un *Congé individuel de formation* (CIF). Les modalités de formation se négocient dans le cadre du Plan annuel de formation. Ce plan permet, après un bilan de compétences, de programmer une ou plusieurs formations adaptées sur l'année pour chaque salarié. Il est décidé par l'employeur (la consultation ne concerne que les entreprises où les salariés sont représentés par un comité d'entreprise ou des délégués du personnel). Les aides financières transitent par des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), chargés de collecter et de mutualiser les fonds de formation professionnelle par secteur d'activité. Par exemple, Uniformalion gère l'économie sociale, le sanitaire et social, l'associatif (animation socio-culturelle, sportif, organisme de formation...). C'est souvent l'organisme de référence pour les structures d'éducation à l'environnement. Chaque région dispose

Diplôme, formation	Type d'emploi en sortie de formation	Type d'emploi après quelques années de pratique professionnelle
BAFA BAFD	Animation et direction non professionnelles mais indemnisées.	Animation et direction en autonomie (pratique non professionnelle mais indemnisée).
BAPAAT	Aide à l'animation sous la responsabilité d'un animateur plus diplômé.	Animation en autonomie sous la responsabilité d'un animateur de niveau BEATEP.
BEATEP BTS GPN "animation" DUT	Conception et réalisation d'animation en autonomie, mise en place de projets.	Responsabilité du secteur ou d'une équipe d'animation.
DEFA, DEDPAD Eco-interprète	Direction d'équipe d'animation, animateur de réseau.	Direction de structure d'animation, de réseau associatif.

d'une délégation de ces OPCA (renseignez-vous auprès de votre employeur pour savoir à quel organisme il cotise). Si vous souhaitez prendre un CIF, il vous faut penser à anticiper, les délais étant souvent longs (accord de l'employeur, instruction du dossier...). D'une manière générale, l'anticipation sera toujours la condition de réussite de votre formation professionnelle !

Pour terminer, rappelons que les contrats aidés (CES, CEC...) bénéficient également d'une aide financière à la formation (se renseigner auprès des services de la DDTE).

Les bénévoles d'association

La prise en charge des formations pour les bénévoles au titre de leur investissement dans une association du secteur socio-culturel ne peuvent pas être pris en charge par un OPCA. Les membres du bureau de l'association peuvent faire l'objet d'une exception. Se renseigner auprès de votre organisme collecteur.

Le Fonds national de développement de la vie associative (FNDVA) peut également aider financièrement des projets de formation au sein d'une association. Renseignez-vous auprès de votre Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) pour connaître les critères et les modalités.

Des structures ressources

En complément des informations ci-dessus, voici des structures qui donnent des renseignements concernant les formations.

Les 18/25 ans peuvent s'adresser aux Missions locales ou aux Points accueil information orientation (PAIO) de leur ville. Il existe au sein des missions locales des “espaces jeunes” ; ils sont associés à l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi), et offrent les mêmes services que les agences locales avec, notamment, la présence d'un conseiller ANPE.

Les demandeurs d'emploi de plus de 25 ans peuvent se renseigner auprès d'un conseiller ANPE.

Les salariés de tous âges auprès du service du personnel et auprès du FONGECIF de leur région.

Par ailleurs, toute personne souhaitant s'orienter dans une voie professionnelle peut approfondir sa réflexion auprès des Centres inter-institutionnels de bilans de compétence (CIBC). Contactez l'ANPE pour avoir leurs coordonnées.

Les formations pour enseignants

Les enseignants constituent une des forces vives de l'éducation à l'environnement. Leur travail intègre dans les programmes scolaires, ou les parcours diversifiés en collège les notions de l'éducation à l'environnement. Par ailleurs, la mise en place de projets spécifiques augmentent encore leur action : PAE (Projet d'action éducative), classes d'environnement, volets culturels des projets d'établissement, ateliers...

De nombreuses possibilités de formations d'approfondissement sont offertes aux enseignants de tous niveaux, qui ont droit à un certain nombre de journées de formation chaque année. Dans le cadre de ces dispositifs, des formations concernent l'environnement au sens large, voire même l'éducation à l'environnement. Il est nécessaire de se renseigner directement auprès de l'Inspection académique pour le premier degré ou auprès du Rectorat pour le second degré. Des agendas de formations sont parfois disponibles.

Principaux dispositifs de l'Education nationale

Informations supplémentaires sur Internet : www.education.gouv.fr

Dispositifs du ministère de l'Agriculture

Le ministère de l'Agriculture publie chaque année le **Programme national de la formation continue** (appelé en interne le "*livre jaune de la DGER*"). Il recense toutes les actions de formation proposées au niveau national, aux personnels des établissements agricoles. Beaucoup d'entre elles concernent l'environnement, la pédagogie et l'éducation à l'environnement. Ces stages peuvent être ouverts à des non-enseignants. Contactez le centre de documentation du lycée agricole le plus proche, ou le SRFD de votre région.

Les **GRAF** (Groupes régionaux d'action et de formation) organisent régionalement des stages dont certains ont trait à l'environnement (notamment le GRAF Aquitaine). Catalogue de ces formations disponible dans chaque SRFD.

Renseignements complémentaires sur le site web de l'enseignement agricole : www.educagri.fr

Témoignage : La carte, les livres et le paysage...

Il sont quatre enseignants. Tous assis autour d'une table, une TOP 25 étalée en grand, les yeux collés au papier glacé, ils machouillent plus qu'ils ne lisent les mots inconnus qui parsèment la carte du causse Méjean : "*Mas de val, Le Fraisse, Clabussou, La Piquouze, Cavaladette, Costecalde, ...*".

Ce groupe-là, en stage sur la pédagogie de projet avec une vingtaine de collègues, décide de découvrir un territoire, le causse Méjean, par la toponymie, l'étude des noms de lieux.

Le causse Méjean est un grand plateau calcaire autrefois couvert de forêt (avant que l'homme n'y mette les pieds et les mains), puis nu mais couvert de cultures et de bestiaux jusqu'au début du siècle, et aujourd'hui sous-pâturé par les moutons ou colonisé par les pins (les sylvestres naturellement, les noirs par plantation). Un causse, c'est comme *can*, ou *cham* et *chalm*, ou encore *calmette*, et *chaumette*, c'est la même famille, celle du plateau, du sommet plat, du petit plat.

Les quatre assoiffés (de connaissance) lisent des mots inconnus, des mots jamais entendus et jamais vus, sur aucun panneau, dans aucun livre: le creux du *Sahut*, la *Bouissière*, le *Redoundous*, la serre de *Montrecous*, le travers du joli *Fréso*... Ils ne sont pas d'ici, ces professeurs, ils sont *estrangers* à ce pays, et cette langue, ces mots qui chantent dans leur bouche, l'éco-

le n'en parle plus, la langue et les mots se perdent, et les vieux vieillissent...

Aussi, les noms de lieux, quand on veut les comprendre, les identifier, il y a trois sources d'information : les cartes pour les lire et les livres pour les traduire, les humains pour les valider et les raconter, le paysage pour les visualiser.

Le groupe décide donc de se construire un itinéraire linguistique et toponymique. Ils conviennent ensemble d'une méthode.

- a) Inventorier des familles de noms à partir de la carte, à l'oreille et à la vue (quand ça chante, quand c'est joli, ou écrit presque pareil...).
- b) Tenter une traduction en croisant les sources bibliographiques.
- c) Enfin à partir de ces hypothétiques traductions, une balade sur le terrain pour vérifier *de visu* ou en discutant avec des "vieux".

Pour s'organiser, ils distinguent deux familles de mots et de noms.

Il y a ceux qui reviennent souvent. Ils émettent l'hypothèse que s'ils sont souvent présents sur la carte, c'est qu'ils marquent le paysage. Ils trouvent ainsi : la *serre* (crête, entrefiche), l'*aven* (abîme, gouffre vertical, parfois cavité descendante où il y a de l'eau), le *fraise* ou *freyssinet* (plantation de frêne). Le *faisse*, ou *faisse*, la *faysse*, (petite terrasse, ou culture en terrasse), la *fajole*, la *fage*, le *fay* (pour les bois de hêtres), etc.

Et ceux qui sont isolés, ou vraiment curieux. Ceux-là sont choisis pour compléter la collection. A quelques-uns ils trouvent une traduction (souvent facile : *Chamlong*, *Renardière*, la *Peyre Negre*), à d'autres la traduction est incomplète (*Nissalicous* : *nissa*, *nisaou*, nid), mais la plupart restent mystérieux ou vraiment trop incertains (l'*Episette*, le *Caouzet*,...).

Car bien sûr, les noms de lieux, c'est pas à l'Académie française qu'on les invente ou qu'on les pratique, c'est localement. Certains sont très proches du français, ou le déforment simplement, ou ont les mêmes étymologies latines. Les origines occitanes bien sûr sont légion, mais encore faut-il la parler, cette langue, ou trouver des sources fiables. Parce que les "locaux", les purs souches, par le passé, ils s'en servaient oralement tous les jours de ces mots bien sûr, mais leur utilisation vivante les personnalisait et les déformations allaient bon train. Et pour retrouver la réelle signification... Bien souvent, on en reste au stade d'hypothèse. Nos quatre *estrangers* quant à eux sont bien allés sur le terrain. Evidemment, en recherchant les lieux qui correspondaient aux noms de lieux, ils ont vu le paysage correspondant (ou n'ont pas vu le paysage disparu).

Mais ils ont vu souvent plus : c'est en cherchant une *faysse* qu'ils ont constaté qu'elle avait disparu sous les pins noirs tirés au cordeau, c'est en trouvant un *aven* qu'ils ont parlé du pays avec les gens de Hures, même si les vieux, parfois, ils savaient plus trop ...

C'est à travers un itinéraire de mots qu'ils ont construit des images, à travers la recherche de lieux qu'ils ont découvert un paysage.

David Kumurdjian, CEP Florac, hiver 2000

Des emplois

Il n'y a ni plus ni moins de problèmes d'emplois dans le milieu de l'éducation à l'environnement que dans la majorité des différents secteurs socio-économiques. Ces emplois sont très divers ; de l'association à la collectivité territoriale, les fonctions varient : animateur environnement, animateur nature, guide naturaliste, ambassadeur du tri, responsable de projets, directeur associatif, concepteur d'outils pédagogiques, formateur... Un animateur entrant dans le monde du travail doit faire preuve d'une certaine motivation. Il doit accepter de commencer par des petits contrats de vacataire et saisonnier (séjours vacances, classes transplantées, sorties naturalistes "grand public"...). Il doit être prêt à se déplacer dans différentes régions. Il doit rencontrer des professionnels, aller voir des structures, participer à des sorties, stages, rencontres d'éducation à l'environnement. L'emploi dans l'éducation à l'environnement est avant tout une affaire de dynamisme et de capacité à créer de nombreux contacts.

Trouver son emploi

Quelle qualification pour quels niveaux ?

Voici quelques appréciations sur l'adéquation formation-emploi dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Le tableau ci-dessous n'a aucune valeur de référence. Il s'appuie sur l'observation des postes occupés par des diplômés.

Recherche d'emploi

Les offres d'emploi concernant l'éducation à l'environnement restent encore dispersées. Les seules centralisations à jour d'annonces se font par le biais d'internet. Une liste actualisée d'annonces est consultable sur : www.educ-envir.org rubrique emploi et difed.agropolis.fr

Si vous n'avez pas accès à internet, consultez :

En premier lieu, les revues et bulletins associatifs du Réseau Ecole et Nature et des réseaux régionaux et départementaux d'éducation à l'environnement.

Les revues et bulletins associatifs des grandes associations de protection de l'environnement.

Certains bulletins spécialisés dans l'emploi. Citons en particulier le bulletin de l'APECITA dans lequel on trouve fréquemment des annonces pouvant intéresser l'éducateur à l'environnement.

Des dispositifs d'aide à l'emploi

Le milieu associatif peut bénéficier d'aide de l'Etat ou des collectivités territoriales. L'éducation à l'environnement est en grande partie assurée par des associations qui ont besoin de ces dispositifs afin d'assurer et de pérenniser les emplois.

Le dispositif emploi-jeune

Il s'adresse aux personnes de moins de 30 ans, et plus précisément aux jeunes sans emploi de 18 à 26 ans, ou aux demandeurs d'emploi de 26 à 29 ans non indemnisés par les ASSEDIC. Les personnes handicapées, en activité ou sans emploi, sont concernées sans condition jusqu'à 29 ans.

Ces emplois concernent des activités qui répondent à des besoins nouveaux ou insuffisamment satisfaits. Pour le secteur de la Jeunesse et des Sports : animateur de centre de loisirs et de vacances, animateur nouvelles technologies, médiateur information jeunesse, animateur technicien socio-culturel, animateur sportif de proximité, formateur socio-culturel et artistique, agent de maintenance et d'accueil chargé des équipements sportifs, agent de développement associatif local...

Le contrat de travail est un contrat de droit privé à durée déterminée ou indéterminée. La rémunération, sur une base au moins égale au SMIC, peut être supérieure si l'emploi relève d'une convention collective, ce qui est le cas pour l'éducation à l'environnement.

La professionnalisation qui accompagne chaque contrat permet, sur 5 ans, d'acquérir une vraie compétence professionnelle, par le biais d'actions de formation, ou de préparation à des concours ou des examens. Les employeurs potentiels sont les collectivités locales et les associations entre autres. Pour les connaître contactez les DDJS, PAIO, missions locales, ANPE et évidemment les réseaux associatifs près de chez vous.

Les Contrats emploi solidarité (CES)

Ce dispositif permet l'embauche à mi-temps de personnes satisfaisant à un certain nombre de conditions : situation personnelle et professionnelle (renseignements à l'ANPE, ou à la DDTEFP). L'Etat participe à une grande partie du salaire, sur la base d'un SMIG à mi-temps (mais rien n'empêche la structure qui embauche de compléter !). Les contrats sont de un an, six mois ou moins, renouvelables sous certaines conditions.

Le prolongement d'un contrat CES se fait dans le cadre d'un CEC (Contrat emploi consolidé) dont le principe est le suivant : chaque année pendant cinq ans, l'Etat participe au salaire de façon dégressive (100%, puis 80%, puis 60%...) jusqu'à ne plus financer du tout. Le poste se transforme peu à peu en emploi stable. Cette procédure est malheureusement trop peu mise en œuvre !

Les contrats CES ou CEC ont été énormément utilisés dans le milieu associatif de l'éducation à l'environnement. Leur intérêt est moins évident depuis la reprise de l'emploi.

Les mois saisonniers

Jeunesse et Sports a mis au point ce dispositif pour aider les associations dont les activités connaissent un pic saisonnier (comme l'éducation à l'environnement, qui voit l'essentiel de ses prestations réalisées au printemps) à assurer la haute saison en renforçant les effectifs de l'équipe. Il y a donc prise en charge financière d'un poste supplémentaire durant un ou plusieurs mois, avec éventuellement mise à disposition de locaux et de matériel. Contact : DRJS de votre région.

Les postes FONJEP

Le FONJEP (Fond de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) est un dispositif d'aide à l'emploi sous tutelle du ministère de la Jeunesse et des Sports. Il finance environ 6 850 euros (45 000 francs) par an pour un poste à plein temps.

Chaque ministère a une dotation en postes FONJEP. Pour l'éducation à l'environnement, il semble que le bon interlocuteur est le ministère de l'Environnement, qui dispose d'une petite dotation de 130 postes.

Contact : DIREN de votre région.

Les profils types

L'animateur nature-environnement

Il travaille à la sensibilisation de publics d'âges, de cultures, de milieux divers, à la nature et à l'environnement ; notamment par la transmission de savoir et de savoir-être (comportements, actes...). Il répond aux demandes d'animations ; prépare et réalise des actions d'animations. Il accueille et encadre des groupes d'enfants, d'adolescents et du public adulte en vacances. Il participe à la réalisation de supports et d'outils pédagogiques. Il travaille souvent au sein d'une équipe ; il s'insère dans le projet pédagogique de cette équipe et peut participer à son élaboration. Il est capable d'évaluer son travail, d'en analyser les résultats.

L'animateur en environnement urbain

Son profil est le même que le précédent mais il a la particularité d'être "spécialisé" dans l'approche du milieu urbain et de ses thèmes privilégiés : les déchets, l'air et la pollution, le cadre de vie, les transports, l'énergie, le bruit, l'eau dans la ville, le patrimoine...

L'animateur du développement rural et/ou local

Il travaille à la mise en place d'actions d'animation et de développement au sens large principalement dans le milieu rural. Il détecte et analyse les besoins et attentes des acteurs du milieu rural. Il crée le contact, la mise en relation, la médiation, le partenariat entre les acteurs directs et indirects du

milieu rural. Il met en place des projets d'animation, de communication, de vulgarisation et d'interprétation. Il favorise l'accompagnement de dispositifs de consultation et de concertation locale.

Le responsable ou coordinateur pédagogique

Il est responsable d'une équipe d'animateurs et de la politique pédagogique de la structure. Il réalise le diagnostic global et préalable à un projet pédagogique. Il conçoit des programmes et produits pédagogiques. Il prospecte les publics et démarche auprès des partenaires. Il met en œuvre des partenariats et réalise le montage financier des actions et projets. Il travaille à la conception, la publication et la diffusion de documents et d'outils pédagogiques.

Formateur en éducation à l'environnement

Il intervient et/ou est responsable de la formation d'animateurs nature-environnement. Il a l'initiative et l'autonomie de gérer une formation, avec ses intervenants et son budget notamment. La connaissance des partenaires, le profil "porteur de projet" sont importants pour son action.

L'animateur ou le coordinateur de réseau d'éducation à l'environnement

Il a un passé d'animateur de terrain dans le champ de l'éducation à l'environnement ; il a une bonne connaissance des ressources (personnes, documents, lieux) et sait faire circuler l'information. Il organise la mutualisation des acteurs de l'éducation à l'environnement pour que leurs projets avancent mieux et plus rapidement.

Les futurs profils

Avec l'ouverture de l'éducation à l'environnement à de nouveaux secteurs (social, insertion, mondialisation...) on voit apparaître de nouveaux profils qui ne sont pas encore précisément décrits. Ils intègrent par exemple des compétences comme le montage de projets sociaux, la prise en compte de

la diversité culturelle, la connaissance des dispositifs et réseaux internationaux...

Les secteurs d'activités

L'éducateur à l'environnement peut se retrouver dans un grand nombre de structures très diversifiées. Aujourd'hui le champ des emplois s'est étendu en une large palette.

Secteur des associations spécialisées dans l'éducation à l'environnement

Ce sont les structures dont la vocation première est spécifiquement l'éducation à l'environnement. Ces structures développent auprès de publics, des actions d'une durée variant de quelques heures à plusieurs années, du strictement local au projet européen. Certaines s'engagent dans les voies de la recherche pédagogique, de techniques récentes de communication, d'interprétation et de publication (documents et outils pédagogiques).

Parmi ces structures, les **CPIE** (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement), environ quarante à ce jour, sont connus. Par ailleurs, des centaines d'autres structures existent et pratiquent sans label particulier. Les réseaux territoriaux d'éducation à l'environnement constituent également une composante importante et en forte croissance du monde associatif de l'éducation à l'environnement.

Les **associations d'éducation à l'environnement** se sont beaucoup développées en 20 ans et il semble que cela doive continuer. Le personnel qu'elles emploient (plus de 3000 personnes) est réparti en plusieurs catégories selon les responsabilités assumées : de l'animateur au porteur de projets régionaux.

Secteur du patrimoine naturel et humain

Associations de gestion et de protection de la nature

Elles sont de plus en plus amenées à développer des actions de sensibilisation. Les animateurs potentiels sont parfois présents mais souvent peu formés pour assurer des prestations d'animation.

Associations naturalistes

Assimilées aux sociétés savantes, elles proposent des activités à des amateurs éclairés sur leurs thèmes propres. Elles recherchent du personnel ayant une formation scientifique initiale de haut niveau, mais pas toujours des compétences particulières d'animation.

Sites d'accueil du public sur un thème fort du patrimoine

Parcs naturels régionaux, parcs nationaux, fermes pédagogiques, écomusées, musées, réserves naturelles, maisons thématiques, tout espace naturel préservé et/ou protégé, tout site patrimonial ont besoin d'animateurs. Leur recrutement est souvent local avec une formation liée à la thématique du site, nécessitant une alternance emploi-formation. Le niveau de base est soit très élevé, soit très faible (personnels d'accueil sans qualification particulière). Une formation interne est souvent proposée.

Secteur de l'animation socioculturelle

Mouvements d'éducation populaire

Ils décident d'une politique forte de sensibilisation à l'environnement ou participent au développement général des activités liées à la découverte et à la pleine nature : développement d'une thématique s'accompagnant d'animateurs spécifiques.

Centres de classes de découverte, de vacances ou de loisirs, centres sociaux, foyers ruraux, MJC...

Le niveau "classique" de formation des animateurs de ces structures est le BAFA, avec le plus souvent aucune spécialisation particulière sur le thème environnement. Mais cette situation évolue dans le bon sens, grâce aux nombreuses formations proposées à ce personnel d'animateurs professionnels (BEATEP, BAPAAT...). Autre aspect de ces emplois, leur caractère éphémère.

Communes

Des communes (trop peu, mais elles existent) sont équipées de structures d'animation spécifiques (centres de vacances, centres d'initiation à la nature, maisons de la nature et/ou de l'environnement...) et approfondissent de plus en plus les thèmes environnementaux.

Autres collectivités territoriales

Il existe des actions d'éducation à l'environnement spécifiques des collectivités territoriales. Par exemple : animations dans les écoles sur la forêt méditerranéenne et les risques d'incendies, menées par les Conseils généraux du Var, du Vaucluse, des Alpes Maritimes. Ne pas hésiter à contacter aussi les structures intercommunales (communautés de communes, districts, communautés urbaines...).

Secteur du tourisme

Structures touristiques

Du fait du développement du tourisme vert ou du tourisme culturel, les structures relevant de ce secteur recherchent aujourd'hui des personnes compétentes dans la découverte de l'environnement, capables de proposer des produits et de les animer. On peut citer par exemple Villages Vacances Familles, Renouveau, VAL, syndicats d'initiatives, campings, tour-opérateurs, pays d'accueil...

Structures de pleine nature

Elles sont en plein développement : de type association, SARL, voire service communal. Elles élargissent de plus en plus leur spécialité "pleine nature" (randonnée, kayak, cheval, VTT...) en direction de l'animation nature, et sont en recherche de personnels pluricompetents.

Secteur du développement local

Les CPIE

Ils sont de plus en plus investis sur ce secteur en partenariat avec les Parcs naturels régionaux et les collectivités locales.

Les communes urbaines

Elles sont demandeuses d'animateurs en milieu urbain ; notamment, par exemple, sur les déchets ménagers avec des emplois "d'Ambassadeurs de tri". Ces postes sont nés avec le dispositif emplois-jeunes et n'ont pas toujours pour vocation d'être pérennisés à l'issue de ce dispositif.

Les collectivités locales

Elles constituent aujourd'hui un secteur de débouchés non négligeable. Dans une conception très proche de l'agent de développement, l'animateur a en charge la sensibilisation des élus ou de la population, en parallèle avec la recherche de solutions à des problèmes locaux d'environnement : pollution des eaux, gestion des déchets, aménagement de l'espace... Il peut être employé au sein d'un SIVOM, d'une charte intercommunale, d'une municipalité. Il faut noter que le milieu urbain est demandeur de personnels capables de réfléchir aux problèmes de cadre de vie (exemple : DSQ, Développement social des quartiers). Des études récentes ont montré que les communes de moyenne importance recherchaient, dans les problématiques de l'environnement, outre des techniciens, des agents plus spécialement chargés d'une vision globale et de la communication.

Secteur social

Aujourd'hui, l'éducation à l'environnement est de plus en plus utilisée comme un moyen de réinsertion sociale. Un nouveau secteur s'ouvre donc aux professionnels de l'éducation à l'environnement. En particulier dans les jardins d'insertion où des animateurs jardiniers sont recrutés. Des compétences agricoles sont nécessaires, éclairées par des pratiques de l'éducation à l'environnement et des qualités humaines. Par ailleurs, toutes sortes de jardins collectifs se développent et font appel à des animateurs de jardins.

Pour en savoir plus

Pour plus de renseignements sur les métiers de l'animation en environnement, vous pouvez consulter le site internet www.ecometiers.com, géré par

l'Agence méditerranéenne de l'environnement et la Dynamique interuniversitaire de formation sur l'environnement et le développement. On y trouve plus de 80 fiches descriptives des métiers de l'environnement (dont les métiers de l'animation et du conseil) et les coordonnées de 800 formations locales (Languedoc-Roussillon) et nationales.

Vous pouvez également vous rapprocher des réseaux TEE (Territoires, environnement, emploi) créés à l'initiative du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement dans huit régions administratives : Ile-de-France, Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Nord-Pas-de-Calais, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine. Ces réseaux identifient les nouveaux métiers liés à l'environnement, participent à la réflexion sur la pérennisation des postes créés dans ce domaine par le biais du dispositif emplois-jeunes et fournissent de l'information aux demandeurs d'emplois et aux employeurs potentiels.

www.reseau-tee.net

Annexes

<i>Quelques textes utiles à connaître</i>	305
<i>Liste alphabétique des aides techniques et financières</i>	319
<i>Organismes engagés dans le Collectif français pour l'éducation à l'environnement (CFEE)</i>	328

Quelques textes utiles à connaître

Charte de qualité de l'éducation environnementale du GRAINE Poitou-Charentes

Cette charte a été élaborée collectivement par les membres du GRAINE Poitou-Charentes au cours de l'année 1993 pour les journées de l'environnement. Elle constitue une image de l'état actuel de leur réflexion et se veut à la fois un outil de référence pour les praticiens de l'éducation environnementale et de dialogue avec les diverses institutions.

Toutes les associations et structures signataires s'engagent à prendre en compte dans leurs pratiques des démarches mettant en œuvre les articles de cette charte.

Elle est actuellement signée par plus de trente structures de Poitou-Charentes. Des structures d'autres régions commencent à le faire également.

Préliminaire

L'éducation environnementale doit permettre "d'acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la présentation et à la solution des problèmes de l'environnement, et à la gestion de la qualité de l'environnement".

UNESCO 1977.

Article 1

L'éducation environnementale est une composante essentielle d'une éducation globale et permanente. Elle est un droit pour tous.

Article 2

L'éducation environnementale concerne tout le champ éducatif dans les temps de scolarité ou de formation et de loisirs.

Article 3

L'éducation environnementale relève de la responsabilité de tous, éducateurs et éduqués dans la pluralité des points de vue et sans prosélytisme.

Article 4

L'environnement, concept récent et évolutif, recouvre les relations d'interdépendance entre les êtres humains, leurs pratiques économiques, sociales, culturelles, et les composantes naturelles du milieu.

Article 5

L'éducation environnementale, intégrant la complexité, favorise et utilise la diversité :

- des disciplines (scientifiques et humanistes...).
- des approches (ludique, naturaliste, sensible, sensorielle...).
- des démarches (de découverte, expérimentale, analytique...).
- des outils d'analyse et de synthèse (lecture du réel, représentation en système, modélisation...).

Article 6

L'éducation environnementale nécessite l'acquisition de connaissances et contribue à leur structuration. Partant de problématiques locales et considérant la vulnérabilité des milieux, elle est en mesure de générer des propositions de solutions et des actions.

Article 7

L'éducation environnementale implique une rigueur scientifique qui intègre les incertitudes, l'évolution des savoirs et permet à chacun de forger sa propre opinion en prenant du recul par rapport aux événements et en évitant toute interprétation simpliste.

Article 8

Le concept d'environnement est indissociable de celui de citoyenneté. L'éducation environnementale cherche à développer des attitudes responsables face à nos actes quotidiens et à leurs conséquences.

Article 9

L'éducation environnementale considère l'être humain dans sa globalité et son unicité. Elle s'appuie sur des méthodes faisant appel aux notions de projet, de contrat, d'implication, de plaisir, de confiance, de solidarité.

Article 10

L'éducation environnementale cherche à promouvoir les notions de citoyenneté terrestre et de développement économique durable, respectueux des équilibres écologiques.

Article 11

La formation des praticiens de l'éducation environnementale doit leur permettre de maîtriser des démarches actives, de concevoir des outils pédagogiques adaptés aux différents publics.

Ces démarches et outils visent à l'appropriation des connaissances et des concepts permettant de mieux comprendre les enjeux et d'y faire face.

Cette formation les mettra en capacité de jouer un rôle d'initiateur, de médiateur dans la conception et la mise en œuvre de projets respectant la complémentarité des approches et des compétences.

Les actions de formation utiliseront ces mêmes méthodes dans le cadre d'un partenariat qui visera un équilibre entre l'éducatif et l'environnemental.

Protocole entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Environnement

14 janvier 1993.

Préambule

L'éducation est un facteur essentiel de protection de l'environnement. Nos enfants, qui hériteront demain du patrimoine d'environnement que nous leur légueront, doivent en apprendre la valeur très tôt. Ils seront aussi un vecteur important de sensibilisation des adultes à l'environnement.

Les jeunes sont particulièrement sensibles aux problèmes d'environnement. Ces problèmes, générateurs d'émotion, sont complexes et exigent de la part de chaque citoyen des capacités d'analyse et des connaissances qui ne peuvent être acquises que par une éducation rigoureuse.

L'éducation à l'environnement, qui existe déjà au sein des programmes scolaires, doit maintenant être adaptée à la complexité croissante des problèmes d'environnement, aux progrès de la recherche et de la technologie et à la mondialisation des enjeux.

C'est pourquoi le Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture et le ministère de l'Environnement ont décidé de donner un nouvel essor à l'éducation à l'environnement. C'est un des engagements importants qui ont été pris à Rio, dans le cadre de l'Agenda 21.

L'éducation à l'environnement doit principalement s'attacher à développer trois notions :

- La notion de valeur de l'environnement, en faisant connaître, d'un point de vue scientifique et culturel, la valeur du patrimoine d'environnement (milieux naturels, paysages, terroirs, savoirs-faire, architecture, etc.) et ses liens étroits avec l'activité humaine.
- La notion de civisme à l'égard de l'environnement, en sensibilisant les enfants et les jeunes à l'impact de leurs comportements sur l'environnement (déchets, économies d'eau, sécurité des activités de plein air et domestiques, usage des transports publics, etc.).
- La notion de responsabilité et de solidarité à l'égard de l'environnement, en sensibilisant les enfants et les jeunes aux inégalités devant l'environnement au sein de nos sociétés et vis-à-vis des pays les plus pauvres.

Les meilleures méthodes d'enseignement de ces notions restent celles de l'expérience. L'éducation à l'environnement les abordera donc à partir de problèmes réels rencontrés sur le terrain, avec les partenaires qui en assurent la gestion (Parcs nationaux, Agences de l'eau, Conservatoire du littoral, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, associations, etc.).

1. Formation à l'environnement dans le système éducatif

L'objectif est double :

Permettre à chaque élève d'acquérir une culture de base sur les problèmes posés par l'environnement à l'issue de la scolarité obligatoire.

Cette culture de base se fonde sur des disciplines de référence (sciences de la terre et de l'univers, sciences de la vie, physique, chimie, économie, éducation civique, philosophie, etc.). Elle met en œuvre des notions essentielles : complexité, interdépendance, fragilité des équilibres, limitation des ressources, impact des choix individuels et collectifs. Elle conduit à aborder les domaines principaux (eau, déchets, paysage, préservation de la nature, productions propres, bruit, qualité de l'air, risques) de façon globale et à partir de problèmes réels rencontrés sur le terrain.

Développer, au-delà de la scolarité obligatoire, les enseignements qui permettront de donner une solide connaissance des problèmes de l'environnement dans le cadre de certaines disciplines ou dans celui de certaines formations professionnalisées.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, il sera nécessaire d'évaluer l'expérience accumulée depuis le précédent protocole, de développer les actions satisfaisantes (sans exclure leur amélioration), et de susciter de nouvelles expériences.

Seront examinées et développées en priorité :

- La formation des formateurs.
- La formation des enseignants dans les IUFM et dans les organismes de formation continue (MAFPEN en particulier).
- La sensibilisation et la formation des cadres relais.

1. 1 Mise en œuvre

Ces formations seront mises en œuvre dès 1993 dans quatre académies et IUFM pilotes. Les acquis de ces expériences seront progressivement étendus.

1. 2 Formation des formateurs

Le Ministère de l'Environnement et le Ministère de l'Education nationale et de la Culture collaboreront pour former dans chaque académie, des formateurs en environnement, à partir du potentiel existant dans les IUFM, les MAFPEN, les milieux associatifs et professionnels. Ils pourront s'appuyer sur des organismes spécialisés en formation de formateurs :

- De l'Education nationale et de l'Environnement.
- Des autres ministères concernés (Recherche, Agriculture et Forêt, Jeunesse et Sport, Défense, etc.).
- Du secteur associatif.
- Des organismes internationaux concernés.

Ils pourront utiliser les réseaux déjà en place dans les domaines des risques majeurs (DRM), de la forêt (Ministère de l'Agriculture et de la Forêt).

Un soutien particulier sera apporté à la constitution d'équipes mixtes (Education nationale/partenaires).

1. 3 Formation des enseignants

Ces formateurs seront chargés de mettre en place et d'impulser des actions de formation initiale et continue (modules, stages, regroupements pédagogiques, journées d'échanges, travaux personnels...) notamment dans les IUFM, dans les actions prévues par les plans départementaux, académiques et nationaux de formation. Ils utiliseront les compétences nationales et locales des organismes et associations concernés.

Les enseignants en sciences expérimentales, technologie, enseignement technique et professionnel seront notamment formés aux impacts de ces activités professionnelles sur l'environnement et aux techniques de réduction des pollutions et des nuisances.

Une attention particulière sera apportée à la formation des documentalistes.

1. 4 Formation des cadres et des relais

Un effort particulier de sensibilisation sera fait en direction de l'encadrement et des différents relais des administrations et organismes concernés.

2. Contenu et activités d'enseignement

Le Ministère de l'Education nationale et de la Culture, sur la base des propositions du Comité national des programmes, améliorera la cohérence des contenus et activités d'enseignement en matière d'environnement et intégrera cette préoccupation lors de la refonte de ses programmes, notamment sur les points suivants :

- La notion de responsabilité individuelle et collective.
- L'historique des approches scientifique, technique, philosophique et artistique de l'environnement.
- Les principaux exemples de cycles naturels.
- La dimension économique des problèmes d'environnement et les liens entre environnement et développement.
- Les notions de risque majeur et de maîtrise des progrès scientifiques et techniques.

Seront concernés les enseignements de sciences, de géographie, d'économie, de littérature, de philosophie, l'éducation civique, sociale et familiale, l'éducation physique et sportive.

Les équipes pédagogiques développeront tous les moyens à leur disposition en matières d'activités et éducation à l'environnement :

A l'école :

- sorties, visites (musées, parcs, forêts, etc.).
- PAE dans le cadre des projets d'école.
- classes d'environnement.
- contrats d'aménagement du temps de l'enfant.

Au collège et au lycée :

- PAE dans le cadre des projets d'établissement.
- ateliers.

- actions avec les musées, les parcs régionaux, etc.
- clubs.

Chaque élève, au cours de sa scolarité obligatoire, devra avoir bénéficié, une fois au moins, de l'une de ces formations transversales spécifiques.

La Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Education nationale et de la Culture sera chargée de développer un dispositif d'évaluation des élèves dans le domaine de l'environnement.

3. Métiers de l'environnement

Une réflexion commune sera engagée, avec les ministères concernés, sur le devenir des métiers de l'environnement.

Un Observatoire des métiers de l'environnement sera créé à cet effet. Il inclura notamment des représentants du secteur économique et travaillera en étroite liaison avec les organismes d'étude et de recherche des deux ministères.

4. Ressources éducatives

Les ministères signataires s'engagent :

- à améliorer les ressources éducatives existantes et à les diffuser largement.
- à créer des outils spécifiques pour la formation des formateurs et des enseignants.

4.1 Mise à disposition et amélioration des ressources existantes

L'inventaire des documents pédagogiques et d'orientation vers les métiers de l'environnement, disponibles dans les CNDP, CRDP et à l'ONISEP sera réactualisé et largement diffusé sous des formes appropriées à chaque public concerné.

Un inventaire national des ressources éducatives en environnement et des inventaires régionaux seront réalisés ou actualisés à l'initiative du Ministère de l'Environnement et largement diffusés.

Une commission mixte sera mise en place par les ministères signataires. Elle pourra associer des représentants des autres ministères, organismes ou associations concernés. Elle aura pour mission de faire des propositions pour la coordination des politiques documentaires. Elle donnera à chacun des ministères signataires des orientations pour l'amélioration des ressources documentaires disponibles en visant particulièrement leur adaptation aux différents publics.

Un ou des relais (personne, équipe, structure...) pourra (ont) être choisi (s) et aidé (s) par le rectorat et/ou la DIREN, pour assurer la diffusion de l'information sur les ressources régionales (outils pédagogiques, lieux ressources, compétences locales...).

4.2 Création d'outils spécifiques

Dans le même esprit de mise en cohérence des ressources, les ministères concernés veilleront en commun à encourager la production d'outils pédagogiques de qualité à l'intention des élèves, des enseignants et animateurs, des formateurs. Les instruments devront être dûment validés.

5. Recherche et études

Les ministères signataires encourageront leurs organismes de recherche et d'études à prendre en compte l'éducation à l'environnement dans leurs programmes de travail.

6. Développement du partenariat

Les établissements scolaires devront s'ouvrir aux partenaires susceptibles de leur apporter appui et enrichissement.

Dans cette perspective, et dans le cadre des politiques de projet d'école et d'établissement, la réalité locale de l'environnement devra être privilégiée.

Les personnels relais des ministères concernés seront invités à établir de manière systématique des relations partenariales efficaces (en particulier au niveau des rectorats et des DIREN).

7. *Suivi*

Une commission constituée à l'initiative des ministères signataires élaborera annuellement un programme d'action conjoint et en évaluera les résultats. Cette commission s'assurera en tant que de besoin la participation d'autres partenaires institutionnels extérieurs (Ministère de l'Agriculture et de la forêt, ministère de l'Équipement du logement et des transports, Ministère de la Jeunesse et des Sports, ministère de la Recherche et de l'espace, etc.).

Cette commission assurera la représentation de la France à la commission "éducation à l'environnement" de la CEE (DG XI).

Dans chaque académie, les réunions de coordination et d'information mutuelle seront régulièrement organisées entre les différents services de l'Éducation nationale, IUFM, MAFPEN, CRDP/CDDP, Mission d'action culturelle et de l'environnement : DIREN, ADEME, Agence de l'eau, Parcs nationaux, Conservatoire du littoral. Dans cet esprit, on veillera à développer la signature de conventions régionales.

*Jack Lang, Ministre de l'Éducation nationale et de la Culture.
Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement.*

L'environnement dans les programmes scolaires

Voici un rapide aperçu de tous les éléments de programmes scolaires officiels pouvant approcher les thématiques de l'éducation à l'environnement. Il en manque certainement, d'autres matières peuvent sans aucun doute être concernées, à vous de pousser la réflexion. Les indications qui suivent sont basées sur les annonces du B.O. du 9 mars 1995 et remises à jour d'après plusieurs documents modificatifs depuis cette date.

En maternelle et en primaire

Cycle 1 : de 3 à 5 ans

A travers les jeux, l'enfant agit sur son propre corps, sur des objets, sur l'environnement proche en particulier l'espace classe par lequel il apprend à construire son environnement.

En maternelle, il s'agit uniquement de “propositions d'activités” qui n'ont donc pas à être réalisées en totalité :

- Découverte des espaces naturels et humains ; sensibilisation aux problèmes de l'environnement.
- Découverte, observation et description de la nature (plantes, animaux), de l'environnement proche, d'espaces moins familiers. Activités pratiques : jardinage, soin aux animaux.
- Identification de milieux diversifiés : campagne, mer, montagne, plaine, forêt, cours d'eau, ville...
- Observation des constructions : maisons, commerces, routes...
- Prise de conscience de l'importance des déchets. Repérage des nuisances : bruits, odeurs...
- Education à la sécurité : prise de conscience des risques de la rue, de l'environnement familial (produits toxiques...).
- Développement des sens (goût, toucher, odorat, ouïe, vue).
- Découverte des rythmes temporels (journée, saison, année...).
- Développement de la sensibilité, de l'imagination (grands référents de l'imaginaire : les éléments, air, eau, terre, feu), la capacité de créer.

Cycle 2 (5 à 8 ans)

Tout d'abord les recommandations (valables pour les cycles 2 et 3) : *“Le monde environnant est l'objet d'un premier apprentissage méthodique. L'enfant approfondit la connaissance amorcée à l'école maternelle de l'espace, du temps et de l'environnement qui lui sont familiers. Il apprend à s'y repérer en prenant appui sur des images ou des situations qui lui sont proches. Le maître aidera les élèves à appréhender les milieux dans lesquels ils vivent et les matériaux disponibles autour d'eux, à développer leur goût de l'invention, leur sens de l'innovation.”*

Les points suivants du programme relèvent de plusieurs disciplines : (à travailler en interdisciplinarité)

- L'espace et la diversité des paysages.
- Rythmes naturels et mesure sociale du temps.
- Les animaux et les végétaux sont vivants : animaux familiers, élevages, plantes typiques de la région ou connues des enfants (jardin de l'école, cultures en classe).

- Initiation à la gestion de l'environnement, cadre de vie de tous les hommes et bien connu de tous.
- Recherche dans l'environnement d'objets et d'images comme sources et stimulation de la production.
- Activités de pleine nature : randonnée, course d'orientation et toutes les activités qui s'exercent dans des milieux présentant une certaine incertitude.
- Education civique : la vie en commun, la vie civique.

Cycle 3 (8 à 11 ans)

Les points de programme suivants relèvent de plusieurs disciplines :

- Universalité et diversité du monde vivant.
- Le développement d'un être vivant (végétal ou animal) : naissance, croissance, âge adulte, vieillissement, mort.
- L'approche écologique à partir de l'environnement proche : rôle et place des êtres vivants, notions de chaînes et de réseaux alimentaires.

Ces trois premiers points relèvent d'une première mise en œuvre de connaissances scientifiques et de certains aspects de la démarche scientifique parce que l'éducation à l'environnement n'est pas approximative dans ses contenus.

- Vers une citoyenneté responsable : sens de la responsabilité personnelle et collective face aux problèmes liés:
 - à l'environnement et aux atteintes qu'on lui porte
 - aux ressources individuelles, collectives et sociales et à leur caractère limité.
- La vie civique dans la société.
- La protection du patrimoine commun, naturel et culturel.
- La compréhension du monde contemporain : pays riches/pays pauvres : introduction des valeurs de solidarité.

En collège

L'introduction de l'éducation à l'environnement dans les programmes de collèges lors de leur rénovation correspond à la prise de conscience sociale des dégradations de l'environnement et des menaces qu'elles font peser sur l'avenir de l'homme.

L'éducation à l'environnement n'est pas une discipline de plus. Sa présence dans plusieurs disciplines invite à éviter le cloisonnement et à engager des actions transversales.

Sciences de la vie et de la terre (SVT)

“L'enseignement de cette discipline doit permettre à l'élève d'acquérir un ensemble de connaissances scientifiques indispensables à la compréhension du monde contemporain et de ses transformations : dans le domaine de la vie et de la santé, dans celui des ressources de la planète et de l'environnement.” Les professeurs doivent faire apparaître la *responsabilité humaine* à propos des *ressources non renouvelables*, de la détection et de la prévention des risques naturels : volcanisme, séismes, glissements de terrain.

Par des *travaux pratiques et des études sur le terrain*, l'élève est conduit à *“une prise de conscience rationnelle des problèmes actuels de la vie, de la santé et de l'environnement et à la connaissance de la responsabilité de l'homme”*.

En 6^e, initiation à la connaissance de l'environnement : relations êtres vivants-milieu et action de l'homme. En 5^e et en 4^e, l'élève *“approfondit quelques aspects de son environnement et découvre les bases scientifiques et techniques de la gestion des milieux par l'homme”*, en même temps qu'il étudie, à propos de *“l'interdépendance des êtres vivants, un ensemble de relations entre les espèces au sein d'un écosystème local”*, et qu'il prend conscience de *“l'importance du rôle de l'homme dans la gestion des milieux naturels et aménagés, en particulier dans leur exploitation et dans leur protection”*.

Il s'agit de fonder un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement.

En 3^e, *“les sujets étudiés contribuent à une prise de conscience de la responsabilité individuelle dans le domaine de la santé”* et à propos des *“études de comportements humains”*, les élèves sont appelés à analyser les *“réactions aux stimulations de l'environnement”*, et initiés aux dangers des toxicomanies : alcoolisme, tabagisme, drogue.

Géographie

En 6^e, *“la diversité des conditions de vie des hommes sur la Terre, les efforts d'adaptation des groupes humains ou des sociétés humaines et leur action sur le milieu”*, à travers l'étude des grands types de paysages

(urbains, ruraux...)En 5^e, *“les problèmes que pose la mise en valeur des ressources de la Terre pour les hommes d'aujourd'hui, c'est-à-dire la notion de développement”*.

En 3^e, initiation à la diversité régionale et à l'aménagement des territoires.

Technologie

En 6^e et en 4^e, faire état des rapports de l'entreprise avec son environnement et initier à l'environnement économique, aux matériaux et leur impact sur l'environnement.

Education civique

L'éducation civique, enfin, se propose de mettre les élèves en mesure de *“faire face de manière responsable aux problèmes et aux défis de notre temps”*. Cette discipline relève de l'ensemble de l'équipe pédagogique (le professeur principal étant coordinateur) pour des activités spécifiques.

En 6^e, s'initier au respect de soi et des autres ainsi qu'au respect du bien public et des biens privés, le patrimoine de la commune, la mise en valeur de l'environnement.

En 3^e, l'environnement apparaît dans la quatrième partie : *“Les grands débats de la démocratie”* avec pour documents de référence notamment la déclaration de Rio de juin 1992. Le texte précise que *“la société doit garantir, dans la solidarité, les qualités de l'environnement et de la vie, aux générations futures”*. Pour montrer les enjeux et les choix politiques, on prend l'exemple de la gestion des déchets radioactifs et de la pollution de l'air.

En lycée

Sciences de la vie et de la terre (SVT)

En seconde, *“l'élève doit prendre conscience des problèmes posés au niveau de l'écosystème par le mécanisme du peuplement des milieux, la production et l'utilisation de ressources naturelles, l'évolution d'un milieu sous l'influence de l'homme”*.

En 1^{re} L, *“Comportement et santé”*.

En 1^{re} ES, il n'y a pas de SVT en ES sauf dans quelques lycées qui proposent une option facultative. En 1^{re} S, *“les relations entre les êtres vivants et leur milieu”* ; action de l'homme sur la biosphère : le cycle du carbone et de l'azote.

Géographie

En seconde, le champ d'étude est la planète mais le programme repose sur des exemples à différentes échelles. L'environnement est clairement annoncé comme thème transversal de l'année : il concerne aussi bien les relations hommes/milieu que l'étude des risques naturels, des changements climatiques ou de l'aménagement des territoires.

En première L, ES, S, étude de l'espace français de son déséquilibre et de son aménagement, aux différentes échelles locale, régionale, nationale, européenne et internationale. A travers des exemples on étudiera les projets, les débats et les réalisations. Un jeu *Ecorégion* (deux versions, papier et informatique) permet de simuler des aménagements régionaux.

En terminale L, ES, S, les problèmes de protection et de gestion de l'environnement sont abordés à travers l'étude de l'espace mondial mais aussi à l'échelle continentale à travers quelques problèmes géographiques majeurs : la grande ville (en Afrique) ou le lien entre population et développement (en Chine et dans l'Union indienne) par exemple.

En terminale STT, une question au choix concerne l'eau dans le monde avec notamment une approche géopolitique.

Sciences économiques et sociales

En 1^{re} ES, “*les circuits de décision concernant l'aménagement du territoire et l'environnement. Objectif de l'intervention publique, ses instruments, sa mise en service*”.

En terminale ES, les notions de crises, de sous-développement, et la diversité des stratégies de développement conduisant aux problèmes d'environnement.

Sciences Physiques - Chimie

Les principaux polluants de l'air, de l'eau et du sol.

EPS

“*Doit contribuer à enrichir le patrimoine biologique des élèves*”.

Liste alphabétique des aides techniques et financières

La liste suivante reprend les principaux dispositifs de financement de projets d'éducation à l'environnement ou de thématiques proches. Les assoiffés de financements peuvent la consulter du début à la fin sans respirer, les autres se reporteront avec bénéfice aux pages 168 à 196 et 197 à 210.

1000 défis pour ma planète : Cette vaste opération lancée en 1993, permet le financement et la valorisation de projets pour jeunes (dans le cadre scolaire ou associatif) intégrant une sensibilisation à des problématiques d'environnement (gaspillage, pollution, eau, air, milieux...). Aides assez peu importantes mais faciles à obtenir si le projet est sérieux. Attention, l'aide arrive (presque) toujours longtemps après la réalisation du projet. Renseignements : DIREN.

Aide aux jeunes pour l'innovation technologique (AJIT) : Aide financière de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche) pour des projets présentant une des caractéristiques suivantes : contenu technologique affirmé, collaboration étroite avec une entreprise, partenariat technologique européen. Projet à réaliser dans le cadre d'une association ou d'un établissement scolaire (le titulaire doit être scolarisé). Montant maximum 6 000 euros (40 000F) ne pouvant pas dépasser 50% du coût total du projet. Contact : Délégation régionale ANVAR (adresse disponible à l'ANVAR national).

A l'école de la forêt : Dispositif partenarial Education nationale-Agriculture. Financement ou aide technique (documentation, interventions...) de projets des écoles maternelle et primaires concernant l'arbre et la forêt. Coordination nationale : "A l'école de la forêt" ou www.educagri.fr/ae

Atelier de pratique artistique et culturelle (ex. Atelier du patrimoine) : ce financement mis en place par l'Education nationale et la Culture concerne les projets à thématiques "patrimoine" (architectural, archéologique, ethnologique, historique, littéraire, artistique...) ou "paysage" pour les scolaires du premier et du second degré. Le projet doit s'intégrer dans le projet d'établissement. Il n'y a pas de dossier type, la demande doit être faite auprès de l'IA, du Rectorat (MAAC) ou de la DRAC en trois exem-

plaires (dates variables, se renseigner localement). Les projets doivent être réalisés sous forme de modules de deux à trois heures par semaines étalés sur dix à seize semaines. Les sommes allouées, ventilées par l'IA, peuvent aller jusqu'à 1200 euros (8 000 francs) pour le premier degré, et sont sans limitation pour le second degré. Références pour le premier degré : circulaire n°89-279 du 08/09/1989 et n°90-312 du 28/11/1990. Pour le second degré : note de service n°93-240 du 12/07/1993 (B.O. n°27 du 29/07/1993) et note de service n°93-271 du 30/08/1993 (B.O. n°30 du 16/09/1993).

Atelier environnement : Dispositif de l'Education nationale, en coordination avec les DIREN, aidant des projets concrets sur l'environnement (protection, restauration...). Renseignements : IA.

CEL : Les Contrats éducatif locaux permettent de développer un projet éducatif global et cohérent ; les CEL privilégient la mise en place de partenariats entre les différents acteurs locaux de l'éducation (établissements scolaires, associations, communes...). Les CEL concernent tous les enfants et jeunes des maternelles, primaires et collèges. Ces contrats bénéficient pour trois ans renouvelables des moyens et financements de l'Etat. Les dossiers sont à retirer auprès de la DRDJS ou de l'Inspection académique, et à déposer en mai pour un démarrage à la rentrée suivante de septembre.

Centre national du livre (CNL) : Service du ministère de la Culture finançant la création ou l'extension de bibliothèques, ainsi que la création ou l'extension de fonds documentaires, à condition que ceux-ci soient ouverts au public. Trois types de structures aidées : bibliothèques municipales, bibliothèques départementales de prêt, documentations associatives... Sur demande, le CNL envoie un dossier très complet précisant les droits et modalités d'obtention.

Classe à projet artistique et culturel (PAC) : La classe à PAC est issue du plan pour le développement des arts et de la culture à l'école du 14 décembre 2000 (voir BO n° 24 du 14-06-01). Elle est mise en place dès la rentrée scolaire 2001 dans les écoles primaires, les collèges et les lycées professionnels. La classe à PAC est une organisation pédagogique ouverte à un partenaire artistique ou culturel et s'intégrant dans le projet d'école ou d'établissement. Elle souhaite donner à l'enseignement une dimension artistique et culturelle dans des domaines aussi variés que : les arts plastiques, la photographie, la musique, le théâtre, la littérature et la poésie,

le cinéma, la danse, l'architecture, le patrimoine, la culture scientifique et technique, le design, les arts du goût... Le financement des classes à PAC se monte à 1 220 euros (8 000 francs) au maximum, pris en charge pour une moitié par l'Education nationale, pour l'autre moitié par les DRAC et les collectivités locales.

Classe d'eau (rivière, littoral) : Les Agences de l'eau réalisent chaque année une dizaine de classes d'eau sur la France, sous forme d'un séjour transplanté de cinq jours, totalement financé (mise à disposition de matériel, locaux, animateur). Ce dispositif a un caractère expérimental et est extrêmement difficile à obtenir. Contact : Agence de l'eau locale.

Classe d'environnement : Ce dispositif de l'Education nationale offre une aide financière aux classes (préélémentaire, élémentaire, éducation spécialisée, collèges et lycées) souhaitant partir en séjour transplanté de six à vingt jours (selon niveau scolaire) pour travailler sur des thématiques "sport" ou "éveil" (nature, culture). Une demande d'autorisation du séjour doit être déposée auprès de l'IA six semaines avant la classe. La subvention est de 2 euros (13F) par élève et par jour. Autres organismes cofinanciant généralement ce genre de prestation : Conseil général, Conseil régional, commune. Références : circulaire n°93-118 du 17/02/1993, B.O. n°8 du 25/02/1993

Contrat enfance : La Caisse d'allocations familiales (CAF) propose à destination des enfants de 0 à 6 ans, hors temps scolaire, la mise en place de Contrat enfance. Il est signé avec la commune pour une durée minimale de trois ans. Le projet pédagogique qui peut être réalisé par une association pour le compte de la commune, est financé par la CAF à hauteur de 50% à 70% du budget. Contact CAF locale.

Contrat temps libre : La Caisse d'allocations familiales (CAF) propose à destination des jeunes de 6 à 16 ans, la mise en place de projet pédagogique se déroulant hors temps scolaire. Le contrat est signé avec la commune pour une durée minimale de trois ans. L'aide financière de la CAF peut s'élever à la hauteur de 50% à 70% du budget. Contact CAF locale.

Culture Action : Aide du Centre national des œuvres universitaires (CNOUS) finançant des étudiants pour des projets de création artistique, d'animation culturelle, d'action humanitaire ou sociale. Montant maximum 7 600 euros (50 000 francs). Le projet doit être cofinancé par d'autres partenaires.

DEFI jeunes : Aide financière du ministère de la Jeunesse et des Sports pour tout type de projet individuel pour les jeunes de 16 à 25 ans, de préférence avec création de poste envisageable. Montant maximum 7600 euros (50 000 francs), plus éventuellement une aide en service. Un autre partenaire financier doit être impliqué (le "parrain"). Voir DDJS.

Demain le monde : Cette campagne des associations de la solidarité internationale a pour 2001-2003, retenu le thème du développement durable. Les publics visés sont les enseignants, les animateurs, les jeunes en milieu scolaire et hors scolaire et de manière générale le grand public. Les actions labellisées peuvent recevoir une aide financière d'un montant maximal de 1500 euros (10 000 francs environ). demain-le-monde@club-internet.fr

Eco-écoles : Opération montée conjointement par la Ligue de l'enseignement et la FEEF. Dans ce cadre il est possible d'obtenir des aides financières ou techniques (documentation, interventions) sur des projets d'environnement (d'au moins trois ans), ainsi que le label "éco-école" pour l'école concernée. Il doit y avoir un partenariat municipalité/école. Valable seulement pour les municipalités de plus de 2000 habitants. Pour primaire et maternelles essentiellement.

Emploi Jeune : Dispositif d'aide à l'emploi : 8 500 francs par an durant cinq ans pour un plein temps. Plusieurs conditions sont nécessaires concernant la personne à embaucher et la structure.

Exposciences : Cette manifestation se donne pour objectif de développer la culture scientifique et technique en direction des jeunes en développant chez eux l'aptitude à la recherche, en suscitant des initiatives, favorisant la rencontre. Les thèmes sont multiples : environnement, astronomie, énergie, archéologie... Chaque année les projets sont présentés et animés dans le cadre de manifestations régionale, nationale ou internationale. Possibilités d'aide technique ou financière à la réalisation des projets. Pour jeunes de 6 à 25 ans, seuls ou en groupe, en milieu scolaire ou non. Contact : CIRASTI.

FIQV : Le Fonds interministériel pour la qualité de la vie permet le financement d'opérations importantes de tout type liées à la qualité de la vie. Les opérations d'éducation à l'environnement entrent bien dans ce cadre. Il n'est toutefois pas possible de l'obtenir directement, il doit être négocié par des partenaires institutionnels, généralement dans les DIREN, DRJS...

FNDVA : Le Fonds national de développement de la vie associative est un fonds géré par le Ministère de la Jeunesse et des sports destiné à améliorer le fonctionnement des associations. Il peut à ce titre financer des opérations internes d'organisation, de formation des élus associatifs (membres du bureau, du CA...). Contact : Secrétariat du FNDVA, Ministère Jeunesse et sports.

Fondation Bernard Van Leer : Finance tous types de projets intégrant une approche globale du développement de l'enfant, une mise en valeur du rôle particulier des parents auprès des enfants, une amélioration de l'environnement de l'enfant. Les projets doivent être fermement insérés dans la vie locale.

Fondation Charles Léopold Meyer: Appelée aussi **Fondation pour le progrès de l'homme** elle édite de nombreux documents, finance l'*Alliance pour un monde responsable et solidaire*, réseau international d'échange d'expériences et de réflexion.

Fondation de France : Organisme sans but lucratif reconnu d'utilité publique, la Fondation de France aide les personnes, les entreprises et les associations à réaliser des projets philanthropiques, culturels et scientifiques d'intérêt général. Elle finance des projets, soit de façon spécifique, soit dans le cadre d'appels à projets, dans les domaines de la solidarité, la santé, l'environnement et la culture. Elle héberge en outre la majorité des Fondations françaises, et dispose de listes complètes de mécènes et fondations à même de financer des projets. L'originalité et l'intérêt "stratégique" des projets sont généralement demandés.

Fondation du crédit coopératif : Récompense les initiatives exemplaires et réussies dans les domaines économique, technologique, social, culturel. Pour organismes de l'économie sociale (entreprises, coopératives, mutuelles, associations...). Prix régionaux (avril-mai) et nationaux (septembre). Dossiers à retirer dans les agences du crédit coopératif.

Fondation Générale des Eaux : Projets visant à améliorer la vie quotidienne, le cadre de vie, l'environnement, les domaines culturels, animation, prévention avec une part très importante pour l'environnement..., des projets liés aux personnes âgées, aux enfants, aux handicapés. Toute personne physique ou structure peut être porteuse de projet. Le souhait de cette fondation est d'aider ceux qui créent des emplois de service et de proximité. Les aides financières montent jusqu'à 22 800 euros (150 000 francs).

Fondation Nature & Découverte : Finance des projets concrets et pratiques développant des actions pédagogiques ou de protection de la nature en France. La réalisation des projets doit permettre à terme de promouvoir une réelle connaissance de la nature et de participer activement à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement. Le projet doit être porté par une personne morale. Il n'y a pas de plafond de financement.

Fondation Nicolas Hulot : Aide toute initiative d'intérêt général touchant à l'environnement (l'objectif général de la fondation est l'éducation à l'environnement). Aide scientifique, logistique ou financière sans limitation établie. Dossiers à remettre avant le 31 mars pour la session de mai, ou avant le 31 octobre pour la session de décembre.

FAS (Fonds d'Action Sociale) : Fonds pouvant accorder des aides aux projets intégrés à une ZEP (voir Fonds ZEP), en particulier pour les projets concernant des immigrés.

Fonds d'aide aux actions innovantes (FAI) : Dispositif de l'Education nationale s'adressant aux maternelles et au primaire pour des actions à démarche innovante (sans plus de précision). Le retrait des dossiers se fait en juin pour septembre, et en décembre pour janvier auprès de l'IA. L'aide est matérielle ou financière. Ne pas hésiter à solliciter cette aide, il semble que chaque année des fonds ne soient pas attribués par manque de demandes !

Fonds de gestion de l'espace rural : Fonds de soutien aux projets intégrant une composante "*entretien et restauration d'espaces naturels en voie d'abandon*". Contact : le Préfet du département, qui préside la CODE-GE.

Fonds ZEP (Zone d'éducation prioritaire) : Sur certaines zones, les Conseils généraux et l'Education nationale se donnent des objectifs d'éducation prioritaire et aident toutes les initiatives allant dans le sens de la priorité décidée (intégration, social, environnement...). Ces fonds sont accessibles aux projets du 1er et second degré. Aucune contrainte n'est imposée sur la forme. L'aide peut être financière, en heures de travail, en formation. Contact : IA.

FONJEP : Le Fond interministériel de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire permet le financement partiel de postes pour des

opérations liées à la jeunesse et à l'éducation populaire. A ce titre, il intéresse les structures œuvrant sur l'éducation à l'environnement. Il est toutefois assez difficile à obtenir maintenant. Il est renégociable tous les trois ans. Renseignement auprès des DIREN, DRJS, ou FONJEP.

Image-doc : La revue Image-doc peut financer des projets enfants touchant à l'éducation à l'environnement. Les *Projets verts* sont cofinancé en 1994 dans le cadre des projets "1000 défis". Contact : Bayard Presse Jeunes.

Agence jeunesse pour l'Europe : Aide financière aux projets d'échange, proposée par l'INJEP, aidant les projets de voyage d'échange entre un groupe de jeunes français (16-25 ans) et un groupe étranger. Le projet doit afficher un caractère socioculturel ou socio-éducatif (base pédagogique forte). Exemple : découverte mutuelle de l'environnement. Participation financière à raison de 50% du projet total. 70% de la somme sont versés avant les voyages, 30% après. Les voyages doivent durer de 1 à 3 semaines, pour des groupes (deux pays confondus) de quinze à soixante personnes. Contact : INJEP.

Mois saisonniers : Jeunesse et sports a mis au point ce dispositif pour aider les associations travaillant dans des domaines fortement saisonnalisés (comme l'éducation à l'environnement, qui voit l'essentiel de ses prestations réalisées au printemps) à assurer la haute saison en renforçant les effectifs de l'équipe. Il y a donc prise en charge financière d'un poste supplémentaire durant un ou plusieurs mois, avec éventuellement mise à disposition de locaux et de matériel. Contact : DRJS de votre région.

Nature et Entreprise : Le FFNE (Fonds français pour la nature et l'environnement) s'occupe de mettre en contact les projets associatifs et parapublics concernant l'environnement avec des entreprises susceptibles de les financer. Les projets doivent appartenir à l'une des dix-sept thématiques proposées, qui permettent aux entreprises de faire leur choix en fonction de leur "culture", de leur budget "communication"... Budgets pouvant être importants 22 800 à 76 200 euros (150 000 à 500 000 francs), essentiellement consacrés à des projets de bonne image médiatique (protection d'une espèce, d'un site...). Contact : FFNE.

OFAJ : L'OFAJ aide financièrement les projets d'échanges entre Allemands et Français (voyages de découverte, d'étude...). Les projets intégrant une dimension "éducation à l'environnement" y sont les bienvenus.

OFQJ : Même principe que l'OFAJ pour les échanges avec le Québec.

Plan de développement rural : Le PDR est un dispositif européen susceptible de financer des initiatives contribuant au développement socio-économique des zones rurales. A ce titre il peut intéresser des projets d'éducation à l'environnement. Des financements peuvent être obtenus seulement pour les zones qui s'intègrent à un PDR, celui-ci étant obtenu sur dossier. Pour savoir si vous faites partie d'une zone PDR, renseignez-vous auprès de la préfecture ou de la préfecture de région. Dans tous les cas, il semble que les projets financés dans ce cadre doivent être "musclés", aptes à intéresser de grandes zones géographiques.

Prêt d'honneur aux jeunes : La Fondation de France attribue chaque année une vingtaine de prêts d'honneur à des jeunes (18 à 30 ans) pour les aider à mener à bien leur vocation créatrice dans les domaines de l'art, l'artisanat, la recherche, les sciences, les techniques, la culture, l'action sociale... Montant maximum 4 500 euros (30 000F). Les délégations régionales proposent aussi des subventions aux projets, peut-être plus faciles à obtenir.

Projet d'action éducative : Le PAE est un dispositif de l'Education nationale intéressant les 1^{er} et 2^e degrés pour des projets d'envergure, souvent étalés sur l'année en modules. Toutefois l'enseignant est maître de son organisation. Le retrait des dossiers se fait en octobre auprès de l'IA. L'aide est financière, de faible importance (150 à 450 euros – 1 000 à 3 000 francs en moyenne) mais assez simple à obtenir lorsque le PAE s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement. Ces projets peuvent en outre recevoir des aides financières complémentaires de la DIREN, de l'ADEME, de la DRRT selon les thèmes traités).

Projet d'aide aux actions innovantes (PAI): Proche du "Fonds d'aide aux actions innovantes". Dans certaines régions n'existe plus, car les crédits ont été globalisés pour les projets d'école par regroupement des FAI, PAI et PAE.

Recherche-Action : Dispositif scolaire proche du PAE ou PAI. Même contact.

Sciences buissonnières : Dispositif destiné à aider techniquement (fourniture de documents-conseil, de matériel), à financer et valoriser médiatiquement les projets à caractère scientifique et technique de

groupes de jeunes (5 à 25 ans). Il peut s'agir d'une recherche théorique, d'une réalisation technique, ou d'une vulgarisation. Un label est attribué aux projets qui peuvent ensuite être présentés dans le cadre de manifestations locales ou nationales lors de "foires". Contact : CIRASTI.

Une école, un arboretum : Aide financière proposée dans le cadre de l'opération "A l'école de la forêt" par la Fondation Yves Rocher, finançant ou aidant techniquement des projets scolaires liés à l'arbre et la plante, à leur protection ou à l'éducation les concernant. Le projet doit intégrer la création d'un mini-arboretum. Aides assez peu importantes (1 500 euros, 10 000 francs, à partager entre les projets d'une région). Contact : Fondation Yves Rocher.

Organismes engagés dans le Collectif français pour l'éducation à l'environnement (CFEE)

- **Agir pour l'Environnement** – Stephen Kerckhove (comité de pilotage)
- **Assemblée des Maisons de la Nature et de l'Environnement** – Dominique Meignan
- **Association Didactique Innovation Recherche en Enseignement Scientifique** – Groupe Education pour le développement et l'Environnement – Christian Souchon
- **Association Nationale Sciences Techniques Jeunesse** – ANSTJ – Hervé Prévost
- **Bergerie Nationale de Rambouillet** – Philippe Vincent
- **Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives** – CEMEA – Jean-Pierre Picard (comité de pilotage)
- **Centre d'Expérimentation Pédagogique** – CEP – Georges Le Bris
- **CITEPHILE** – Olivier Martel
- **Collectif Inter associatif pour la Réalisation d'Activités Scientifiques et Techniques International** – CIRASTI – Marie-Jo Ragot
- **Comité de Liaison des Energies Renouvelables** – CLER – Jean-Pierre Trillet
- **Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie** – CLCV – Alain Chosson
- **Confédération Nationale des Foyers Ruraux** – FNFR – Dominique Dalbin
- **Eclaireuses et Eclaireurs de France** – Jean-Pierre Lavabre
- **Espaces Naturels de France** – Daniel Daske
- **Fédération de l'Education Nationale** – FEN – Daniel Malgras
- **Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques** – FCPE – Claude Vielix
- **Fédération des Jeunes Pour la Nature** – FJPN – Julien Carret (comité de pilotage)

- **Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France** – FPNRF – Nathalie Vicq-Thépot
- **Fédération Générale des Associations Départementales des Pupilles de l'Enseignement Public** – Daniel Séguret
- **Fédération Léo Lagrange** – Yves Huguet
- **Fédération nationale des clubs CPN "Connaître et Protéger la Nature"** – François Lenormand
- **Fédération Unie des Auberges de Jeunesse** – FUAJ – Sébastien Laperrière
- **Fédération Syndicale Unitaire** – FSU – Michel Buffet (comité de pilotage)
- **Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme** – Philippe Robichon
- **Fondation Nicoles Hulot pour la Nature et l'Homme** – Florence De Monclin
- **Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe** – FEEE – Thierry Lerévèrend (comité de pilotage)
- **France Nature Environnement** – FNE – Annick Noël
- **GRAINE** – Francis Thubé (comité de pilotage)
- **Groupe de Recherche sur l'Eco-Formation** – GREF – Gaston Pineau
- **Groupement International des Fermes d'Animation Educatives** – GIFAE – Jean-Jacques Puydoyeux
- **Institut Coopératif de l'Ecole Moderne** – ICEM – Véronique Feutelais
- **Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement** Ifrée – Jean Burger
- **Jeunesse au Plein Air** – Jean-Louis Colombiès (comité de pilotage)
- **Fédération Nationale des Francas** – Irène Pequerul et Florence Macon (comité de pilotage)
- **Association Nationale Les Petits Débrouillards** – Jacques Le Priol et François Deroo (comité de pilotage)
- **Ligue Française de l'Enseignement** – LFEEP – Marie-Line Petitcolin (comité de pilotage)
- **Ligue pour la Protection des Oiseaux** – Pascal Plumet (comité de pilotage)

- **Mouvement National de Lutte pour l'Environnement** – MNLE – Bertrand Claudy
- **NAUSICAA** – Anne Vernier
- **Office National des Forêts** – ONF – Dominique Rozan
- **Office Pour l'Information Eco-entomologique** – OPIE – François Lasserre
- **Association OREE** – Entreprise et Collectivités Partenaires pour l'Environnement – Philippe Marzolf
- **Peuple et Culture** – Jean-Luc Chautagnat
- **Réseau Ecole et Nature** – Roland Gérard (comité de pilotage) et Eric Dubois
- **Réseau Eco-Villages** – Murielle Gehlen
- **Réseau Education à l'Environnement pour un Développement Durable de l'enseignement agricole** – Claire Abel-Coindoz
- **Réserves Naturelles de France** – David Marais
- **Scouts de France** – Hubert Pénicaut
- **SGEN-CFDT** – Jean-Luc Villeneuve
- **SNES** – Monique Bacelli
- **SNUIPP** – Francis Barbe
- **Système de Formation de Formateurs à l'Education Relative à l'Environnement** – SFFERE – Brigitte Sabard
- **Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement** – UnCPIE – Dominique Larue et Claire Chevallier (comité de pilotage)
- **Union nationale des Centres sportifs de Plein Air** – UCPA – Bernard Jacquot
- **Union Touristique des Amis de la Nature** – Alain Renard
- **WWF** – Georges Emblanc

Membres invités permanents :

- **Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement** – Hélène Viannay et Anny Smadja, chargées du groupe interministériel
- **Ministère de l'Agriculture et de la Pêche** – Gisèle Vergnes
- **Ministère de la Jeunesse et des Sports** – Elisabeth Blanchard
- **Ministère de l'Education nationale**

Bibliographie

Réflexions sur l'éducation à l'environnement

- CHARLES Maurice : *L'environnement, espace éducatif*, Conseil de l'Europe, 3^e édition, 1982.
- FIDENTI Robert et VOLOT René : *Cent mots pour comprendre l'éducation à l'environnement*, ENEE, 1997.
- GIOLITTO Pierre et CLARY Maryse : *Eduquer à l'environnement*, Editions Hachette Education, collection "Profession enseignant", 1994.
- GIOLITTO Pierre (coordination) : *L'éducation à l'environnement dans l'Union Européenne*, Communauté européenne, CECA-CE-CEEA, 1997.
- GIORDAN André et SOUCHPON Christian : *Une éducation pour l'environnement*, Z'éditions, 1991.
- JACQUARD Albert : *Voici le temps du monde fini*, Seuil, 1991.
- RÉSEAU ECOLE ET NATURE : *Charte*, Réseau Ecole et Nature, 1998.
- SAINT MARC Philippe : *Socialisation de la nature*, Stock, 1971.
- SAUVÉ Lucie : *Pour une éducation relative à l'environnement*, Editions Guérin, Montréal, 1997.
- SAUVÉ Lucie : "L'éducation relative à l'environnement et la perspective du développement durable", in *Aménagement et Nature*, n°127, déc. 1997.
- SAUVÉ Lucie : *L'éducation à l'environnement et les enjeux du développement durable*, Conférence lors des premières Assises nationales de l'éducation à l'environnement (Lille, février 2000). Vidéo de 67 minutes, diffusé par le Collectif français pour l'éducation à l'environnement.
- TERRASSON François *La peur de la nature*, Sang de la terre, Paris 1988.
- THOMÉ Georges et Henriette : *Education et protection de l'environnement*, Editions PUF, collection "L'éducateur", 1991.
- VIDAL Michel : *Education à l'environnement : guide des pratiques pédagogiques en Europe*, Editions Educagri, 2000.

- *Penser et agir pour une éducation à l'environnement* : mémoire d'un colloque à Montréal, fiches d'expériences et propositions de la FPH. Editions Charles Léopold Mayer, Document de travail n°41, septembre 1993.
- *Education et environnement : fiches d'expériences*. Editions Charles Léopold Mayer, Document de travail n°71, mars 1995.
- *L'état de l'environnement dans le monde*, Fondation pour le progrès de l'homme - Collection La Découverte, 1993.
- *La planète Terre entre nos mains* - Guide pour la mise en œuvre des engagements du sommet "Planète Terre" de Rio, Edition "La documentation Française", 1994.
- *L'Education Relative à l'Environnement : les grandes orientations de la conférence de Tbilissi*, UNESCO, 1977.
- *Tendances de l'Education Relative à l'Environnement*, UNESCO, 1977.
- *Action 21. Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*, Nations unies, New York 1993.
- *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, UNESCO, 1999.
- *Module éducatif sur la conservation et la gestion des ressources naturelles*, UNESCO, 1983.
- *Vers une pédagogie de solution de problèmes en Education Relative à l'Environnement*, UNESCO, 1985.
- *L'Education Relative à l'Environnement : pour un débat institutionnel et méthodologique*, Arlon, fondation universitaire Luxembourgeoise, 1993.
- *Education relative à l'environnement : recherches réflexions, bilans, enjeux et perspectives de la recherche en éducation relative à l'environnement*, volume 1., Arlon, Belgique, 1998/99.
- *Séminaire de Lillehammer in "A la découverte de l'environnement"*, La grande ourse, 1993.

Des acteurs

- ANDRE Pierre, DELISLE Claude, REVERET J.P. et SENE Abdoulaye : *L'évaluation des impacts sur l'environnement ; processus, acteurs et pratique*, S.L., Presses Internationales Polytechnique, 1999.
- BOURGOIN BAREILLES Anne : *Guide de l'environnement à l'usage des citoyens et des collectivités territoriales*, éditions Frison-Roche édi-

tions CNFPT, 2000.

- FONDATION NATURE ET DECOUVERTES, *La fondation : pour la protection et la connaissance de la nature sauvage*, Toussus Le Noble, 1999.
 - FONTVIEILLE Raymond : *L'aventure du mouvement Freinet vécue par un praticien militant (1947-1961)*, Méridiens, Klincksieck 1989.
 - GAPIN FREHEL J.C. et DADU Frédéric : *Comment mettre en œuvre un système de veille associative ?* Voiron, éditions Territorial, 1999.
 - LARRAIN Alain : *Les associations et les collectivités locales : recueil de jurisprudence*, Voiron ; éditions Territorial, 1999.
 - LEPAGE Corinne : *Bien gérer l'environnement, une chance pour l'entreprise*, éditions Le Moniteur, 1999.
 - NOLLET P. (sous la direction de) : *Pour mieux gérer l'environnement, pratiques managériales des entreprises*, Editions de l'environnement, 1993.
 - RESEAU EE/DD Ministère de l'Agriculture : *De l'étude du milieu à l'éducation à l'environnement dans l'enseignement agricole public*, Educagri, 1998.
- ROMI R.I et TOMASI B. et PERETTI M-P : *Les collectivités locales et l'environnement*, éditions locales de France, 1998.
- WATTIER Laurence et SLUITER Peter : *Subventions Européennes, guide pratique pour les associations*, Editions Juris Service, 2000,
 - *Recherche innovation en éducation à l'environnement en Europe*, Revue publié par LDES.
 - *Guide de l'environnement. Organismes administratifs, professionnels, information, réglementation*, Editions Kirk, 1995.
 - *Le guide du maire - Direction générale des collectivités locales.- Editions La Documentation Française*, 1995.
 - *Structures de protection et découverte de la nature*. Annuaire des principales associations nationales et régionales publié par et disponible dans les magasins Nature & Découverte. Gratuit.
 - *Répertoire des associations nationales de Jeunesse et d'Education Populaire*, Ministère de la Jeunesse et des Sports, parution annuelle.
 - *Répertoire des fermes d'animation françaises*, GIFAE, 1995.
 - *Répertoire des associations de protection de la Nature*, Ministère de

l'Environnement.

- *Cahiers pédagogiques, pour une idée positive de l'école*, CRAP.
- Guide de l'environnement 1995. Les associations - Edition Kirk.
- *Annuaire de la culture scientifique, technique et industrielle*, ANSTJ.-Z'éditions, 1995.
- *La culture scientifique et technique dans les MJC*, FFMJC, Paris 1994.
- Guide de réflexion : Education environnementale, 67^e congrès AGIEM, 1994.
- *Répertoire du Mécénat*, Admical, 1999.
- *Guide de l'environnement. Les entreprises*, Edition Kirk.
- *La mallette associative : guide pratique à l'usage des collectivités et responsables associatifs* – Voiron, La Lettre du cadre territorial, 1998.
- *Guide des subventions européennes pour les associations ; pour réussir votre projet associatif avec l'aide de l'Europe*, CNCEP, 1999.
- *Vie associative : fiches pratiques*, ministère de la Jeunesse et des Sports, 1996.
- *Vademecum sur la mise en œuvre des fonds structurels communautaires en France*, S.L., DATAR, 1994-1999.
- *Des outils éducatifs pour l'environnement, au service des collectivités et des éducateurs en Alsace*, ARIENA, Muttersholtz, 1999.
- *Liens entre entreprises et associations : les conditions d'un partenariat efficace*, La tribune Fonda, n° 147, février 2001.
- *Répertoire des aides financières aux entreprises pour la protection de l'environnement*, Douai, DRIRE, 1998.
- *Guide de la coopération décentralisée : échanges et partenariats internationaux des collectivités territoriales*, Ministère des Affaires étrangères.
- *Parcs Naturels Régionaux, entreprises et environnement. Une ambition renforcée*, Paris, Fédération des PNR..
- *Guide des acteurs de l'environnement utile aux entreprises de Seine et Marne*, Moret sur Loing, 1998.
- *Education à l'environnement : nouveaux publics, nouveaux partenaires ; actes du colloque des 3 et 4 mai 2000/IFREE*, 2000.

Des thèmes

- ALCARAZ G. : *L'écosystème, techniques d'études*, Ministère de l'Agriculture.
- BERNIER Sophie (coordination) : *Territoires dégradés, quelles solutions ?* Fondation de France, 1994.
- CAUE de l'Indre : *Jeux pour 1001 lectures du paysage*, Edité par le CDDP de l'Indre et diffusé par le réseau du CNDP, 1986.
- CONSIDERE Sylvie, GRISELIN Madeleine et SAVOYE Françoise : *La classe paysage : découverte de l'environnement proche en milieux urbains et rural*, Editions Armand Colin, 1996.
- FAURIE Claude, FERRA Christiane et MEDORI Paul : *Ecologie : classes de 2nde, 1ère et terminales des lycées agricoles*. Editions J-B Baillièrre, 1984.
- GAUTHIER Véronique : *Citoyens du monde : une éducation dans une perspective mondiale*, Editions de la Chenelière (Canada), 1998. Diffusé en France par Pirouette Editions.
- *Pratique de gestion de l'espace, l'expérience du Livradois-Forez, éléments méthodologiques*, Mairie-Conseils et FPNRF, décembre 1995.
- *Paysages pour demain*, In "L'environnement magazine", mars 1995.
- *Pollution et protection de l'environnement*. Répertoire de 100 vidéos pour l'enseignement et la formation. Dossier pédagogique n°11, mars 1994, INJEP.
- *La pédagogie de projets appliquée aux risques majeurs*, Témoignage d'une expérience d'un an dans un collège des Deux-Sèvres, CDDP des Deux-Sèvres, 1995. Diffusé par le GRAINE Poitou-Charentes.
- *Promouvoir un développement durable*, Paris, ADEME, 1999
- *Regard sur les fermes d'animation* (vidéo), 25 minutes, GIFAE.
- *De la ferme d'animation éducative - Dossier technique pour la création, la gestion de fermes d'animation*, GIFAE 1994.
- *Les fermes pédagogiques au service de l'école*, Bergerie Nationale de Rambouillet 1996.
- *Le journal des fermes pédagogiques*, Bergerie Nationale (périodique).
- *Actes du 1er carrefour national des praticiens de la sensibilisation et de*

l'éducation à l'environnement urbain, APIEU Montpellier.

- *Guide des actions éducatives pour la nature et l'homme* 95/96, Editions Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme, 1995.
- *L'Encre Verte* n°31, dossier Education à l'environnement urbain. Ecole et Nature, printemps 1997.
- *L'Encre Verte* n°36, dossier Jardin. Ecole et Nature, été 1999.
- *L'Encre Verte* n°38, dossier Le développement durable. Ecole et Nature, été 2000.

Le milieu scolaire

- *L'environnement à l'école*, Edition Fondation Nicolas Hulot 1992.
- *L'environnement au collège et au lycée*, Edition Fondation Nicolas Hulot, 1993.
- BORNANCIN Bernadette et Michel et MOULARY Danielle : *A la découverte du monde vivant : apprendre à l'école maternelle*, Z'Editions, 2000.
- DAROT. Eliane et GIRAULT Yves : *Enseigner les sciences à l'école primaire : introduction à la main à la pâte*, édition Odile Jacob, multimédia, 1999 – cd rom.
- LES ECOLOGISTES DE L'EUZIERE: *Eduquer à l'environnement en collèges et lycées : enseignement général et agricole*, co-édition Ecologistes de l'Euzière et Agence méditerranéenne de l'environnement, 2000.
- LES ECOLOGISTES DE L'EUZIERE: *Séjours buissonniers : du temps et de l'espace pour des projets d'éducation à l'environnement*, co-édition Ecologistes de l'Euzière et Agence méditerranéenne de l'environnement, 2000.
- RESEAU Ecole et Nature : *Dans la nature*, Catalogue des séjours environnement, publication annuelle.
- REYNET Michel : *Partir en classe d'environnement : guide pratique*, Edité par le CRDP du Limousin, 1997.
- RIOULT Jean et TENNE Yannick : *Classes transplantées : un pari gagné* Editions Nathan Pédagogie, CNDP, 1995. *Partir, la lettre des classes de découverte et d'environnement*, Editée par les PEP.

- SEGUIN Pascal : Apprendre et vivre ailleurs, ensemble, autrement (réussir sa classe de découverte), CRDP de l'académie de Grenoble, 1999.
- SIMONNEAU Laurence : *Les biotechniques à l'école ; un enjeu éducatif pour la formation à la citoyenneté*, Educagri éditions, 1999.
- TRASSARD Jean-Loup : *Une classe de nature*, Edition l'Ecole des Loisirs, 1984
- *Partir en classe de découverte*, CNDP.
- *Partir pour apprendre*, Vers l'éducation nouvelle.
- *Séjours et classes de découverte*, PERRADEAU M., Hachette écoles.
- Quelles règles pour faire voyager les enfants. Revue *Partir*, n°4.
- La responsabilité en classe transplantée. Revue *Partir*, n°5.
- *Ma Planète, Réussir sa classe d'environnement*, hors série n°1, novembre 1997, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et pour l'Homme.
- *Avec le paysage de l'école au collège* – Edité par le CRDP de Toulouse, collection “50 activités...”, 1999.
- *Eduquer à l'environnement et construire sa citoyenneté : concepts et notions clés – collection sciences de la vie et de la terre*, 6^e, CRDP de l'académie d'Amiens.
- *Enseigner l'environnement : colloque national organisé par le SNES* ; Paris les 15 et 16 janvier 1993.
- *Ecocitoyens 3 : un souffle d'avenir, des pylônes en été*, Paris, CNDP, 1996, VHS, 26 mn.

Les dispositifs

- *Les CPIE et le savoir-vert. Guide de propositions pour l'enseignement agricole*, UNCPPIE, 1995.
 - *Itinérance, guide des expositions scientifiques et techniques*, Catalogue d'expositions édité par l'AMCSTI. 1994.
 - *Catalogue des sources de données sur l'environnement*, IFEN, 1995.
- SUPLISSON P. : *Dispositifs contractuels locaux ; le contrat éducatif*

local, au centre des politiques éducatives, Juris associations, n° 234, 1er mars 2001.

- *Guide de l'organisateur d'exposciences*, CIRASTI.
- *Mémento pour créer un club scientifique*, ANSTJ.

Les Guides Régionaux d'éducation à l'environnement - Contact : GRAINE de votre région (voir carnet d'adresses).

- *Eco-école, campagne européenne d'éducation à l'environnement et au développement : manuel technique à l'usage des acteurs locaux*, Fondation Européenne pour l'Education à l'Environnement, 1999.

Méthodes - Démarches

- AMEGAN Samuel : *Pour une pédagogie active et créative* - Presses de l'Université du Québec, 2^e édition 1995.
- BARBIER René : *La recherche action*, Anthropos, 1996.
- BARBIER René : *L'approche transversale*, Anthropos, 1997.
- BERNHARD Jean-Jacques : *Jouer le jeu : pour une nouvelle dimension éducative et sociale*, Editions Nathan Pédagogie, série "Sociologie de l'éducation", 1994.
- BRINGER Jean-Pierre : *Concepts et démarches de l'interprétation*, ATEN, Cahier n°20, 1988.
- BROCH Marc-Henry : *Travailler en équipe à un projet pédagogique*, Chronique Sociale, Erasme, 1999.
- COTTEREAU Dominique : *A l'école des éléments. Ecoformation et classes de mer*, Editions Chronique Sociale, 1994.
- COTTEREAU Dominique (coordination) : *Alterner pour apprendre*, Les Livrets du Réseau Ecole et Nature, 1997.
- COTTEREAU Dominique : *Chemins de l'imaginaire*, Editions de Babio, 34210 La Caunette, 1999.
- DELMAIRE Y. : *Elaborer un plan d'interprétation*, ATEN, Cahier n°25, 1989.
- GIOLITTO Pierre : *Pédagogie de l'environnement*, Editions PUF, collection "L'éducateur", 1982.

- GIORDAN André et COQUIDE-CANTOR Maryline : *L'enseignement scientifique et technique à l'école maternelle*, Z'Éditions, 2000.
- GIORDAN André et VECCHI Gérard de : *L'enseignement scientifique : comment faire pour que ça marche ?* Z'Éditions.
- GIORDAN André : *Apprendre !* Editions Débats/Belin 1998.
- HAINAUT Louis d' : *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Editions Labor, Collection "Éducation 2000", 1980.
- LE MEIGEN Marie-France : *Faites-les réussir : gestion mentale, pédagogie par objectif, évaluation formative*, Editions d'organisation, 1994.
- LES AMIS DE SEVRES n°117 / *La pédagogie différenciée : 1^{re} partie : réponse à la diversité des publics scolaires*, Édité par le Centre International d'études pédagogiques, mars 1985.
- MERMET Laurent : *Stratégies pour la gestion de l'environnement : la nature comme jeu de société ?* L'Harmattan, 1992.
- RESEAU Ecole et Nature : *Eduquer à l'environnement par la pédagogie de projet*, L'Harmattan, 1996.
- RESWEBER J-P. : *Pédagogies nouvelles*, PUF 1988.
- ROSNAY Joël de : *Le macroscop*, Seuil, Collection Points, 1975.
- SAUVAGEOT Marie : *Le recueil de représentation*, Réserves Naturelles de France, 1990. www.reserves-naturelles.org/rnf2.html
- TAYLOR John : *Guide de la simulation et des jeux pour l'Education Relative à l'Environnement*, UNESCO, division de l'Education Relative à l'Environnement.
- *Pour une pédagogie des gestes mentaux de l'apprentissage*, Edition CRDP de Grenoble.
- *Les représentations mentales*, Cahiers pédagogiques n°312, mars 1993. Édité par le CRAP. Vente au détail : Cahiers Pédagogiques, hors série sept. 2000.
- *Les objectifs pédagogiques en formation initiale et continue*, ESF Editeur, 1995.

Approches

- ARMENGAUD Christine : *La Musique verte*, Christine Bonneton Editeur 17, avenue Théophile Gautier, 75016 Paris, 1994.
- COPRAN Pierre et LEMAITRE Pascal : *L'atelier de poésie*, Casterman, 1999.
- CORNELL Joseph : *Vivre la nature avec les enfants*, Editions Jouvence, 1995.
- CORNELL Joseph : *Les joies de la nature*, Editions Jouvence.
- COUDEL Suzan et NOWICKI Nicole : *Balades nature... pour découvrir six concepts écologiques fondamentaux*, CPIE de Franche-Comté (Besançon), 1989 (épuisé).
- ESPINASSOUS Louis : *Pistes... pour la découverte de la nature et de l'environnement*, Editions Milan, premier trimestre 1999.
- ESPINASSOUS Louis : *Émerveillement et découverte de la nature*, Parc National des Pyrénées 59 route de Pau 65000 Tarbes (épuisé).
- JEAN Georges : *Comment faire découvrir la poésie à l'école*, Retz, 1997 (rééd.)
- KIRSCH Laurence : *Surpris de nature : l'éducation à l'environnement en questions*, Vidéo de 27 minutes, diffusé par Les Ecologistes de l'Euzière, 2000.
- LEFEVRE D.N : *Jeux nouveaux*, Editions Le Souffle d'or, 1988.
- LES ALLIGATORS-COMMUNICATEURS : *Comment aménager vos sentiers d'interprétation*, ATEN, Cahier n°16, 1988.
- PROPP Vladimir : *Morphologie du conte*, Points Seuil, 1970.
- RODARI Gianni : *Grammaire de l'imagination*, Rue du monde, 1997 (trad.).
- TURRIAN F. : *Le petit milieu personnel, une approche différente de la nature*, Association Suisse des CEMEA.
- VAQUETTE Philippe : *Le guide de l'éducateur nature*, Le Souffle d'or, 1996.
- *Fiches techniques " Connaître et Protéger la Nature "*, Fédération des CPN.
- *Jouons ensemble : 40 jeux de groupe pour les 6-12 ans...et les autres*, Fichier de jeux coopératifs, Editions Non violence actualité, 1993. www.multimania.com/nva

- *Activités ludiques, sensorielles et naturalistes aux cycles 2 et 3* : 44 fiches pour une éducation à l'environnement, Edité par le CRDP de Franche-Comté, 1999.
- *Méthodologie du plan d'interprétation*. Cahier technique de l'Espace Naturel régional Nord-Pas-de-Calais. Réédition de janvier 2000. Document en libre téléchargement sur Internet : <http://www.enr-lille.com>.
- *La démarche d'interprétation du patrimoine : de la théorie à la pratique*. Cahier technique de l'Espace Naturel régional Nord-Pas-de-Calais. Réédition d'octobre 1999. Document en libre téléchargement sur Internet : <http://www.enr.lille.com>.
- *Pratique de la signalétique d'Interprétation*, ATEN, Cahier n°54, 1996.
- *Faible à l'écrit et à l'oral*, Vidéos sur l'expression écrite. CEP de Florac.
- *Ecrire c'est nature*, Vidéo sur les techniques d'écriture appliquées à l'environnement. CEP de Florac.
- *L'écriture*, Lettre du GRAINE Poitou-Charentes n°14, parution prévue fin 2001.
- *La petite fabrique de littérature*, Collectif 3 tomes, Magnard, 1996.
- *Fichier "Jeux et activités nature"*, Francas, 1994.
- *La sécurité des animations nature : ça se prépare : dossier sécurité*, Valise de la FRAPNA, 1998.

L'évaluation

- BONNIOL Jean-Jacques et VIAL Michel : *Les modèles de l'évaluation*, Editions De Boeck Université, 1997. Réédité en 2000.
- BROCH Marc-Henry et CROS Françoise : *Evaluer le projet de notre organisation* : entreprises, associations, établissements publics : réflexions, méthodes et techniques, Editions Chronique Sociale, 1992.
- CABINET IDE, région Alsace, *L'évaluation de la politique concertée en matière d'éducation à l'environnement*, ARIENA, 2001.
- FIGARI Gérard : *Evaluer : quel référentiel ?* Editions De Boeck Université, 1994.

- GIORDAN André, SOUCHON Christian et CANTOR Maryline : *Evaluer pour innover : musées, médias et écoles*. Z'Editions, 1993.
- HADJI Charles : *L'évaluation des actions éducatives* - Editions PUF.
- PERETTI André de : *L'encyclopédie de l'évaluation en formation et en éducation : guide pratique*, ESF, 1998.
- PERETTI André de : *Diversifier sa pédagogie*. Site internet www.francois.muller.free.fr
- PIQUE Brigitte : *L'évaluation participative de la formation*, Editions Chronique Sociale, 1990
- *L'évaluation, règle du jeu*, ESF, Collection "Pédagogies", 2000.
- *Des mots pour le savoir, évaluation et pédagogie*. Edition Foucher.
- *Approches théoriques et pratiques évaluatives en ErE*. La fondation universitaire du Luxembourg, 1997.
- *L'évaluation*, n° spécial des Cahier Pédagogiques, Edité par le CRAP

Catalogue d'outils pédagogiques

- *Les CPIE et le savoir-vert. Guide de propositions pour l'enseignement agricole*, UNCPIE, 1995
- *Catalogue des sources de données sur l'environnement*, IFEN. Editions Tec et Doc Lavoisier, 2^e édition 1997, <http://www.ifen.fr/cascade/>
- *Inventaire des outils pédagogiques des Réserves Naturelles*, ROUX, I. ATEN, Cahier n°42, 1995.
- *Les outils pédagogiques*, Lettre du GRAINE Poitou-Charentes n°13, novembre 2000.
- *Catalogue des outils pédagogiques sur l'eau, l'environnement, le développement*, RITIMO, publication annuelle.
- *Catalogue du Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute* (FIFO) Outils pédagogiques sur les disciplines naturalistes. Outils en prêt ou à vendre, FIFO publication annuelle.
- *Catalogue Fédération CPN*, La Maison des CPN, 08240 Boul-t-aux-Bois, publication annuelle.
- *Catalogue Nature FRAPNA*, Villeurbanne, service diffusion, publication annuelle.

- *Inventaire des outils pédagogiques du réseau des Réserves Naturelles*, Réserves Naturelles de France, 1995.
- *Catalogue Nature et Pédagogie*, LSPN case postale 4020 Bâle Suisse, publication annuelle.
- *Catalogue Découvrir le monde*, ORCADES, 12 rue des Carmélites 86000 Poitiers, publication annuelle. www.orcades.org
- *Outils éducatifs pour l'environnement, au service des collectivités et des éducateurs en Alsace*, ARIENA, Muttersholtz, 1999.
- *Expositions, catalogues par thèmes*, CID Lille, MNE Lille, janvier 2001.
- *Catalogue des activités pédagogiques club nature 2000/2001*, Lille, 2000.
- *Tableaux de bord* (outils pédagogiques, publications), UNCPPIE, 1999.
- *Inventaire des outils pédagogiques des réserves naturelles*, Quétigny, RNF, 1995,
- *Goutte à goutte ; guide de ressources*, FEED collection Point de terre.
- *Catalogue du matériel pédagogique ; environnement et nord-sud*, Ritimo production ; LFEEP, publication annuelle.
- *L'inventaire : répertoire franco-belge d'outils pour l'éducation à l'environnement*, MNE Lille, 1998.
- *Répertoire d'outils pédagogiques, vivre ou survivre*, Bruxelles, Réseau IDÉE, 1998,
- *Vie quotidienne et citoyenneté : outils pédagogiques pour la formation des adolescents et des adultes*, INC, 1998.

Formation-emploi

- AVENIRS (revue) *L'environnement : emploi et formations*, ONISEP, Paris 1990.
- AVENIRS (revue) *Biologie et sciences de la nature*, ONISEP, Paris 1992.
- AVENIRS (revue) : *Les métiers en plein air : agriculture, environnement, nature, sport*, ONISEP, Paris 1992.

- BARON GIRACCA Sylvia : *Les métiers de l'environnement : de nouvelles formations pour un "avenir vert"*, Paris, PUF, 1998.
- BOISDON Véronique : *Les métiers de l'environnement*, Editions le Monde. Guide Marabout, 1994.
- CHIROT François et GALEY Anne : *Guide des métiers verts*, Sang de la Terre, 1994.
- FENSHAM Peter : *Education environnementale : module pour la formation initiale des professeurs et inspecteurs de sciences du secondaire*, Editions Williard J. Jacobson SD New York.
- LE BLOA Gaëlle, GARANDET Joëlle et GUYETAND Blandine : *Guide des formations aux métiers de l'environnement en région Provence Alpes Côte d'Azur*, Edisud, 1999.
- MABIT Michel : *Les métiers de l'environnement*, Editions Opéra 1993.
- RAFFOUL Michel : *L'environnement*, Collection "Le guide des métiers" - Editions Bayard, Paris 1990.
- RESEAU ECOLE ET NATURE : *Educateur à l'environnement : un métier*, Réseau Ecole et Nature, 2001.
- SAUVAGEOT Marie : *La boîte à outils du formateur : 100 fiches de pédagogie*, Editions d'Organisation, 2000.
- TISSIER Bernard : *Education, formation, environnement*, Economica 1998,
- *L'environnement mode d'emploi : les métiers et les formations de l'environnement*, DIREN Languedoc-Roussillon, Montpellier 1993.
- *Inventaire national des métiers de l'environnement 1992 : dossier de présentation*, DIREN Languedoc-Roussillon, Montpellier 1993.
- *Livre Jaune de la DGER*, Ministère de l'Agriculture. Publication annuelle, consultable dans les centres de documentation des lycées agricoles.
- *Les emplois de l'environnement*, in "Aménagement et nature, regards interdisciplinaires sur l'environnement" n°114, été 1994.
- *Enseignants, chercheurs, formateurs*, n°297 spécial des "Cahiers Pédagogiques". Edition CRAP.
- *Guide de l'environnement : Les formations*, Editions Kirk, 1995.
- *La fonction publique territoriale : la filière animation*, Actualités Sociales Hebdomadaires, n°2070, 8 mai 1998.

- *Référentiel métiers* - DGER - BTS GPN – CNPR.
- *Convention collective de l'animation socioculturelle*, Journal officiel, 28 juin 1988.
- *La formation en éducation à l'environnement*, la lettre de l'Ifrée n°0, mars 1998
- *Formation : les établissements de formation aux métiers de l'environnement*, éditions EDIPOL, 1998.
- *Répertoire métiers, formations, insertion, environnement en Midi-Pyrénées*, Millau, URCPIE, 2000.

Carnet d'adresses

Réseaux territoriaux d'éducation à l'environnement

En 2001 il existe en France vingt réseaux régionaux et six réseaux départementaux d'éducation à l'environnement. Un certain nombre d'entre eux ont choisi l'appellation "GRAINE" (Groupe régional d'animation et d'initiation à l'environnement). Cette appellation n'est pas déposée. Son choix est généralement une manière de signifier l'accord du réseau sur les principes et les objectifs (non formalisés) auxquels souscrivent spontanément ces structures. Sans généralisation abusive, on peut dire qu'adopter l'appellation GRAINE signifie également une certaine proximité avec le Réseau Ecole et Nature, bien qu'aucune relation formelle n'ait encore été établie.

Réseaux régionaux

- **Alsace.** ARIENA, 36 Ehnwihr 67600 Muttersholtz – 03 88 85 11 30 – ariena@wanadoo.fr
- **Aquitaine.** GRAINE, BP 4, 33830 Belin Beliet – 05 56 88 19 07 – graine.aquitaine@educ-envir.org
- **Auvergne.** GRAINE, 1 bis rue Frédéric Brunmurol 63122 Ceyrat – 04 73 61 50 99 – espaces.et.recherches@educ-envir.org
- **Bretagne.** Réseau d'éducation à l'environnement breton (REEB) Daniel Mergez, Ecole St Roch, rue du Muguet 22300 Lannion – 02 96 48 97 99 – REEB@wanadoo.fr
- **Centre.** GRAINE, Ferme de la Gabillière, 41250 Chambord – 02 54 87 68 76 – graine.centre@wanadoo.fr
- **Champagne-Ardenne.** GRAINE, Francine Dautel, 40 rue des Essilards 51100 Reims – 03 26 82 65 59
- **Corse.** GRAINE, J.-M. Vuillamier, Ecole primaire d'Erbalonga, 20222 Brando – 04 95 33 92 11 – ec-el-erbalonga@ac-corse.fr

- **Ile-de-France.** GRAINE, 26 avenue Gounod 91260 Juvisy-sur-Orge – 01 69 24 99 33 – : info@graine-idf.org
- **Languedoc-Roussillon.** GRAINE, Maison de l'Environnement, 16 rue Ferdinand Fabre 34000 Montpellier – 04.67.79.28.55 – graine.languedoc.roussillon@wanadoo.fr
- **Lorraine.** GRAINE, 15 Herbeurepaire, 88490 Lusse – 03 29 51 27 03
- **Midi-Pyrénées.** GRAINE, CPIE du Rouergue, 15 bd de l'Ayrolle, 12100 Millau – 05 65 61 06 57
- **Nord-Pas-de-Calais.** GRAINE Pays du Nord, 23 rue Gosselet, 59000 Lille – 03 20 85 29 93 – graine.nord@educ-envir.org
- **Basse-Normandie.** GRAINE, c/o Myriam Dauphin, Maison polyvalente du Grand Parc 10/18 quartier du Grand Parc 14200 Hérouville Saint Clair – 02 31 95 51 24.
- **Haute-Normandie.** GRAINE, Joël Ouf, 55 rue Louis Ricard 76000 Rouen – 02.35.07.44.54– cardere@club-internet.fr
- **Pays de la Loire.** GRAINE, Maison de la nature, Boulevard de l'Hopital 44240 La Chapelle sur Erdre – 02 40 93 52 27 – grainepays-delaloire@free.fr
- **Picardie.** GRAINE, Pierre Rechenmann, 25 rue du Connétable 60500 Chantilly – 03 44 58 89 76 – prechenman@aol.com
- **Poitou-Charentes.** GRAINE, 97 bis rue Cornet 86000 Poitiers – 05 49 01 64 42 – grainepc@educ-envir.org
- **Provence-Alpes-Côte d'Azur.** GRAINE, Château St Mitre, route d'Eguilles, 13090 Aix-en-Provence – 04 42 20 16 48 – graine.paca@aix.pacwan.net
- **Rhône-Alpes.** GRAINE, Maison de l'environnement, 32 rue Ste Hélène, 69002 Lyon – 04 72 77 19 97 – graine.rhone-alpes@educ-envir.org
- **Réseau Franco-Suisse,** Isabelle Lepeule CPIE du Haut-Doubs, 25 rue de la Gare 25560 Frasne – 03 81 49 82 99 – isabelle.lepeule@educ-envir.org

Réseaux départementaux

05. REE 05 et Écrins, 48 bd Georges Pompidou, 05000 Gap – 04 92 53 60 96 – reseau05@educ-envir.org

26. RDDEE Réseau départemental drômois d'éducation à l'environnement, CPIE Drôme des Collines, MNE, 3 côte des Chapeliers 26100 Romans – 04 75 05 30 22

46. REEL 46 c/o Céline Augier, La Sole 46130 Puybrun – 05 65 10 90 84 – celine.augier@wanadoo.fr

48. REEL 48, Le Village 48400 Rousses – 04 66 44 08 73 – reel48@wanadoo.fr

66. REE EDEN 66 c/o Lucien Couderc, Mas Roussillon 66140 Canet-en-Roussillon – 04 68 73 53 45 – LucienCouderc@aol.com

Organismes cités dans l'ouvrage

ABRET Parc scientifique 22560 Pleumeur-Bodou – 02 96 46 60 50

ADAV (Ateliers Diffusion Audiovisuelle) 41 rue des Envierges 75020 Paris – 01 43 49 10 02

ADCF 182 rue de Tivoli 75011 Paris – 01 55 04 89 00

ADELS 108-110 rue Saint-Maur 75011 Paris – 01 43 55 40 05

ADEME (déchets) 2 square Lafayette 49000 Angers – 02 41 20 41 20

ADEME (énergie-pollution) 27 rue Louis Vicat 75015 Paris – 01 47 65 20 00

ADIS (Association de Diffusion de l'Iconographie Scientifique) 8 rue des Bouleaux 91140 Villebon sur Yvette – 01 60 10 15 40

ADMICAL (Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial) 16 rue Girardon 75018 Paris – 01 42 55 20 01 – www.admical.org

AFEED.(Association Française d'Echange pour l'Environnement et le Développement) 121 avenue Simon Bolivar 75019 Paris – 01 43 14 75 75

AFIE (Association Française des Ingénieurs Ecologues) 61 Rue Hallé 75014 Paris – 01 53 91 06 15

AFIP 2 rue Paul Escudier 75009 Paris – 01 48 74 52 88

AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme) Andrevière 38880 Autrans – 04 76 95 35 08

Agence de l'eau Rhin-Meuse Rozerieulles Route de Lessy BP 19 57160 Moulins-les-Metz – 03 87 34 47 00

AGIEM (Association Générale des Instituteurs d'Écoles Maternelles) 9 rue Méchain 75014 Paris

Allicom les Alligators 67 avenue Gambetta 75020 Paris – 01 43 58 50 57

ALOÏSE 6 rue Emmanuel Pastre 91000 Evry – 01 64 97 82 34

ALPES 13 rue Delandine 69002 Lyon – 04 72 41 64 34 – alpes.formation@acesinternet.com

Alsace Nature 18 rue du 22 novembre 67000 Strasbourg – 03 88 37 07 58 – alsace.nature@free.fr

AMCSTI (Association des Musées et Centres de Culture Scientifique Technique et Industrielle) 36 rue Chabot Charny 21000 Dijon – 03 80 58 98 75 – www.amcsti.org

AME (Agence méditerranéenne de l'environnement) espace république de l'Hôtel de région 20 rue de la République 34000 Montpellier – 04 67 22 80 00 – www.ame-lr.org

ANACEJ (Association Nationale des Conseils Municipaux d'Enfants et de Jeunes) 15 rue Martel 75010 Paris – 01 43 22 22 23

ANEL 41 quai d'Orsay 75017 Paris – 01 44 11 11 70

ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne) 50 Boulevard Maiesherbes 75008 Paris – 01 45 22 15 13

Anneau Nature, perso.club-internet.fr/kranfmag/nature2.html

ANSTJ (Association Nationale Sciences Techniques Jeunesse) 16 place J. Brel 91130 Ris-Orangis – 01 69 02 76 10 – www.anstj.org

ANVAR (Association Nationale de Valorisation de la Recherche) 43 rue de Caumartin 75009 Paris – 01 40 17 83 00

APIEU (Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain) 16 rue Ferdinand Fabre 34000 Montpellier – 04 67 02 11 22

APLF. (Association française des planétariums de langue française) Observatoire de Strasbourg. rue de l'Observatoire 67000 Strasbourg – 03 88 36 12 51

Assemblée des Directeurs des Maisons de la Nature et de l'Environnement Maison départementale du paysage et de l'environnement de Seine et Marne 39 rue Grande 77 250 Moret-sur-Loing

ANPAS (Association Nationale pour la Protection des Animaux Sauvages et du patrimoine naturel) La Plaine 26400 Crest – 04 75 25 10 00

ASPEA. Apartado 4021, 1501 Lisboa codex – (00 351) 217 788 371

ATEN ENSAM, (Atelier Technique des Espaces Naturels. Organisme de formation des personnels des parcs protégés) 2 place Viala 34000 Montpellier – 04 67 04 30.30

Bayard Presse Jeune 3/5 rue Bayard 75008 Paris – 01 44 21 60 00

Bergerie Nationale. Parc du château 78120 Rambouillet – 01 61 08 68 00
- www.eduagri.fr/bergerie.nationale

BEE (Bureau Européen de l'Environnement) 26 rue de la Victoire Boîte 12 B 1060 Bruxelles (Belgique)

Cahiers Pédagogiques 18 passage Robin 44000 Nantes ou 10 rue Chevreul 75011 Paris – 01 43 48 22 30

Campus européen pour l'environnement Centre Méditerranéen de l'Environnement, 41 cours Jean-Jaurès, 84200 Avignon – 04 90 27 08 61

CCSVI (Comité de Coordination du Service Volontaire International. Organisme de l'UNESCO) 1 rue Miollis 75015 Paris – 01 45 68 27 31

CEDENA (Centre de Découverte de la Nature du Parc Naturel régional de Brotonne) Quai Ruelle, 27500 Pont Audemer – 02 32 56 94 87

CEMAGREF.(Centre d'Etude du Machinisme Agricole et du Génie Rural des Eaux et Forêts) Direction de la valorisation et de la communication. Parc Tourvoie BP 44 92160 Antony Cédex 16 – 01 40 96 61 21 – www.cemagref.fr

CEMEA 24 Rue Marc Seguin 75018 Paris – 01 53 26 24 24

CEMPAMA La Cale, BP4 29170 Fouesnant – 02 98 94 40 91

Centre de découverte d'Aubeterre 16390 Aubeterre/Dronne – 05 45 98 50 40

Centre de la mer et des eaux 195 rue Saint-Jacques 75005 Paris – 01 44 32 10 70

CEP (Centre d'Expérimentation Pédagogique) rue Célestin Freinet 48400 Florac – 04 66 65 65 65 – www.educ-envir.org/cep/

CERI (Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'Enseignement)
Même adresse que l'OCDE.

Cercle des Naturalistes de Belgique rue des Ecoles, 21. B-5670 Vierves-sur-Viroin. – 060/39 98. 8

CFEE (Collectif français d'éducation à l'environnement) – www.educ-envir.org/cfee

CFPPA de Vire 2 place du 8 mai 14500 Vire – 02 32 67 84 00

CHAM délégation nationale 5/7 rue Guillemot 75014 Paris – 01 43 35 15 51

Chico Mendès. 132 rue d'Artois 59000 Lille – 03 20 12 85 00

Charente nature impasse Lautrette 16000 Angoulême - 05 45 91 89 70

CIELE (Centre d'Information sur l'Energie et l'Environnement) 96 canal Saint-Martin 35700 Rennes – 02 99 54 42 98

CIN (Centre d'initiation nature) Boult aux Bois 08240 Buzancy – 03 24 30 08 74

CIRADEM (Centre Interdisciplinaire de Recherche et d'Application pour le Développement d'une Education en Milieu de vie) – 514 596 52 88

CIRASTI (Collectif Inter-Associatif pour la culture Scientifique des jeunes) CSI La Halle aux cuirs 75930 Paris Cédex 19 – 01 40 05 81 14 – www.cirasti.org

CISTEM école Kerargaouat, rue Liège, 29200 Brest – 02 98 05 12 04

Cité des sciences et de l'industrie, 30 avenue Corentin Cariou 75 930 Paris cedex 19 – www.cite-sciences.fr

Citéphile Mission écologique urbaine du Grand Lyon, 20 rue du Lac, 69003 Lyon

CNDP (Centre National de Documentation Pédagogique) 77568 Lieusaint Cédex – 01 64 88 46 29, ou 29 rue d'Ulm 75230 Paris Cédex 05 – 01 55 43 60 00

CNL (Centre national du livre) 53 rue de Verneuil 75343 Paris Cédex 07.– 01 49 54 68 68

CNMHS (Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites) 62 rue Saint-Antoine 75004 Paris – 01 44 61 20 00

CNOUS (Centre national des œuvres universitaires) 69 quai d'Orsay 75340 Paris Cédex 07 – 01 44.18.53.00

CNPR (Centre National de Promotion Rurale) Site de Marmilhat, BP 100
63370 Lempdes – 04 73 83 36 00

CNRS (Centre national de recherche scientifique) mission de la communication et de l'information scientifique et technique, 3 rue Michel-Ange
75016 Paris – 01 44 96 40 00

CNREE Bergerie Nationale 78120 Rambouillet – 01 30 88 70 64

CNRTER. ENITA (Centre National de Ressources sur le Tourisme en Espace Rural), Marmilhat 63370 Lempdes – 04 73 98 13 16 – www.cnrter.asso.fr

COFOR (Association nationale des communes forestières) 13 rue du général Bertrand 75007 Paris - 01 45 67 47 98 - fn.cofor@wanadoo.fr

Cotravaux 11 rue de Clichy 75009 Paris – 01 48 74 79 20

Concordia 1 rue de Metz, ou 38 rue du faubourg Saint-Denis 75010 Paris
– 01 45 23 00 23 – www.concordia-association.org

Conseil de l'Europe, service de l'information. Avenue de l'Europe, 67006
Strasbourg cédex – 03 88 41 20 33

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres 36 quai
d'Austerlitz 75013 Paris – 01 44 06 89 00

Conservatoire du littoral, Corderie Royale 17306 Rochefort – 05 46 84
72 50

CPN (Connaître et Protéger la Nature) Boul't-aux-Bois 08240 Buzancy –
03 24 30 21 90

CRAP (Cercle de Recherche et d'Action Pédagogique) 10 rue Chevreul
75011 Paris – 01 43 48 22 30

CRID 14, passage Dubail 75 010 Paris

CSP (Conseil Supérieur de la Pêche) 134 avenue Malakoff 75116 Paris –
01 45 02 20 20

Croq'nature rue Clot de la Hount 65400 Argelès Gazost – 05 62 97 01 00

CSTI (réseau national) Géospace d'Aniane route de la Boissière 34150
Aniane – 04 67 57 41 25

DGER (Direction générale de l'enseignement et de la recherche, Ministère
de l'agriculture) 78 rue de Varenne 75007 Paris – 01 49 55 49 55

Eco-emballages 44 avenue Pompidou 92300 Levallois-Perret – 01 40 89
99 99

Ecologistes de l'Euzière Domaine de Restinclières 34730 Prades-le-Lez – 04 67 59 54 62

Eco-conseil 7 rue Gœthe 67000 Strasbourg – 03 88 60 16 19 – www.eco-conseil.org

Eco-Maires 241 boulevard Saint-Germain 75007 Paris – 01 53 59 58 00

Editions techniques et documentations Lavoisier (vente) – 01 42 65 39 95

Education-environnement 64260 Buzy – 05 59 21 06 60

EEDF (Eclaireurs et éclaireuses de France) 12 place Georges Pompidou 93167 Noisy-le-Grand – 01 48 15 17 66

EFCF (European Federation of City Farms) Neerhodstraat 2, B - 1700 Dilbeek, Belgique – (00 32) 25 69 14 45 – efcf@vgc.be

ENDA (délégation en Europe) 5 rue des Immeubles Industriels, 75011 Paris – 01 44 93 87 40 – enda.del@globenet.org

ENR (Espace Naturel Régional) 17 rue Jean Roisin 59800 Lille – 03 20 12 89 12

Espaces et Recherche Prades 63210 Saint Pierre Roche – 04 73 65 89 36

Espaces Naturels de France Chemin du Crosswald 68190 Ungersheim – 03 89 83 34 10 – enmp.free.fr/enf.htm

Etudes et chantiers 3 rue des Petits Gras 63000 Clermont-Ferrand – 04 73 31 10 74

Familles rurales 7 cité Antin 75009 Paris – 01 44 91 88 88

FCPN (Fédération des Clubs Pour la Nature) La maison des CPN 08240 Boulton-aux-Bois – 03 24 30 21 90

FECOF 13 rue du Général Bertrand 75007 Paris – 01 45 67 29 11

Fédération Mondiale des Associations Centres et Clubs UNESCO 1 rue Miollis 75732 Paris Cédex 15 – 01 45 68 28 19

FEED (Fondation Européenne pour l'Education à l'Environnement) 6 avenue du Maine 75015 Paris – 01 45 49 40 50 – www.feee.org

FEMS (Fédération des Ecomusées et Musées de Société) 4 square Castau 25031 Besançon cédex – 03 81 61 63 37

FFMJC (Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture) 15 rue La Condamine 75017 Paris – 01 44 69 82 25

FFNE (Fonds Français pour la Nature et l'Environnement) 15 avenue Ségur 75007 Paris – 01 53 59 50 00 – www.ffne.asso.fr

FGPEP (Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public) 108 avenue Ledru-Rollin 75011 Paris – 01 43 14 83 83

FIFO Distribution 16 bis rue de Saint Maixent, résidence La Fontaine 79340 Ménagoutte – 05 49 69 97 10

FJPN (Fédération des Jeunes pour la Nature) Maison de la nature, BP 18 42740 Saint Paul en Jarez – 04 77 73 25 74

FNCAUE (Fédération Nationale des CAUE) 20 rue du commandant René Mouchotte 75014 Paris – 01 43 22 07 82

FN CIVAM (Fédération Nationale des Centres d'Information et de Vulgarisation pour l'Agriculture et le Milieu Rural) 140 rue Chevaleret 75013 Paris – 01 44 06 72 50

FNE (France nature environnement) Maison de Chevreul, 57 rue Cuvier 75231 Paris cédex 05 – 01 43 36 79 95 - www.france-nature-environnement.org

FNFR (Fédération Nationale des Foyers Ruraux) 1 rue Sainte-Lucie 75015 Paris – 01 45 78 01 78

FNMR (Fédération nationale des maires ruraux) 20 rue de la Part-Dieu BP 314, 69406 Lyon cédex 03 – 01 72 61 77 20

FOL 01 (Fédération des œuvres laïques) 01260 Le Grand Abergement – 04 79 87 68 08

FOL 88 4 quai des Bons Enfants 88000 Epinal – 03 29 69 64 64

Fondation Bernard Van Leer P.O. Box 82334 2508 FH La Haye (NL) – 31 70 350 2373

Fondation de France 40 avenue Hoche 75008 Paris – 01 44 21 31 00

Fondation Nature & Découvertes 1 avenue de l'Europe 78117 Toussus le Noble – 01 39 56 01 47

Fondation Nature & Patrimoine 28 rue du Général Leclerc 93360 Neuilly Plaisance – 01 43 00 12 80

Fondation Nicolas Hulot 52 Bd Malesherbes 75008 Paris – 01 44 90 83 03

Fondation pour le progrès de l'homme (France) 38 rue Saint Sabin 75011 Paris – 01 43 57 44 22

Fondation Yves Rocher la croix des Archers 56200 La Gacilly – 02 99 08 28 38

Fondation Générale des Eaux 42 avenue de Friedland 75038 Paris cedex 08 – 01 71 71 16 16

FONJEP (Fond de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire) 51 rue de l'Amiral Mouchez 75013 Paris – 01 43 13 10 30

FPNRF (Fédération des Parcs naturels régionaux de France) 4 rue de Stockholm 75008 Paris – 01 44 90 86 20

Franças 10/14 rue Tolain 75020 Paris – 01 44 64 21 00

FRAPNA région (Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature) 19 rue Jean Bourgey 69625 Villeurbanne – 04 78 85 98 98 – www.frapna.org

FRAPNA Haute-Savoie 58 avenue de Genève 74000 Annecy – 04 50 67 37 34

FRAPNA Isère 5 place Bir-Hakeim 38000 Grenoble – 04 76 42 64 08

GFEN (Groupe Français d'Education Nouvelle) 6 avenue Spinoza 94200 Ivry sur Seine – 01 46 72 53 17

GIFAE (Groupement International des Fermes d'Animation Educatives) La ferme des Vallées 16 190 St Amand de Montmoreau – 05 45 60 28 86

Globenet 21 boulevard de Grenelle 75015 Paris – 01 45 78 34 07 – globenet@globenet.org

GRAINE (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et l'Environnement) Voir Liste des adresses des réseaux territoriaux d'éducation à l'environnement, page 344.

GreenNet 74-77 White Lion Street, Islington, London N19PF UK 0845 11 – www.gn.apc.org

GRETA Alpes Dauphiné. 178 impasse du Camp d'Ambel, BP 71 38250 Villard de Lans – 04 76 95 97 88

Harambee Centre Cambridge UK 0223-358116 – sa90@dial.pipex.com

IBISCUS 1 bis rue du Havre 75008 Paris – direct@ibiscus.fr

ICEM (Institut Coopératif de l'Ecole Moderne) 18 rue Sarrazin 44000 Nantes – 02 40 89 47 50 – pedagogie.freinet@wanadoo.fr

ICS (Institut du Cinéma Scientifique) 143 boulevard Lefebvre 75015 Paris – 01 42 50 35 51

IDF (Institut pour le Développement Forestier) 23 avenue Bosquet 75007 Paris – 01 40 62 22 80

IDée (Information et Diffusion en éducation à l'environnement) 47 rue des Eglises B-1000 Bruxelles – 02 286 95 70 – www.reseau-idee.be

IFAD Institut 18 avenue de Maurin, 34000 Montpellier – 04 99 13 30 50

IFEN (Institut Français de l'Environnement) 61 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans. – 02 38 79 78 78

IFREE (Institut de Formation et de Recherche en éducation à l'environnement) Forêt de Chizé, 79360 Villiers en Bois – 05 49 09 64 92 – ifree@educ-envir.com

INC (Institut National de la Consommation) Pédagothèque 80 rue Lecourbe 75015 Paris – 01 45 66 20 20

INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire) 9-11 rue Paul Leplat 78160 Marly-le-Roy – 01 39 17 27 02

INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) (Direction Permanente à l'Environnement) 147 rue de l'Université 75338 Paris Cédex 07 – 01 42 75 90 00

INRA (centre de ressources) Route de Saint-Cyr 78000 Versailles – 01 30 83 33 87

INSEP (Institut National du Sport et de l'Éducation Physique) 11 avenue Trembaly 75012 Paris – 0141 74 41 00

Inspection Générale des Musées d'Histoire Naturelle 57 rue Cuvier 75005 Paris – 01 40 79 30 00

IRD (Institut de recherche pour le développement) 213 rue Lafayette 75480 Paris cedex 10 – 01 48 03 77 77 – www.ird.fr

Jeunesse et Reconstruction 10 rue de Trévisse 75009 Paris – 01 47 70 15 88

JNE (Journalistes et écrivains pour la Nature et l'Environnement) 38 rue Croix des Petits Champs 75001 Paris – 01 40 15 09 08

JPA (Jeunesse au Plein Air) 21 rue d'Artois 75008 Paris – 01 44 95 81 20

La planète a besoin de nous Michel Giran 89 rue Pouchet 75017 Paris

Le Mât Eco-village du Vieil-Audon 07120 Balazuc – 04 75 37 73 80

Léo Lagrange 12 cité Malesherbes 75009 Paris

LDES Route de Drize 9. CH - 1227 Carouge (Genève) – (+4122) 705 90 14

Les Amis de la Terre, 213 rue Jules Ferry 93100 Montreuil – 01 48 51 32 22 – France@amisdelaterre.org

Ligue de l'enseignement 3 rue Récamier 75341 Paris Cédex 07 – 01 43 58 97 46

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) La corderie royale BP 263 17305 Rochefort sur mer cédex – 05 46 82 12 34 – www.lpo-birdlife.asso.fr

Lions Club International 295 rue Saint Jacques 75005 Paris – 01 46 34 14 10

MAAC Poitiers (Mission Académique d'Action Culturelle) – 05 49 54 72 91

Maison de l'UNESCO 1 rue Miollis 75015 Paris – 01 45 68 27 31

Milan éditions 300 rue Léon Joulin 31101 Toulouse cédex 100 – 05 61 76 64 64

Maison de la nature de Boulogne Parc de l'île Saint Germain 92130 Boulogne Billancourt – 01 55 95 80 70

Maison de la Nature et de l'Environnement de Lille 23 rue Gosselet 59000 Lille – www.mnelille.free.fr

MILSET – www.milset.org

Ministère de l'Agriculture 78 rue de Varenne 75007 Paris – 01 49 55 49 55

Ministère de la Culture 3 rue Valois 75001 Paris – 01 40 15 80 00

Ministère de l'Education nationale 110 rue de Grenelle 75007 Paris – 01 49 55 10 10

Ministère de l'Environnement 20 avenue Ségur 75007 Paris – 01 42 19 20 21

Ministère de l'Environnement, Muséum national d'histoire naturelle, 36 rue Geoffroy Saint Hilaire 75005 Paris – www.mnhn.fr

Ministère de l'Environnement, Direction de l'eau 100 avenue de Suffren 75015 Paris

Ministère de la Jeunesse et des Sports 78 rue O. de Serre 75015 Paris – 01 40 45 90 00 – www.jeunesse-sports.gouv.fr

Ministère de la Recherche 1 rue Descartes 75005 Paris – 01 46 34 31 45

Ministère de l'Emploi et de la solidarité 127 quai de Grenelle 75007 Paris – 01 45 78 45 78 - www.travail.gouv.fr

MRERS (Mouvement des Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs) 3 bis cours Blaise Pascal, 91002 Evry – 01 60 79 10 11

Natur-naute - natur-naute@egroups.fr

Observatoire de l'environnement littoral et marin Le riverside, quai Giard, 62930 Wimereux – 03 21 87 69 00

OCCE (Office Central de Coopération à l'Ecole) 101 bis rue Ranelagh 75016 Paris – 01 44 14 93 30

OCDE (publications) (Organisation de Coopération et de Développement Economique) 2 rue André Pascal 75016 Paris – 01 45 24 82 00

OFAJ (Office Franco Allemand pour la Jeunesse) 51 rue de l'Amiral Mouchez 75013 Paris - 01 40 78 18 18 - www.dfjw.org

OFQJ (Office Franco Québécois pour la Jeunesse) 11 passage aqueduc 93200 Saint Denis – 01 42 43 66 87

ONC (Office National de la Chasse) - doc. scientifique 5 r Saint Thibault 78160 Auffargis – 01 30 46 60 00

ONC, secrétariat national – 01 44 15 17 17

ONF (Office National des Forêts) 2 avenue Saint Mandé 75012 Paris – 01 40 19 58 00

ONISEP (Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions) 168 boulevard Montparnasse 75014 Paris – 01 43 35 15 98

OPIE (Office pour l'Information Eco-entomologique) La Minière. Domaine INRA BP30 78041 Guyancourt cédex – 01 30 83 36 58

Orcades 12 rue des Carmélites 86000 Poitiers – 05 49 41 49 11

OREE (Association des entreprises et collectivités : partenaires pour l'environnement) 42 rue du faubourg Poissonnière 75010 Paris - 01 48 24 04 00

Parc National des Pyrénées 59 route de Pau 65000 Tarbes – 05 62 44 36 60

Parcs Naturels Régionaux de France (fédération) 4 rue de Stockholm, 75008 Paris – 01 44 90 86 20

Petits Débrouillards CSI la Halle aux Cuirs, 75930 Paris – 01 40 05 75 57 – www.lespetitsdebrouillards.org

Index

- PEMF** (Publications de l'Ecole Moderne Française) Zac Argile, avenue Quiera 06370 Mouans-Sartoux – 04 92 92 17 57
- Peuple et culture** 108-110 rue Saint Maur 75011 Paris – 01 49 29 42 80 – www.peuple.et.culture.org
- Planet Society UNESCO Patricom** 1 rue Miollis 75732 Paris Cédex 15 – Fax 01 45 66 06 62
- POLIS.** Réseau International en Education à l'Environnement. BP 4, 84100 Ermoupolis, Syros, Grèce – 30 281 87 804 – polis@otenet.gr
- PROMOFAF** 9 rue Maryse Hiltz 92309 Levallois Perret – 01 49 68 10 10
- Récréaferme** 4 rue Paul Martin 34000 Montpellier – 04 67 52 30 21
- Rempart** 1 rue des Guillemites 75004 Paris – 01 42 71 96 55
- Réseau Portugais d'Education à l'Environnement.** Parque biológico Municipal, Avintes 4400 Vila Nova de Gaia, Portugal - 00 351 2 78 25 727
- Réseau** **Tourisme.**
www.cnrter.asso.fr
- Reserves Naturelles de France** 3 rue la Forge 21800 Quétigny – 03 80 48 91 00 – www.reserves-naturelles.org
- RITIMO,** (Réseau d'Information Tiers Monde) 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris – 01 44 64 74 14 - www.ritimo.org
- RMN** (Réunion des Musées Nationaux) 49 rue Etienne Marcel 75039 Paris Cédex 01 – 01 40 13 48 00
- Rotary Club** 40 Bd Emile Augier 75116 Paris – 01 45 04 14 44
- SAGA** (Société Amicale des Géologues Amateurs), Muséum National d'Histoire Naturelle 55 rue de Buffon 75005 Paris
- SANDRE** (Syndicat d'Administration Nationale des Données Relatives à l'Eau) Office International de l'eau 15 rue Edouard Chamberland 87065 Limoges cédex – 05 55 11 47 90
- SEOF** Muséum National d'Histoire Naturelle, laboratoire d'écologie générale 4 avenue du petit château, 91800 Brunoy – 01 60 47 92 00
- Sitelle** rue des jardins 38710 Mens – 04 76 34 65 55
- SBF** (Société Batrachologique de France) Laboratoire de zoologie. faculté des sciences 13 rue de Toul 59046 Lille cédex – 03 28 38 42 28
- SEPNB** 186 rue Anatole France 29200 Brest – 02 98 49 07 18 –

www.bretagne-vivante.asso.fr

SFEPM 57 rue Cuvier 75231 Paris
cedex 05 – 01 40 37 36 46

SFO (Société Française
d'Orchidophilie) 17 quai de Seine
75019 Paris – 01 40 37 36 46

SHF (Société Herpétologique de
France) Université de Paris VII 2
place Jussieu 75005 Paris

SNPN (Société Nationale de
Protection de la Nature) 9 rue Cels
75014 Paris – 01 43 20 15 39

**Station biologique de la Tour du
Valat**, Le Sambuc 13200 Arles –
www.tour-du-valat.com

UBAPAR (Union Bretonne Pour
l'Animation des Pays Ruraux) St
colombier, 56250 St Nolff – 02 97
45 47 14

UCPA (Union Nationale des
Centres de Plein Air) Rue de
Tournezy 77590 Bois-le-Roy – 01
64 81 33 16

UFCV (Union Française des
Centres de Vacances) 10 quai
Charente 75019 Paris – 01 44 72 14
14

UICN (Union Internationale pour la
Conservation de la Nature), rue
Mauverney 28, 1196 Gland Suisse –
mail@uicn.org

UNCPIE (Union Nationale des
Centres permanents d'Initiation à
l'Environnement) 26 rue Beaubourg
75003 Paris – 01 44 61 75 35

UNESCO (United Nations
Educational, Scientific and Cultural
Organization) programme interna-

tional d'éducation à l'environne-
ment. Christian Souchon, UF de
didactique des disciplines, universi-
té de Paris VII, tour 45-46 1er étage,
2 place Jussieu 75251 Paris cédex
05

UNIFORMATION 43 boulevard
Diderot, 75012 Paris – 01 53 02 13
13

**Union des Conservateurs
d'Aquariums, Aquarium tropical**
de Nancy 34 rue Sainte-Catherine
54000 Nancy – 03 83 32 99 97 –
www.multimania.com/aquafrcce/uca.
html

UNIREG (Union des Fédérations
Régionales des Maisons des jeunes
et de la culture) 168 bis rue Cardinet
75017 Paris – 01 44 85 29 60

URCPIE Franche Comté Maison de
la nature 39140 Arlay – 03 84 85 18
00

Viroin-val, centre Marie-Victorin
21 rue des écoles 6383
Vierves/viroin (B) – 060 39 98 78

WWF international, avenue du
Mont Blanc, 1196 Gland, Suisse

WWF France, 188 rue de la
Roquette 75011 Paris – 01 55 25 84
84 – sitivo@wwfnet.org

Abréviations à connaître

*Voici une série de
sigles souvent utilisés*

en éducation à l'environnement. Reportez-vous également au carnet d'adresses qui décline les acronymes des structures.

AJS. Agence jeunesse pour l'Europe (voir INJEP)

ANPE. Agence nationale pour l'emploi

APIEU. Atelier permanent d'initiation à l'environnement urbain

APIPE. Actions pédagogiques intégrées au projet d'école.

BAPAAT. Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien.

BEATEP. Brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire.

BEE. Bureau européen de l'environnement

BEP. Brevet d'enseignement professionnel

BPJEPS. Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

BOEN. Bulletin officiel de l'Education nationale. Se trouve dans tous les CRDP.

BT. Bibliothèque du travail. Publication PEMF.

BTS. Brevet de technicien supérieur.

CAP. Certificat d'aptitude professionnelle.

CAT. Centre d'aide par le travail.

CAUE. Conseil en architecture, urbanisme et environnement.

CDDP. Centre départemental de documentation pédagogique

CDT. Conseil départemental du tourisme

CEL. Contrats éducatifs locaux.

CFPPA. Centre de formation professionnelle et de promotion agricole. Etablissement du ministère de l'Agriculture.

CLSH. Centre de loisir sans hébergement

CNPR. Centre national de promotion rurale

CNRTER. Centre national de ressources sur le tourisme en espace rural

CPIE. Centre permanent d'initiation à l'environnement. Label décerné par l'UNCPIE aux structures d'éducation à l'environnement.

CPN. Connaître et protéger la nature. Club nature pour enfants.

CRDP. Centre régional de documentation pédagogique

CRT. Conseil régional du tourisme

CSTE. Culture scientifique et technique

CTP. Conseiller technique et pédagogique de Jeunesse et Sports.

CVL. Centre de vacances et de loisir

DAAC. Délégué académique à

- l'éducation artistique et culturelle.
- DDJS.** Direction départementale de la Jeunesse et des Sports.
- DEA.** Diplôme d'études approfondies
- DEUG.** Diplôme d'études universitaires générales.
- DEDPAD.** Diplôme d'état de directeur du projet d'animation et développement
- DIREN.** Direction régionale de l'environnement. Antenne régionale du ministère de l'Environnement.
- DRAC.** Direction régionale des affaires culturelles. Antenne régionale du ministère de la Culture.
- DRAF.** Direction régionale de l'agriculture et de la forêt. Antenne régionale du ministère de l'Agriculture.
- DRIRE.** Direction régionale de l'Industrie et de la Recherche.
- DRJS.** Direction régionale de la Jeunesse et des Sports
- DRRT.** Délégation régionale Recherche et Technologie. Antenne régionale du ministère de la Recherche.
- DUA.** Diplôme universitaire d'animation
- EE.** Education à l'environnement
- EN.** Ministère de l'Education nationale
- ENF.** Espaces naturels de France
- ENSI.** Environment and School Initiatives. Correspond en France à l'opération "Action de l'école en faveur de l'environnement", portée par l'OCDE - CERI
- EPCI.** Etablissement public de coopération intercommunale.
- ERE.** Education relative à l'environnement.
- DATAR.** Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
- FFNE.** Fonds français pour la nature et l'environnement
- FGPEP.** Fédération générale des pupilles de l'enseignement public
- FIQV.** Fonds interministériel pour la qualité de la vie
- FONJEP.** Fond de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
- FNDVA.** Fonds national de développement de la vie associative
- FNCIVAM.** Fédération nationale des centres d'information et de vulgarisation pour l'agriculture et le milieu rural
- GAQ.** Gestes au quotidien (réunissant les programmes pédagogiques *Rouletaboule* et *Ricochets*)
- GRAF** Groupes régionaux d'action et de formation
- GRAINE.** Groupement régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement. Réseaux régionaux des structures et individus impliqués dans l'éducation à l'environnement, travaillant en rapproche-

ment avec le Réseau Ecole et Nature.

IA. Inspecteur d'académie, c'est-à-dire directeur des services départementaux de l'Education nationale

IEN. Inspecteur d'Education nationale

J&S. Jeunesse et Sports.

LEGTA. Lycée d'enseignement général et technologique agricole

MAAC. Mission académique d'action culturelle

MAFPEN. Mission académique de formation des personnels de l'Education nationale.

MATE. Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement.

MJC. Maison des jeunes et de la culture.

PAF. Plan académique de formation. Dispositif de formation continue pour les professeurs de collège et de lycées.

PDF. Plan départemental de formation. Dispositif de formation continue pour les professeurs d'école et instituteurs.

PEMF. Publications de l'école moderne française.

PNF. Plan national de formation. Dispositif de formation continue des inspecteurs et formateurs de l'éducation nationale.

POS. Plan d'occupation des sols

PRAF. Programme régional d'actions de formation.

RNF. Réserves naturelles de France.

SIVU. Syndicat intercommunal à vocation unique.

SMIG. Salaire minimum interprofessionnel garanti.

SRFD. Service régional de la formation et du développement, en quelque sorte le «rectorat» du ministère de l'Agriculture.

UFC. Union fédérale des consommateurs. Association de défense du consommateur.

UICN. Union mondiale pour la nature.

ZEP. Zone d'éducation prioritaire.

ZNIEFF. Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique ou floristique.

1 Animation : 18, 156, 158, 190, 217, 283-284, 296
 1000 défis pour ma planète : 200, 319
 Animation de réseaux : 298

3 ANSTJ : 85
 ANU : 113
 ANVAR : 56, 152, 319

A APIEU : 28, 82
 A l'école de la forêt : 319
 Abréviations : 362
 APPN : 273
 Académie : 52
 Approches : 243
 Accueil paysan : 90
 Aquarium : 95, 268
 Acteurs : 42
 Arboretum : 129, 268
 Action 21 (ou Agenda 21): 134, 307
 Arbre : 128, 199, 319, 327
 Action de l'école en faveur de l'environnement : 203
 Archéologie : 26, 322
 ADEME : 25, 48, 349
 ARION : 75
 Adresses : 347
 AROEVEN : 101
 AFEED : 349
 Art : 173, 178, 240, 249, 326
 Agence de l'eau : 48, 199, 321
 ASPEA : 113
 AGIEM : 103, 350
 ASSEM : 85
 Agriculture : 28, 56, 89, 285
 Association : 42, 60, 70, 78, 79, 80, 293
 Aide aux jeunes pour l'innovation technologique (AJIT) : 56, 319
 Association de protection de la nature : 66, 86
 Aide technique et financière : 319
 Association d'éducation populaire : 84, 97, 208, 300
 Air : 25, 46
 Association naturaliste : 94, 293, 299
 Allons planter l'Europe : 114
 ASSOTEL : 81
 ALOISE : 85
 Atelier de pratique artistique et culturelle : 178, 319
 AMCSTI : 84, 350
 Atelier du patrimoine : 319
 animateur : 130, 182, 276, 293, 295

Atelier environnement : 320
 Atelier scientifique et technique : 52, 55, 170, 175
 ATEN : 49, 241
 Audiovisuel : 79, 259
 Assises nationales de l'EE : 61, 136

B

BAFA : 85, 98, 185, 280, 300
 BAFD : 98, 280
 BAPAAT : 99, 275, 281, 300
 BASE : 280
 Base de données : 11, 148, 165, 166, 257
 BEATEP : 37, 61, 88, 90, 98, 100, 196, 275, 281, 282, 283
 BEE : 76
 Belgrade (charte de) : 132
 Bénévolat : 150, 151, 288
 Bibliographie : 332
 Biodiversité : 24, 98, 134, 165
 Bruit : 26, 48, 66, 98, 297
 BTS : 18, 285
 Budget : 149
 But : 154

C

CAAC : 53
 Cahiers pédagogiques : 102
 Camp nature : 161
 Campagne européenne du drapeau bleu : 114
 Campus européen de l'environnement : 201
 Caretakers for environment : 113, 204
 Cartographie : 56, 291
 Catalogue : 46, 57, 86, 92, 108, 209, 256-257, 278, 279, 290
 CAUE : 73, 94
 CCSTI : 84
 CDDP : 55, 195, 257
 CD-ROM : 260
 CDT (conseil départemental du tourisme) : 73
 CEC (Contrat emploi consolidé) : 64, 288, 295
 CEE : 75, 313
 CEL (Contrats éducatifs locaux) : 35, 83, 170, 175, 191, 320
 CEMAGREF : 57, 257
 CEMEA : 98
 CEMPAMA : 58, 109, 257
 Centre d'accueil : 91
 Centre national du livre (CNL) : 63, 152, 320
 CEP : 58, 109, 257, 286
 Cercle de recherche et d'action pédagogique (CRAP) : 102
 CERI : 203
 CES (Contrat emploi solidarité) : 64, 288, 295
 CEZ : 58
 CFPPA : 57, 76, 88, 257, 286

Chantier de jeunes : 95	CNMHS : 63
Charte intercommunale : 300	CNPR : 57
Chico Mendès : 199	CNRS : 56
CIRASTI : 84, 99, 200, 201, 322, 327	CNRTER : voir tourisme
CISTEM : 85	Collectivités territoriales : 65, 103, 300
Citéphile : 28, 62	COMMET : 75
Classe culturelle d'initiation artistique ou du patrimoine : 63, 173, 178, 179	Commune : 66, 321
Classe de découverte : 177, 224	Connaître et protéger la nature (CPN) : 82
Classe d'eau : 321	Conseil municipal d'enfants : 67
Classe d'environnement : 177, 224	Conseiller pédagogique : 54, 194
Classe transplantée : 177, 183	Conseiller technique et pédagogique (CTP) : 59, 62
Clean Up the World : 198	Conservatoire botanique : 88
Club nature : 35, 127, 224	Conservatoire des sites : 87
Clubs de l'UNESCO : 96	Conservatoire du littoral et des rivages lacustres : 47, 56, 308
CNDP : 55, 78, 257, 311	

Corrections, ajouts

Merci d'utiliser cette page pour nous faire part de vos remarques et propositions d'évolution pour l'édition suivante de ce guide.

NOM, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Vos commentaires

Fiche à renvoyer à : Réseau Ecole et Nature, secteur « valorisation des ressources », 1 place Paul Comte, 48400 Florac. 04 66 45 02 97. sandrine.gillet@ecole-et-nature.org

Merci !!!

Coordination

Gabrielle Bouquet et Christine Vaufrey

Historique des éditions

1995 : 500 exemplaires

1996 (janv) : 1000 exemplaires

1996 (déc) : 2000 exemplaires

1999 : 3000 exemplaires

Publication réalisée avec l'aide de :

La Fondation Nature & Découverte

Le ministère de l'Environnement

Le ministère de l'Education nationale

Le ministère de l'Agriculture

Le ministère de la Jeunesse et des Sports

Le secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire

Contact

Réseau Ecole et Nature

16 rue Ferdinand Fabre 34090 Montpellier

tél. 04 67 02 25 70 fax 04 67 72 45 00

www.ecole-et-nature.org

Consommation : 25, 39, 48, 92, 192, 216, 231
Conte : 247, 266
Contrat de pays : 73
Convention collective de l'animation : 281, 295
CPIE : 41, 72, 81, 120, 155, 178, 182, 241, 284, 299, 301
CRDP : 55, 195, 257, 311
CREPSC : 102
CRPF : 59
CSP (Conseil supérieur de la pêche) : 49
Culture Action : 321
Centre de ressources : 49, 57, 256, 257
Collectif français de l'éducation à l'environnement (CFEE) : 85, 136, 137, 328, 352

D

Danse : 174, 240, 321
DDAF : 57
Déchets : 25, 29, 38, 46, 48, 57, 66 86, 92, 98, 108, 117, 121, 123, 173, 198, 202, 231
Déclaration de Montréal : 134
DEFA : 61, 283
DEFI Jeunes : 322
Demain le monde : 204, 322
Demandeur d'emploi : 287, 289, 294
Département : 73
Développement durable : 15, 20, 22, 31, 43, 47, 58, 85, 86, 93, 106, 108, 130, 134, 135, 162, 204, 229, 242
DG XI : 76, 152
DIREN : 45, 200

Dispositif d'aide aux projets : 169, 197, 319

DRAC : 63, 199

DRAF : 57, 151

DRIRE : 46

DRRT : 55, 151, 199, 326

DRTEFP : 65

E

Eau : 25, 44, 48, 57, 77, 92, , 98, 108, 111, 115, 121, 126, 173, 199

Eco-citoyenneté : 29, 37, 67, 227

Eco-écoles : 99, 114, 202, 322

Eco-emballage : 121, 123

Eco-interprète : 284

Ecole : 50, 67, 168

Ecole et Nature : 9, 20, 82, 103, 107, 108, 225, 259, 264, 278

Ecomusée : 72, 96, 265, 267, 299

Ecriture : 161, 184, 249, 273

Education & Devenir : 102

Education nationale : 49, 168, 280, 290, 307

Education populaire : 61, 80, 97

Edumédia : 124

EEDF : 99

Emploi : 60, 64, 108, 264, 279, 287, 293, 322

Emploi jeune : 295, 322

Encre Verte : 52, 108, 208, 273

Energie : 25, 48, 84, 85, 92, 322

Enseignement agricole : 57, 109, 151, 285, 290

ENSI : 203

Entreprises : 116

EPCI (Etablissement de coopération intercommunale) : 68

Espace naturel : 45, 49, 58, 67, 69, 73, 87, 126, 244, 285, 324

Etudes et chantiers : 96

Europe : 75, 78, 114, 152, 166, 201, 325

Evaluation : 133, 141, 144, 155, 158, 211, 235, 271

Exposciences : 55, 83, 98, 147, 200, 322

Exposition : 46, 72, 84, 93, 96, 195, 206, 257, 265

F

FAI (Fonds d'aide à l'innovation) :
324

FAS : 324

Faune : 24, 46, 72, 267

FEEE : 76, 114, 201, 322

FEMS : 97

FEOGA : 76

Fermes pédagogiques : 28, 58, 62, 88, 268, 299

Film : 55, 259

Financier (montage) : 149, 319

FIQV : 322

Flore : 24, 46, 72, 267

FNDVA : 288, 323

FNFR : 99

FOL : 99

Fondations : 125, 323

Fonds de gestion de l'espace rural : 324

Fonds français pour la nature et l'environnement : 122, 325

FONJEP : 296, 324

Forêt : 25, 27, 57, 58, 110, 129, 319

Formations : 33, 37, 48, 50, 56, 58, 62, 64, 74, 81, 85, 88, 97, 106, 108,
129, 196, 239, 275, 276

Francas : 98

FRAPNA : 87

G

Gestes au quotidien : 111, 121, 126

Gestion mentale : 251

GFEN (Groupe français d'éducation nouvelle) : 101

GIFAE : 89

GLOBE : 204

GRAF : 290

GRAINE : 82, 106, 155, 208, 257, 305, 347

Guide-nature : 279

I

ICEM : 102

IDée : 113

IFEN : 46

IFREMER : 56, 78

Informatique : 260

Insecte : 259, 271

Insertion : 38, 40, 83

Inspecteur de l'Education nationale (IEN) : 53, 185

Inspecteur pédagogique régional (IPR) : 53

Inspection académique (IA) : 53, 185, 319, 320, 321, 324, 326

International : 75, 201

Internet : 258

Interprétation : 49, 120, 229, 241, 285

J

Jardin botanique ; 268

Jeunes pour la Nature : 82, 198, 204

Jeunes pour l'Europe : 75, 202
Jeunes reporters pour l'environnement : 114, 201
Jeunesse au plein-air · (JPA) : 61, 101
Jeux : 98, 205, 245, 249, 260, 265, 266, 313
Journalistes pour la nature et l'écologie (JNE) : 208
Journée mondiale de l'ONU : 203
Journées de l'eau : 199

L

Label : 81, 90, 110, 148, 197, 200, 202
Le monde reste à faire : 79, 204
Léo Lagrange : 100
Ligue de l'Enseignement : 110, 202, 322
Lions CLub International : 129
Logiciel : 261
LPO : 87

M

MAAC : 53, 174, 178, 319
Maison de la nature et de l'environnement (MNE) ; 39, 94, 199, 257
Maternelle : 89, 102, 200, 237, 259, 313
Média : 207
Méthodes pédagogiques : 155, 217, 223
MILSET : 83, 201
Ministères : 43
Minitel : 95, 102, 258, 261
MJC : 36, 101
Mois saisonniers : 296, 325
Monde rural : 28
Musées : 46, 63, 85, 95, 96, 150, 241, 265, 267, 299

N

Nettoyez le monde : 204

Nettoyons la nature : 198

O

Objectifs : 20, 22, 59, 92, 131, 137, 154

OCCE : 102, 121

OFAJ : 202, 325

Office national des forêts (ONF) : 58, 70

OFMJ : 202

ONC : 47

ONU : 79, 203

Orcades : 164

Outils pédagogiques : 48, 59, 72, 85, 98, 110-111, 121, 123, 124, 144, 154, 165, 205, 265, 269, 343

P

PAE (Projet d'action éducative) : 51, 54, 169, 326

Parc national : 49, 299, 308

Parc naturel régional : 71, 265, 299

Partenariat : 62, 119, 143, 163, 193, 312

Patrimoine : 26, 45, 61, 63, 69, 71, 95, 127, 170, 178, 199, 267, 269, 307, 315, 319

Pays : 69

Paysage : 25, 28, 44, 69, 71, 120, 191, 307, 314, 316, 319

Pédagogie : 17, 24, 26, 54, 101, 159, 235

Petits débrouillards : 85

Peuple et culture : 88

Photographie : 174, 265

Plan de développement rural : 326

Planet Society : 79, 204

Planet'ErE : 34, 48, 80, 85, 108, 112, 134, 138

Planification du temps : 153, 157
Plate-forme pour un monde responsable et solidaire : 128
Plein-air : 268, 273, 315
PNUE : 80
Poésie : 174, 240, 320
POLIS : 114, 164
Pollution : 25, 46, 244, 301
Prêt d'honneur aux jeunes : 126, 326
Programmes scolaires : 313
Projet d'école : 168, 169, 171
Projet d'établissement : 169, 171
Protection : 45, 66, 68, 71, 86, 128

Q

Qualité de vie : 44, 66, 322

R

Recherche-action : 101, 203, 326
Récréaferme : 88, 90
Recteur d'Académie : 53
Rectorat : 52, 74, 174, 319
Région : 74
Relais Ecole et Nature : 109, 130, 155, 279
Relations Nord-Sud : 43, 163, 167, 204
Rencontres d'éducation à l'environnement : 278
Réseaux : 103
Réserves naturelles : 45, 49, 72, 86
RIEE : 76
Rio (conférence de) : 32, 134, 138, 307, 317

Risques majeurs : 25, 44, 308

RMN : 63

Rotary Club : 129

S

Salarié : 288

Science buissonnière : 200

Séjour : 176

Semaine de la science : 55, 83, 84, 199

SEPNB : 85

Service régional de formation et de développement (SRFD) : 58, 290

Sites pédagogiques : 47, 87, 267

Stages : voir formations

T

Tbilissi (conférence de) : 32, 133

Témoignages : 26, 30, 41, 120, 121, 167, 179, 186, 248, 270, 291

Théâtre : 247, 272

Thèmes : 24

Tourisme : 63, 73, 199, 300

U

UCA : 95

UFCV : 100

UNCPPIE : 65, 81, 82, 111, 121

Une école, un arboretum : 129, 327

UNESCO : 75, 79, 96, 138, 166,
204

V

Vacances : 35, 61, 85, 97, 100,
158

Vidéo : 173

Y

YEE : 114

Z

ZEP : 324

ZNIEFF : 45, 67

Zoo : 46, 95, 268

ZPPAU : 45